



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le vingt et un mars deux mil vingt trois, s'est réuni le vingt sept mars deux mil vingt trois, à quatorze heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Monsieur Serge Desvages est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Alain SEVÊQUE, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BIÉVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLÉES : M. Serge DESVAGES, M. Claude JAVALET, Mme Fabienne LECLER, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER (sauf délib n°009, n°010, n°011, n°012, n°013, n°014, n°015, n°016, n°017, n°018), M. Laurent PIEN, COUVAINS : M. Christian PÉRIER, DANGY : M. Dominique PAIN (sauf délib n°001), DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE (sauf délib n°001), LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET (sauf délib n°001), M. Fabrice LEMAZURIER, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON (sauf délib n°001), MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HÉBERT : Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGÉ, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE (sauf délib n°008, n°009, n°010, n°011, n°012, n°013, n°014, n°015, n°016), SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL (sauf délib n°017, n°018), SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD (sauf délib n°016, n°017, n°018), SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Laurent ENGUEHARD, M. Valentin GOETHALS (sauf délib n°006, n°007, n°008, n°009, n°010), Mme Dominique JOUIN, Mme Nadine LE BROUSSOIS (sauf délib n°014, n°015, n°016, n°017, n°018), M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Jacky RIHOUEY, Mme Laurence YAGOUB (sauf délib n°014, n°015, n°016, n°017, n°018), SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-

Paul PAYRASTRE, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, M. Michel RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER, M. Gilbert PIEDAGNEL, Mme Julie TRAVERS, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON donne pouvoir à M. Michel de BEAUCOUDREY, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES donne pouvoir à Mme Nathalie LECLER (*sauf délib n°009, n°010, n°011, n°012, n°013, n°014, n°015, n°016, n°017, n°018*), Mme Martine SAVARY donne pouvoir à M. Laurent PIEN, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET donne pouvoir à Mme. Florence MAZIER(*délib n°001, n°002*), MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY donne pouvoir à M. Jacques CLAIRAUX, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME donne pouvoir à Mme Isabelle VIOLETTE, SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY donne pouvoir à M. Jean LÉBOUVIER, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY donne pouvoir à M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hubert BOUVET donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT, Mme Stéphanie CANTREL donne pouvoir à M. Mickaël GRANDIN, M. Arnaud GENEST donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, M. Valentin GOETHALS donne pouvoir à M. Jacky RIHOUEY (*délib n°006, n°007, n°008, n°009, n°010*), M. Alexandre HENRYE donne pouvoir à M. Hervé LE GENDRE, Mme Djihia KACED donne pouvoir à M. Alain SEVÈQUE, Mme Touria MARIE donne pouvoir à Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Mme Virginie MÉTRAL donne pouvoir à Mme Laurence YAGOUB, M. Jérôme VIRLOUVET donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME représenté par sa suppléante Mme Martine LEVILLAND, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL représenté par son suppléant M. Jean-Pierre LECOT

Étaient excusés :

AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE (*délib n°008, n°009, n°010, n°011, n°012, n°013, n°014, n°015, n°016, n°017, n°018*), SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD (*délib n°016, n°017, n°018*), SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL (*n°017, n°018*), SAINT-LÔ : Mme Nadine LE BROUSSOIS (*délib n°014, n°015, n°016, n°017, n°018*), Mme Laurence YAGOUB (*délib n°014, n°015, n°016, n°017, n°018*)

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°001, n°014, n°015</i>	67
- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°002, n°008, n°011, n°012, n°013,</i>	69
- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°003, n°004, n°005,</i>	71
- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°006, n°007,</i>	70
- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°009, n°010,</i>	68

- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°016,</i>	66
- nombre de conseillers titulaires présents <i>Délib n°017, n°018</i>	65
- nombre de suppléants présents <i>Délib n°001, n°002, n°003, n°004, n°005, n°006, n°007, n°008, n°009, n°010, n°011, n°012, n°013, n°014, n°015, n°016, n°017, n°018</i>	2
- nombre de pouvoirs <i>Délib n°001, n°002, n°006, n°007, n°009</i>	19
- nombre de pouvoirs <i>Délib n°003, n°004, n°005, n°009, n°010</i>	18
- nombre de pouvoirs <i>Délib n°011, n°012, n°013,</i>	17
- nombre de pouvoirs <i>Délib n°014, n°015, n°016, n°017, n°018</i>	15
- nombre d'absents non représentés <i>Délib n°001, n°009, n°010, n°011, n°012, n°013</i>	9
- nombre d'absents non représentés <i>Délib n°002, n°008,</i>	7
- nombre d'absents non représentés <i>Délib n°003, n°004, n°005, n°006, n°007</i>	6
- nombre d'absents non représentés <i>Délib n°014, n°015</i>	13
- nombre d'absents non représentés <i>Délib n°016,</i>	14
- nombre d'absents non représentés <i>Délib n°017, n°018</i>	15

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023

Pôle ressources et performance

- n° 2 - Projet annuel de performance 2023

Direction des finances

- n° 3 - Instauration d'une révision libre des attributions de compensation et correction de deux erreurs matérielles

Direction des affaires générales

- n° 4 - Avenant n°1 au pacte financier et fiscal

Direction des finances

Rapporteur - L. RENIMEL

- n° 5 - Évolution des attributions de compensation concernant l'urbanisme et l'évolution des statuts de juillet 2021
- n° 6 - Vote des budgets primitifs 2023
- n° 7 - Revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- n° 8 - Fixation des taux de fiscalité 2023

Direction eau, assainissement et infrastructures

Rapporteur - J-L. LEROUXEL

- n° 9 - Institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Pôle aménagement innovation et développement

Rapporteur - M. GRANDIN

- n° 10 - Taxe de séjour 2024

Pôle enfance jeunesse et sport

Rapporteur - M. RAIMBEAULT

- n° 11 - Modification du dispositif KioskAgglo 2023

Direction des sports

Rapporteur - H. LE GENDRE

- n° 12 - Tarifs inscription Sports Vacances 2023
- n° 13 - Prise en charge de la natation scolaire
- n° 14 - Subventions 2023 aux associations sportives

Pôle aménagement innovation et développement

Rapporteur - M. GRANDIN

- n° 15 - Subventions aux associations culturelles

Rapporteur - E. LEJEUNE

- n° 16 - Attribution de subventions à l'enseignement supérieur pour les établissements et laboratoires

Direction des ressources humaines

Rapporteur - A. SEVÊQUE

- n° 17 - Evolution des emplois

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 18 - Désignation de deux représentants de Saint-Lô Agglo au groupement d'intérêt public de restauration collective centre Manche

Informations :

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 19 - Délibérations prises au bureau communautaire en février 2023
- n° 20 - Arrêtés et décisions du président du 1er février au 28 février 2023
- n° 21 - Informations et questions diverses

cc2023-03-27-001 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-3 et L.5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-06 du 15 juillet 2021 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Vu les délibérations n°cc2023-02-27.001 à n°cc2023-02-27.013 relatives au conseil communautaire du 27 février 2023.

Madame Yagoub note que les remarques qu'elle a formulées lors de la séance du 27 février 2023, concernant le règlement intérieur du terrain d'accueil des gens du voyage, n'ont pas été correctement prises en compte.

En effet, elle souhaite que le terme « institution », du paragraphe « dispositions générales », soit transcrit au pluriel.

Elle demande également que la première phrase de l'énumération de l'article 5 soit uniquement « scolarisation et assiduité ».

Monsieur Lemazurier précise prendre note de ces remarques. Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

le procès-verbal du conseil communautaire du 27 février 2023.

cc2023-03-27-002 - Projet annuel de performance 2023
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001,

Vu la délibération n°cc2022-01-31-002 du 31 janvier 2022 relative au projet de territoire de Saint-Lô Agglo.

CONSIDERANT ce qui suit :

Dans le sillage de la loi organique relative aux lois de finances adoptée par une loi organique d'août 2001 et mise en œuvre par l'État depuis 2006, nombreuses sont les collectivités territoriales, petites ou grandes, qui ont initié en leur sein des démarches dites de performance.

Ces démarches répondent notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais visent également à offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats.

Saint-Lô Agglo a souhaité mettre en place ce dispositif de pilotage en intégrant plusieurs dimensions fondamentales autour des objectifs, des moyens, des résultats et de l'impact auprès de la population.

Ainsi, chaque année, le projet de territoire se trouve décliné de manière opérationnelle dans le projet annuel de performance, qui permet de mesurer, à travers une série d'indicateurs, l'efficacité et l'efficience de nos politiques publiques.

Débats :

Madame Yagoub remarque que de nombreux indicateurs quantitatifs sont mentionnés dans ce document. Elle note qu'il est mis en avant le rôle et la place des parents dans la politique enfance jeunesse. Elle souhaite savoir si un travail est engagé sur les critères d'évaluations au-delà de l'aspect fréquentation.

Monsieur Lemazurier répond qu'il est toujours plus compliqué de déterminer des indicateurs en termes de satisfaction. S'agissant de la politique enfance jeunesse, il précise que de nombreuses actions ont été menées en direction des parents dans le cadre du projet éducatif social de la Manche. Il indique qu'un questionnaire est en cours d'élaboration à destination des élus et des parents qui ont participé à ces différentes actions. Il est convenu cette année qu'une évaluation soit programmée afin de savoir si le travail correspond aux attentes des parents.

S'agissant de la promotion et du développement du sport, monsieur Enguehard remarque qu'il n'y a pas eu de réunion du conseil du sport en 2022. Il estime important la problématique des équipements sportifs. Il convient d'associer les clubs dans la perspective des jeux olympiques de 2024. Il note que trois réunions sont programmées en 2023 et souhaite connaître la politique envisagée à ce sujet.

Monsieur Lemazurier confirme que le conseil du sport n'a pu se réunir en 2022 car l'Agglo était en réflexion sur le périmètre de cette compétence ainsi que sur le devenir des équipements sportifs communautaires. Il indique qu'une réunion est prévue début mai. En 2023, il convient, au-delà des équipements sportifs, d'avoir une logique prospective et en perspective des jeux olympiques dans le conseil du sport.

Il souligne que le projet annuel de performance n'est pas figé dans le temps et rappelle qu'une politique publique ne s'arrête pas aux chiffres.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 79 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Louis JANNIÈRE, Madame Dominique JOUIN) et 9 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Serge DESVAGES, Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Madame Fabienne LECLER, Madame Françoise LOUIS, Monsieur Dominique QUINETTE, Monsieur Jacky RIHOUEY, Monsieur Michel SAVARY) :

le projet annuel de performance 2023



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE 2023



CONTEXTE



AXES



PROGRAMMES



ENJEUX



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

la Manche



Dans le sillage de la célèbre « LOLF » (loi organique relative aux lois de finances) adoptée par une loi organique d'août 2001 et mise en œuvre par l'État depuis 2006 nombreuses sont les collectivités territoriales, petites ou grandes, qui ont initié en leur sein des démarches dites « de performance ».

Ces démarches répondent notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais visent également à offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats.

Elles consistent ainsi à mesurer à travers une série d'indicateurs l'efficacité d'une action rendue plus lisible.

Saint-Lô Agglo entend ainsi mettre en place un dispositif de pilotage en intégrant plusieurs dimensions fondamentales autour des objectifs, des moyens, des résultats et de l'impact auprès de la population.

BIEN DÉFINIR NOS POLITIQUES PUBLIQUES

articuler le projet de territoire, les divers schémas et les objectifs des politiques publiques. Définir les résultats attendus et les moyens nécessaires.

LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE DE PERFORMANCE

S'ASSURER QUE L'ALLOCATION DE RESSOURCES CORRESPOND AUX PRIORITÉS PRÉALABLEMENT DÉFINIES

Déclinaison du projet de territoire en objectifs et résultats attendus, définir les indicateurs de résultats, piloter l'allocation de ressources au niveau de chaque politique publique, mesurer l'impact sur la population comme sur le territoire

PERMETTRE UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE LES RÉSULTATS, L'IMPACT ET LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE À VENIR.

ÊTRE EN CAPACITÉ DE SUIVRE, ÉVALUER, RÉVISER CERTAINES POLITIQUES PUBLIQUES

Être en capacité de réallouer la ressource sur les priorités ; réinterroger les objectifs, redéployer les ressources, mettre en place une revue générale des politiques publiques

OPTIMISER L'ORGANISATION INTERNE

La démarche de performance est un outil de management qui permettra de mobiliser les équipes autour d'objectifs formalisés et partagés par tous et qui garantira transversalité, échanges et collaborations.



PT

Ce logo indique les objectifs affichés dans le projet de territoire

SOMMAIRE

	Pages
1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS	3
1.1 Enfance-jeunesse	4
1.2 Petite enfance	10
1.3 Promotion et développement du sport	15
2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT	21
2.1 Développement économique et emploi	22
2.2 Soutien à la filière équine	29
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	33
2.4 Valorisation culturelle et touristique	37
2.5 Santé, bien-être	44
3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	48
3.1 Planification territoriale	49
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	54
3.3 Politique de l'habitat	59
3.4 Politique foncière et patrimoniale	62
3.5 Transports et déplacements	66
4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE	71
4.1 Cycle de l'eau	72
4.2 Transition énergétique et climatique	81
4.3 Développement et transition numérique	89
4.4 Prévention et gestion des déchets	93
5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE	99
5.1 Affaires générales	100
5.2 Commande publique	102
5.3 Systèmes d'information	105
5.4 Projet éducatif social local	111
5.5 Territoire	116
5.6 Ressources humaines	119



1

1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS	3
1.1 Enfance-jeunesse	4
1.2 Petite enfance	10
1.3 Promotion et développement du sport	15

PV



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

la Manche





Politique publique :

ENFANCE – JEUNESSE

EJ

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Contribuer à l'éducation en proposant une offre d'accueil de qualité partagée et accessible, en renforçant l'attractivité du territoire par une offre de services cohérente lisible et moderne.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Proposer une politique dynamique, équitable et solidaire en faveur de la jeunesse et des familles en renforçant la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative territoriale, en proposant une offre équitable et coordonnée d'accueils, d'animations, d'informations et d'accompagnements des jeunes sur le territoire et en contribuant à l'épanouissement et au bien-être des différents publics, y compris à besoins spécifiques.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

4. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
5. Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille
6. Intervention de l'EPCI sur le périscolaire ne relevant pas des communes la journée ou demi-journée non travaillée par les enfants et intervention de l'EPCI sur l'extrascolaire
7. Gestion de l'établissement social et médico-social à destination des jeunes travailleurs
8. Adhésion et participation financière au centre local d'information et de coordination du Saint-Lois et à la mission locale



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

15 accueils de loisirs déclarés

1 structure dédiée au 11-25 ans (Kiosk)

2 970 jeunes accueillis en accueil de loisirs

2 048 familles (2 763 jeunes et 1 866 familles en 2021)

6 255 Bénéficiaires * du dispositif Kiosk Agglo (5 845 en 2021)

174 497 € de réductions * (200 540 € en 2021)

* Chiffres incomplets en attente des retours des partenaires

413 289 heures enfant déclarées (CAF) (392 559 en 2021)

336 jeunes accueillis au FJT de Saint-Lô (158 lits)
(323 jeunes en 2021)

43 jeunes accueillis au FJT de Carentan (23 lits)
(41 jeunes en 2021)



162 jeunes accueillis au sein de la résidence Lelandais (120 places)

580 jeunes accueillis au comité local logement autonome jeunes (CLLAJ) (575 en 2021)

1 680 rendez-vous cumulés (1 650 en 2021)



LES AXES

EJ_A Favoriser la continuité éducative dans une logique de co-éducation (axe éducatif)

EJ_B Rendre accessibles les services au plus grand nombre (axe familial)

EJ_C Promouvoir l'attractivité du territoire (axe socio-économique)

CONTEXTE

Les politiques publiques "jeunesse" ont pour objectif de renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours vers l'autonomie dans une logique de co-éducation et dépassent les notions sectorielles pour impulser une politique globale et transversale.

Le déploiement de 8 « espaces jeunes », complété en 2021 par l'ouverture de 2 nouvelles structures (St-Jean d'Elle et Tassy) renforce la dimension « réseau » sur le territoire de manière équitable, sur la base d'actions « hors les murs » décentralisées en partenariat avec le champ scolaire (ex : infos jeunes).

La relance des activités extérieures en 2022 s'est opérée. La reprise du lien avec les jeunes et les familles, expérimentant divers supports numériques via le site Internet de l'EPCI (communication, activités, manifestation, réseau social), conforte le besoin de le poursuivre et de le renforcer.

Les séjours au nombre de 14 ont également été remis en place dans une proposition déployée sur les structures. 280 jeunes sont ainsi partis cet été.

La qualité des services proposés est largement plébiscitée par les familles (98% de familles satisfaites enquête interne 2021), confortée par l'augmentation des inscriptions de 5 % en 2022, du remplissage des séjours (91 % en 2019 et en 2022) et des partenariats associatifs locaux.

Enfin, le projet de la dématérialisation de la carte Kiosk est entamé courant 2023.

L'attractivité du territoire en terme de développement économique passe également par une offre de logement jeune sur l'ensemble du territoire, afin de les accueillir et permettre aux entreprises de les recruter dans les meilleures conditions.

AXE
EJ_AFAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ÉQUILIBRÉE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION
(AXE ÉDUCATIF)

CONTEXTE

- Les accueils de loisirs de Saint-Lô Agglo bien répartis sur le territoire et une dynamique transversale enclenchée
- Une politique en direction de la jeunesse qui doit tendre vers une stratégie commune, permettant à moyen terme, une meilleure équité, cohérence et visibilité des actions développées.
- Une information jeunesse en direction des 11-25 ans qui n'est pas dimensionnée aux enjeux du territoire communautaire.
- Un manque de visibilité des actions jeunesse "Kiosk" qui doit être compensé par un projet fédérateur.
- Une clarification du maillage jeunesse sur la ville centre à coordonner (complémentarité- lisibilité).
- Un objectif éducatif transversal : l'autonomie du jeune (mobilité, insertion, santé).
- Une prestation de service spécifique (PS Jeunes) de la CAF en direction des adolescents (initiatives jeunes et accompagnements éducatifs).
- Une crise sanitaire COVID-19 qui met en exergue le rôle social et éducatif des accueils, aujourd'hui indispensables pour assurer la continuité des apprentissages sur des temps de loisirs collectifs

PROGRAMME EJ_A_1 : CONTRIBUER À L'ÉDUCATION EN PROPOSANT UNE OFFRE DE SERVICE ÉQUILIBRÉE ET PARTAGÉE
(CONTINUITÉ ÉDUCATIVE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré aux services	Évolution de la fréquentation (h/enf) et nb de places déclarées	370 986 h / enf 670 places (+ass) 34% -6 ans 66% +6 ans	368 000 h / enf 670 places (+ass) 32% -6 ans 68% +6 ans	392 559 h / enf 700 places (+ass) 36% -6 ans 64% +6 ans	380 000 h / enf 730 places (+ass) 25% -6 ans 65% +6 ans	413 289 h / enf 750 places (+ass) 35% -6 ans 65% +6 ans	420 000 h / enf 780 places (+ass) 35% -6 ans 65% +6 ans	800 places (régie + associatif)	Augmentation du nombre de places (retrait des préconisations COVID) et du nombre d'heures (reprise d'activités et séjours)
Garantir la pertinence et l'efficacité des actions éducatives	Nombre de séjours en régie déclarés	0 séjour	2 séjours	2 séjours	16 séjours	14 séjours	18 séjours	24 séjours (régie + associatif)	

Projets 2023

- Suivi du projet éducatif communautaire 2022-2024
- Développement des séjours d'été et mutualisations confirmées (régie-association)
- Développement des structures de La Barre de Semilly et de Canisy
- Actions "passerelles" intra et inter compétences
- Animations parents-enfants au sein des accueils collectifs de mineurs
- Questionnaires « qualité » en direction des parents et des jeunes
- Promotion/organisation de manifestations locales
- Participation aux instances d'échanges multi gestionnaires

PROGRAMME EJ_A_2 : DÉVELOPPER / IDENTIFIER LES ESPACES 11-25 ANS ET ANIMER LE RÉSEAU À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré à l'information, adapté aux jeunes (développement numérique)	Nombre d'abonnés, Nombre de connexions (vues) Nombre de points d'appui Kiosk sur le territoire (hors les murs)	0 Réseau social 0 Manifestation(s) 0 Animation vidéo (0 projet)	0 Réseau social 0 Manifestation(s) 0 Animation vidéo (0 projet)	0 Réseau social 40 000 vues Manifestation(s) 291 vues Animation vidéo (8 projets)	1 000 abonnés Réseau social 45 000 vues Manifestation(s) 500 vues Animations vidéo (3 projets)	489 abonnés Facebook	1000 abonnés Facebook	Festival jeunes en scènes 50 000 vues	
		6 Points d'appui	6 Points d'appui	8 Points d'appui	10 points d'appui	8 points d'appui	8 points d'appui	Info jeunesse 100% numérique	
PT Fidéliser le jeune tout au long de son parcours communautaire, stimuler l'engagement	Évolution des inscriptions sur les services spécifiques aux 11-25 ans et nombre de structures	361 jeunes - Espaces jeunes (184) 11-17 ans - Accueil jeunes (27) 14-17 ans - Activité kiosk (106) 11-25 ans	550 jeunes - Espaces jeunes (160) 11-17 ans - Accueil jeunes (40) 14-17 ans - Activité kiosk (300) 11-25 ans	1105 jeunes - Espaces jeunes (204) 11-17 ans - Accueil jeunes (30) 14-17 ans - Activité kiosk (871) 11-25 ans	1300 jeunes - Espaces jeunes (300) 11-17 ans - Accueil jeunes (30) 14-17 ans - Activité kiosk (1000) 11-25 ans	1469 jeunes - 8 Espaces jeunes (442) 11-17 ans - Activité kiosk (1027) 11-25 ans	1500 jeunes - Espaces jeunes (450) 11-17 ans - Activité kiosk (1050) 11-25 ans	12 points d'appui « info-jeunes »	Nombre de jeunes différents inscrits en EJ / Nombre de jeunes accueillis à kiosk
PT Assurer une couverture géographique adaptée, spécifique 11-25 ans U = information jeunesse	Évolution du nombre d'actions initiées par Kiosk (fédérateur jeunesse) Nombre de BAFAs « Tutorés »	25 - Accompagnement projet (2) - Orientation-insertion (2) - Animations thématiques (13) - Déploiement U (8) - Événementiel (0)	25 - Accompagnement projet (5) - Orientation-insertion (4) - Animations thématiques (8) - Déploiement U (9) - Événementiel (2)	68 - Accompagnement projet (28) - Orientation-insertion (8) - Animations thématiques (8) - Déploiement U (24) - Événementiel (1)	75 - Accompagnement projet (35) - Orientation-insertion (8) - Animations thématiques (10) - Déploiement U (20) - Événementiel (2)	70 - Accompagnement projet (30) - Orientation-insertion (8) - Animations thématiques (5) - Déploiement U (25) - Événementiel (2)	75 - Accompagnement projet (35) - Orientation-insertion (8) - Animations thématiques (10) - Déploiement U (20) - Événementiel (2)	100 jeunes BAFAs accompagnés entre 2022 et 2026	

Projets 2023 - Développement numérique (information jeunesse 100% numérique, dématérialisation carte KioskAgglo, réseau social) - Développement des partenariats avec les établissements scolaires et médiathèque
- Animations transversales en directions des 11-25 ans (actions Kiosk décentralisées - "hors les murs" - Points Info-jeunes) - Consolidation du dispositif "BAFA tutoré" pour compléter l'accueil des stagiaires

PROGRAMME EJ_A_3 : PROPOSER UNE OFFRE COHÉRENTE DE SERVICES ADAPTÉS EN DIRECTION DES JEUNES ADULTES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Permettre l'accès à un service de restauration agréé CROUS pour les étudiants et jeunes	Évolution du nombre de repas (étudiant – jeunes)	32 520	38 000	32 520	45 000	48 000	48 000	48 000	Rénovation de la salle de restaurant effectuée en 2022
Faciliter la mobilité des jeunes (permis de conduire)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	Projet financé par le FAJ à hauteur de 10 permis
Informers les jeunes à l'accès aux droits et à l'accès logement	Évolution du nombre de jeunes participants aux ateliers	10 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	Ateliers mensuels avec les partenaires locaux (mission locale...)
Accompagnement des résidents (FJT)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	

Projets 2023 - Promouvoir les repas CROUS à 1 € pour les boursiers - Promouvoir les actions collectives au sein du FJT
- Promouvoir les repas résidents - Poursuivre l'accompagnement individuel des jeunes en difficulté sociale
- Promouvoir les repas à revenus modestes - Promouvoir le CLLAJ dans sa démarche d'insertion des jeunes sur les communes intermédiaires sur le territoire de Saint-Lô Agglo

AXE EJ_B

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES AU PLUS GRAND NOMBRE DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE (AXE FAMILIAL)

CONTEXTE

- Une communauté d'agglomération avec de multiples caractéristiques socio-économiques.
- Une société numérique qui impose de nouveaux rythmes et modèles sociaux qui influent sur l'organisation des services.
- Une crise sanitaire qui impose de nouvelles logiques organisationnelles et informationnelles.
- L'accès aux services pour tous les jeunes comme « droit fondamental ».
- Un socle commun de référence formalisant les accueils dits « spécifiques ».
- La situation économique du territoire à observer pour mesurer l'impact de celle-ci sur les accueils proposés.

PROGRAMME EJ_B_1 : GARANTIR L'ACCÈS AUX STRUCTURES SUR TOUT LE TERRITOIRE (PROXIMITÉ)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Maintenir le lien social avec les familles et faciliter l'accès à l'information	Informations/inscriptions (modalités en %)	1430 Familles - Permanences (40%) - Téléservices (60%)	1550 Familles - Permanences (35%) - Téléservices (65%)	1886 Familles - Permanences (40%) - Téléservices (60%)	1800 Familles - Permanences (35%) - Téléservices (65%)	2048 Familles - Permanences (30%) - Téléservices (70%)	2100 Familles - Permanences (25%) - Téléservices (75%)	Téléservices 85 %	Nombre de familles en augmentation (reprise d'activités)
Assurer un développement solidaire et équilibré	Nombre de bénéficiaires du dispositif d'aide aux loisirs Taux utilisation	7030 cartes - 3-17 ans (6255) - 18-25 ans (775) 55%	6000 cartes - 3-17 ans (5300) - 18-25 ans (700) 45%	5845 cartes - 3-17 ans (5200) - 18-25 ans (645) 46%	6500 cartes - 3-17 ans (5700) - 18-25 ans (800) 55%	6255 cartes - 3-17 ans (5500) - 18-25 ans (755) 49%	5000 adhésions 70 %	7000 adhésions et Taux à 70 %	Dématérialisation du dispositif 2023-2024 2 porte-monnaie (activité/découverte) L'estimation anticipe la proposition politique de l'abaissement de l'âge des bénéficiaires du dispositif.
Adapter les accueils / repérer les situations complexes	Nombre de situations spécifiques repérées	16 Familles - Handicap (4) - Difficulté sociale/financière (12)	35 Familles - Handicap (10) - Difficulté sociale/financière (25)	111 Familles - Handicap (3) - Difficulté sociale/financière (108)	80 Familles - Handicap (10) - Difficulté sociale/financière (70)	95 Familles - Handicap (5) - Difficulté sociale/financière (90)	90 Familles - Handicap (5) - Difficulté sociale/financière (85)		

PT

- Projets 2023 - Modernisation du dispositif d'aide aux loisirs (carte KioskAgglo) - Rédaction d'un protocole pour les accueils spécifiques (protocoles individualisés)
- Formation des responsables ALSH sur l'inclusion et aménagement d'espaces dédiés aux accueils spécifiques (invest. 2022 et 2023)

PROGRAMME EJ_B_2 : TENDRE VERS UNE POLITIQUE TARIFAIRE HARMONISÉE ET ÉQUITABLE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Tenir compte de l'environnement socio-économique	Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aides financières	429 enfants - CAF (402) - MSA (27)	465 enfants - CAF (435) - MSA (30)	364 enfants - CAF (325) - MSA (39)	440 enfants - CAF (400) - MSA (40)	452 enfants - CAF (378) - MSA (74) 453	480 enfants - CAF (400) - MSA (80) 481		
Assurer l'équité de traitement tarifaire des usagers	Harmonisation tarifaire ACM	15 structures - Plein tarif (11) - CAF (15) - Tarif 2 ^{ème} enfant (11) - Autre(s) QF (2)	15 structures - Plein tarif (11) - CAF (15) - Tarif 2 ^{ème} enfant (11) - Autre(s) QF (2)	15 structures - Plein tarif (11) - CAF (15) - Tarif 2 ^{ème} enfant (11) - Autre(s) QF (2)	15 structures - Plein tarif (15) - CAF (15) - Tarif 2 ^{ème} enfant (11) - Autre(s) QF (2)	15 structures - Plein tarif (15) - CAF (15) - Tarif 2 ^{ème} enfant (11) - Autre(s) QF (2)	15 structures - Plein tarif (15) - CAF (15) - Tarif 2 ^{ème} enfant (11) - Autre(s) QF (2)	Tarifs harmonisés (régie-associatif)	

PT

- Projets 2023 - Harmonisation tarifaire (alignement des « pleins-tarifs ») - Application de l'accompagnement financier du dispositif d'aide aux loisirs (KioskAgglo)

PV

AXE
EJ_C

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE ÉCONOMIQUE)

CONTEXTE

- Une vision de l'offre de services plus globale et partagée sur le territoire.
- Des services d'accueil d'enfants et de jeunes de qualité bien répartis
- Une prise en compte des jeunes actifs : 3 850 jeunes actifs de 15 à 24 ans dont 850 apprentis qui habitent sur l'ensemble du territoire.
- Une ville-centre de 4 000 logements sociaux, gérés par Manche habitat mais peu de petits logements en direction du public jeunes.
- Les 2 FJT Rabelais et 4 vents, la résidence étudiante Michel Lelandais et le CLLAJ proposent environ 1 000 logements par an.
- Ouverture d'un FJT de 23 studios à Carentan les Marais le 1er mars 2021.
- Conventionnement entre le CLLAJ et la mairie de Saint-Clair-sur-L'Elle pour l'accompagnement de jeunes pour trois logements.

PROGRAMME EJ_C_1 : FAVORISER L'EMPLOI DES 16-30 ANS À TRAVERS UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Favoriser l'emploi des jeunes par l'offre de logement	Nombre de jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	Environ 300 jeunes en lien direct avec les entreprises du territoire
Accès des jeunes au logement en milieu rural	Nombre de jeunes	20 jeunes	16 jeunes	20 jeunes	18 jeunes	20 jeunes	
	Nombre de dossiers reçus	NC	45 jeunes	45 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	Premier choix pour accéder à un logement en milieu rural selon observatoire CLLAJ

- Projets 2023
- Poursuite des conventionnement avec des communes sur l'ensemble du territoire pour l'accompagnement des jeunes en lien avec un logement
 - Réflexion du groupe FIM pour un projet de logement des apprentis au pôle Agglo 21

PROGRAMME EJ_C_2 : PLANIFIER / PRIORISER DE MANIÈRE TRANSVERSE LES PROGRAMMES BATI DE QUALITÉ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accueil et continuité éducative	Nombre nouveaux programmes (PPI)	0	3 projets	3 projets	1 projet	1 - Fin aménagement intérieur Marigny	2	6 pôles (PE/EJ) et 10 espaces jeunes (dont associatifs)	15 accueils collectifs de mineurs sur l'ensemble du territoire
Améliorer la valeur d'usage des structures									
Assurer une couverture pertinente des services à la population sur le territoire									
			<ul style="list-style-type: none"> St-Jean d'Elle Tessy-Bocage Marigny le Lozon 	<ul style="list-style-type: none"> St-Jean d'Elle Tessy-Bocage Marigny le Lozon 	<ul style="list-style-type: none"> Agneaux 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement aménagement Intérieur Agneaux Réfection extérieure Marigny 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à niveau, suivi qualitatif et entretien des toutes les structures ACM 		

- Projets 2023
- Planification pluriannuelle de remise à niveau des bâtiments
 - Mise en conformité de l'ACM d'Agneaux et réfection extérieure ACM Marigny

PV



Politique publique :

PETITE ENFANCE

PE

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire



FINALITÉS

Permettre à chaque famille du territoire ayant un enfant de moins de 3 ans de bénéficier d'un mode d'accueil qualitatif et promouvoir l'équité entre tous les enfants dès le plus jeune âge.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Proposer des modes de garde pour les jeunes enfants en proximité

- Favoriser l'inclusion des enfants
- Favoriser la sociabilisation des jeunes enfants
- Répondre aux nouveaux enjeux
- Assurer la couverture du territoire en modes d'accueil du jeune enfant
- Concourir à l'attractivité du territoire

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



4. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)



5. Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille



CHIFFRES CLÉS

Des besoins conséquents en termes de garde d'enfant

10,7 naissances pour 1 000 habitants au sein de l'EPCI contre 11,1 en 2020,

Selon l'INSEE au niveau national cela représente **11 naissances pour 1 000 habitants**

3,07 % de la population de Saint Lô Agglo a moins de 2 ans (2 332 enfants) contre 3,18 en 2020
La dernière donnée nationale date de 2017 est représenté **3,26%**

75,7 % des enfants de moins de 3 ans ont leurs parents (ou monoparent) qui travaillent contre 70,17 % en 2020
Part plus élevée qu'au niveau national qui représente **57,8%** de cette tranche d'âge

13,5 % des familles avec enfants vivent sous le seuil de bas revenus soit 1 499 familles
(13,2 % à l'échelle départemental)*

31 enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

L'offre, un taux de couverture global en augmentation :

16 établissements d'accueil du jeune enfant contre 14 en 2021

- ✓ **6 crèches publiques** pour 121 places d'accueil (dont 8 places en achat de berceaux)
- ✓ **10 crèches privées ou hospitalière** pour 145 places d'accueil contre 8 établissements en 2021



266 places d'accueil contre 234 places en 2021



562 assistants maternels agréés, (489 en activité) 2 014 places d'accueil

- Dont 11 MAM (Maison d'Assistantes Maternelle) : 116 places d'accueil
- Evolution du nombre d'assistants maternels entre 2017 et 2022 : -107
- Au 31-12-2020 : 12,68 % des assistants maternels ont plus de 60 ans



LES AXES

PE_A Proposer une offre d'accueil du jeune enfant de qualité, accessible, complémentaire et diversifiée

PE_B Soutenir les parents dans leur fonction parentale

CONTEXTE

Le secteur de la petite enfance connaît une transformation de part un mouvement de diversification des acteurs. D'autre part, la demande des familles évolue sous l'effet d'un taux d'activité important des parents, d'une variabilité plus importante des horaires de travail et des besoins singuliers. Les objectifs de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle demeurent centraux dans les ménages comme dans la politique familiale française. À l'aube de 2023, l'accueil de la petite enfance est devenu un véritable enjeu sociétal.

Or, les modes d'accueil du jeune enfant font face à de fortes tensions de personnels au niveau national comme au niveau local. Il manque 10 000 professionnels en France pour rétablir, dans des conditions de travail normales, la capacité théorique d'accueil actuelle. Le Covid continue également de perturber les fonctionnements. Le comité de filière « petite enfance », récemment créé, a produit une première série de recommandations concrètes et opérationnelles pour lutter contre la pénurie de personnel en proposant au gouvernement des solutions dès juin 2022. En juillet 2022 est publié un arrêté relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Celui-ci permet de déroger à l'embauche de professionnels qualifiés mais les sécurise également. Parallèlement, l'amélioration de la qualité d'accueil est également une priorité politique par la création d'une charte nationale d'accueil du jeune enfant et l'intégration progressive de celle-ci dans les projets d'établissement. Concernant l'organisation territoriale de la petite enfance, une gouvernance locale obligatoire et homogène depuis le printemps 2022, est mise en place dans la cadre des comités départementaux des services aux familles, la circulaire du 21 juillet 2022 en précise les modalités de fonctionnement. À l'horizon également, celui de la construction d'un service public nouveau, le service universel d'accueil du jeune enfant, un engagement pris au plus haut niveau de l'état visant à assurer à chaque parent une solution d'accueil pour son jeune enfant.

Sur le territoire de l'EPCI, le nombre d'assistants maternels diminue au profit du développement de structures collectives privées qui proposent de nouvelles places d'accueil. L'offre d'accueil du territoire est modifiée dans sa répartition mais reste stable. Afin de favoriser une diversité des modes d'accueil sur son territoire, l'EPCI a renouvelé son contrat de projet du service relai petite enfance en proposant de nouveaux objectifs et de nouveaux outils à mettre en place pour promouvoir l'accueil individuel et favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et répondre aux obligations réglementaires la future maison de la petite enfance de l'aurore se substituera, en 2024, aux crèches Fontaine venise et Val Saint Jean. Elle proposera des horaires élargis et son projet d'établissement développera l'axe inclusif.

AXE
PE_A

PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE

CONTEXTE

- La politique petite enfance est une politique familiale qui permet :
- aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle
- une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans : physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible sur ces différents plans.
- Une offre diversifiée de solutions d'accueil qui répond aux contraintes multiples et complexes des parents (disponibilité locale, accessibilité financière, horaires, souplesse)
- Une complémentarité et continuité éducative

Ainsi, pour les familles, un territoire devient attractif dès lors que son offre répond à leurs besoins de manière qualitative, accessible et diversifiée.

PROGRAMME PE_A_1 : APPUYER LE RÉSEAU D'ACCUEIL INDIVIDUEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Offrir un mode d'accueil individuel aux familles	Taux de places en accueil individuel pour 100 enfants	84,9%	83 %	82,1 %	81 %	79,6 %	78 %	75 %	Une baisse est à envisager (baisse du nombre d'assistants maternels)
Accompagner les assistants maternels dans leurs compétences via les actions du service relai petite enfance afin de favoriser et promouvoir leur activité	Évolution du pourcentage d'assistants maternels à fréquenter le relai petite enfance	70,35% (accompagnement individuel)	55 %	76% (accompagnement individuel)	75 %	76,89 %	78 %	80 %	La fréquentation des temps collectif est faible en raison de la crise COVID
		29,4% (accompagnement collectif)	35 %	26,38% (accompagnement collectif)	35 %	32,31 %	33 %	35 %	
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Rénovation d'une antenne petite enfance	NC	NC	0	1	0	1		Les travaux ont débuté au dernier trimestre 2022 pour une ouverture début 2023

Projets 2023

- Journée portes ouvertes sur 3 lieux d'animations : Condé-sur-Vire (27 mai), Torigny-les-Villes (4 et 5 juin), Saint-Jean-d'Elle (14 juin)
- Journée nationale des assistants maternels le 19 novembre, le relai petite enfance (RPE) la cabane des bour'choux organise un temps fort le 18 novembre sur la matinée
- Mise en place du RPE 2.0
- Développer la communication gestuelle afin de favoriser l'acquisition du langage : une formation a eu lieu en 2022 une autre est demandé en 2023 afin de former plus d'agents
- Ouverture du local pour les permanences et les animations de l'antenne relai petite enfance les gribouilles.
- Accompagner les assistants maternels dans la mise en place d'un projet d'accueil
- Impulser une dynamique de formation pour les assistants maternels notamment autour de l'acquisition du langage et l'alimentation
- Communiquer, valoriser auprès des parents le métier d'assistants maternels
- Développer la ludothèque à tout le territoire
- Favoriser l'autonomie de l'enfant et rendre l'enfant acteur (pédagogie Montessori)

Le RPE 2.0 permet de valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) et l'accompagnement des parents employeurs via le service dématérialisée (Facebook) RPE2.0.

Les agents des antennes concernées (5) ont reçu une formation et participe à des ateliers d'échanges de pratiques. les profils permettent de diffuser des actualités, les réglementations et de valoriser ce qui fait sur les antennes.

PV

PROGRAMME PE_A_2 : ÉTAYER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Offrir un mode d'accueil collectif aux familles	Taux de places en accueil collectif pour 100 enfants	7,4%	8,2%	7,8%	8,2%	11,4%	13,2%		Ouverture de plusieurs crèches privées
	Nombre d'enfants inscrits bénéficiant d'un suivi au Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA), Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)	NC	NC	18	25	12	15	30	Le programme de sensibilisation des professionnels a pour objectif d'améliorer le dépistage
	Nombre de places d'accueil en crèche en horaires atypique	NC	NC	0	3	0	3	12 en horaires élargis	Achat de 3 berceaux PIM PAM POMME en horaires atypiques (ouverture prévue avril 2023)
	Nombre de berceaux achetés en crèche privées pour assurer la couverture	NC	NC	0	8	8	11	8	Engagement sur 1 an pour les achats chez PIM PAM POMME à Saint-Lô et 4 ans pour Léa et Léo à Condé

Projets 2023

- Création d'une maison de la petite enfance à Saint-Lô
- Enquête de satisfaction à destination des familles fréquentant les crèches
- Développer les missions du référent santé pour notamment favoriser l'inclusion dans les structures

Poursuivre l'approche Snoezelen sur les structures en permettant l'accès à la formation à d'autres agents
Poursuivre la formation des agents en communication gestuelle afin de favoriser l'acquisition du langage
Développer le partage des compétences des agents inter structures (jupe a histoire, musique,...) écriture du projet au 1er semestre 2023

La méthode Snoezelen est mise en place dans des espaces spécifiques, des sollicitations sensorielles qui invitent les petits à la détente et la découverte sous l'observation des professionnelles, Elle a pour objectif de faciliter la communication et la relation aux autres.

PROGRAMME PE_A_3 : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accompagner l'enfant et sa famille dans la transition du mode d'accueil du jeune enfant vers l'école et l'accueil de loisirs	Évolution du nombre de création de maisons de l'enfance	0	2	2	0	0	0		
	Évolution du nombre d'actions transverses structures petite enfance / école accueil de loisirs	8	6	1	1	8	15	25	Le nombre de passerelle entre les structures petite enfance et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) augmentent depuis la fin des restrictions liées au covid

Projets 2023

- Portes ouvertes relais petite enfance / accueils de loisirs sans hébergement
- Passerelle en mai-juin entre la crèche et l'école publique ainsi qu'avec l'école privée sur une structure de la même commune
- Plusieurs passerelles entre les accueils de loisirs sans hébergement et les crèches
- Echanges avec l'école privée et une crèche : goûter, atelier lecture, atelier cuisine, chorale,...
- Projet commun entre relai petite enfance, crèche et accueil de loisirs sans hébergement autour du jardinage

AXE
PE_B**SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE**

CONTEXTE

Accompagner les parents, un enjeu sociétal.

Accompagner la fonction parentale en développant l'éducation bienveillante, elle permet un développement cognitif, psychique et comportemental adapté et elle renforce l'estime de soi chez l'enfant.

Soutenir les parents dans leur fonction = donner des atouts à l'adulte de demain.

PROGRAMME PE_B_1 : ASSURER AUX PARENTS UNE QUALITÉ D'ACCUEIL EN PROPOSANT UNE ÉCOUTE, DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC DES PROFESSIONNELS FORMÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent / enfant	Évolution du nombre de parents participant aux conférences/ateliers sur la thématique de la parentalité	0	20	142	80	3 conférences avec en moyenne 15 participants	4/5 conférences = 50 présents par conférence	Le nombre d'inscriptions et de participants a augmenté entre la première et la seconde conférence. La communication visuelle dans différents lieux du territoire a permis le développement de l'action. Les conférences en visio ont un nombre de participants plus élevés qu'en présentiel.
	Nombre de lieux d'accompagnement à la parentalité	0	1	5	6	6	6	Ouverture du lieu d'accueil parent-enfant porté par l'association Mandela à Saint-Lô en janvier 2022.

Projets 2023

- Quinzaine de la parentalité partagée entre parents/enfants/professionnels autour d'une activité sur une crèche
- Développement des liens entre les établissements d'accueil du jeune enfant /partenaires sociaux / associations de soutien
- Poursuite des ateliers de formations aux parents (Des livres à soi)
- Conférence sur les émotions de l'enfant
- Proposer des temps de rencontre parents/professionnels plus régulier (café parents, moments conviviaux)
- Développer les matinées ouvertes aux familles avec des ateliers en lien avec un relai petite enfance et l'accueil de loisirs
- Développement des livrets d'accueil aux parents
- Développement des partenariats (locaux, institutionnels, financiers,...)
- Proposer des temps d'informations autour de la bronchiolite pour les parents et professionnels
- Matinées parentalités organisées en collaboration entre le relai petite enfance et l'accueil de loisirs

PROGRAMME PE_B_2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent enfant	Nombre de contacts parents recensés pour la recherche d'un mode de garde	1 208	1 200	1 200	360	265	280	370	Développement du guichet famille. En 2021, le nombre de contacts était quantifié de façon globale, ne permettant pas de distinction dans le motif de contacts, il a été affiné en 2022. Il permet désormais de quantifier le nombre de contacts correspondant au motif : « recherche d'un mode de garde »

Projets 2023

- Recenser les contacts des familles dans le cadre de leur recherche d'un mode de garde (demandes d'accueil collectif, individuel, garde à domicile)
- Mise en place d'un contact téléphonique par les relais petite enfance auprès des familles lorsqu'elles ont reçu un refus à la commission d'admission en crèche. Afin de les aider dans la recherche d'un autre mode de garde
- Renforcer le rôle central du guichet famille
- Faciliter les démarches des familles (portail, formulaires, ...) en lien avec le nouveau logiciel

PV



Politique publique :

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT

SPO

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

Permettre l'accès à la pratique sportive à tout à chacun en assurant une couverture totale du territoire en matière d'offre de pratiques sportives, à destination des enfants comme des adultes, en soutenant financièrement et par l'équipement les associations sportives locales et en palliant à son absence, le cas échéant.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Dans le cadre d'une politique d'offres de services au bénéfice des familles et du tissu associatif sportif, la politique publique de Saint-Lô Agglo en matière de sport consiste à accompagner le sport de compétition mais également à favoriser l'accès à la pratique sportive dans des perspectives de lutte contre l'exclusion et l'isolement, de contribution à l'éducation et à l'engagement citoyen par le sport et de promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



- Promotion et développement du sport par l'accompagnement financier des clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements utilisés par les clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, développant une action éducative en direction des jeunes;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques au bénéfice de l'apprentissage de la natation, du bien-être et de la santé;
- Organisation d'animations d'activités physiques et sportives.



CHIFFRES CLÉS

19 526 pratiquants associatifs contre 17 298 en 2021 : **14 314** licences et **5 212** adhésions sans licences

221 équipements sportifs

246 clubs sportifs (ou sections)

1 198 enfants différents « Sports-Vacances »

80 enfants différents « Sport et QPV » (quartier prioritaire de la ville)

~ **5,3 M €** de dépenses d'investissement réalisées en 2022

~ **6,7 M €** de dépenses de fonctionnement réalisées en 2022



LES AXES

SPO_A Favoriser l'accès à la pratique sportive par le soutien de ses acteurs

SPO_B Favoriser l'accès à la pratique sportive par l'équipement

SPO_C Favoriser l'accès aux équipements et inciter à la pratique sportive (sport non fédéral)

CONTEXTE

Labélisée Terre de Jeux 2024, Saint-Lô Agglo s'inscrit cependant dans une démarche s'appuyant sur les valeurs de l'olympisme « l'excellence, l'amitié et le respect » et paralympique « courage, détermination, inspiration, égalité », à travers les actions d'animation existantes et en cours de définition.

Saint-Lô Agglo est référencée centre de préparation des jeux sur les équipements suivants : stade Villemer, Centre sportif Le bas (gymnastique artistique et gymnastique rythmique), Salle de tennis de table Gatien, pôle hippique.

Marquée par deux années de crise sanitaire covid-19, la France doit, une nouvelle fois, faire face à une conjoncture internationale difficile en 2022.

La guerre en Ukraine, la hausse du prix des matières premières et des énergies, impactent significativement l'économie nationale.

Illustrant à elle seule cette pression, la hausse des énergies gaz et électricité supportée par Saint-Lô Agglo, est ainsi estimée à + 1,2 million d'euros sur l'année 2023.

Le patrimoine de l'agglomération recense un peu plus de 200 bâtiments en activité, majoritairement sportifs, cumulant environ 80 % du coût de la dépense énergétique, dont 45% sont concentrés sur les 3 piscines.

Ce constat justifie inévitablement la mise en place de mesures d'économies :

- Baisse de la température ambiante des espaces sportifs et de la température de l'eau des bassins,
- Augmentation des tarifs des services à la population,
- Fermeture des bassins de natation, situés sur Graignes – Mesnil-Angot et Saint-Amand Villages, le week-end et durant les vacances scolaires.

AXE
SPO_A

FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS

CONTEXTE

Les statuts de Saint-Lô Agglo reconnaissent l'importance du milieu associatif sportif comme levier contribuant à la promotion du sport. Son action, son dynamisme, son savoir-faire, permettent d'accroître l'attractivité du territoire et de soutenir l'emploi sportif.

Par le développement de leurs activités, les clubs participent à la lutte contre la sédentarité, au maintien de fonctions psychomotrices bénéfiques pour la santé psychique et physique. Ils sont des facteurs de cohésion sociale, de lutte contre l'isolement et participent à l'éducation.

Les infrastructures sportives permettent l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la mise en place d'animations sportives, l'organisation de manifestations sportives et le développement du mouvement sportif associatif, majoritairement fédéré. En s'appuyant sur un schéma directeur du sport en cours d'élaboration et dans une démarche responsable de développement durable, il est indispensable d'en optimiser la gestion. Une partie de ce patrimoine sportif date de la grande vague de construction constatée dans les années 60-70 et nécessite une attention particulière pour leur insuffler une seconde vie.

Globalement bien pourvue en équipements sportifs, l'agglo reste cependant carencée dans quelques secteurs d'activités.

PROGRAMME SPO_A_1 : CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES CLUBS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Associer le mouvement sportif à l'élaboration de la politique publique sportive	Nombre de réunions du conseil du sport	2 réunions	5 réunions	2 réunions	5 réunions	0 réunion	3 réunions	Le rythme d'une réunion trimestrielle n'a pas été tenu. Le collège du sport en pratique libre n'a pas été créé. Les incertitudes planant sur le périmètre de la compétence sport ont fragilisé la mise en place de ces temps d'échanges.
Garantir une mise à disposition concertée des équipements sportifs au bénéfice des clubs	Nombre de réunions de planification avec les clubs	1	10 réunions minimum	11	11	14	12	

Projets 2023

- Attribuer les subventions d'aide au développement du sport à hauteur des montants calculés
- Associer les clubs aux dispositifs d'animations et de promotion de la pratique sportives « Sport et QPV* » et « Sport et précarité »
- Redéfinir avec le conseil du sport et la commission sport les modalités d'accompagnement des manifestations sportives

* QPV = Quartiers prioritaires de la politique de la ville

AXE
SPO_B

FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT

CONTEXTE

Le territoire communautaire est globalement bien pourvu en équipements sportifs. Cependant un bon nombre d'entre eux datent des années 70 et devront faire l'objet d'un programme de réhabilitation. De nouveaux équipements, à considérer sous la forme d'une extension ou d'une construction nouvelle, ont vocation à compléter le programme de réhabilitation pour répondre à de nouveaux besoins ou garantir la pérennité d'activités majeures..

PROGRAMMESPO_B_1 : RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTANT UN CARACTÈRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en termes d'équipements d'intérêt communautaire à réhabiliter, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.	Nombre d'équipements rénovés (dont le coût est supérieur à 50 000 €)	4 (toitures Le Bas et Le Verrier), amélioration Manche tennis Club, démarrage chantier vestiaires de Canisy)	5 programmes de réhabilitation à enclencher en 2021	6 Gymnase Beauflis, Gymnase de Condé sur Vire, Vestiaires de football de Canisy, Vestiaires de football de la Barre de Semilly, Gymnase de Carantilly, réhabilitation de l'éclairage du stade de football de Cerisy la Forêt	10	5 Gymnase de Condé sur Vire, rénovation toiture dojo Tessy Bocage, rénovation toiture tennis Saint-Ghislain (Saint-Lô), sols sportifs gymnase Agneaux et gymnase Saint-Clair sur l'Elle	6	

Projets 2023 - Toiture Guilbert, drainage football Pont-Hébert, plan de sobriété piscines (3), piste athlétisme

PROGRAMME SPO_B_2 : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, AU REGARD D'UN BESOIN QUALIFIÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
PT Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en terme de réalisation de nouveaux équipements d'intérêt communautaire, dans le cadre de l'enveloppe allouée.	Elaboration d'un PPI équilibré entre réhabilitations et constructions nouvelles, intégrant des plans de financement optimisés et favorisant la capacité d'investissement	12 (10 terrains multisports + éclairages football Marigny et rugby Aurore)	4 programmes à enclencher en 2021	1 Extension boulodrome de Torigny les Villes	5	3 Bloc national d'escalade (Saint-Lô), espace de glisse (Saint-Lô), extension golf compact	2	

Projets 2023 - Extension centre tennistique de Torigny-les-Villes, éclairage stade de football Saint-Clair sur l'Elle,

Objectifs 2026 **PT** - Projets structurant de deuxième partie de mandat : piste d'athlétisme et vestiaires rugby

PV

AXE
SPO_C

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

CONTEXTE

Selon une étude récente pour l'observatoire Cetelem menée par Haris Interactive, 57 % des français considèrent le sport en général comme coûteux et avoir déjà renoncé à une pratique sportive en raison de son prix. Cela se répercute notamment sur les jeunes. 1/3 des parents évoquent avoir des difficultés à inscrire leur enfant à un sport.

En 2020, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a recensé 15,8 millions de licences. Ce niveau de pratique fédérale représente 1/3 des pratiquants et justifie une attention particulière à l'accompagnement de la pratique sportif hors champ associatif.

PROGRAMME SPO_C_1 : FAVORISER FINANCIÈREMENT L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Inciter à la découverte et à la pratique de différents sports par la mise en place d'un dispositif d'animations pluri sportives accessible financièrement	Nombre de participants	1 060	1 500	498	1 000	1 198	1 300		Sports Vacances (objectif modéré en raison de la crise covid-19). Jusqu'en 2019, plus de 2 000 enfants participaient à ce dispositif
	Nombre d'ouvertures d'antennes itinérantes Sports-Vacances couvrant l'ensemble du territoire	NC	1	2	8	4	8	9	
Tickets kiosk	Montants cumulés des chèques kiosk utilisés pour accéder aux activités sportives	Chèques associations : 121 986€	Chèques associations : 128 000 €	Chèques associations : 117 454 €	Chèques associations : 125 000 €	115 986 €	120 000 €		Réalisé 2022 : sept 2021 à juin 2022
		Chèques piscines : 3 861 €	Chèques piscines : 6 500 €	Chèques piscines : 12 050 €	Chèques piscines : 13 000 €	12 999 €	13 500 €		Réalisé 2022 : sept 2021 à juin 2022
		Chèques sports-vacances : 1 344 €	Chèques sports-vacances : 3 000 €	Chèques sports-vacances : 1 648 €	Chèques sports-vacances : 3 000 €	2 382 €	3 000 €		
Inciter à la pratique sportive sur le temps du midi par la valorisation du principe des tarifs « heures creuses »	Nombre de nageurs sur la pause méridienne	NC	4 000	7 304	8 000	3 137	4 000		La décision de fermer les bassins de natation situés sur Graignes – Mesnil-Angot et Saint-Amand Villages au public et le manque de maîtres-nageurs sauveteurs sur le centre aquatique entraînant une réduction des créneaux d'ouverture du bassin nordique explique en partie cette baisse importante

Projets 2023

- Élargir la couverture du territoire en terme d'animations sportives par la mise en place d'antennes « Sports-vacances » et proposer 2 animations par semaine au bénéfice des enfants et des adultes sur les 2 quartiers prioritaires de la ville.

PROGRAMME SPO_C_2 : PROPOSER DES ANIMATIONS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Inciter à la pratique sportive adulte et valoriser le patrimoine naturel du territoire	Évolution du nombre de participants aux animations	0	800	450	800	378	800	320 sur la Journée de la Randonnée, 58 sur le raid Par Vire et chemins. Météo maussade sur la journée de la randonnée, les ateliers de plein air ont été annulés l'après-midi.
Proposer des animations variées dans le centre aquatique et les bassins de natation pour inciter à la pratique sportive et valoriser les établissements	Évolution du nombre de participants	400	1 500	583	1 000	150	300	Une animation structure gonflable à Saint-Amand Villages et une soirée aqua fitness au centre aquatique. En période normale, 8 à 10 animations sont proposées. Le manque de maîtres-nageurs sauveteurs a obligé à réduire la voilure en 2022.

Projets 2023

- Développer la pratique sportive dans les quartiers prioritaires. Ancrer le sports-vacances sur les bassins de vie ruraux.

PROGRAMME SPO_C_3 : RENDRE ACCESSIBLE DES ÉQUIPEMENTS À LA PRATIQUE LIBRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Favoriser la pratique sportive libre en permettant l'accès aux installations sportives	Volume d'heures dédiés à la nage	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Volume d'heures dédiées à la nage : 1 250	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Volume d'heures dédiées à la nage : 1 250	Non déterminé	1 250		Trop d'adaptations réalisées au regard de la pénurie maîtres-nageurs sauveteurs
	Nombre de dispositifs ou d'aménagements favorisant la pratique sportive libre	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive : 0	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive : 2	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive en accès libre : 0.	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive : 1	0	1		Mise à disposition d'un espace douche/WC/casiers pour inciter à la pratique sur la pause méridienne
		Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 15	0	15		Mise en place du collège sport en accès libre au sein du conseil du sport
PT Favoriser l'essor de la pratique sportive sur la pause méridienne	Identification par le public et aménagement de pistes d'athlétisme pour la pratique en accès libre	NC	NC	NC	1	0	1	4	Identifier la piste de Saint-Ghislain, dans un 1 ^{er} temps, comme étant d'accès libre

Projets 2023

- Plan de communication dédié à la pratique en accès libre
- Permettre une pratique libre par la mise à disposition d'équipements sportifs en tenant compte de la particularité de la pratique sportive sur la pause méridienne.
- Inciter à une pratique sportive régulière et cohérente en proposant des contenus, consultables sur le site internet de l'Agglo, composés de séances de natation, de course à pieds, de vélo, en lien avec une pratique régulière ou la préparation d'un événement sportif local.



2

2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT	21
2.1 Développement économique et emploi	22
2.2 Soutien à la filière équine	29
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	33
2.4 Valorisation culturelle et touristique	37
2.5 Santé, bien-être	44





Politique publique :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

DE

PRIORITÉS :

Attirer de nouveaux actifs

Construire un territoire durable



FINALITÉS

Faciliter le développement des entreprises et accroître l'emploi sur le territoire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

- Offrir un parcours résidentiel entreprise
- Valoriser les filières et soutenir la recherche
- Favoriser le lien entre les acteurs économiques
- Soutenir le commerce et l'artisanat

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



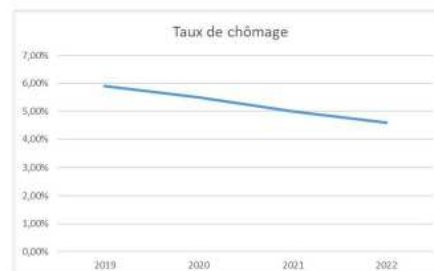
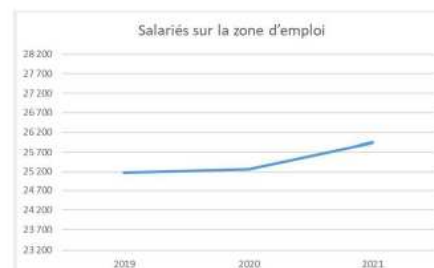
- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

- ✓ 1 864 établissements employeurs 2021 – URSAFF contre 1 814 en 2020
- ✓ 26 647 salariés sur la zone d'emploi (zone d'emploi Saint-Lô) – URSSAF contre 25 889 en 2021
- ✓ 181 739 220 € de masse salariale brute – URSSAF contre 175 027 633 € en 2021
- ✓ 4,9 % de chômage (3eme trimestre 2022) – Pôle Emploi contre 5,00 % en 2021



LES AXES

- DE_A Soutenir les entreprises
- DE_B Moderniser l'instruction du droit des sols
- DE_C Développer les synergies

CONTEXTE

En 2022, le taux de chômage continue de diminuer (4,6 %). Cumulée au vieillissement de la population, cette situation entraîne des difficultés de recrutement. Les entreprises pointent aussi un manque d'attractivité du territoire. La fin des confinements et la crise liée au conflit ukrainien génèrent une situation paradoxale. L'augmentation des projets pensés après la crise COVID se confrontent à l'inflation. Si quelques entreprises temporisent leurs projets de construction, les plus solides sont maintenus.

La consommation des ménages est en baisse hormis dans les magasins de bricolage. Les produits locaux ont été les premiers impactés par cette diminution. Les commerçants sont inquiets face au manque de visibilité pour 2023.

Saint-Lô Agglo a voté sa feuille de route économique en 2022 à travers le schéma de développement économique et d'urbanisme commercial qui permettra de soutenir les projets économiques et déployer pour la deuxième année son plan alimentaire territorial.

AXE
DE_A

SOUTENIR LES ENTREPRISES

CONTEXTE

L'agglomération de Saint-Lô se caractérise par une prééminence de la sphère présentielle avec près de 68% des emplois qui en dépendent soit 3 à 4 points de plus que les moyennes départementales et régionales. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

L'artisanat, le bâtiment, le commerce de détails, l'hôtellerie, la restauration, les services à la personne, sont des activités moteurs d'attractivité pour le territoire. Ces entreprises doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation et se moderniser pour rester attrayantes face à l'e-commerce et notamment pour les actifs que nous souhaitons attirer sur le territoire.

PROGRAMME DE_A_1 : TPE, COMMERCE ET ARTISAN

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Moderniser les outils travail des très petites entreprises	Évolution du nombre de projets de modernisation accompagnés par Saint-Lô Agglo	0	11	33	30	56	40	L'opération action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat se termine fin 2022. Un dispositif similaire sera engagé pour la période 2023-2024 avec un règlement actualisé et recentré sur l'accompagnement des commerces de centre-bourg. Dans le cadre des contrats de territoire, la région sera partenaire à hauteur de quatre euros pour chaque euro engagé par Saint-Lô agglo plafonné à 400 000 € sur la période.
Encourager la digitalisation des très petites entreprises	Évolution du nombre de diagnostics	0	32	40	30	25	0	Ce dispositif collectif (Département et EPCI de la Manche) avait pour ambition d'impulser une démarche pour sensibiliser les très petites entreprises au digital. Ce dispositif ne sera donc pas reconduit.
	Évolution du nombre d'accompagnements individuels	0	0	12	10	20	0	
	Évolution du nombre de participants aux ateliers organisés	0	7	5	7	5	0	
Fonds d'aide à l'immobilier aux très petites entreprises	Evolution du nombre de dossiers	0	0	0	0	0	2	Plusieurs dossiers ont été pressentis mais n'ont pas aboutis sur 2022. Un nouveau règlement devrait permettre d'adapter le dispositif.

Projets 2023

- Nouveau dispositif d'Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA),
- Evolution du règlement du fonds d'aide à l'immobilier aux très petites entreprises,
- Mise en place d'un office du commerce et de l'artisanat,
- Mise en place d'une charte et d'un dispositif d'accompagnement autour des enseignes commerciales.

AXE
DE_B

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

CONTEXTE

En 2020, 507 entreprises sont nées sur le territoire dont 387 en entreprises individuelles. La position géographique de Saint-Lô Agglo est stratégique pour l'implantation des entreprises notamment grâce à son réseau routier et sa proximité avec Caen, Cherbourg et Rennes. L'émergence en 2020 du Phenix et de Pôle agglo 21 apporte de nouveaux services aux entreprises et renforce l'attractivité du territoire.

Les 32 zones d'activités économiques permettent aux artisans et aux industries de s'implanter et de se développer. Au 31 décembre 2022, Saint-Lô agglo dispose de 23,6 Ha de terrain à bâtir destiné à implanter des entreprises.

Une fois les pépinières d'entreprises ouvertes, Saint-Lô Agglo disposera de toutes les étapes nécessaires pour faciliter le parcours résidentiel des entrepreneurs et les accompagner dans leur croissance.

PROGRAMME DE_B_1 : PARCOURS RÉSIDENTIEL ENTREPRENEURIAL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gérer le parc immobilier entreprises de Saint-Lô Agglo	Nombre de locataires	-	-	41	-	38	36	Fin du bail et déménagement de CEV, travaux d'adaptation pour l'entreprise ALIOS,
Vendre des parcelles en ZA	Nombre de parcelles vendues	8	0	6	8	11	15	Arrivé d'un agent dédié à la commercialisation en juin 2022. Plus de projet sur de plus petite surface. Augmentation des coût de construction.
	Nombre d'hectares vendus	1,7 Ha	-	6,8 Ha	-	5,2 ha	7,5 ha	
Aider financièrement les projets immobiliers d'entreprises privées	Montant total des aides	0	400 000 €	315 272 €	400 000 €	1 178 075 €	1 200 000 €	En 2022, Tri-tout Solidaire et BODEMER ont été accompagnés. Création d'un nouveau règlement permettant l'accès au dispositif pour les très petites entreprises sur des fonds départemental (neutre pour le budget).
	Nombre d'entreprises bénéficiaires	0	3	2	2	8	8	

Projets 2023

- Ouverture des ateliers mixtes : ATELIER21 ;
- Récupération tri postal et étude de déconstruction
- Aménagement de l'extension Agglo 21 et raccordement au giratoire de l'atlantique ;
- Programme de modernisation des zones d'activités.
- Evolution des modalités d'intervention du fonds d'aides à l'immobilier d'entreprises
- Fonds d'aides à l'immobilier d'entreprises pour les entreprises Lehodey et Lemasson

AXE
DE_B

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

PROGRAMME DE_B_2 : PÔLE AGGLO 21

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Commercialiser les services et les locaux	Évolution du nombre de réservations payantes	132	250	845	1000	1060	1200	La mise en place du site internet dédié à Pole aggro 21 devrait améliorer la visibilité pour les entrepreneurs individuels.
	Évolution du chiffre d'affaires (hors bureaux privatif)	19 431 €	30 000 €	80 000 €	100 000 €	108 000 €	150 000 €	
	Évolution du chiffre d'affaires location des bureaux privatifs	28 200 €	30 480 €	30 480 €	32 760 €	32 760 €	35 040 €	Aucune vacance de bureau de l'étage. Chaque bureau libéré est aussitôt reloué.
Programmer des événements à vocation économique	Évolution du nombre d'événements	15	15	13	20	17	30	Bilan 2022 : petit-déjeuner mobilité, petit-déjeuner ordures ménagères, séminaire développement économique, Club agile,, club des rénovateurs BBC, soirée inter-réseaux, StartUp Weekend, ...
	Évolution du nombre de participants	300	300	450	600	530	800	
Fréquentation Fablab	Évolution du nombre de réservation du FABLAB	-	-	10	-	20	50	Rattachement des machines du Fablab à Pôle Aggro21 pour la réservation et le paiement. Mise ligne du site dédié fin 2022.
	Nombre de projet en partenariat	-	-	3	-	7	15	Convention avec les entreprises de l'incubateur ilo21, le repair café , Canopé, FIM Formation...

Projets 2023

- Révision des contrats d'entretien et de service du bâtiment ;
- Attirer de nouveaux coworkeurs
- Développer les partenariats autour du FABLAB;
- Livraison de la pépinière agroalimentaire Atelier21 adossé au Pôle Aggro 21

AXE
DE_C

DÉVELOPPER LES SYNERGIES

CONTEXTE

Les dirigeants de PME expriment à 46% connaître un sentiment de solitude ou d'isolement. En développant les synergies entre les entreprises, Saint-Lô agglo répond à cette première problématique et permet dans un second temps d'initier des projets en commun : accéder à des marchés, mener des actions de lobbying, partager des technologies ou des ressources avec des acteurs du marché, etc. par le simple jeu de la mutualisation des moyens, des coûts, des compétences ou des ressources.

Lors de notre enquête auprès des habitants et usagers en 2021, près de la moitié des répondants (46%) déclare avoir l'intention de modifier leurs comportements d'achats et de consommation suite à la crise sanitaire. Parmi les personnes désirant modifier leurs habitudes de consommation, la proximité apparaît comme une attente majeure : 69,80% déclarent vouloir consommer davantage dans les commerces de proximité et 60,8% auprès des producteurs locaux ou encore sur les marchés (40,7%). En tissant des liens entre les entreprises, Saint-Lô Agglo favorise l'émergence de filières locales rapprochant le consommateur de la production locale.

PROGRAMME DE_C_1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Coordonner les réseaux d'entrepreneurs pour générer de nouvelles opportunités	Nombre de partenariats	NC	0	9	12	12	12	Club d'entreprises, associations en lien avec les développement économique ou l'emploi : bouge ta Boite, Normandie Pionnières, Adress, Mission Locale, Pôle Emploi, Pôle TES, Valorial, AREA, Chambre des Métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie (notamment le Start Up Week-end), Face Normandie, Club Agile
	Nombre d'évènements entreprises	NC	0	7	15	27	30	Évènement en co-organisation à destination des entreprises
Renforcer la présence des partenaires sur le territoire pour faciliter les interactions avec les entreprises	Ecologie industrielle territoriale	NC	NC	NC	NC	NC	2	2 réunions inter-entreprises dans les ZAE de la Capelle à Saint-Lô et La Chevalerie à Marigny
	Nombre de permanences	NC	0	2	4	1	2	Principalement la Chambre des Métiers
	Nombre de réunions de coordination	NC	0	11	20	12	12	À minima, une réunion mensuelle avec les institutions du développement économique. Fréquence a été revue en phase post-covid
Faciliter les recrutements pour les entreprises	Nombre de réunions de coordination	NC	0	10	20	10	4	6 réunions mensuelle avec les partenaires de l'emploi, 4 Comité d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF) Les réunions en lien avec l'orientation sont réalisées au long cours en fonction de projets.
	Nombre d'actions	NC	0	2	4	4	4	1 job dating FFB, 3 job dating Greta Organisation d'une soirée Ancre pour l'accueil des nouveaux salariés en 2023.

Projets 2023

- Séminaire à destination des acteurs économiques ;
- Programme de petits déjeuners entrepreneurs et de visites d'entreprises ;
- Accompagner les projets inter-entreprises autour de l'économie industrielle territoriale ;
- Organisation d'un évènement sur la reprise et création d'entreprise ;
- Aide au recrutement et à l'installation des salariés ancre ;
- Organisation Startup Week-end #7 FoodTech.

PROGRAMME DE_C_2 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Rapprocher le consommateur du producteur local	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de promotion et d'utilisation des produits locaux	NC	5	0	20	Lancement des actions en 2022 Faire évoluer le critère nombre d'ambassadeurs du consommateur local (charte d'engagement plan alimentaire territorial auprès des producteurs, restaurateurs, épiceries, collectivités, entreprises) ; Deux artisans accompagnés pour des projets de transformation;
	Nombre de collectivités engagées dans un diagnostic de la restauration collective.	6	6	4	13	4 diagnostics en 2022 et 30 enquêtes auprès des communes (dont GIE); Réunion de restitution avec 13 communes présentes (élus et/ou cuisiniers);
Renforcer l'image gastronomique du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation alimentaire à destination de la population de Saint-Lô Agglo	NC	10	9	25	Animation (classe du goût) auprès des scolaires Défi assiettes vides dans le cadre de notre partenariat avec REGAL (15 écoles) Intervention et animation lors du festival des 5 R et festival jeunes (compostage + cuisine 0 déchets) Organisation de deux demi-journées de formation au compostage pour les agents de Saint-Lô Agglo Organisation en lien avec l'AREA de ACROALIMENTAIRE à Pôle Agglo 21. Conférence sur l'alimentation avec Christophe LAVELLE Lancement des actions en 2022 retardé lié à la mise en place de l'appel à manifestation d'intérêt
	Nombre d'outils de communication	NC	3	1	2	1 exposition sur l'alimentation (Exposition Je Mange donc je Suis... en Normandie) 1 guide des producteurs (1 ^{er} trimestre 2023) 1 carte interactive des producteurs (1 ^{er} trimestre 2023)

Projets 2023

Sensibiliser

- Défi Familles alimentation positive de janvier à juin 2023 ;
- Animations dans les écoles, centres aérés... autour du goût, du potager et du gaspillage alimentaire ;
- Installation de composteurs (FJT / écoles / habitat collectif / entreprises / communes), mise en place ; d'une charte de fonctionnement formation et formation des utilisateurs ;
- Acculturation des maires à l'installation et à la reprise des exploitations ;
- Accompagnement de la restauration collective dans l'utilisation de produits locaux ;

Promouvoir

- Mise en avant des producteurs (Guide des producteurs et carte interactive) ;
- Rendez-vous PRO'ALIM (6 février 2023) ;
- Seconde édition de Délice & Savoir.

Economie

- Expérimentation logistique de proximité avec l'école de commerce EM Normandie et la Poste ;
- Subvention aux entreprises innovantes des projets liés au projet alimentaire territorial ;
- Equipement du Showcase alimentaire dans les « Ateliers21 » ;
- Faciliter la commercialisation des produits locaux (point de vente, vente en ligne...).



Politique publique :

SOUTIEN À LA FILIÈRE ÉQUINE

FE

PRIORITÉS :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de la filière équine vise à accompagner le dynamisme de nos entreprises et porteurs de projets du secteur d'activité en vue de conforter les retombées économiques et l'attractivité du territoire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

La filière équine est fortement représentée sur le territoire, 2 sites majeurs dont le pôle hippique de Saint-Lô et l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot, les centres équestres, les nombreuses entreprises ainsi que les élevages constituent un tissu économique dynamique et une vraie plus-value du cadre de vie, un élément facilitateur à la venue de jeunes actifs pratiquants et adeptes des sports équestres.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



1 En matière de développement économique

1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

Des aides qui contribuent à :

La tenue de **69 jours de concours/an** (55 en 2021)



L'accueil de **60 040 visiteurs/an** (50 000 en 2020 et 2021, 100 000 en 2019)

21 949 équidés engagés sur les compétitions soutenues par Saint-Lô Agglo (12 775 en 2021)



LES AXES

FE_A Conforter le secteur d'activité de la filière équine

FE_B Améliorer la visibilité de la filière et du soutien de Saint-Lô Agglo à la filière

CONTEXTE

La politique d'aide publique de Saint-Lô Agglo à la filière équine a été validée par le conseil communautaire (délibération c2018-07-02.167) le 2 juillet 2018.

Saint-Lô Agglo fait le choix de capitaliser sur le potentiel de la filière et sur la notoriété internationale liée à des champions d'exception (cavaliers et chevaux) issus du territoire.

En 2022, des compétitions majeures ont rythmé l'année au pôle hippique : le Normandie Horse Show, le concours de saut international 4 étoiles, le meeting d'automne... et de nombreuses rencontres sportives..

À noter, la tenue de la coupe du monde de horse-ball du 15 au 20 août 2022 avec la venue de 33 équipes internationales d'Argentine, Australie, Belgique, Canada, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Kirghizstan et Portugal. Cet événement a été le point d'orgue de la décennie.

L'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot qui a obtenu la qualification de pôle régional de par la qualité de ses infrastructures, a organisé 30 courses premium et accueilli 25 000 spectateurs.

AXE
FE_A

CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE

CONTEXTE

Au regard de l'équilibre financier fragile des associations, Saint-Lô Agglo contribue au maintien de compétitions emblématiques et génératrice de chiffre d'affaires pour les éleveurs du territoire et de retombées indirectes pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Dans le cas particulier du pôle hippique et du site du haras national de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo est une des quatre collectivités membres du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô (SMPH) et contribue à hauteur de 20% du reste à charge du budget du site

PROGRAMME FE_A_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ORGANISATRICES D'ÉVÈNEMENTS ÉQUESTRES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équestres	Évolution du nombre de journées de compétitions	118	120	138	140	167	170	Un calendrier annuel bien rempli.
	Évolution du nombre de visiteurs (lors des manifestations soutenues)	50 000	50 000	50 000	50 000	60 000	65 000	Le championnat du monde de Horse-Ball a contribué à la bonne fréquentation internationale en 2022
	Évolution du nombre d'équidés engagés	19 500	19 500	12 775	15 000	21 949	22 000	Un maintien des équidés engagés en 2023 (en 2022, championnat du monde de Horse-Ball a amené une activité supplémentaire exceptionnelle)
Engager un partenariat avec l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot	Évolution du montant des enjeux des courses Prémium	103 811 €	50 000 €	103 811 €*	50 000 €	60 642,70€*	61 000 €	*A noter depuis la modification de l'article 116 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019, la redevance sur les enjeux est versée à part égale entre l'EPCI et la commune du site Graignes-Mesnil-Angot.

- Projets 2023
- Adapter les critères d'attribution des subventions pour optimiser l'accompagnement de Saint-Lô Agglo à la filière au regard de nos exigences budgétaires.
 - Finaliser le partenariat avec l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot en collaboration avec la commune de Graignes-Mesnil-Angot

PROGRAMME FE_A_2 : SOUTENIR LE PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Créer un véritable site locomotive de la filière, au niveau économique et accompagner l'accessibilité de l'équitation aux jeunes accueillis au centre équestre	Chiffre d'affaires commercialisation du site	NC	NC	4,4 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,5 millions €	4,434 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,5 millions €	Maintien du CA réalisé au vu du contexte économique global et des incertitudes nationales.
	Évolution du nombre d'équitants inscrits au centre équestre	NC	320	313	320	348	360	Une progression constante depuis l'ouverture du centre équestre en 2017

Projets 2023

- Disposer d'un retour stratégique et programme d'investissement équilibré pour le développement du site du syndicat mixte du pôle hippique, tout en garantissant la stabilité de nos contributions financières

PV

AXE
FE_B

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À LA FILIÈRE

CONTEXTE

Un partenariat avec le journal Equin Normand autour du sponsoring de deux cavaliers affichés Saint-Lô Agglo permet d'accroître la visibilité de la collectivité, partenaire d'une écurie et d'afficher le soutien de la collectivité au monde du cheval.

PROGRAMME FE_B_1 : AFFICHER LE SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À DES CAVALIERS ESTAMPILLÉS SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo	Évolution du nombre de cavaliers et des cavaliers	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 6 concours	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 8 concours	2 cavaliers 10 concours	L'accompagnement des 2 cavaliers estampillés Saint-Lô Agglo entraîne une relation privilégiée avec le magazine Equin normand.

Projets 2023

- Partenariat avec Equin Normand à conforter



Politique publique :

ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ESER

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Développer les formations post-bac sur le territoire et accueillir un plus grand nombre d'étudiants

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux actifs :

- Investir dans la formation et l'enseignement supérieur pour attirer les étudiants, les former et les garder sur le territoire
- Garantir aux jeunes une offre d'enseignement supérieur de qualité
- Encrer les jeunes à travers le lien formation/emploi/recherche
- Rendre les jeunes acteurs et ambassadeurs du territoire (un territoire par et pour les jeunes)

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



9. Promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche



CHIFFRES CLÉS

Année universitaire 2021/2022 :

1 946 étudiants étaient inscrits dans plus de **60 formations post-bac** enseignées à Saint-Lô Agglo (contre 2 082 en 2020/2021)



12 établissements de l'enseignement supérieur



LES AXES **ESER_A** Les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (lycées, centres de formation et laboratoires universitaires de recherche)
ESER_B Les étudiants et les associations étudiantes

CONTEXTE

En 2022, le campus connecté de Saint-Lô a entamé sa deuxième année de fonctionnement en accueillant 13 apprenants de profils différents.

Depuis la crise sanitaire, la question de la précarité des étudiants et de leur santé mentale est toujours d'actualité.

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, le restaurant universitaire continue à proposer le repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Pour accueillir tous ses étudiants primo arrivants, Saint-Lô Agglo a organisé le 22 septembre sa douzième édition du Raid urbain étudiant. Parmi les deux équipes du campus connecté y ayant participé, l'une d'entre elle s'est imposée en remportant un des cinq parcours proposés.

Pour la première année et parce que la question de la santé est très importante et qu'elle représente un facteur de réussite dans les études, Saint-Lô Agglo a organisé en partenariat avec la CPAM et l'atelier santé ville une action prévention santé qui s'est déroulée du 5 au 7 décembre 2022 à l'IUT. Escape game proposé par la CPAM et échanges avec les partenaires santé du territoire, c'est au total 150 étudiants qui ont participé à l'opération.

Concernant le projet campus 2025, l'université de Caen Normandie a décidé d'en être le maître d'ouvrage. Le plan financier du projet devrait être fixé pour janvier 2023 entre les différents partenaires dont Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô, le département, la région... En parallèle à ce projet et pour travailler sur l'aménagement urbain de la zone campus, Saint-Lô Agglo, la ville et le département ont mené une étude de définition du campus qui a permis de dégager des orientations de travail autour du projet campus 2025.

Enfin, la cellule enseignement supérieur a fait appel à un cabinet d'étude pour l'accompagner dans la réalisation d'un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Feuille de route pour les actions à mener dans les prochaines années, ce document devrait être livré au printemps 2023.

AXE
ESER_A

LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo soutient et développe l'enseignement supérieur sur son territoire à travers des actions et dispositifs destinés aux structures de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PROGRAMME ESER_A_1 : APPEL À PROJETS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Soutenir les projets des établissements	Nombre de projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets de Saint-Lô Agglo	2	4	4	4	1	3	Projet subventionné : Concours culinaire « délices et savoirs » organisé par le FIM campus 2 le 26 mars 2022 (9 000€)
Soutenir la recherche et les projets des laboratoires universitaires		2	2	2	2	1	2	Projet validé pour le laboratoire LUSAC : projet de recherche concernant l'étude des moyens d'optimisation et d'économie d'énergie dans le bâtiment, cofinancement d'un doctorant (report versement subvention de 20 000 € sur 2023 car retard arrivée du doctorant en décembre 2022)

Projets 2023 - Organiser une commission à l'IUT pour faire visiter les 2 laboratoires de recherche universitaires aux élus

PROGRAMME ESER_A_2 : PROMOUVOIR, GÉRER DE NOUVEAUX SERVICES ET DÉVELOPPER DES PROJETS SUR LE SITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

PT	ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
	Étoffer l'offre de formations post-bac	Évolution du nombre d'étudiants sur le territoire	2 016	2 050	2 082	2 090	1946	2000	2000	
	Promouvoir l'enseignement supérieur et la vie étudiante à Saint-Lô	Évolution du nombre de vues sur la page « étudiants » du site internet	273 747	274 000	274 789	276 000	NC			En raison de la refonte du nouveau site internet de Saint-Lô Agglo, il n'a pas été possible de communiquer de chiffres. Un suivi pourra de nouveau être réalisé à partir de 2023.
		Évolution du nombre de nouveaux utilisateurs sur la page « étudiants ».	146 969	147 000	147 776	148 700	NC			
		Évolution du nombre d'élèves de terminal ayant participé au RDV du supérieur (visio-conférences)	175	200	175	0	0	150		Action en cours de réflexion avec le Kiosk de Saint-Lô Agglo dans le cadre de la semaine de l'orientation en mars 2023.
	Création d'un compte Instagram « étudiant à Saint-Lô »	Nombre d'abonnés					114	200		Lancement du compte Instagram le 5 septembre 2022 : 2 à 3 publications par semaine
		Nombre de publications					56	150		
	Déploiement du wifi territorial sur la zone campus	Nombre total d'utilisateurs sur la zone campus	NC	NC	2 092	4 000	5 198	6 000		Service réellement mis en place en juin 2021 sur l'ensemble de la zone campus
		Nombre total de connexions sur la zone campus	NC	NC	4 173	8 000	13 880	20 000		Régie publicitaire de Saint-Lô Agglo diffusée avant connexion

Projets 2023 - Réalisation d'un schéma local de l'enseignement supérieur et recherche à Saint-Lô Agglo (livraison du document pour le printemps 2023)
- Projet de développement du campus avec la création d'un tiers-lieu de type « Maison de l'étudiant » (livraison du projet pour 2025)

PROGRAMME ESER_A_3 : LA FORMATION À DISTANCE : « CAMPUS CONNECTÉ » ET PROJET D'IMPLANTATION D'UN CNAM

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Développer le campus connecté	Évolution du nombre d'apprenants inscrits au campus connecté	1	15	10	15	13	18	9 apprenants inscrits sur l'année 2021/2022 13 apprenants inscrits sur l'année 2022/2023
Permettre aux apprenants de suivre une formation à distance près de chez eux tout en bénéficiant d'un accompagnement méthodologique et psychologique	Évolution du nombre d'apprenants diplômés au campus connecté	0	15	0	7	1	2	Parmi les 9 apprenants inscrits sur l'année 2021/2022 : - 5 apprenants ont décidé de rester au campus connecté en septembre 2022 : suite aux examens de fin d'année scolaire (1 passage en 2ème année de licence, 1 passage en 2ème année de BTS, 2 réorientations de formations à distance et un redoublement) - 4 apprenants ont décidé de quitter le campus connecté suite aux examens de fin d'année scolaire : parmi eux, 3 ont repris une formation en présentiel en septembre 2022

Projets 2023 Campus connecté

- Démarrage progressif avec l'accueil d'un apprenant sur l'année 2020/2021, de 9 apprenants en septembre 2021 puis de 13 en 2022. En fonction de l'espace de travail du campus connecté, volonté d'atteindre au moins 30 apprenants au bout des 5 premières années de fonctionnement

AXE
ESER_B

LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo accompagne les étudiants du territoire et soutient les projets des associations étudiantes dans le cadre de la formation. Parmi les 14 associations étudiantes du territoire, certaines d'entre elles sont porteuses de projets à mener dans le cadre de la formation. Depuis 2010 Saint-Lô Agglo organise le raid urbain étudiant pour tous ses étudiants de première année. Il s'agit d'un après midi d'intégration organisé le 3ème ou le 4ème jeudi de septembre.

PROGRAMME ESER_B_1 : DYNAMISATION DE LA VIE ÉTUDIANTE À TRAVERS L'ORGANISATION DU RAID URBAIN ÉTUDIANT ET DE L'APPEL À PROJET POUR L'AIDE AUX PROJETS TUTORÉS DES ÉTUDIANTS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Faire découvrir la ville de Saint-Lô et repérer les structures qui pourraient les accompagner dans leur vie étudiante	Évolution du nombre d'étudiants participants au Raid Urbain étudiant	0	500	406	500	343	400	Baisse des inscriptions en raison d'une baisse du nombre d'étudiants de première année dans certains établissements et surtout les lycées. Un seul BTS sur les deux BTS du FIM campus 2 a participé cette année (semaine en entreprise pour l'autre BTS).
	Évolution du nombre de partenaires participants	0	50	47	47	47	47	Les partenaires sont les structures qui accueillent et proposent les épreuves sur leur site aux équipes étudiantes. Les partenaires sont en lien avec les secteurs suivants qui accompagnent la vie étudiante : logement, transport, santé, social, loisirs sportifs et culturels...
Soutenir les projets dynamisant la vie étudiante en priorité	Évolution du nombre d'actions portées par les étudiants	5	15	7	15	3	8	16 demandes de subventions déposées / 1 projet dont la demande de subvention avait été validée n'a pu être réalisé en raison de la pandémie et 6 autres projets n'ont pas donné suite dans la mesure où les étudiants n'avaient plus besoin de financement pour boucler le budget. 6 projets abandonnés

Projets 2023 Raid urbain étudiant

- La treizième édition est programmée le jeudi 28 Septembre 2023

Aide au montage des projets tutorés étudiants

- Révision des critères de sélection des projets par le jury chargé d'examiner les dossiers de demande de subventions. Critères revus pour que les projets subventionnés aient un lien avec les domaines de compétences de Saint-Lô Agglo.



Politique publique :

POLITIQUE DE VALORISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

VCT

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de valorisation culturelle et touristique vise à accroître l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie et créer du lien social en vue de générer des retombées économiques.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

PROMOUVOIR LES ATOUTS DU TERRITOIRE (identité territoriale)

- Développer l'offre touristique et culturelle
- Valoriser nos paysages naturels et sites patrimoniaux : la Vire et la vallée, marais, bocage, Abbaye de Cerisy-la-Forêt, Aire de la Chapelle-sur-Vire...
- Valoriser les équipements structurants

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



1 En matière de développement économique
 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17;
 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;
 1.4 promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre;
 1.5 au titre de l'article L. 133-3 du Code du tourisme, élaboration et mise en œuvre de la politique publique du tourisme définie dans le cadre du schéma de développement touristique de l'EPCI/ (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités);
 1.6 élaboration et mise en œuvre de la politique publique de dynamisation culturelle dans le cadre du schéma de développement culturel de l'EPCI Intégrant la gestion du parc de sculptures de Cerisy-la-Foret (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités).



CHIFFRES CLÉS

Volet culturel



✓ **2 794 spectateurs** aux **20 spectacles** Ville en Scène et Jazz dans les Prés
 (contre 1500 en 14 spectacles en 2021)

✓ **14 associations aidées** accompagnées
 (contre 11 en 2021)

Volet touristique



✓ **2 bureaux d'accueil + des accueils hors les murs**

✓ **2 213 personnes** au festival « les goûters de la Chapelle » (contre 900 en 2021)

Du 1^{er} juillet au 31 août 2022 :

✓ **2 845 demandes touristiques traitées** en saison estivale
 office de tourisme de Saint-Lô et bureau d'informations touristiques de Torigny
 (contre 2 550 en 2021)

Téléchargement des circuits de randonnées de mai à septembre 2022 :

✓ **10 843 consultations des fiches** (contre 11 800 en 2021)



LES AXES

- VCT_A Développer un office de tourisme performant
- VCT_B Adapter l'offre du territoire à la demande touristique
- VCT_C La culture, facteur d'hospitalité
- VCT_D La culture, facteur d'attractivité



CONTEXTE

L'année 2022 était pleine de promesses (fin du Covid) mais aussi d'incertitudes au vu des aléas majeurs (hausse des carburants et de l'énergie, guerre en Ukraine).

Grâce à une saison ensoleillée élargie (avril-septembre), la Normandie, la Manche et notre territoire ont connu une belle fréquentation. Une belle saison a été constatée par nos hébergeurs.

Le public est revenu nombreux pour la programmation annuelle 2022, après des débuts timides lors de spectacles en soirée.

Cette année 2022 a été marquée par la livraison des supports de promotion et de communication très attendus à savoir les sites internet du service de la promotion : le site amiral grand public et le site partenaires avec des espaces d'échanges et de collaboration.

Le schéma de développement touristique a été lancé par un diagnostic au printemps, une présentation en juillet et un séminaire en octobre 2022 avec une belle mobilisation des partenaires, acteurs et services de Saint-Lô Agglo. La phase stratégie et actions sera validée fin du 1^{er} semestre 2023.

AXE
VCT_A

DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME PERFORMANT

CONTEXTE

Dans le cadre de la professionnalisation de ses équipes et de ses actions, l'office de tourisme et de la culture s'inscrit dans des démarches de montée en gamme afin de répondre le plus professionnellement aux attentes des touristes, professionnels et élus. La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication. Le service tourisme de Saint-Lô Agglo manquant de visibilité auprès de ses socio-pros a mis en œuvre des actions pour devenir une porte d'entrée touristique et économique de notre territoire. Non instaurée auparavant, la taxe de séjour payée par les personnes séjournant sur Saint-Lô Agglo participe au financement des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la destination.

PROGRAMME VCT_A_1 : OPTIMISER L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gagner en terme de fréquentation et de rentabilité des actions engagées, s'inscrire dans les actions du réseau des offices de tourisms normands	Évolution de la fréquentation touristique enregistrée	2 161 demandes (Plage verte)	2 200 demandes	2 150 demandes (Plage verte)	2 210 demandes	2 282 demandes	2300	La saison estivale était satisfaisante, avec une clientèle principalement française et de proximité.
		431 demandes (Torigny)	450 demandes	600 demandes (Torigny)	620 demandes	563 demandes	600	
		3 380 personnes (haras)	3 400 personnes	2 150 personnes (haras)	Service fermé en 2022	//	//	
	Nombre d'actions en commun	3	3	3	3	2	3	opération avec les offices du Bessin, Isigny, Vire, Carentan et Mont Saint Michel / opération avec parc marais

- Projets 2023
- Retravailler le label qualité pour l'audit de 2023 ou 2024 /Préparation de la demande classement pour hiver 2023
 - Travailler sur une convention d'actions en commun avec le parc naturel des marais
 - Séminaire touristique et culturel avec l'ensemble des acteurs (communes, associations, partenaires culturels...) sur des thématiques : SACEM, LEADER, appels à projets DRAC..., sécurité des manifestations...

PROGRAMME VCT_A_2 : PROMOUVOIR LA DESTINATION

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Valoriser son territoire afin de provoquer la visite et par extension la consommation	Nombre de sessions	84 750 pages vues	86 000 pages vues	208 879 pages vues /an (jan-déc)	221 400 pages vues	Statistiques non disponibles (nouveau site)	230 000 pages vues		Augmentation de 6% , Chiffres/an plus pertinents en 2023 (pas de chiffres en 2022)
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du nombre de visiteurs des sites internet	NC	NC	NC	Nouveaux sites en cours avec agenda et plateforme (livraison printemps 2022) 1ères données collectées des nouveaux outils Chiffres 2021 : 524 téléchargements (300 téléchargements parcours fixe - 224 parcours éphémère modifiable) prévisions 2022 : 550 téléchargements	Le module des statistiques n'a pas été fonctionnel à la livraison (juillet 2022)		+ 30 %	L'appropriation du site internet par les visiteurs et les acteurs (agenda, billetterie + e-boutique en ligne, formation des acteurs culturels) vont permettre d'accroître la fréquentation des sites en 2023

- Projets 2023
- Validation du schéma de développement touristique
 - Promouvoir et faire vivre les outils collaboratifs

PV

PROGRAMME VCT_A_3 : DÉVELOPPER L'AUTOFINANCEMENT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Recueillir la taxe de séjour dans de bonnes conditions, être à l'écoute et être présent pour les hébergeurs collectant la taxe, s'inscrire dans une démarche de progression (facilité et régularité dans les déclarations), financer des projets identifiés	Montant de la taxe	49 588 €	50 000 €	53 000€ (déc)	60 000€	130 670 €	130 000 €	140 000 €	Belle saison touristique 2022 avec une clientèle étrangère qui revient (+ 74% de nuitées étrangères par rapport à 2021)
	Évolution du nombre des hébergeurs	158	160	174	179	186	190	200	
	Évolution du nombre des hébergements	194	195	209	220	221	225	250	
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution des parts de marché des nuitées départementales	NC	NC	1,8 millions (Réalisé 2021 de janvier à août)	1,8 millions	1,95 millions (de janvier à août 2022)	1,96 millions	2 millions	Nouveau schéma adopté en 2023 avec des actions fin 2023- début 2024 (source flux Vision –Attitude Manche)

Projets 2023

- Optimiser et faire évoluer les taux de la taxe séjour : 5%
- Promouvoir la boutique et la e-boutique

AXE
VCT_B

ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE

CONTEXTE

La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication

PROGRAMME VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination	Fréquentation des sites marqueurs (5 à 6 sites) Hors pratique sportive	25 750 personnes	21 250 personnes	21 500 personnes	22 500 personnes	19 780 personnes	20 000 personnes	26 000 personnes	Les sites marqueurs du territoire : Les Roches de Ham de Torigny-les-Villes, le musée d'art et d'histoire de St-Lô, l'abbaye de Cerisy, le Véloraï de Condé (chiffres communiqués par site et estimation via éco-compteur départemental pour les Roches) Les hautes températures estivales ont incité à consommer « littoral » et ont pénalisé les sites « musées ».
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du temps passé des excursionnistes	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h	Entre 4h et 6h	Entre 4h et 6h	2022 : 47% des excursionnistes restent entre 2 à 4h sur Saint-Lô Agglo (chiffres recueillis par données téléphoniques -Flux Vision) 6% + de 10h / 5% entre 8 et 10h / 11% entre 6 et 8h / 31% entre 4 et 6h

Projets 2023 - Réadapter le schéma de développement touristique en proposant une démarche de marketing territorial
- Valoriser la Vire et l'itinérance (10^{ème} édition Festival Goûters de la Chapelle sur Vire)

PROGRAMME VCT_B_2 : VALORISER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE DE RANDONNÉE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Avoir une offre de qualité en adéquation avec les demandes des pratiquants et suivre les tendances	Évolution du nombre de consultations des circuits	4 744	4 800	28 020 (jan-nov)	28 000 (jan-nov)	18 900	19 000	25 000	Les usagers locaux ont déjà téléchargé bon nombre de circuits du territoire : 2020 et 2021 ont été les années « record » de la randonnée. Téléchargements GPX en baisse générale
	Évolution du nombre de téléchargements PDF des circuits	NC	NC	7 258	7 350	4164	4200	5 500	
	Évolution du nombre d'embarquements GPX	NC	NC	1 614	1 650	1 018	1000	700	

Projets 2023 - Proposer une signalétique de départ de circuit de randonnée

AXE
VCT_C

LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

CONTEXTE

C1 : Au regard de la compétence culture partagée, mais aussi du levier qu'elle constitue à favoriser le lien social et améliorer le cadre de vie, Saint-Lô Agglo engage un programme d'actions ciblées en milieu rural comme avec les saisons Villes en Scène et Jazz dans les prés qui s'inscrivent dans des programmations plus larges soit au niveau départemental ou régional. Notion de réseau valorisée.

C2 : Le projet de développement culturel vise à la mise en réseau des partenaires, Saint-Lô Agglo étant un facilitateur et jouant un rôle de coordinateur des projets portés par les acteurs culturels du territoire

PROGRAMME VCT_C_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ET LES ACTEURS CULTURELS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Évolution du nombre de spectacles Jazz dans les prés et Villes en Scène et de spectateurs	7 spectacles/ 1 196 spectateurs	16 spectacles/ 2 000 spectateurs	14 spectacles / 1 505 spectateurs	21 spectacles/ 2 100 spectateurs	20 spectacles (11 VES et 9 jazz)/ 2 794 spectateurs	21 spectacles/ 2 800 spectateurs	Une très belle saison 2022 retour des spectateurs dans les salles après la période COVID
	Évolution du nombre de projets et de participants dans le cadre du soutien apporté par Saint-Lô Agglo	9 projets	14 projets	11 projets	6 projets	14 projets	14 projets	Une école de musique (Marigny) en baisse de fréquentation suite à l'ouverture de 2 classes d'orchestre à l'école et suite à la crise sanitaire. Le prévisionnel se basera sur les chiffres de l'année 2022. Des réflexions sont en cours pour l'accompagnement pour la rentrée 2023-2024.
	Évolution du nombre d'élèves inscrits aux écoles de musique associatives	170	126	121	70	64	64	Le nombre de projets prévisionnels est basé sur le réalisé 2022 mais pourrait être amené à diminuer en fonction de la révision des critères qui sera faite en 2023.
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Évolution du nombre de projets sous contrats d'objectifs	5	7	1	3	5	Convention de 3 ans	4 conventions sont en cours de finalisation et une convention est à revoir celle de l'Usine Utopik. La durée des conventions encourt sur 3 ans.
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Nombre de structures culturelles et partenaires mobilisés				Travaux sur la Vire (fin chapelle sur Vire)			Prise en compte des travaux sur la Vire + nouveau schéma touristique
	Fréquentation des bords de Vire	NC	NC	NC	Accompagnement du Festival des bords de Vire	Promotion des bords de Vire au travers des animations et de la promotion (vitrophanie, brochures...) + action animation (calèches) pour les Virées du terroir	10 ^{ème} anniversaire de l'édition 2023 du festival « Les Goûters de la Chapelle-sur-Vire » 2 300 personnes	Festival des goûters de la Chapelle 2019 : 1 850 personnes 2021 : 900 personnes 2022 : 2 213 personnes
	Nombre de participants du territoire, et hors territoire				Réunions de travail avec l'ensemble des acteurs			

Projets 2023 : Révision des critères de subventions aux associations culturelles et réflexion d'accompagnement sous forme d'appels à projets

PV

PROGRAMME VCT_C_2 : FAIRE « PROJET » EN ENCOURAGEANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS CULTURELS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déployer une mission d'ingénierie et d'aide aux acteurs de la culture pour le développement des coopérations et de l'efficacité de leurs actions	Évolution du nombre d'acteurs concernés par les missions d'ingénierie	15	50	11	30	30	30	Un séminaire de présentation du site internet et une réunion de présentation aux secrétaires de mairie du territoire
	Évolution du nombre de projets accompagnés (mise en réseau des acteurs)	9	14	9	14	14	14	De nombreuses rencontres avec les acteurs culturels pour le montage de projets (50 rendez-vous à l'année)

- Projets 2023
- Ingénierie auprès des structures pour le montage de projets
 - Ingénierie dans le cadre d'un projet « CTEJ » (contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse) qui rassemblera les acteurs, les partenaires (Conseil Départemental, DRAC, Région) et les services de l'agglo (petite enfance et enfance jeunesse)
 - Séminaire touristique et culturel avec l'ensemble des acteurs (communes, associations, partenaires culturels...) sur des thématiques : SACEM, LEADER, appels à projets DRAC..., sécurité des manifestations...

AXE
VCT_D

LA CULTURE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

CONTEXTE

D1 : Sur le territoire de Saint-Lô Agglo la richesse de l'offre culturelle est un véritable atout qui a besoin d'être plus lisible et plus valorisé

PROGRAMME VCT_D_1 : FAIRE CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Améliorer la visibilité des projets et manifestations culturelles pour une fréquentation accrue du grand public	Évolution du nombre de page consultées	1 ^{ère} année de collecte de données	1 ^{ère} année de collecte de données		Le site internet « O' cœur de la culture » est sorti en juillet 2022 avec l'agenda partagé et la plateforme de matériel la 1 ^{ère} année de collecte se poursuivra jusqu'en juillet 2023, date à laquelle nous pourrons présenter des chiffres.
	Évolution du nombre de contributeurs	1 ^{ère} année de collecte de données	1 ^{ère} année de collecte de données		

Projets 2023

- Suivi du site internet et appropriation de la plateforme et du site par les acteurs culturels (formation, contribution...): agenda partagé et plateforme de matériel



Politique publique :

SANTÉ, BIEN ÊTRE

SAN

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique vise à améliorer la santé et le bien-être de la population du territoire communautaire en soutenant l'offre de santé de proximité

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de l'intercommunalité, elle constitue une préoccupation forte des élus. C'est pour répondre à ce défi que Saint-Lô Agglo s'est doté d'un contrat local de santé validé en 2023. Cet outil est au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans politiques publiques avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



2.6 Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs partenariaux en matière de santé (contrat local de santé) (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



CHIFFRES CLÉS



52% des médecins généralistes du territoire **ont plus de 55 ans** (au 30/09/19).

Sources : INSERM, INSEE-recensement de la population et ARS Normandie.

8 partenaires institutionnels

associés à l'élaboration du contrat local de santé du Saint-Lois : Agence Régionale de Santé, CD 50, Ville de Saint-Lô, CPAM 50, MSA Côtes Normandes, Centre hospitalier de Saint-Lô, Fondation Bon Sauveur, Hôpital privé du Centre Manche.

2 pôles de santé libéraux et ambulatoires répartis sur 4 sites

(Pont-Hébert/Saint-Jean de Daye, Torigny-les-Villes/Saint-Jean d'Elle) dont :

- 9 médecins
- 2 dentistes ;
- 15 infirmiers ;
- 1 masseur-kinésithérapeute ;
- 3 psychologues ;
- 2 pédicures ;
- 1 orthophoniste ;
- 1 ostéopathe ;
- 1 diététicienne

Taux d'occupation : 73%

Densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants :

- ✓ *médecins généralistes 71,1 équivalente à la densité régionale (au 01/01/19)*
- ✓ *médecins spécialistes 46 densités plus faibles (62 en région et 85 en France) (au 01/01/19)*
- ✓ *chirurgiens-dentistes 29 (36,5 en région et 55,7 en France) (au 01/01/19)*
- ✓ *masseurs-kinésithérapeutes 56,6 (64,5 en région et 102,9 en France) (au 01/01/19)*
- ✓ *orthophonistes 18 (22 en région et 31 en France) (au 31/12/19)*

Sources : Adell, Asip-santé – RPPS / Drees, Insee, exploitation ARS Normandie et ORS-CREAI Normandie



LES AXES

SAN_A Soutenir l'offre de santé de proximité

SAN_B Répondre aux besoins prioritaires en santé (et bien-être) des habitants du territoire

CONTEXTE

Le programme d'actions du contrat local de santé, aujourd'hui validé met l'accent sur l'« accès aux soins et aux droits en matière de santé » et s'articule autour de quatre autres axes :

- santé mentale et bien-être psychique,
- bien vieillir et autonomie,
- environnement cadre de vie et santé,
- parcours prévention santé tout au long de la vie.

L'aide à l'installation, versée aux médecins par l'ARS depuis le 01/01/2021, dote le Saint-Lois d'un nouveau dispositif incitatif.

En outre, le développement de l'exercice coordonné (Agneaux, Saint-Lô) crée des conditions favorables pour soutenir l'offre de soins de proximité. Il en va de même du projet de santé et de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) réamorcé par les professionnels de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les-Villes.

À Saint-Lô, la création d'un nouveau pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) est commencée, portée par l'association des acteurs de santé du pays saint-lois pour le projet de santé et la fondation Bon Sauveur pour son volet immobilier.

Enfin, la réactivité de Saint-Lô Agglo pour répondre aux demandes d'intervention des locataires des pôles est source de signaux positifs pour les candidats à l'installation.



AXE
SAN_A

SOUTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

CONTEXTE

Proposer des structures d'exercice aux professionnels de santé et assimilés (psychologues, psychothérapeutes, ...) leur permettant de développer un exercice coordonné, contribuant à maintenir l'offre de soins de proximité et favorisant la venue de nouveaux praticiens sur le territoire.

PROGRAMME SAN_A_1 : ASSURER ET AMÉLIORER LA GESTION IMMOBILIÈRE DES PÔLES DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Améliorer le taux, la qualité et la réactivité des réponses aux demandes d'intervention des locataires pour ce qui concerne les dépannages et les réparations à la charge du bailleur.	Nombre de demandes satisfaites / nombre de demandes	18/22 (82 %)	90 %	42/47 (89 %)	93 %	44/44 (100%)	40	Baisser le nombre d'interventions du service d'entretien-maintenance.
	Évolution du taux de demandes d'intervention satisfaites	NC	+ 8 points (+10 %)	+ 7 points (+9 %)	+ 4 points (+5%)	+16 points (+12%)	100%	Maintenir la qualité d'intervention du suivi des demandes et l'efficacité dont fait preuve le service d'entretien-maintenance des bâtiments.

Projets 2023 - Confier la gestion immobilière à une agence spécialisée afin d'optimiser la location des espaces aux professionnels médicaux

AXE
SAN_BMIEUX REpondre AUX BESOINS PRIORITAIRES EN SANTÉ
(ET BIEN-ÊTRE) DES HABITANTS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Mettre en œuvre des actions pour soutenir une offre de santé de proximité. Améliorer l'état de santé ainsi que le bien-être de la population via les déterminants de santé. Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Afin de favoriser la construction de dynamiques territoriales de santé s'inscrivant dans son projet régional de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie a souhaité confier la coordination d'un contrat local de santé (CLS) à Saint-Lô Agglo. Dans sa délibération n°c2017-12-18.312, le conseil communautaire engage l'Agglo "dans une démarche conjointe et partagée avec la Ville de Saint-Lô et l'ARS, portant sur la réalisation d'un contrat local de santé".

PROGRAMME SAN_B_1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	REALISE 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mise en œuvre le programme d'actions du contrat	Existence effective du programme d'actions Nombre d'actions démarrées / nombre d'actions programmées	NC	NC	Le programme d'actions est construit, il est décliné en fiches-action.	Mise en œuvre des actions programmées en 2022	Validation du CLS en juillet 2022 et signature officielle en décembre;	Mise en œuvre des actions programmées	Travailler sur 5 actions prioritaires

Projets 2023 Mettre en œuvre (1ère année) le programme d'actions du Contrat local de santé avec le recrutement du coordinateur du contrat local de santé :

- Accueillir des internes sur le territoire
- Faire gagner du temps médical
- Faciliter l'accès au soin pour les étudiants
- Initier des actions en matière de prévention santé dans les secteurs du sport, petite enfance, enfance jeunesse, alimentation...
- Faciliter la formation premiers secours du personnel en contact avec le public



Saint-Lô
AGGLO
COMMISSION
**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

3

3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	48
3.1 Planification territoriale	49
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	54
3.3 Politique de l'habitat	59
3.4 Politique foncière et patrimoniale	62
3.5 Transports et déplacements	66



Politique publique :

PT

PLANIFICATION TERRITORIALE

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable



FINALITÉS

Concevoir à l'échelle intercommunale les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans le respect des objectifs de développement durable

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Il s'agit de mener à bien l'élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunale en co-construction avec les communes.

Pour ce faire , il est prévu de ne modifier les documents d'urbanisme communaux sur les seuls thèmes de l'évolution liées au développement économique.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



- 2.1 Schéma de cohérence territoriale ;
- 2.2 Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;



CHIFFRES CLÉS

La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation :

- ✓ Entre 2000 et 2010 : **+ de 100 ha/an**
- ✓ Entre 2010 et 2019 : **+ de 40 ha/an**, dont la moitié pour de l'habitat
- ✓ Objectif 2020-2030 : répondre aux besoins en réutilisant principalement l'existant (bâti vacant, dent creuse, etc.) et avec un seuil maximal **de 30 à 34 ha/an**
- ✓ Entre 2011-2021 : + 687 ha d'espaces consommés dont 532 ha pur l'habitat et 124 ha pour le développement économique soit **62 ha/an**

Objectif 2021-2031 :

répondre aux objectifs de la loi climat et résilience en divisant par 2 la consommation des 10 dernières années des espaces naturels, agricoles et forestier soit dans le PLUi un objectif **343 ha** au global à horizon 2035 et de **19ha/an** sur 15 ans pour l'habitat

- ✓ Mise en place de leviers dans un objectif de sobriété foncière : réhabilitation de logements vacants, urbaniser ou préserver les dents creuses, densifier le tissu urbain existants, recycler les friches.
- ✓ Zéro artificialisation nette à l'horizon 2050



LES AXES

- PT_A Élaborer et suivre les documents de planification intercommunale
- PT_B Assurer la transition entre les documents d'urbanisme communaux et le PLUI

CONTEXTE

Suite à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et à l'intégration de l'ex-communauté de communes de Canisy en 2017, Saint-Lô Agglo est devenue compétente pour le schéma cohérence territoriale et les documents d'urbanisme.

Conformément au code de l'urbanisme, elle a l'obligation d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'objectif est d'arrêter le document d'ici fin 2023. En attendant, il est nécessaire de finaliser certaines procédures d'urbanisme communales et de participer à la mise en œuvre du SCOT du Pays Saint-Lois.

La loi Climat et résilience a été promulguée le 22 août et publiée au JO le 24 août 2021. Elle a un fort impact sur les documents d'urbanisme, notamment le SCoT du Saint Loïs et le PLUI de Saint Lô Agglo. En effet cette loi précise que , dans son article 191 : L'absence de toute artificialisation nette des sols doit être atteinte en 2050.

Son premier objectif est de diviser par deux le rythme de la consommation d'espace d'ici 10 ans, soit 2031. Ces objectifs doivent être mis en œuvre dans le SRADDET en février 2024, août 2026 pour le SCoT et août 2027 pour le PLUI.

AXE
PT_A

ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

CONTEXTE

Grâce aux outils de planification, Saint-Lô Agglo garantit la cohérence des aménagements à l'échelle intercommunale et donne les moyens aux communes de maîtriser leur développement sur le long terme. Les orientations du schéma de cohérence territoriale, approuvé en 2013 et maintenu en vigueur en 2019 se déclinent à travers différents plans et programmes : programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains et plan climat-air-énergie territorial. Ces trois plans, objet d'une étude conjointe en 2017, seront traduits dans le plan local d'urbanisme intercommunal, qui réglemente l'usage des sols.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces plans dans le contexte de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échelle des projets, des actions de maîtrise du foncier, de définition de projet et de sensibilisation sont développées.

PROGRAMME PT_A_1 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Compatibilité des plans et projets d'aménagement avec le schéma de cohérence territoriale	Évolution du nombre d'avis du comité du schéma de cohérence territoriale sur la compatibilité des projets	0	5 à 10	11	20 à 30	26	25 à 30	L'élargissement des typologies de projets soumis à avis à entraîner une hausse significative du nombre d'avis. Un avis a été émis sur les aides au renouvellement urbain dans le cadre du programme local de l'habitat.

Projets 2023

- Poursuite du travail et des échanges avec la Conférence régionale du schéma de cohérence territoriale et la Région Normandie en vue de l'intégration des objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires suite à sa modification afin d'intégrer la loi Climat et Résilience et le zéro artificialisation nette d'ici 2050
- Augmentation du temps agent dédié au schéma de cohérence territoriale (50% avec montée puissance et basculement vers un 100% une fois les procédures communales achevées)

PROGRAMME PT_A_2 : CO-CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Collaboration avec les communes-membres	Taux de participation des communes aux différents temps d'échange	90 %	100 %	98 %	100 %	100%	100%	3 séries de permanences communales, 3 réunions des Maires, 1 conférences des Maires et plusieurs séries d'ateliers intercommunaux ont été réalisées en 2022
Concertation avec le public et acteurs du territoire	Nombre d'actions réalisées	2	5	3	4	2 Réunions des Personnes Publiques Associées 2 ateliers RLPI avec les acteurs économiques 1 réunion publique 20 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes 1 enquête publique	Intégration des acteurs du territoire dans les ateliers de travail, recensement des projets individuels Pour 2023, une phase de concertation est prévue sur un mois et demi avec une réunion publique, une exposition et des permanences. Pour le règlement local de publicité intercommunal, 2 ateliers (publicité et enseignes) ont eu lieu avec les acteurs économiques du territoire.	

Projets 2023

- Finalisation de l'ensemble des pièces du plan local d'urbanisme intercommunal : zonage, règlement, OAP, etc.
- Information, concertation et consultation officielle (avis des conseils municipaux, des personnes publiques associées, réunions publiques, etc.)

PROGRAMME PT_A_3 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DANS LES PROJETS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Définition d'une stratégie en faveur du renouvellement urbain	État d'avancement de l'étude	NC	0	Convention cadre signée Marché notifié	Finalisation de l'étude Identification de 30 sites à enjeux et de leur stratégie de mobilisation	Diagnostic finalisé Définition des 30 sites à enjeux Présentation en COFIL	Définition d'un accompagnement des communes vers la densification et la remobilisation de ces 30 sites	Finalisation de l'étude en Avril 2023
Mobilisation des outils juridiques de maîtrise du foncier et des projets	Nombre de fois où le droit de préemption urbain (DPU) a été utilisé	NC	0	1	3	1	1	
	Nombre de sursis à statuer	NC	0	1	5	1	2	
Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la sobriété foncière	Nombre d'actions réalisées	NC	0	2	5	1	2	Tables-rondes étudiants réalisées en janvier 2022 Sensibilisation à refaire auprès des élus en 2023 -> Mise en œuvre du PLUi Sensibiliser les élus et la population sur l'objectif ZAN

Projets 2023

- Sensibilisation-formation des élus sur l'utilisation du sursis à statuer (intervention Juristes en conférence des Maires)
- Concertation en cours et action à mener sur la concertation grand public du PLUi
- Anticiper la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour intégration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), concerter la population sur le sujet avec des actions de sensibilisation
- Travailler sur l'approbation du PLUi et sa mise en œuvre prévue en 2024, en lien avec les services d'instruction des droits du sol

AXE
PT_B

ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX ET LE PLUI

CONTEXTE

Certaines procédures d'évolutions de documents d'urbanisme sont encore en cours. Si on en comptait une vingtaine en 2017, seules deux restent aujourd'hui à finaliser. Étant donné l'avancement des travaux du plan local d'urbanisme intercommunal, le budget 2022 ne prévoit pas de nouvelles procédures.

PROGRAMME PT_B_1 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS COMMUNAUX À COURT TERME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Achèvement des procédures engagées avant l'approbation du PLUI	Délibération d'approbation ou d'abrogation des procédures	1	6	4	2	1	0	0	Approbation du PLUI	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour le développement économique.

PROGRAMME PT_B_2 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS D'ACTIVITÉ À COURT TERME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Priorisation des procédures à engager	Évolution du nombre de procédures prescrites	0	2	1	0	2	2	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour les besoins d'accueil d'entreprises, notamment pour permettre le maintien de l'emploi sur le territoire.

Projets 2023

- Modification avec enquête publique du plan local d'urbanisme de Saint-Lô pour ouvrir à l'urbanisation une zone 2AU pour accueillir de nouvelles entreprises
- Modification du plan local d'urbanisme de Torigny les Villes, commune déléguée de Guilberville afin de modifier la destination d'une zone initialement dédiée à l'habitat en zone d'activités économiques
- Formation des élus sur le domaine de l'urbanisme, sur la mise en œuvre du PLUI



Politique publique :

LES DÉCISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME

ADS



FINALITÉS

L'instruction des autorisations d'urbanisme est une phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à proposer des décisions légales et juridiquement fiable à l'autorité compétente.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Garantir la fiabilité des décisions proposées aux élus avec une maîtrise de la gestion des délais et une égalité de traitement des administrés du territoire, tout en déployant l'instruction dématérialisée des dossiers.

PAP 2023



CHIFFRES CLÉS

Au 12 décembre 2022

1 886 actes (contre 2 027 en 2021) soit **1 720 dossiers pondérés** (équivalents-PC) (contre 1584 en 2021), dont (valeurs au 12/12/2022) :

- ✓ **211 certificats d'urbanisme opérationnels** (contre 188 en 2021)
- ✓ **998 déclarations préalables** (contre 977 en 2021)
- ✓ **29 permis d'aménager** (contre 28 en 2021)
- ✓ **14 permis de démolir** (contre 17 en 2021)
- ✓ **98 autorisation de travaux (ERP)** (contre 96 en 2021)
- ✓ **536 permis de construire** (contre 698 en 2021)



37 communes adhérentes au service mutualisé
(19 PLU, 33 cartes communales, 8 communes sans document d'urbanisme) en 2022
(30 communes adhèrent au niveau 1 et 7 communes adhèrent au niveau 2)

Les certificats d'urbanisme d'information (Ville de Saint-Lô) ne sont plus instruits pas le service (578 en 2021)



LES AXES

ADS_A Garantir la sécurité juridique

ADS_B Moderniser l'instruction du droit des sols

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée par :

1. une légère baisse du nombre de dossiers déposés (baisse de 7%) liée à la conjoncture économique. Cette baisse est due à la diminution du nombre de demandes de permis de construire depuis août 2022 (baisse de 23% du nombre de permis de construire par rapport à l'année 2021). Corrélativement, le nombre de demandes des autres types de dossiers stagne par rapport à l'année 2021 voire augmentent (hausse de 12% des certificats d'urbanisme opérationnels par rapport à l'année 2021).
2. une augmentation du nombre de dossiers pondérés (augmentation de 8% par rapport à l'année 2021) reflétant l'activité réelle du service (ratio équivalents-PC prend en compte l'activité réelle du service).
3. l'entrée en vigueur d'une nouvelle convention d'adhésion au service ADS redéfinissant les modalités de travail entre la mairie et le service instructeur à laquelle 37 communes du territoire ont adhéré. Parmi ces 37 communes, les 7 communes ayant opté pour un service dit de niveau 2 ont renouvelé leur adhésion pour ce même niveau de service.
4. l'entrée en vigueur (depuis le 01/01/2022) de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : changement des modalités de dépôt d'un dossier et des modalités de consultations lors de la phase d'instruction.

AXE
ADS_A

GARANTIR LA SECURITÉ JURIDIQUE

CONTEXTE

Le service instructeur propose toujours la décision qui lui semble présenter, au regard des règles en vigueur sur le territoire communal, la meilleure sécurité juridique.
Le maire reste quant à lui responsable du contrôle a posteriori des travaux de construction ou d'aménagement.
Les travaux ou utilisation du sol exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent une infraction pénale.

PROGRAMME ADS_A_1 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES (ÉLUS ET SECRÉTAIRES DE MAIRIE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Maîtrise des procédures et des outils communs	Part des agents communaux ayant suivi une formation en urbanisme ou au logiciel métier Cart@DS datant de moins d'un an.	NC	30 %	95 %	30 %	100%	100%	Sessions d'accompagnement réalisées en 2022 proposées par le service application du droit des sols. Participation des communes sur la base du volontariat. Editions par le service ADS de tutos à destination des secrétaires de mairie. Le logiciel métier évoluant chaque année, les sessions d'accompagnement doivent être proposées annuellement.
Sensibilisation des élus aux risques juridiques, notamment pénaux	Part des arrêtés délivrés conformes au projet de décision rédigé par le service instructeur	NC	100 %	95 % (estimation)	100 %	99%	99%	Pas de retour des mairies lorsque la proposition n'est pas suivie. Tableau de suivi à revoir pour 2023.
Capacité du service instructeur à conseiller les communes	Nombre de demandes des mairies auxquelles le service a apporté une réponse	NC	100 %	95 % (estimation)	100 %	100%	100%	Le service ADS est structuré et dimensionné pour accompagner et répondre aux communes.

Projets 2023 - Continuer l'accompagnement des communes sur les réponses à apporter aux pétitionnaires

PROGRAMME ADS_A_2 : ACCOMPAGNER LES USAGERS (MAÎTRES D'OUVRAGE, PÉTITIONNAIRES, CONSTRUCTEURS...)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Capacité du service à accompagner les projets avant instruction	Nombre de réunions de présentation de projet avant dépôt de la demande d'autorisation en mairie	NC	25 %	NC	Communes niveau 1: 0% Communes niveau 2: 100%	32		Indicateur mis en place en 2021 moins pertinent depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. Proposition d'un nouvel indicateur pour 2022
Accompagnement des dossiers complexes par le service instructeur	Dont nombre de réunions inter-services avec les porteurs de projet	NC	20	10	20	4		Résultats aléatoires en fonction de la demande et des projets initiés sur le territoire de l'agglo

Projets 2023 - Mise en place de tableaux de bord de suivi de l'accueil du public différencié en fonction du niveau de service
- Consolidation d'un groupe de travail inter-services pour accompagner les porteurs de projet sur les dossiers complexes

PV

PROGRAMME ADS_A_3 : INSTRUIRE ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT LES DOSSIERS D'URBANISME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Respect des délais d'instruction	Part des actes pondérés délivrés de manière tacite	Entre 5 et 10 %	20 à 25 %	18 %	Inférieur à 10 %	5,2%	Inférieur à 10%	- Augmentation du nombre dossiers pondérés en équivalents-PC par rapport à 2021 - Recrutement d'instructeurs 2 nd semestre 2022 - Mise en place d'un marché en 2023 pour externaliser une partie de l'activité (pic d'activité et période de congés) - Procédures et contrôles mis en place au sein du service
Conformité des décisions au regard des règles d'urbanisme	Part des actes pondérés illégaux (actes rédigés par le service ADS)	Moins de 5 %	Moins de 1 %	NC	Moins de 1 %	1 (dossier en cours)	Moins de 1%	- Les dossiers illégaux délivrés de manière tacites ont été retirés par le service ADS (procédure contradictoire)

Projets 2023

- Formations des agents du service ADS
- Accompagnement juridique ponctuel sur les dossiers auprès d'un cabinet d'avocats

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

CONTEXTE

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 des obligations issues l'article L 423-3 du code de l'urbanisme (article 62 de la loi ELAN): obligation de dématérialisation de l'instruction (consultation et échanges avec le partenaires pendant la phase d'instruction du dossier) des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes de plus de 3500 habitants

PROGRAMME ADS_B_1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA CHAÎNE D'INSTRUCTION (agents, services consultés, ...)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Respect de l'échéance réglementaire fixée au 1 ^{er} janvier 2022 dans les communes > 3500 habitants	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes > 3 500 habitants	0 %	20 %	1 %	20 %	100%	100%	Obligation issue de la Loi ELAN Seules les autorisation de travaux pour les établissements recevant du public sont légalement exclues de la dématérialisation. Travail en cours auprès des sous commission sécurité et accessibilité pour dématérialiser ces dossiers.
Déploiement de la dématérialisation sur l'ensemble du territoire	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes < 3 500 habitants	0 %	5 %	0 %	5 %	100%	100%	Pas d'obligation légale. Choix par le service ADS d'une harmonisation de l'instruction dématérialisée sur l'ensemble du territoire

Projets 2023

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie sur l'utilisation du logiciel métier
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols et constitution d'un binôme paramétrage du logiciel au sein du service
- Accompagnement des services consultés et des partenaires (réunions et échanges sur les dossiers transmis par voie dématérialisée)

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

CONTEXTE

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 des obligations issues de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration : droit pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique
Mise en place d'une télé procédure pour les dépôts dématérialisés sur les communes adhérentes au service ADS de Saint-Lô Agglo: Guichet Unique en ligne accessible depuis Mes démarches en ligne sur le site internet de l'agglo.

PROGRAMME ADS_B_2 : SIMPLIFIER ET AMELIORER LES ECHANGES AVEC LES USAGERS (pétitionnaires particuliers ou professionnels)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Au 12 décembre 2022

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déploiement de la saisine par voie électronique	Part des dossiers déposés par le pétitionnaire par voie dématérialisée sur le guichet unique en ligne	NC	NC	1%	20%	18,22%	25%	Obligation pour l'administration issue de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (saisine par voie électronique) Pas d'obligation de dépôt par voie électronique pour le pétitionnaire. Il s'agit d'un droit.
Déploiement des échanges dématérialisés avec le pétitionnaire	Part des dossiers où le pétitionnaire accepte d'être notifié par voie dématérialisée	NC	NC	NC	NC	NC	50%	Nouvel indicateur à comptabiliser pour l'année 2023

Projets 2023

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie (dépôt d'un dossier sur le guichet unique en ligne et supports pour aider les mairies dans les relations avec les usagers)
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols (procédures, formations, ...)
- Communiquer auprès des usagers (plan de communication grand public à redéfinir, établissement de support d'aide à la saisie en ligne) pour sensibiliser et inciter au dépôt dématérialisé



Politique publique :

POLITIQUE DE L'HABITAT

HAB

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Garantir l'offre de logements sur le territoire, tant dans sa répartition (équilibrée) que dans sa diversité (mixité) et sa qualité (performance énergétique, adaptation aux besoins)

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le programme local de l'habitat est un document de programmation obligatoire pour les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Le 1er PLH de Saint-Lô Agglo a été approuvé en conseil communautaire le 22 mars 2021.

Il définit pour 6 ans (2021-2027) les objectifs et les principes de la politique de Saint-Lô Agglo en matière d'habitat, visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logement et d'hébergement ;
- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs ;
- Favoriser le renouvellement urbain ;
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

3. En matière d'équilibre social de l'habitat : 3.1 programme local de l'habitat ; 3.2 politique du logement d'intérêt communautaire ; 3.3 actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et en faveur de la mixité sociale ; 3.4 réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; 3.5 action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; 3.6 amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; 3.7 actions en faveur du logement des jeunes inscrites au titre du programme local de l'habitat.



CHIFFRES CLÉS

Des objectifs quantitatifs ambitieux sur la période 2021-2027

- ✓ Un objectif global (2021/2027) : **2 550 logements** à produire dont 78% localisés dans les 25 communes-pôles
- ✓ **350 logements vacants** remis sur le marché
- ✓ Au moins **800 logements** à produire en renouvellement urbain
- ✓ **35 % de l'offre** en logements aidés

5 millions d'euros programmés sur 6 ans qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ objectif **1 050 logements** accompagnés dans leur rénovation énergétique, dont 150 sur des projets de rénovation BBC 2021 : 180 | 2022 : 238
- ✓ objectif **485 lots de copropriété** soutenus 2021 : 32 | 2022 : 40
- ✓ objectif **350 logements** adaptés à la perte d'autonomie 2021 : 173 | 2022 : 282
- ✓ Aides à la remise sur le marché de logements vacants : objectif **200 logements** soutenus 2021 : 53 | 2022 : 74
- ✓ **1 500 logements** soutenus au titre des OPAH 2021 : 415 | 2022 : 607
- ✓ Aide à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain : **10 opérations**
- ✓ Aide au développement du logement locatif social : **150 logements sociaux créés**
 - ✓ Création de logements en réponse à des besoins spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage) : **12/13 opérations**
- ✓ **14 ménages** issus des gens du voyage intéressés par le projet de sédentarisation
- ✓ Aire d'accueil des gens du voyage **occupée à 80 %**, avec une moyenne de fréquentation mensuelle à 90 personnes



LES AXES HAB_A Répondre aux besoins en logements

CONTEXTE

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, Saint-Lô Agglo se trouve dans l'obligation d'élaborer un programme local de l'habitat (établissement public de coopération intercommunale de plus de 30 000 habitants et comptant une commune de plus de 10 000 habitants). Il s'agit d'un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique de l'habitat intercommunale, traitant du parc public et privé, de la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, des populations spécifiques.

Après plusieurs années d'élaboration, le premier programme local de l'habitat de Saint-Lô Agglo (2021-2027) a été approuvé par le Conseil communautaire le 22 mars 2021.

Suite à la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, les établissements publics de coopération intercommunale tenus de se doter d'un programme local de l'habitat doivent également mettre en place une conférence intercommunale du logement afin de définir une politique d'attribution des logements sociaux concertée.

Afin de lier l'action dédiée à la création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques, notamment la sédentarisation des gens du voyage, avec l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Lô, la cellule « Habitat » a, depuis juillet 2022, en charge la gestion de l'aire d'accueil (précédemment gérée par la Direction « Cadre de vie et collecte des déchets »).

AXE
HAB_A

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

CONTEXTE

Le programme local de l'habitat 2021-2027 a défini seize actions, réparties en six grands axes, en faveur de la rénovation du parc existant et du développement d'une offre de logements diversifiée :

- H1. Valoriser et optimiser le parc existant,
- H2. Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant,
- H3. Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques,
- H4. Maintenir la mixité sociale,
- H5. Observer et développer la connaissance,
- H6. Communiquer, animer le partenariat, accompagner les ménages.

PROGRAMME HAB_A_1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2027	COMMENTAIRE
Mesure de la capacité à atteindre les objectifs de création de logements fixés par le PLH	Nombre de logements créés sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo (cumulé depuis 2020)	100	326	701	Résultats non connus à ce jour pour 2022 – Bilan PLH prévu en avril 2022	1 126	2 550	Objectif annuel fixé par le PLH : 425 nouveaux logements par an.
Mobilisation des crédits programmés en investissement dans le cadre du PLH	Taux d'engagement des crédits (montants cumulés depuis 2020, calculé sur la base des montants engagés)	10 %	5,8 %	20 %	12,5 %	22 %	100 %	Les premiers effets de l'adaptation du règlement des aides (mars 2022) ont été constatés dès le 2 nd semestre 2022. Montée en charge progressive prévue sur l'année 2023.
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des OPAH (cumulés depuis 2020)	444	360 logements soutenus	700 logements soutenus	587* (+ 123 logements accompagnés au titre du SARE depuis 01/01/2021)	750 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	1 500	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires.
PT Lutter contre la vacance des logements vacants	Nombre de logements vacants remis sur le marché soutenus par les dispositifs portés par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	30	34	104	69*	105	420	Résultats prenant uniquement en compte les logements accompagnés au titre des OPAH.
Élaboration et mise en œuvre des documents-cadres de la conférence intercommunale du logement	État d'avancement des travaux	10 %	10 %	50 %	25 %	40 %	100 %	Organisation de la 1 ^{ère} conférence intercommunale du logement prévue pour le 1 ^{er} trimestre 2023.
Création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques	Nombre total de projets soutenus au titre des aides aux porteurs de projets mises en place par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	NC	NC	4 (30 logements)	1 (11 logements)	4 (40 lgts)	11 projets + 1/2 projet(s) d'habitat adapté aux gens du voyage	1 projet de création de 11 logements sociaux en démolition-reconstruction à Marigny-le-Lozon.

Projets 2023

- Poursuite des aides et dispositifs lancés depuis 2020 (OPAH, SARE, lutte contre les logements vacants, aides aux porteurs de projets pour la création de logements en renouvellement urbain...)
- Reprise par le service habitat de la responsabilité de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Installation de la conférence intercommunale du logement
- Lancement d'une opération de terrains familiaux / habitat adapté pour la sédentarisation des gens du voyage
- Lancement d'appels à projets thématiques pour répondre aux besoins spécifiques du territoire en matière de logement (2nd semestre 2023)

*Chiffres au 14/11/2022



Politique publique :

POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

FON

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire



FINALITÉS

La politique foncière permet de maîtriser le patrimoine de l'EPCI afin qu'il soit cohérent et qu'il réponde à ses besoins.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Optimiser le parc foncier aussi bien en matière de maîtrise foncière que de gestion foncière (cessions, acquisitions, baux, ventes d'herbe, conventions).

PAP 2023



CHIFFRES CLÉS



En 2022 l'agglomération :

- ✓ a passé **1 convention sur du non bâti** dans le domaine de la gestion foncière
- ✓ a vendu **3 bâtiments dont 1 dans le cadre du développement économique**
- ✓ a réceptionné **764 déclarations d'intention d'aliéner**
- ✓ a **acquis 1 parcelle** dans le cadre d'un projet d'équipement (STEP Domjean)
- ✓ a réalisé **1 échange** de garage dans le cadre du projet de la Tour Saint-Lô Agglo
- ✓ a réalisé avec la direction mutualisée des système d'information le cahier des charges pour monter un **Observatoire du territoire (Habitat, Foncier ...)**, en vu d'un lancement d'appel d'offre en 2023 et une mise en œuvre en 2024



CONTEXTE

La politique foncière suit l'évolution législative et réglementaire et s'adapte aux objectifs de l'EPCI développés au sein des documents d'urbanisme et des documents stratégiques de programmation. L'objectif est d'obtenir un patrimoine recensé, cohérent et répondant aux finalités de l'agglomération.

En 2022, le service foncier de Saint-Lô Agglo a notamment poursuivi la mise en œuvre de 3 chantiers majeurs :

- La régularisation du patrimoine suite à l'évolution du périmètre géographique et des compétences de l'EPCI (transferts EPCI-communes ou anciens EPCI-Saint-Lô Agglo),
- L'optimisation de son patrimoine, incluant la cession des bâtis ou non sous-utilisés et/ou ne relevant pas de l'intérêt communautaire,
- Le service foncier en lien avec le service habitat et le service planification accompagne l'étude de stratégie foncière lancée en 2021 pour aider les communes à mieux mobiliser les dents creuses dans leur centre bourg et/ou dans les zones d'activités.



LES AXES

FON_A Observer, caractériser et rationaliser le patrimoine foncier

FON_B Maîtriser le foncier

AXE
FON_A

OBSERVER, CARACTÉRISER ET RATIONNALISER LE PATRIMOINE FONCIER

CONTEXTE

Le patrimoine de l'Agglo a évolué au gré de la recomposition territoriale et de l'évolution de ses compétences.

Dans la poursuite des actions engagées depuis les fusions de communautés de communes, il convient d'achever les transferts de biens.

La rationalisation du patrimoine de l'Agglo passe également par la mise en œuvre du schéma directeur immobilier adopté en 2019, qui vise la cession de 36 bâtiments n'ayant pas vocation à être conservés au sein du patrimoine communautaire. Des cessions supplémentaires sont également réalisées en fonction des opportunités et projets de l'agglomération et des communes.

Enfin, l'Agglo valorise son patrimoine foncier et immobilier et notamment par des locations de terres agricoles, et des conventions de mise à disposition avec la SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

PROGRAMME FON_A_1 : OPTIMISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Inventaire du patrimoine	Taux de réalisation de l'inventaire du patrimoine	0	25 %	75 %	80 %	80 %	90 %	Inventaire du patrimoine et des baux ou conventions sur du non bâti à parfaire + base de données à créer pour optimiser la gestion via l'acquisition d'un logiciel métier
Mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier	État d'avancement des cessions programmées dans le SDI (38 bâtiments à céder / optimiser – 2 rétrocessions annulées)	NC	29/38	22/36	30/36	25/36	29/36	La procédure des cessions est à clarifier, afin de confirmer les chiffres de cessions
Cessions hors schéma directeur immobilier (hors zone d'activité économique)	Nombre de cessions réalisées HORS plan schéma directeur immobilier depuis 2020	NC	0	5	10	1	6	1 cession hors schéma directeur immobilier réalisée en 2022 (parcelle non bâtie sur la commune de Saint-Lô, rue des Pigas) 6 cessions hors schéma directeur immobilier prévues en 2023 – Les ventes devraient aboutir en 2023 hors zone d'activité économique

PROGRAMME FON_A_2 : RÉGULARISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Réalisation des transferts programmés	État d'avancement du marché de transfert	0 %	30 %	30 %	60 %	30 %	60 %	Concernant les transferts de voirie avec la ville de Saint-Lô, 5 réunions ont été faites en 2022 avec la ville pour préparer ces transferts, depuis le 17/11/2023, nous relançons le géomètre pour finaliser les documents (4 relances ont déjà été faites)

- Projets 2023
- Poursuite de l'inventaire du patrimoine de Saint-Lô Agglo,
 - Poursuite de la mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier,
 - Poursuite de la réalisation des transferts à effectuer.

PV

AXE
FON_B

MAÎTRISER LE FONCIER

CONTEXTE

Cet axe vise à assurer la cohérence entre la stratégie d'aménagement et de développement durables de l'Agglo établie dans le schéma de cohérence territoriale et les actions foncières mises en œuvre. Cela passe en premier lieu par la mise en place d'outils d'observation afin d'orienter ou réorienter les politiques publiques, notamment en matière d'habitat.

PROGRAMME FON_B_1 : PROCÉDER AUX ACQUISITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir la faisabilité des projets	Nombre d'acquisitions réalisées	NC	0	1	5	2	4	2 acquisitions pour des projets liés aux besoins de la direction des bâtiments et du cycle de l'eau et infrastructures (bâtiments, cycles de l'eau et infrastructures et développement économique)
Maîtrise du foncier en zone urbaine	Évolution du nombre de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) faisant l'objet d'une préemption de l'Agglo	0	1 à 2	1	1 à 3	1	1	Mise en place d'une procédure de consultation de 6 directions dans le cadre de la veille déclaration d'intention d'aliéner (développement économique, cycle de l'eau et infrastructures, pôle enfance jeunesse et sports, transports mobilités, schéma cyclable, promotion du territoire)



Politique publique :

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

TRANS

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

La mise en œuvre d'un développement durable implique de mieux répartir les déplacements entre les différents modes de transport urbain, de freiner l'essor de l'usage exclusif de la voiture particulière et de favoriser les modes doux. La finalité de la politique publique des transports et déplacements et plus généralement des mobilités est de concilier enjeux énergétiques et environnementaux avec celui de l'accessibilité aux emplois et aux services

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le plan de déplacements urbains a pour objectif premier de définir les grandes orientations de la politique des transports et déplacements de Saint-Lô Agglo pour les années 2019-2029. Enfin le plan de déplacements urbains doit répondre aux besoins de décliner une politique de déplacements cohérente en prenant en compte les différences existantes entre la ville centre et sa périphérie proche, entre les différents secteurs de l'agglomération et toutes les communes qui composent le territoire de Saint-Lô Agglo.

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



2.4 Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

2.5 Réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables autorisant la communauté d'agglomération à intervenir sur certains tronçons dits structurants (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



CHIFFRES CLÉS

Données diagnostic plan de déplacements urbains

- ✓ **85% des déplacements domicile travail** se font en voiture sur le territoire de Saint-Lô Agglo contre seulement **2 %** à vélo, **2 %** en transports en commun et **6 %** à pied
- ✓ **Un habitant sur trois** est captif des transports en commun
- ✓ **11% des ménages** ne disposent pas de véhicule
- ✓ **19 bus** dont 2 minibus électriques, **50 vélos** électriques

✓ Comité des partenaires :

Conformément à l'article 15 de la Loi d'Orientation des Mobilités et à l'article L.1231-5 du code des transports, Saint-Lô Agglo a créé, en janvier 2021, un comité des partenaires qui doit associer a minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants et doit se réunir au moins une fois par an

✓ Approbation du plan de déplacements urbains (PDU) le 18 octobre 2021

Le conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2016 sur l'élaboration conjointe d'un plan de déplacements urbains, un programme local de l'habitat et un plan climat air énergie territorial afin de définir une politique cohérente de déplacements, d'habitat et de développement durable.

Le projet de PDU a été arrêté le 21 octobre 2019.

CONTEXTE

Les dispositions permises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, confinement, restriction de déplacement, masque obligatoire, ont pris fin le 31 juillet 2022.

À l'heure de la crise climatique conjuguée aux tensions inflationnistes, l'enjeu des mobilités quotidiennes n'a jamais été aussi importante pour la France en 2022.

Saint-Lô Agglo s'engage chaque jour un peu plus dans le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

en expérimentant, par exemple, l'application de court-covoiturage Karos qui permet aux salariés et étudiants de trouver une solution de transport en zone rurale qui n'existait pas, en aidant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique avec le versement d'une prime ou encore en soutenant la mobilité solidaire professionnelle.

Un nouveau service de vélo en libre service à l'initiative de l'entreprise Bik'air est venu compléter l'offre de location Cyc'Lô.

Enfin, le conseil communautaire a pris la décision de reprendre l'exercice de la gestion des transports scolaires à compter de la rentrée 2023.



LES AXES

TRANS_A Faciliter l'accès aux transports, limiter la voiture et favoriser l'intermodalité

TRANS_B Développer l'offre de transport

AXE
TRANS_A

FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

CONTEXTE

La mise en place de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle se fait généralement à une échelle trop importante pour les initiatives individuelles et nécessite l'intervention des collectivités. Cela se fait par la mise en place de différents modes de déplacement, chacun adaptés à différents besoins et préférences des citoyens.

Ces modes de déplacements peuvent être :

- Les transports en commun par la création et le maintien d'un réseau de transports en commun attractif en termes de desserte et de vitesse commerciale ;
- Les incitations aux changements de comportement par la mise en place et l'animation de plans de mobilité dans les entreprises ;
- Le covoiturage par la facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de déplacements ;
- Les mobilités douces (cycliste ou piéton) par le développement de services aux vélos, la création d'un réseau d'itinéraires cyclables continu et sécurisé ainsi que la sécurisation des cheminements piétonniers

PROGRAMME TRANS_A_1 : FAVORISER L'ACCESIBILITÉ DE TOUS AUX TRANSPORTS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'offre de service à ses usagers	Part des points d'arrêts accessibles	0	0 arrêt	5 arrêts	4 arrêts	3 arrêts	5 arrêts	Approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports en octobre 2021. Programmation annuelle de travaux. Aucuns travaux dans les zones d'activités en 2022.
Informier, améliorer le service	Évolution du nombre de réclamations	73	-	70	60	41	100	Le suivi des réclamations a été mis en place en 2021.

Projets 2023

- Ouvrir les données accessibilité

PROGRAMME TRANS_A_2 : RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT INDIVIDUEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagner les entreprises vers un changement de pratiques de mobilité	Évolution du nombre d'entreprises et d'administrations accompagnées	NC	9	0	3	0	3	Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur plan de mobilité. En 2022, une animation au sein de l'entreprise Lecapitaine avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a pu être réalisée et a permis de mettre en place une méthode d'accompagnement qui sera proposée aux entreprises .
	Évolution du nombre de salariés accompagnés	NC	NC	0	3 000	0	3 000	
Développer le covoiturage	Évolution du nombre de covoiturage	NC	NC	80	400	11 500	15 000	Mise en place du service Slam covoiturage en octobre 2021.
	Évolution du nombre de covoitureurs	NC	NC	139	500	1360	2 000	

- Projets 2023
- Expérimentation de l'accès à la plateforme de covoiturage aux mineurs en contrat d'apprentissage ou en stage
 - Mise en place du plan de mobilité de Saint-Lô Agglo

PROGRAMME TRANS_A_3 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉ ACTIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Sécuriser les déplacements à vélo	Évolution des mètres linéaires aménagés annuellement	0	2 195 mètres linéaires	2 200 mètres linéaires	3 300 mètres linéaires	0	5 900 mètres linéaires	L'avenue de Paris a dû être repoussée en 2023 à la demande de la ville de Saint-Lô pour concerter les riverains. Le tunnel de la Ferronnière est reporté à l'été 2023 pour permettre le dévoiement de réseaux de gaz.
Inciter la pratique du vélo	Évolution du nombre de jours de location	NC	-	14 594	20 000	7 000	35 000	La baisse du nombre de jours de location est due à la fin des locations annuelles et à l'arrêt des locations dès le mois d'octobre en préparation du nouveau service.
	Évolution du nombre de primes accordées	32	118	318	400	374	375	L'entièreté du budget a été consommé pour l'année 2022.

Projets 2023

- Lancement du nouveau service de location de vélos à assistance électrique et achats de nouveaux vélos à assistance électrique
- Création d'une maison du vélo
- Aménagement de l'avenue de Paris, du tunnel de la Ferronnière, de Saint-Lô – La-Barre-de-Semilly, de la rue Louise Michel et de la route de Périers
- Étude de liaison douce entre Condé-sur-Vire et Torgny-les-Villes

AXE
TRANS_B

FACILITER L'ACCÈS DES TERRITOIRES AUX CITOYENS

CONTEXTE

La voiture individuelle est le mode de déplacements le plus polluant et le plus coûteux. La mise en place d'un ensemble de solutions de transports répond donc à un double objectif :

- Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle ;
- Proposer des solutions de déplacement aux citoyens non motorisés.

Ainsi, les solutions de transports répondent aux différents enjeux de développement durable que sont l'enjeu social, l'enjeu environnemental et l'enjeu économique.

De plus, le maillage du territoire en termes de solutions de transports permet d'accompagner les enjeux de changement climatique et de limitation de la consommation énergétique.

PROGRAMME TRANS_B_1 : TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Décalage d'une année pour les chiffres car le rapport annuel du délégataire de 2021 ne sera présenté qu'en fin d'année 2022

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Contribution financière des usagers du réseau de transport	Taux d'utilisation du service SLAM bus (voyages par kilomètres)	0,87	1,33	0,93	1,39	1,49	En 2021, 0,93 voyageurs ont été chargés par kilomètre parcouru.
	Taux de couverture du service SLAM (recettes commerciales / dépenses d'exploitation)	11,94 %	16,14 %	12,26 %	15,81 %	16,81 %	En 2021, pour 100 € dépensés pour l'exploitation du réseau SLAM, 12,26 € sont financés par les recettes commerciales.
	Évolution du nombre de voyageurs (SLAM bus et SLAM TAD)	421 241	690 000	559 421	730 580	650 000	Le nombre de voyageurs est revenu au niveau de celui de 2019. La crise sanitaire a fortement perturbé le réseau de bus pendant deux ans.
	Évolution du nombre de kilomètres parcourus SLAM TAD	64 643	36 449	77 524	36 449	75 000	Le nouveau service de transport à la demande a été mis en place en novembre 2019. Les kilomètres prévus au contrat sont sous-estimés en raison du succès rencontré auprès de la population.

Projets 2023

- Un bilan annuel du service de transport à la demande est prévu afin d'appréhender si ce service convient aux habitants ou si des évolutions sont à apporter
- Travail d'analyse sur les arrêts de bus à supprimer ou à déplacer afin d'optimiser le service

PROGRAMME TRANS_B_2 : TRANSPORT SCOLAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2020-2021	PRÉVI. 2021-2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Organiser efficacement le transport scolaire et son suivi	Évolution du nombre d'élèves transportés	3 500 élèves	3 439 élèves utilisent les transports scolaires (2 666 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 773 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 325 élèves inscrits au total sur les transports scolaires (2 499 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 826 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 376 élèves inscrits au total sur les transports scolaires (2 618 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 758 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 400 élèves	Le nombre d'élèves inscrits repart en légère hausse, et plus particulièrement sur les circuits de compétence Agglo. Ceci peut s'expliquer par les hausses de coût de carburant.

Projets 2023

- Mise en place du service pour la période d'inscriptions de la rentrée 2023 – 2024.

PV



4

4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

71

4.1 Cycle de l'eau	72
4.2 Transition énergétique et climatique	81
4.3 Développement et transition numérique	89
4.4 Prévention et gestion des déchets	93

PV



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

la Manche





Politique publique :

CYCLE DE L'EAU

EAU

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

- Assurer le service public d'alimentation en eau potable en quantité et qualité à destination des abonnées de Saint-Lô Agglo.
- Assurer la protection des milieux naturels et la salubrité publique en garantissant la collecte et le traitement des eaux usées.
- Prévenir les inondations par des infrastructures d'eaux pluviales performantes et promouvoir des techniques d'infiltration pour maintenir les zones humides et lutter contre le changement climatique.
- Parvenir au bon état des milieux aquatiques en restaurant les rivières, en rétablissant la continuité écologique des cours d'eau et en restaurant le bocage antiérosif.



RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

- Offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire et accompagner la transition écologique en construisant un territoire durable,
- Préserver nos ressources en eau, favoriser les énergies renouvelables et le mix énergétique et maintenir la biodiversité

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

- « 8. Eau
9. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
10. Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
11. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1. »



CHIFFRES CLÉS

Eau potable

- ✓ 37 827 abonnés soit 76 713 habitants
(contre 37 611 abonnés en 2021)
- ✓ 3 545 237 m³ consommés soit 120 litres/jour/habitant
(contre 3 397 661 m³ en 2021)
- ✓ Le rendement de réseau : 76%
- ✓ La qualité de l'eau : 99,5% des analyses conformes



Assainissement non collectif

- ✓ 14 354 installations pour 31 579 habitants (14 301 en 2021)
- ✓ 82 % des installations sont conformes
- ✓ 525 diagnostics pour ventes réalisés en 2021 (472 en 2020)

Rivières (données 2022)

- ✓ 1 000 km de cours d'eau
- ✓ 154,5 km ont été restaurés (125 en 2021)
- ✓ Taux d'étagement[®] de la Vire : 28 % (38 % en 2021)
**Hauteur cumulée des seuils rapportée à la dénivelée naturelle du fleuve de Tessy-Bocage à La Meauffe*

Bocage et mares (données 2021)

- ✓ 9 000 km de haies
- ✓ 20 km plantés (hiver 2022-2023 - 6,7 km en 2021-2022 dans le cadre du plan bocage)
- ✓ 5 mares restaurées

Assainissement collectif

- ✓ 24 851 abonnés soit 50 782 habitants (24 746 abonnés en 2021)
- ✓ 1 932 445 m³ traités en 2021 dans 38 stations d'épuration.
(1 904 284 m³ en 2020)
- ✓ Qualité de l'épuration : 100 % des systèmes conformes pour le traitement (100% en 2021) et 100 % pour la collecte (80 % en 2021)



LES AXES

EAU_A Grand cycle de l'eau - GEMAPI

EAU_B Eau potable

EAU_C Assainissement

CONTEXTE

La politique publique du cycle de l'eau s'inscrit dans un cadre réglementaire précis découlant de plusieurs directives européennes.

Les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux bénéficient des subventions du contrat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau.

La sécheresse de l'été 2022 a confirmé la fragilité de notre ressource en eau et sensibilisé aux indispensables efforts à engager pour la préserver.

Le déploiement du programme de restauration du bocage renforcera les actions menées sur les cours d'eau.

En matière d'eau potable, les priorités porteront sur l'amélioration des rendements des réseaux, la sécurisation de l'approvisionnement par des travaux d'interconnexion et le lancement du schéma directeur afin de faire converger besoins et ressources.

En 2023, les 3 budgets de l'eau et les 3 budgets de l'assainissement fusionnent pour ne faire plus que 2 budgets.

Pour les futurs modes de gestion, le conseil a retenu la gestion mixte (régie directe / délégation) pour le service de l'eau potable et la régie à prestations pour le service de l'assainissement. Un travail s'engage sur 2 ans pour des nouveaux modes de gestion opérationnels au 1er janvier 2025.

La GEMAPI correspond à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

AXE
EAU_A

GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

CONTEXTE

Les actions dans le domaine du grand cycle ont pour objectifs de contribuer à l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau du territoire, à la sécurisation de la ressource en eau et à la réduction des risques liés aux inondations. L'engagement d'actions en faveur de la préservation et de la restauration du bocage, des zones humides et de la continuité écologique en 2021 renforce le programme de restauration des cours d'eau mené depuis 2014. Ces actions sont inscrites au contrat de territoire eau et climat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau et bénéficient de 80% de subvention (agence/région).

PROGRAMME EAU_A_1 : RESTAURER LA QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accélérer la restauration et mieux informer les riverains	Évolution du linéaire restauré	L'Elle restaurée sur 4 km	Fin des travaux de restauration de l'Elle Restauration de L'Hain sur 12 km Restauration de La Jacre sur 12 km	Restauration de l'Elle terminée L'Hain restauré sur 10 km	Restauration de L'Hain sur 10 km Restauration de La Jacre sur 20 km	L'Hain restauré sur 6 km La Jacre restaurée sur 10 km = 16 km restauré	Fin des travaux sur l'Hain et la Jacre Début conventionnement sur les cours d'eau du Beaucoudray et du Précorbin	100 km de rivières restaurées	Les propriétaires et exploitants de la dernière tranche de travaux restent à rencontrer. L'ensemble des travaux sur les deux cours d'eau doivent être terminés pour fin 2023. L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la disponibilité de l'entreprise, mobilisée sur la plupart des projets de restauration en Normandie. Les travaux font l'objet d'une convention financière avec l'agence de l'eau à hauteur de 80 %.

- Projets 2023
- Finaliser la dernière tranche sur l'Hain et la Jacre,
 - Engager la première tranche sur le Beaucoudray et le Précorbin.

PROGRAMME EAU_A_2 : ENTREtenir LES COURS D'EAU RESTAURÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme d'entretien	Évolution du linéaire entretenu	0	5 km (Semilly)	0	5 km (Semilly / Vire)	0	5 km (Semilly / Vire)	En 2022, l'ensemble des exploitants ont été rencontrés avec la chambre d'agriculture afin de rappeler les préconisations des périmètres et trouver des solutions pour l'abreuvement du bétails dans le cadre de l'arrêté préfectoral. Les travaux prévus dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection seront réalisés en 2023.

- Projets 2023
- Assurer le suivi du programme dans le cadre de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du Semilly et de la Vire.

PROGRAMME EAU_A_3 : ASSURER LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (TRAME BLEUE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Traitement des petits ouvrages	Évolution du nombre d'ouvrages traités	0	0	0	2	1	2	Pour la Jacre, engagement de l'étude de renaturation en 2021 en partenariat avec le CD50. Préparation des dossiers réglementaires et des outils de communication en 2023. Travaux programmés en 2023/2024. Le projet peut prendre du retard suite au changement de réglementation pour les travaux de renaturation décidé par le conseil d'état (rubrique 3.3.5.0), Pour l'Hain, réalisation d'étude et des dossiers administratifs pour réaliser la renaturation en 2024. Favoriser l'émergence d'un nouveau projet en 2023.

Projets 2023

- Finaliser le projet de renaturation de la Jacre à Domjean pour une programmation des travaux en 2023 afin de rendre accessible aux espèces piscicoles un linéaire 2km de cours d'eau.
- Projet sur l'Hain concernant une renaturation, réalisation d'étude simplifiée et de travaux

PROGRAMME EAU_A_4 : RESTAURER LES ZONES HUMIDES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en place un diagnostic des têtes de bassins sur les secteurs prioritaires	Évolution des surfaces diagnostiquées	0	0	0	0	0	725 ha	La sensibilisation à la préservation des zones humides est inscrite au contrat de territoire eau et climat 2021-2024. Une convention de partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie sera signée début 2023 et subventionnée dans le cadre de l'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'animation débutera en 2023 par le diagnostic des zones humides du bassin versant de la Jacre.

Projets 2023

- Finaliser la convention d'animation avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie et engager le diagnostic des zones humides sur le bassin de la Jacre (725 ha).

PROGRAMME EAU_A_5 : PRÉSERVER LE BOCAGE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Mettre en place un programme de restauration du bocage antiérosif	Évolution du linéaire restauré et planté	0	2 000 ml	0	5 000 ml	6 000 ml (hiver 2022-2023)	16 000 ml	20 km de haies plantées	Arrivée d'un technicien bocage en juin 2022. Début des travaux sur le bassin du Semilly en septembre 2022. Programme des travaux pour la campagne 2022-2023. Réalisation du diagnostic sur le bassin du Précorbin

Projets 2023

- Actualiser la base de données haies et réaliser le diagnostic des risques d'érosion-ruissellement sur les bassins versants de l'Elle amont et de la Jacre,
- Conventionner avec les propriétaires et exploitants des bassins versants du Précorbin et de l'Elle amont et réaliser les travaux d'hydraulique douce (plantation de haies sur talus, fossés, déplacements d'entrées de champs...).

PROGRAMME EAU_A_6 : RESTAURER LES MARES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme de restauration des mares anti-ruissellement	Évolution du nombre de mares restaurées	0	10 mares	7 mares	11 mares	5 mares	10 mares	Le programme a démarré en 2021 sur la commune de Bourgvallées en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie. Il s'est poursuivi en 2022 sur le bassin versant du Précorbin (communes de Saint-Jean-d'Elle, Torigny-Les-Villes, Condé-Sur-Vire et Saint-Amand). L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la présence de mares éligibles aux critères de l'Agence de l'eau Saine-Normandie (mares non sourceuses, non connectées à un cours d'eau et ne contenant pas de patrimoine bâti).

Projets 2023

- Réaliser le recensement et le programme de travaux de restauration des mares sur le bassin de l'Elle,
- Réaliser la troisième tranche de travaux sur le bassin de l'Elle.

AXE
EAU_B

EAU POTABLE

CONTEXTE

L'eau distribuée aux abonnés de Saint-Lô Agglo est pour une part produite sur le territoire à partir de diverses ressources souterraines ou de surface, et pour une part importée de territoires voisins.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance règlementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

PROGRAMME EAU_B_1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Achever la phase réglementaire de protection	Taux d'avancement de la protection	80 % min	100 %	80 % min	100 %	88 %	100 %	Les deux arrêtés préfectoraux sont parus en mars 2022. Saint-Lô Agglo dispose de deux ans pour réaliser les travaux et verser les indemnités.

Projets 2023

- Réaliser les travaux prescrits par la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des prises d'eau dans la Vire et la retenue du Semilly.
- Lancer le schéma directeur d'eau potable

PROGRAMME EAU_B_2 : ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Distribuer une eau conforme aux exigences de potabilité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %	99,53 %	100 %	Indicateurs N-1 – La non-conformité correspond à la présence de bactéries sur le secteur de Saint-Lô rapidement résolue par l'ajout de chlore.
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %	99,53 %	100 %	Indicateurs N-1 - Une non-conformité sur les paramètres de résidus de pesticides a été relevée au niveau de l'usine de Fumichon mais n'a eu aucune incidence sur la qualité d'eau distribuée. L'ARS a d'ailleurs augmenté les seuils sur ces paramètres.

Projets 2023

- Maintenir un taux de conformité optimal. Plus de 240 analyses sont effectuées par l'Agence Régionale de Santé chaque année sur l'eau distribuée.

PROGRAMME EAU_B_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir la continuité du service	Évolution du taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	3,9 pour 1 000	3 pour 1 000	4,7 pour 1 000	3 pour 1 000	4,66 pour 1000	3 pour 1 000	Indicateurs N-1 – Le nombre de fuites sur les canalisations a augmenté, les efforts en faveur de la recherches de fuite et du renouvellement des réseaux sont à poursuivre, le patrimoine étant vieillissant.

Projets 2023

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations et ainsi limiter les coupures d'eau.

PROGRAMME EAU_B_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Gérer le réseau pour minimiser les fuites	Évolution du rendement du réseau de distribution	NC	83 %	80%	83 %	75,6 %	83 %	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations,
- Maintenir une vigilance constante sur la télégestion afin de détecter et réparer les fuites au plus tôt
- Réaliser les travaux d'interconnexion Le Dézert/Graignes et Fumichon/Couvains

PROGRAMME EAU_B_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE



ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,58 €/m ³ Écart type = 0,46 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,48 €/m ³ Ecart-type = 0,92 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,48 €/m ³ Ecart-type = 0,92 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,79 €/m ³ Ecart-type = 1,69 €/m ³	Prix de l'eau harmonisé	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'eau pour atteindre un tarif unique en 2026.

AXE
EAU_C

ASSAINISSEMENT

CONTEXTE

L'assainissement collectif vise à collecter et traiter les eaux usées avant retour au milieu naturel. Les systèmes d'assainissement du territoire (stations d'épuration et réseaux de collecte) sont suivis dans leur exploitation, celles de plus de 2000 équivalent-habitants faisant l'objet d'obligations réglementaires particulières, contrôlées par la police de l'eau.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

PROGRAMME EAU_C_1 : AMÉLIORER LA COLLECTE DES EAUX USÉES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir l'entretien régulier du réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	23 pour 100 km	22 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre le renouvellement de réseaux afin de limiter les obstructions de réseaux fréquentes et ainsi réduire le nombre de points noirs

PROGRAMME EAU_C_2 : ASSURER LA QUALITÉ DES REJETS AU MILIEU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Garantir la performance des stations d'épuration	Évolution de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)	60 %	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Réduire les non-conformités sur les stations d'épuration : poursuite de la construction de la station d'épuration de Condé, travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Marigny.

PROGRAMME EAU_C_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Préserver les usagers d'éventuels dysfonctionnements du réseau	Évolution du taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,1 pour 1 000	0,08 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	0 pour 1 000	Indicateurs N-1

Projets 2023

- Poursuivre le curage préventif sur l'ensemble des système de collecte afin de limiter le taux d'encrassement des canalisations.

PROGRAMME EAU_C_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Investir dans le renouvellement du réseau	Évolution du taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2%	0,4%	0,5%	1%	0,2%	1%	Indicateurs N-1 – Le renouvellement des canalisations d'eaux usées est réalisé après diagnostic afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau. Seuls les diagnostics de Marigny et Saint-Lô ont été finalisés et ont permis d'établir un programme de travaux.

Projets 2023

- Poursuivre les travaux de renouvellement de réseaux.

PROGRAMME EAU_C_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU SERVICE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE



ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,86 €/m ³ Ecart-type = 0,46 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,81 €/m ³ Ecart-type = 0,35 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,79 €/m ³ Ecart-type = 1,69 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,77 €/m ³ Ecart-type = 0,25 €/m ³	Prix de l'assainissement harmonisé	

Projets 2023

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'assainissement collectif pour atteindre un tarif unique en 2026.



Politique publique :

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

ENER

PRIORITÉ :

Construire un territoire durable

FINALITÉS

Lutter contre et s'adapter au changement climatique

Deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.



RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Saint-Lô Agglo est un « Territoire 100% énergies renouvelables », et à ce titre l'agglo s'engage simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales. Ces objectifs sont inscrits dans son PCAET :

**Transition
énergétique**

- Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
- Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
- Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique



RAPPEL DES STATUTS

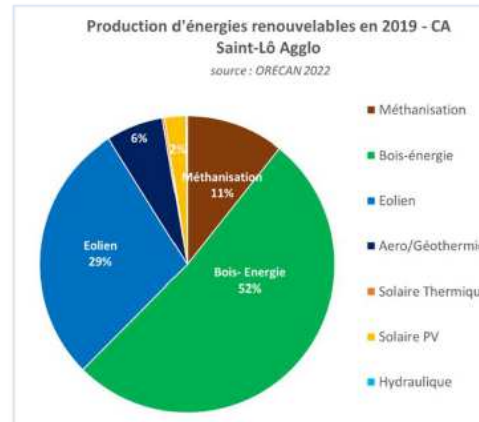
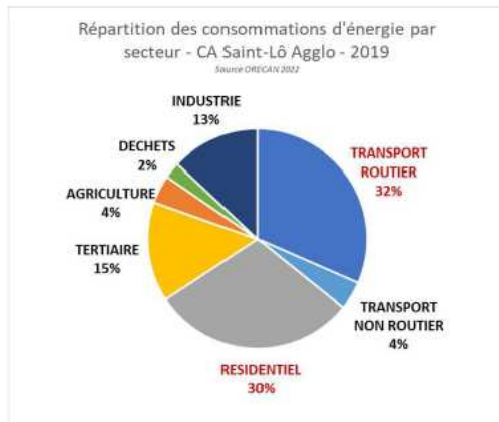
1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les rongeurs aquatiques, surveillance et analyse de la qualité de l'air, élaboration et animation de plans relatifs aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.



CHIFFRES CLÉS

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre, correspondant aux consommations d'énergie s'élèvent à 355 000 TCO2e.
Tous types d'émissions confondues, l'agriculture et le transport routier sont de loin les premiers postes d'émissions avec 42,8%, et 19,5%.



LES AXES

- ENER_A Diminuer les consommations - sobriété
- ENER_B Promouvoir les énergies renouvelables
- ENER_C L'exemplarité de Saint-Lô Agglo

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo est lauréate de l'appel à projets national TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) et de l'appel à projets régional Territoire 100% énergies renouvelables 2040.

La communauté d'agglomération a validé en décembre 2022 son plan climat air énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.

Véritable défi puisque les consommations d'énergie du territoire ne cessent d'augmenter et l'acceptabilité du développement des énergies renouvelables reste un enjeu.

Normes en vigueur:

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience
- SRADDET de Normandie (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

AXE
ENER_A

DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIÉTÉ

CONTEXTE

Territoire 100 % énergie renouvelables (EnR) en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

À ce titre, Saint-Lô Agglo implique ses habitants, ses élus et ses acteurs économiques, ensemble, dans une gestion et valorisation durable des ressources énergétiques et, plus largement, favorise un développement économique local, dynamique, à faible émissions de GES (gaz à effet de serre) et économe en énergie et matières premières.

Les programmes de cet axe permettront de s'engager vers une baisse des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus, et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à savoir atteindre une réduction de - 50 % d'ici 2040.

PROGRAMME ENER_A_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle et territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	3	0	8	0	10	Temps de préparation nécessaire pour la prise de connaissance des entreprises et de mise en relation avec celles-ci, qui n'a pas permis de répondre aux objectifs fixés dès cette première année

Projets 2023

- Mise en œuvre opérationnelle de la démarche écologie industrielle et territoriale (EIT) à travers le SDEUC :
 - ✓ sur les ZAC de la Capelle et Delta
 - ✓ Avec les entreprises SEB et Decathlon
- Organiser le temps d'échange « synergie inter-entreprises » : sur les économies d'énergie – des actions de développement durable

PROGRAMME ENER_A_2 : ENCOURAGER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Évolution du gaspillage alimentaire de 8 sites de restauration collective	0	- 5 %	0	- 10 %	- 5 %	- 10 %	L'objectif à terme est de réduire le gaspillage de 10 % pour les 8 sites

Projets 2023 - Finalisation de l'action 9 du contrat d'objectifs territorial énergie climat (COTEC) Sensibilisation des habitants à la consommation responsable

PROGRAMME ENER_A_3 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Avancement du plan piscines	0	Étape 1/5	Étape 1/5	Étape 2/5	Étape 3/5	Étape 4/5		Étape 1: lancement audits énergétiques et fonctionnels Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: installation de production d'énergie renouvelable Étape 5: mise en œuvre du plan
	Avancement du plan gymnases	0	Étape 1/5	Étape 1/5	Étape 2/5	Étape 3/5 Étape 4 en cours	Étape 3/5		Étape 1: lancement audits énergétiques des gymnases Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: Livraison des gymnases BEAUFILS et de CONDE sur vire Étape 5: mise en œuvre du plan
	Évolution des consommations (N-1)	10,72 GWh En 2019	10 GWh En 2019	10,02 GWh En 2020	9,8 GWh En 2021	9,8 GWh En 2021	9,5 GWh*	8 GWh	*prévisions : consommation du bâtiment Patio arrivé en 2022 dans le patrimoine de l'Agglo inconnue

PT

Projets 2023

- Mise en œuvre des actions du plan piscine

PROGRAMME ENER_A_4 : ENCOURAGER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des OPAH (cumulés depuis 2020)	194 logements soutenus	319 logements soutenus	360 logements soutenus (au 14/11/2021)	700 logements soutenus	587	750	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires
Mettre en place et réussir le SARE	Nombre d'actes réalisés par le SARE	0	195	580	500	123 logements accompagnés au titre du SARE depuis 01/01/2021	275 logements accompagnés au titre du SARE	objectifs annuels et non cumulés, contrairement aux OPAH Portage Saint-Lô Agglo mi-2022

Projets 2023

- Prise en charge du pilotage direct du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)
- Adaptation du règlement des aides de Saint-Lô Agglo en matière d'habitat

PROGRAMME ENER_A_5 : PROMOUVOIR DES MOBILITÉS FAIBLEMENT ÉMISSIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en place de la maison des mobilités rurales	Mise en place de réunions sur la mobilité rurale engagés dans une démarche de mobilité active	0%	0%	0%	100%	0%	100%		Le COTEC a été signé pour 3 ans, en 2021 le contexte n'a pas permis la mise en place de réunions/ actions sur la mobilité rurale, il a été acté la mise en œuvre de l'action en 2022.
Promouvoir la filière Hydrogène vert	Nombre de participations aux actions de développement de la filière Hydrogène vert	2 réunions	2 réunions	2 réunions	2 réunions	0 réunion	2 réunions		
PT Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Linéaire d'aménagements cyclables armatures réalisés (en m)	0	2 195	2 195	3 300	0	5 900 mètres linéaires	17 500	L'avenue de Paris a dû être repoussée en 2023 pour concerter les riverains, et le tunnel de la Ferrière est reporté à l'été 2023 pour permettre le dévoiement de réseaux de gaz.

Projets 2023

- Mise en place de l'action 3 du COTEC : Mettre en place une maison itinérante de la mobilité qui permettra de recueillir les besoins des habitants en terme de mobilité rurale
- Aménagement de l'avenue de Paris, du tunnel de la Ferrière, de Saint-Lô – La-Barre-de-Semilly, de la rue Louise Michel et de la route de Périers
- Étude de liaison douce entre Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes

AXE
ENER_B

PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONTEXTE

Territoire 100 % EnR en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

Les programmes de cet axe permettront de soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son PCAET, à savoir atteindre une production d'EnR couvrant la totalité des consommations du territoire en 2040.

PROGRAMME ENER_B_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle et territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	3	0	8	0	10	COTEC : 2022 objectifs à atteindre « à minima 10 entreprises signent le pacte d'engagement dans l'opération Tremplin EIT » après accompagnement au changement

Projets 2023

- Mise en œuvre opérationnelle de la démarche écologie industrielle et territoriale (EIT) à travers le SDEUC:
 - ✓ sur les ZAC de la Capelle et Delta
 - ✓ Avec les entreprises SEB et Décathlon
- Organiser des temps d'échange « synergie inter-entreprises » : sur les économies d'énergie – des actions de Développement durable

PROGRAMME ENER_B_2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire	Évolution du nombre de réunions	0	3	2	3 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration		En corrélation avec le plan bocage Action du COTEC
Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne	Évolution du nombre d'actions d'information	0	5	0	3 actions	3 actions	2 actions		2022 : Evènement Tessy bois énergie / Conférence méthanisation / enquête citoyens 2023 : SDE conférence rôle du citoyen dans la TE
Favoriser l'acceptation de la filière méthanisation	Mise en place d'actions de sensibilisation (élus-particuliers)	0	0	1	3 actions	3 actions	2 actions		2022 : Conférence Méthanisation élus et conseil de développement + enquêtes élus et citoyens
Favoriser la production d'énergies renouvelables et promouvoir un mix énergétique	Production d'énergie (en MWh) % Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie	NC	NC	247 243 11%		258 338* 14%		40 %	*Chiffres de l'ORECAN derniers chiffres connus 2020 Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie : objectif 2030 50%

Projets 2023

- Finalisation du schéma directeur des énergies renouvelables
- Réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking du Pôle Agglo 21

PV

PROGRAMME ENER_B_3 : AUGMENTER LA SÉQUESTRATION CARBONE DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre un plan bocage	Linéaire de haies planté	5 000 mètres	8 000 mètres	6667 mètres	6500 mètres	7010 mètres	7000 mètres	Questionnement sur la suite de la campagne de plantation 2023-2024
Opération 10 000 arbres	Nombre de plants commandés	0	0	12 560	10 000	11 865	10 000	
Réaliser une étude de séquestration carbone sur le territoire	Réalisation de l'étude	0	0	30%	100%	80%	100%	2022 : réalisation de l'étude / 2023 : restitution de l'étude

Projets 2023

- Mise en place de l'action 7 du COTEC: Mettre en place un cycle d'information et de mobilisation sur le bois énergie
- Restitution de l'étude de séquestration carbone sur le territoire qui permet d'enrichir le schéma directeur des énergies et de connaître les systèmes de Biodiversité à préserver / réparer / compenser à mettre en place

AXE
ENER_C

L'EXEMPLARITÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et s'engage dans son fonctionnement en interne et au travers ses politiques publiques à baisser les consommations énergétiques de son patrimoine et les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et gérer durablement les ressources de son territoire.

PROGRAMME ENER_C_1 : ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Sensibilisation des élus et des agents	Nombre de participants	0	100%	50%	75%	75%	100%	L'objectif est d'inclure l'ensemble des élus et agents via CIT'ERGIE
Réduction des émissions du parc de véhicules	Évolution des litres de carburants consommés	Gazole 140 767 litres	Gazole 141 000 litres	Gazole 134 947 litres	135 000 litres*	Gazole 167 724 litres	165 000 litres	Nouveau schéma de collecte : l'augmentation de la consommation de gazole en 2022 s'explique par la mise en place de la collecte en porte à porte des bacs de tri jusqu'à lors effectuée par le Syndicat mixte du Point Fort
		Super 7 665 litres	Super 8 000 litres	Super 7 290 litres	7 300 litres*	Super 8 375 litres	8 000 litres	

Projets 2023

- Rédaction des fiches action du plan d'action CIT'ERGIE et présentation en Commission mixte
- Formation des chauffeurs à l'écoconduite pour 2023

PROGRAMME ENER_C_2 : LE PROGRAMME CITER'GIE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Obtenir la labellisation Citer'gie	3 niveaux de labellisation	0%	70%	50%	70%	50%	70%	Obtention de la labellisation en 2023

Projets 2023

- Finalisation de la rédaction des fiches action du plan d'action CIT'ERGIE et présentation en Commission mixte



Politique publique :

DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE

NUM

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS



La transition numérique, c'est la capacité de transformer les processus grâce aux outils numériques et aux technologies de l'information et de la communication. Elle a pour finalité de faciliter la vie des citoyens, des habitants, des élus, des agents embrassant les enjeux du territoire intelligent et de la smart city mais, la transition numérique, c'est aussi une transformation pour elle-même, celle de la transition d'un numérique vers un numérique plus responsable, plus équilibré et solidaire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer un développement équilibré et solidaire du territoire en assurant un service équilibré sur tout le territoire : Investir pour l'accès au numérique et répondre aux nouveaux besoins d'usage, de télétravail, aux entreprises...

PAP 2023



CHIFFRES CLÉS

Manche Numérique Objectif :

Investir pour un territoire 100% fibré à horizon 2026

Première phase de 2019 à 2023 :

- ❖ 28 624 prises déployées
- ❖ Une subvention de 3 716 791 €
- ❖ 5,95 % en moyenne du budget des dépenses d'investissement annuel.

(source séminaire Finances, quelles marges de manœuvre pour Saint-Lô Agglo ? 5 octobre 2020)

Deuxième phase de 2023 à 2026 :

- ❖ 11 632 prises déployées
- ❖ Une subvention de 1 512 160 €
- ❖ Une baisse de dépense d'investissement tri-annuelle de 41 % pour finaliser l'objectif de déploiement de la fibre à 100% du territoire.



LES AXES

NUM_A Démarche territoire intelligent : La donnée numérique

NUM_B Démarche territoire intelligent : La sobriété numérique

Investir à l'aide du Plan France Relance



- Investir dans l'évaluation et la certification des compétences numériques pour une inclusion solidaire :

une subvention de 14 400 € a été obtenue pour l'évaluation et la certification des compétences numériques via la plateforme nationale PIX valable jusqu'à décembre 2023 et qui peut être complétée désormais par l'offre de formation PIX Territoires proposée dans le cadre de l'offre CNFPT 2022.

- Investir dans les smart grid pour une maîtrise équilibrée de la ressource énergétique :

une subvention de 61 560 € (28,5% du montant global ttc du marché public) pour outiller le schéma directeur des énergies du territoire et évaluer en temps réel les indicateurs Citergie

CONTEXTE

Sur le contexte national, le premier décret d'application de la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) a été publié le 29 juillet 2022.

Saint-Lô Agglo en sa qualité d'établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants a l'obligation

- Au 1er janvier 2023, d'avoir réalisé un travail préalable de recensement des usages et pratiques établi en lien avec les acteurs publics-privés
- Au 1er janvier 2025, d'avoir mis en place une stratégie numérique responsable

La stratégie devra être présentée annuellement dans le débat d'orientation budgétaire.

Sur le contexte local, Saint-Lô Agglo en ayant reconduit à compter de janvier 2020 le contrat d'objectif territoire énergie climat et la fiche action sur la sobriété numérique avec sa charte d'engagement à mené une démarche de labellisation numérique responsable s'y afférant, a anticipé le cadre opérationnel du premier décret d'application de la loi REEN.

Le diagnostic sous la forme d'une auto-évaluation accompagné par un consultant de l'Institut Numérique Responsable de La Rochelle est en cours. Un comité de pilotage sous l'égide de la vice-présidence en charge des transitions numérique et écologique a été institué. Il est prévu un audit puis la certification au premier semestre 2023.

AXE
NUM_A

TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE

CONTEXTE

Le concept de smart city est né d'un dialogue entre Bill Clinton et un géant de l'informatique IBM-Cisco s'interrogeant sur le devenir de ces fascinants outils technologiques. De là sont apparues de grandes cités métropolitaines particulièrement techno-centrées et pourvues de multiples capteurs électroniques et outils générant des informations numériques : le big data d'où la nécessité de s'interroger sur l'exploitation de ces masses de données au cœur des démarches Territoire Intelligent.

PROGRAMME NUM_A_1 : OUTILLER LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Capacité d'évaluation et d'anticipation de la politique de l'énergie	Les 18 indicateurs Citergie obligatoires	NC	-	Lancement de la procédure d'acquisition d'une solution web d'interface homme-machine pour aider à la décision dans la production et distribution énergétique sur la base notamment des données issues des compteurs communicants	Date prévisionnelle de passage en CAO : 12/01/2022, mise en expérimentation de la solution courant premier trimestre 2022	Marché notifié Exécution réalisée Phase de recette en cours	Maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - Un volet numérique a été annexé au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec les fiches-projet afférentes et ce qui a permis le recensement des besoins d'appui financier auprès de la préfecture départementale puis régionale. - Par la suite, la candidature de Saint-Lô Agglo a été proposée au fonds du plan de relance numérique - Par ce subventionnement, une consultation d'acquisition logicielle a été réalisée pour l'élaboration d'un schéma directeur dynamique des énergies

Autres projets à échelle du mandat 2023-2026

Projet smart building : des systèmes automatisés de gestion technique des bâtiments (GTB), il s'agit d'une réponse au décret BACS

Projet smart village : mise en œuvre de la directive européenne NISv2 applicable aux secteurs de l'eau, assainissement, déchets et bâtiments

Projet Smart Mobility : mise en place d'une plateforme de service mobilité (MaaS)

Projet Smart Lighting, lancement d'un audit pour la mise en place d'un éclairage intelligent des zones d'activité en lien avec les enjeux de biodiversité et de maîtrise de la consommation de la ressource électrique

AXE
NUM_B


TERRITOIRE INTELLIGENT : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

CONTEXTE

Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC). La labellisation Numérique Responsable est le processus progressif tenant compte des spécificités de l'organisation afin de rendre les objectifs de sobriété numérique atteignables.

PROGRAMME NUM_B_1 : S'ENGAGER DANS L'ECORESponsabilité ET LA SOBRIÉTÉ GRÂCE À LA DÉMARCHÉ DE LABELLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Actionner la démarche de labellisation Numérique Responsable	Signature de contrat			2 actions réalisées (formation et signature contrat avec Agence Lucie)	Poursuite des actions inscrites dans le Parcours 1, 2, 3 de l'ADEME	Lancement en mars de la phase d'auto-évaluation	<u>2 actions</u> Audit Certification	Plan d'action réalisé	En 2021, le contrat d'accompagnement à l'élaboration des engagements Numérique Responsable est signé et poursuivi en 2022 avec l'appui d'un expert de l'Institut Numérique Responsable de La Rochelle
Engagement de premières actions de campagne de communication	Nombre d'animations, Nombre de support de communication publié		1 à 2 actions de communication	0	Réaliser a minima un encart dans la newsletter annexée à la fiche de paye des agents et dans Agglo Mag	Non réalisé	<u>1 action</u> Intégrer la rubrique du NR dans le cadre de l'encart réservé au Plan Climat Air Energie Territorial-COTEC du site internet		En 2022, le groupe de travail est constitué et une actrice du service communication a été désignée en interlocutrice au projet Numérique Responsable pour le service communication
Engagement de premières actions de formation et d'accompagnement au numérique	Nombre de citoyens, agents, élus formés et/ou accompagnés et sensibilisés	1 action 12% des agents multi catégorie ont suivi la formation CNFPT « découverte des outils informatiques »			Mettre en place à minima la plateforme PIX	Non réalisé	<u>1 action</u> Intégrer les formations au numérique et numérique responsable proposés a minima par le CNFPT au plan de formation 2023		Le subventionnement a été accordé. L'évaluation et la certification des compétences numériques via la plateforme PIX sont en complément depuis septembre 2022 proposées par le CNFPT.
 Engagement d'équité territoriale	Pourcentage d'accès au FTTH (de l'anglais Fiber to the Home ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »)		NC	NC	NC	42,22 % d'abonnés 11 472 sur 27 169 prises commercialisées	NC	100 %	Prestation sur 3 ans (2023-2026)

Projet 2023 - Labellisation numérique responsable

PV



Politique publique :

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

DECHET

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

- Assurer le service public de gestion des déchets issus des ménages et assimilés de Saint-Lô Agglo.
- Favoriser le recyclage et la production de matières secondaires en vue de la préservation de l'environnement.
- Limiter les tonnages des déchets pris en charge par l'établissement public.
- Assurer la collecte et le traitement en respectant la réglementation en vigueur et notamment le code de l'Environnement.



RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Inciter à la réduction des déchets et au tri :

- Assurer la prévention des déchets
- Mettre en place le nouveau schéma de collecte plus responsable et équitable
- Promouvoir les nouvelles consignes de tri
- Favoriser la réduction des déchets

PAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

Chiffres collecte porte à porte

- ✓ 10 500 tonnes collectées en porte à porte (14 889 t en 2021)
- ✓ 5 500 tonnes de déchets recyclables collectés (hors verre) (3 100 t en 2021)



- ✓ Coût par habitant : 137 €/hab dont 90 €/hab pour les déchetteries, le tri et le traitement (contre 131 €/hab en 2021)

- ✓ 46 000 habitants collectés en régie

- ✓ 30 000 habitants collectés par un prestataire



- ✓ Contribution au fonctionnement du Point Fort Environnement : 6,9 M€ dont 744 000 € de taxe générale sur les activités polluantes

CONTEXTE

2022 a vu la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma de collecte des déchets, qui anticipe d'une année l'extension des consignes de tri à appliquer au niveau national.

Désormais tous les déchets plastiques et papiers sont à recycler dans un seul et même contenant.

Le plan régional de prévention des déchets prévoit 30 % d'habitants en tarification incitative en 2025.

Saint-Lô Agglo entre pleinement dans ce dispositif et fait même figure de structure pionnière parmi quelques autres pour la mise en place de la redevance enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

Cette redevance enlèvement des ordures ménagères incitative se concrétise en 2023 après une année à blanc en 2022 marquée par la préparation de la base des usagers, l'application du nouveau schéma de collecte, et la facturation à blanc de 90% des usagers.



LES AXES

DECHET_A Prévention

DECHET_B Collecte

AXE
DECHET_A

PRÉVENTION

CONTEXTE

Les enjeux de la prévention des déchets, qui est un volet de l'économie circulaire, sont les suivants :

- une économie de matières premières épuisables ;
- la limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- les économies financières liées au traitement du déchet.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation

PROGRAMME DECHET_A_1 : SENSIBILISER LES USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (participations à des salons, présence en grande surface, festivals etc.)	0	1 à 2	1 action globale liée au nouveau schéma de collecte (enquête porte-à-porte par des ambassadeurs de tri)	5 actions	14 actions	5 actions	Le nombre d'actions réalisées est passé de 5 en prévisionnel à 14 en réalisé pour l'année 2022 afin de répondre aux demandes et sollicitations des différents types d'usagers,

Projets 2023

- Participation à des manifestations grand public pour sensibiliser les usagers sur leurs productions de déchets et les réduire.
- Développement de partenariats avec des associations orientées sur l'éducation à l'environnement pour des interventions dans les écoles/collèges et Lycées.
- Sensibilisation d'usager au tri et à la réduction des déchets de jeunes adultes (semaine du logement foyer de jeunes travailleurs, sensibilisation au tri autre foyer de jeunes travailleurs...).
- Sensibilisation au tri et devenir du recyclage lycées, association pour les démunis.
- Participation à la semaine des déchets dans le cadre en mettant en place un projet de réduction des déchets.

PROGRAMME DECHET_A_2 : METTRE EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Pour un tarif vertueux, plus équitable et favorisant le tri et la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles	Évolution des tonnages	14 314 tonnes OMR*	14 033 tonnes OMR*	13 989 tonnes OMR* (14 300 en 2020)	12 500 tonnes OMR	10 408 tonnes	10 000 tonnes	10 000 tonnes	Impact du nouveau système visible dès début 2022
		NC	2 613 tonnes en collecte sélective (hors verre)	2 562 tonnes en collecte sélective (hors verre)	3 000 tonnes en collecte sélective (hors verre)	5 500 tonnes en collecte sélective (hors verre)	6 000 tonnes	6 000 tonnes	

*OMR : Ordures ménagères résiduelles

Projets 2023

- Mesure individualisée de la production des déchets par les différents usagers du service de déchets à l'aide de bacs disposant de puces électroniques (ordures ménagères et collecte sélective)

PROGRAMME DECHET_A_2 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Retenir les déchets végétaux à la source et éviter de les transporter	Ratio tonnages / tonnages collectés en porte à porte + déchèteries	0,18	0,2	NC	0,15	0,07	0,07	La collecte des déchets verts devient payante en 2023; un effet sur la baisse des tonnages est constaté dès 2022, en partie également à cause de la sécheresse estivale sévère.

Projets 2023

- Participation financière à l'achat de composteurs par les particuliers à hauteur de 20 €/foyer
- Collecte des déchets verts sur option à 85 €/an pour les usagers de Saint-Lô et Agneaux

AXE
DECHET_B

COLLECTE

CONTEXTE

Comme l'indique [article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales](#) (CGCT), cette compétence englobe la collecte et le traitement des déchets des ménages. En cela Saint-Lô Agglo se substitue aux ménages producteurs de déchets

Plus particulièrement, la collecte renvoie aux opérations de ramassage des déchets en vue de leur acheminement vers une installation de traitement (les modes de collecte sont fixés par les dispositions de [article L. 541-1-1 du Code de l'environnement](#) et par celles de [article R. 2224-23 du CGCT](#))

À cet effet, Saint-Lô Agglo finance ce service d'intérêt général grâce au paiement par les usagers de ce service soit d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La collectivité doit ainsi veiller à la qualité du service rendu à l'usager.

En outre, les opérations de collecte doivent remplir des conditions réglementaires d'exercice. En cela le donneur d'ordres, ici Saint-Lô Agglo est un acteur essentiel pour promouvoir la prévention des risques professionnels dans le cadre de l'exercice des collectes d'ordures ménagères.

Il doit prendre en compte dans l'exercice de sa compétence des mesures de prévention et contribuer activement à l'étude des risques en intégrant les éléments suivants :

- Le mode de présentation et les types de déchets à collecter ;
- La fréquence et les modalités de nettoyage des conteneurs ;
- Les contraintes d'urbanisme locales de manière à pouvoir vérifier l'adéquation des matériels proposés ;
- L'obligation de réalisation de plans de tournées qui doivent intégrer les lieux de garage et de vidage.

PROGRAMME DECHET_B_1 : SATISFAIRE LES USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Réduire les réclamations des usagers	Nombre de réclamations annuelles	93	100	Non significatif	50 appels/jours en moyenne sur les 3 derniers mois de l'année	55 appels par jour en moyenne + 15 courriels par jour en moyenne + 20 démarches téléservices en moyenne par jour soit un total de 90 réclamations usagers en moyenne par jour tous canaux confondus	60 réclamations en moyenne par jour tous canaux confondus	Mise en place de la dématérialisation des démarches déchets en 2022 depuis la plateforme des téléservices en sus du numéro vert.

Projets 2023

- Consolidation du service d'accueil/facturation pour la nouvelle redevance incitative
- Travail à engager sur le projet de compte usager accessible depuis la plateforme de téléservices de Saint-Lô Agglo

PROGRAMME DECHET_B_2 : OPTIMISER ET SÉCURISER LES CIRCUITS DE COLLECTE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Rationaliser Km parcourus de véhicules	Suivi indicateur tonne au Km et tonne au litre de gasoil	OMR : 0,117 T/Km CS : 0,050 T/Km	OMR : 0,117 T/Km CS : 0,050 T/Km	OMR : 0,070 T/Km CS : 0,094 T/Km	Non définis à ce jour	OMR: 0,075 T/Km CS: 0,048 T/km	OMR: 0,08 CS: 0,06	Modification schéma technique au 1er janvier 2022 devrait entraîner une modification substantielle des ratios
Rationaliser le parc contenant pour la pré collecte	Évolution du nombre de bacs distribués	597	70 000	Environ 50 000	Reste 20 000 environ	20 000	1 000	Attention renouvellement complet des bacs distribués fin 2021 dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative

Projets 2023

- Actualisation des circuits de collecte de déchets sur l'ensemble du territoire suivant la R437 et les difficultés rencontrées lors des collectes.
- Mise en place de points d'apport volontaires en ville devant permettre de réduire le kilométrage des collectes

PROGRAMME DECHET_B_3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Optimiser les circuits de ramassage en appliquant la R437	Évolution du nombre de point noirs supprimés	11	30	NC	150	En attente d'infos, conventions signées, points noirs traités	40	Nombre de conventions signées + adaptations des circuits de collecte

Projets 2023

- Application du règlement de collecte applicable au 1er janvier 2023 renforçant les prescriptions techniques et réglementaires du service des déchets
- Mise en place de la collecte optionnelle des biodéchets pour les gros producteurs
- Mise en place de la collecte optionnelle des cartons pour les professionnels
- Mise en place de la collecte optionnelle des déchets verts sur Saint-Lô et Agneaux
- Poursuite du règlement des points noirs



5

5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE

99

5.1 Affaires générales	100
5.2 Commande publique	102
5.3 Systèmes d'information	105
5.4 Projet éducatif social local	111
5.5 Territoire	116
5.6 Ressources humaines	119

PV



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

la Manche





AFFAIRES GÉNÉRALES

AG



FINALITÉS

Fournir aux services et aux usagers de Saint-Lô Agglo les prestations dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre au mieux à leurs attentes, dans le respect des textes réglementaires.

PAP 2023



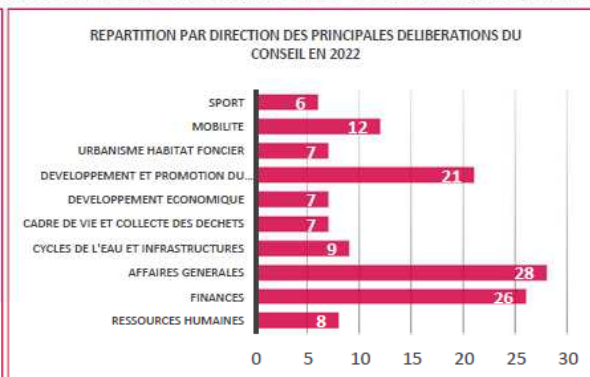
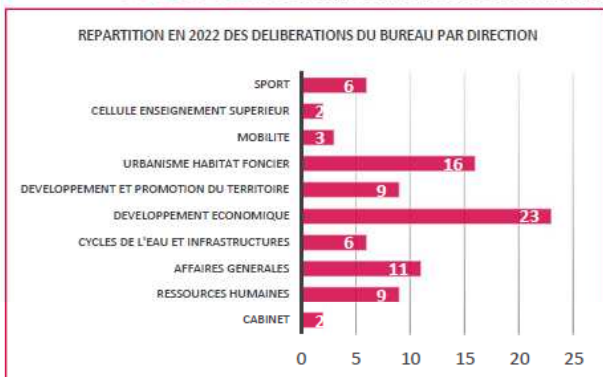
CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

✓ 8 bureaux communautaires pour 87 délibérations (contre 10 et 97 en 2021)

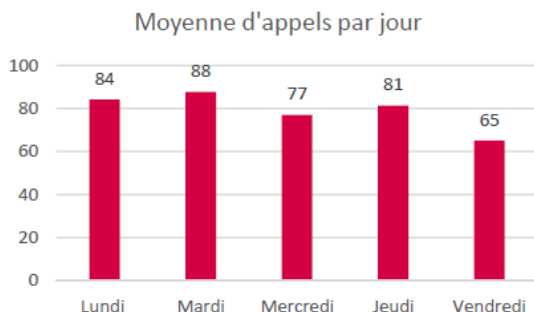
✓ 12 réunions de conseils communautaires pour 148 délibérations approuvées. (contre 13 et 182 en 2021)

✓ 10 722 vues au total pour les 12 vidéos des réunions de conseils communautaires pour 894 vues en moyenne par vidéo

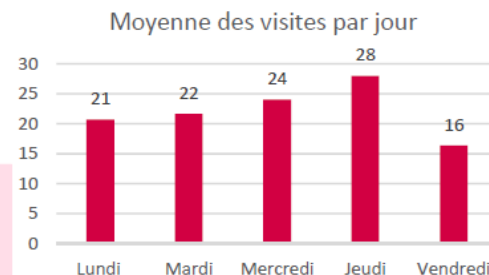


✓ La cellule des moyens généraux est également en charge des contrats d'assurances, le nombre de sinistres déclarés est évalué à 39 dossiers transmis pour l'ensemble des directions dont 15 pour la flotte automobile. (contre 44 et 7 en 2021)

✓ La communauté comptabilise 52 véhicules légers et 13 poids lourds, 17 remorques, 2 mini-pelles, 4 vélos à assistance électrique.



Moyennes pour le siège de Saint-Lô Agglo rue Alexis de Tocqueville (Dernier trimestre 2022)



CONTEXTE

De nombreuses questions et dossiers de contentieux nous amènent à rappeler certaines règles qui régissent l'adoption des décisions par les collectivités locales et leurs groupements.

En effet, arrêtés et délibérations sont soumis à des règles de publicité (publication, affichage, transmission, notification) et d'adoptions particulières qu'il convient de respecter. A défaut, ces décisions seront entachées de nullité et susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

À ce sujet, l'année 2022 est marquée par l'application de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités.

Pour Saint-Lô Agglo, tous les actes réglementaires doivent être publiés sous forme électronique.

Au cours de l'année 2022, la cellule des moyens généraux a été créée et s'est dotée d'un agent à mi-temps complémentaire. L'année 2023 sera l'occasion de finaliser les missions de cette cellule et d'organiser les déménagements des agents au sein du nouveau siège de Saint-Lô Agglo à la Tour.



COMMANDE PUBLIQUE

CP

FINALITÉS



Fournir aux services de Saint-Lô Agglo les prestations (travaux, fournitures et services) dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre aux mieux à leurs missions de service public, dans le respect des règles de la commande publique tout en veillant à l'impact de ces achats en termes de développement durable.

PAP 2023



CHIFFRES CLÉS



- ✓ Fin 2021, la commande publique pour l'ensemble des acheteurs s'élève à **près de 95 milliards d'euros**. Ce volume est supérieur de 8 milliards d'euros à celui enregistré en 2019 avant la crise sanitaire, soit une **progression de +9,4 %**. Ce niveau élevé s'est maintenu sur le premier semestre de l'année 2022 ;
- ✓ Pour Saint-Lô Agglo, après deux années très denses en lancement de projets structurants (mise en place de la redevance incitative, construction des stations d'épuration de Condé-sur-Vire et de Domjean, construction de la maison de l'enfance de Tessy, réhabilitation des gymnases de Condé-sur-Vire et du centre sportif Beaufils, réhabilitation de la tour de l'Agglo....) se traduisant par un **montant de dépenses supérieur à 20 M € HT**, le montant des dépenses liées à la commande publique a **diminué de moitié en 2022 par rapport à 2021**
- ✓ La **commission d'appel d'offres s'est réunie à 5 reprises**, la **commission consultative des marchés à 16 reprises**. Elles ont **respectivement examinées 6 et 55 dossiers**. Par ailleurs, **deux commissions spécifiques se sont réunies pour examiner deux dossiers passés en commun avant la ville de Saint-Lô**.

CONTEXTE

2022 a surtout été marquée par la hausse des prix des matières premières.

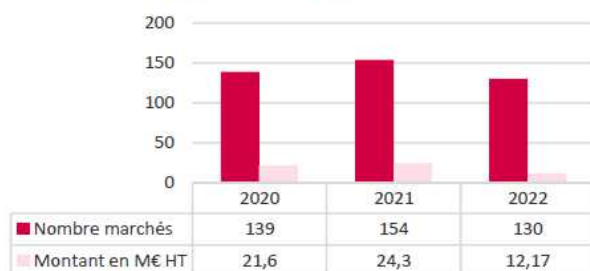
Deux circulaires ont été prises par le Gouvernement, à six mois d'intervalle, pour préciser les marges de manœuvre des acheteurs face à cette situation inédite qui les oblige à revoir leur pratique.

Pour Saint-Lô Agglo, la hausse des prix des matières premières s'est ressentie tant sur le résultat des consultations que dans l'exécution des marchés.

Il a ainsi été constaté une augmentation du nombre de consultations infructueuses en raison d'un fort dépassement de l'estimation qui devient de plus en plus complexes à réaliser.

Par ailleurs, Saint-Lô Agglo est régulièrement sollicitée pour revoir les clauses financières des marchés. Chaque demande est étudiée, au cas par cas, dans le respect des règles rappelées par la circulaire pour éviter tout effet d'aubaine et préserver les finances de l'Agglo.

Marchés passés par Saint-Lô Agglo
(en nombre et en montant)



Chiffres concernant
les seuls marchés supérieurs
à 40 000 € HT ayant fait l'objet
d'une mise en concurrence



LES AXES CP_A Piloter l'achat public

AXE
CP_A

PILOTER L'ACHAT PUBLIC

CONTEXTE

CP_A_1

La mise en œuvre du projet politique nécessite de lancer très souvent des procédures de marchés. Le pilotage des achats est indispensable pour :

- s'assurer du respect des priorités au regard du projet politique et des achats stratégiques de la collectivité
- anticiper le plus en amont les consultations à venir afin de mieux maîtriser la charge de travail du service de la commande publique et des directions opérationnelles ainsi que pour laisser le temps nécessaire à la réflexion pour définir le besoin, s'assurer que tous les freins sont levés et définir la procédure à mettre en œuvre
- Suivre les éventuelles difficultés rencontrées (procédure sans suite, contentieux, dépassement financier...)

CP_A_2

- Même si l'achat est avant tout un acte économique, il reste très cadré juridiquement. Or le cadre réglementaire ne cesse d'évoluer et de se complexifier. Il convient donc de :
- Mettre en place les outils permettant de sécuriser l'acte d'achat au sein de Saint-Lô Agglo
- Développer une culture commune autour de l'achat

PROGRAMME CP_A_1 : PROGRAMMATION DES ACHATS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Anticiper les besoins	Pourcentage de procédures programmées lancées	NC	NC	61	70	45	50	Environ la moitié des procédures programmées ont été lancées. Cela s'explique par le retard pris par certains projets
	Pourcentage de procédures non programmées lancées	NC	NC	13	10	20	10	Les procédures non programmées représentent un tiers des consultations lancées en 2022.
	Pourcentage de procédures programmées ayant été abandonnées	NC	NC	18	10	21	10	Seuls deux projets de consultation ont été réellement abandonnés (3%), les autres ont été réalisés en direct par les services au regard de leur montant
Stabiliser la programmation	Nombre de procédures reportées à la demande des directions	NC	NC	22	10	29	10	Ces projets sont reportés en 2023

- Projets 2023
- Faire des points réguliers avec les directions pour mieux lisser la charge de travail sur l'année
 - Depuis 2022, une revue de projets est réalisée chaque trimestre par le CODIR afin de définir les priorités à venir.

PROGRAMME CP_A_2 : SÉCURISER L'ACHAT PUBLIC

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Améliorer la définition du besoin et la qualité des actes produits	Nombre de procédures déclarées sans suite	NC	NC	NC	2	9	5	Les déclarations sans suite s'expliquent, d'une part, par la hausse des coûts des matières premières notamment pour les marchés de travaux et, d'autre part, par une mauvaise définition du besoin. Une meilleure pratique du sourcing, avant le lancement de la consultation, permettrait d'éviter cet écueil.
Renforcer la sécurité juridique des procédures	Nombre de contentieux	NC	NC	0	0	0	0	
	Observations du contrôle de légalité	NC	NC	2	0	0	0	
Développer une culture commune de l'achat	Nombre d'ateliers thématiques	NC	NC	0	3	0	3	Aucun atelier thématique n'a été réalisé à l'attention des agents mais des présentations individualisées ont été faites à l'attention de certaines directions

- Projets 2023
- Élaborer une cartographie des achats
 - Rédiger un guide des règles internes de la commande publique
 - Optimiser l'utilisation des solutions logicielles dans le cadre de l'exécution des marchés
 - Organiser des ateliers thématiques sur les règles de la commande publique ouverts à tous
 - Réactiver le réseau des référents « achat » de chaque direction pour diffuser les bonnes pratiques



Politique publique :

SYSTÈMES D'INFORMATION

SI

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs



FINALITÉS

Disposer d'un système d'information permettant de garantir le meilleur service aux habitants et l'efficacité des agents des entités publiques servies

PAP 2023



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



La direction mutualisée des systèmes d'information assure un conseil stratégique auprès des entités publiques servies : Saint-Lô AGGLO, la ville de Saint-Lô et le CCAS de Saint-Lô, pour la conduite de leurs systèmes d'information, assure une expertise stratégique auprès d'elles lorsque l'exercice de leurs compétences nécessite la mise en œuvre d'outils relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure une assistance aux utilisateurs pour l'usage des outils relevant du domaine de ces technologies, assure la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, assure la mise en œuvre et l'administration des matériels relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure la mise en œuvre et l'administration des logiciels et progiciels des entités servies, met en œuvre et exploite une plateforme mutualisée de serveurs pour l'hébergement de projets de mutualisation, met en œuvre et exploite une plateforme des services dans le cadre des projets de mutualisation, met en œuvre les conditions de sécurité des systèmes d'information, organise et favorise les bonnes pratiques en matière de mutualisation des systèmes d'information.



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

✓ **1 088** PC (1047 en 2021), portables et tablettes (dont 472 pour l'Agglo, 446 en 2021)



✓ **53** sites interconnectés

✓ **275** téléphones fixes et **169** mobiles contre 251 et 146 en 2021
Pour un total de **444** téléphones



✓ **95** serveurs (virtualisés) contre 85 en 2021



LES AXES

SI_A Améliorer les services aux habitants

SI_B Optimiser la donnée et son utilisation

SI_C Faciliter l'usage du système d'information

CONTEXTE

Alors que le projet de territoire se poursuit, la direction mutualisée des systèmes d'information accompagne les services dans leurs choix de solution informatique pour exercer leurs missions.

Un travail de fond sur la relation dématérialisée à l'usager a permis de définir les contours d'un projet de fédération des services dématérialisée aux habitants sous la forme d'un portail citoyen qui sera déployé sur les années 2023-2025.

Côté infrastructure, les éléments matériels et logiciels de gestion des serveurs, réseaux et applications ont été remis à niveau, donnant aujourd'hui à la DMSI une infrastructure aux normes. Cependant les cyberattaques sur les collectivités publiques sont fréquentes et provoquent des dégâts considérables. La DMSI s'est inscrit dans le programme France Relance CYBERSECURITE pour augmenter le niveau global de protection de ses données et de ses agents.

Enfin, 2023 est la dernière année de réalisation du schéma directeur en cours, elle sera donc également l'année de la définition du schéma directeur 2024-2027.

AXE
SI_A

AMÉLIORER LES SERVICES AUX HABITANTS

CONTEXTE

Les habitants attendent de leurs collectivités des services dont la simplicité et la qualité sont cohérents avec l'époque et les exigences de celle-ci. L'effacement du millefeuille administratif, les services numériques accessibles 24h/24 7j/7, la simplification sont des attentes fortes de la population qui peut comparer les services publics, privés, d'états, territoriaux, etc.

PROGRAMME SI_A_1 : DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES AUX USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Facturation de la redevance des ordures ménagères incitative	Accès à la facture de façon dématérialisée pour l'ensemble de la population	NC	NC	NC	100 %	0	100 %		L'objectif pourra évoluer vers un taux de consultation en ligne si les outils permettent ses chiffres. Le portail n'a pas pu être mis en place en 2022
Téléservices Saint-Lô AGGLO	Nombre de téléservices aux usagers en ligne	NC	NC	48	60	80	65		Opération lancée en 2018, Une baisse du nombre de demandes est attendus en 2023 car la mise en place du nouveau portail famille va enlever un volant important de téléservices qui sont aujourd'hui mis en place à chaque vacances et utilisés par les habitants. Ces usages sont donc des téléservices en moins mais des services dématérialisés en plus.
	Utilisation des téléservices	NC	NC	7 488 demandes par les citoyens	10 000	9 636	7 000		
PT Objectif du territoire : 100% des services en ligne en 2026	Proportion de services en ligne	NC	NC	NC	NC	51 %	66 %	100 %	
	Nombre de services en ligne	NC	NC	NC	NC	30	45		

Projets 2023

- La facturation réelle des ordures ménagères en redevance sera opérationnel
- Le centre aquatique va proposer l'achat en ligne d'entrée et prestations
- La carte KioskAgglo va se dématérialiser et proposer un nouveau modèle de porte monnaie électronique en ligne
- Le portail famille va se déployer et permettre aux habitants de gérer inscription et présence de leurs enfants sur tout le périmètre petite enfance et enfance jeunesse, et également pour les écoles de la ville de Saint-Lô

PROGRAMME SI_A_2 : ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DES ENTITÉS PUBLIQUES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Fournir les outils pour un pilotage de la prise d'appel des standards	taux d'abandon et de dissuasion	NC	NC	14 % (décembre – janvier)	< 10 %	16 %	< 10 %	Le déploiement des nouvelles infrastructures de téléphonie fixe n'a pu se réaliser sur l'année, à cause de retard de livraison de notre solution opérateur secourue

Projets 2023

- Poursuivre le déploiement de notre nouvelle téléphonie, déploiement contrarié par des difficultés de mise en place des éléments centraux avec l'opérateur

PROGRAMME SI_A_3 : INVESTIR POUR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déploiement de la fibre à l'habitant sur le territoire	Nombre de prises du territoire déployées et prêts à recevoir un abonnement internet en fibre optique	NC	NC	21 971	28 000	27 678	31 000	Chiffres fournis par Manche Numérique, ceux-ci étant maîtres du planning de déploiement

AXE
SI_B

OPTIMISER LA DONNÉE ET SON UTILISATION

CONTEXTE

- Avec la loi pour une République numérique (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016), l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public ont ainsi l'obligation d'ouvrir leurs données, à l'exception des personnes morales dont le nombre d'agents ou de salariés est inférieur à 50 ETP et des collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants.
- La mise en place d'une solution d'analyse de données (Business Object – Business Intelligence) permet d'analyser les données de nos logiciels finances et ressources humaines, et nous permettra ensuite de croiser ces données avec des données métiers.

PROGRAMME SI_B_1 : OPEN DATA

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Publier les données validées	Nombre de jeux de données publiés	0	3	22	27	<ul style="list-style-type: none"> urbanisme (documents d'urbanisme en vigueur ; détail des zonages, prescriptions, informations des PLU ; périmètre du droit de préemption urbain), transport (schéma directeur cyclable ; étude Schéma d'Accessibilité des Transports ; lignes du réseau SLAM, arrêts), bâtiments (bâtiments communautaires) eau, assainissement (stations d'épuration) habitat (périmètre de l'étude opah-ru périmètre action cœur de ville)

Projets 2023

Publication des données :

- Périmètre d'intervention Action Cœur de Ville valant périmètre ORT - Ville de Saint-Lô – 2020
- Périmètre de l'étude OPAH-RU 2020-2025 - Ville de Saint-Lô
- Toutes les données sur le réseau de bus SLAM (arrêts et lignes)

PROGRAMME SI_B_2 : SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Diffuser des requêtes de pilotage à destination des directions métiers	Nombre de requêtes diffusées	NC	NC	0	30 Requêtes*Destinataire	12	30	Nombre de Requête x Destinataire (2 requêtes envoyées à 12 destinataires valent 24 sur cet indicateur)

Projets 2023

- Mise en place de la plateforme Business Object avec CIRIL, la formation des agents RH, Finances et du conseiller en gestion et performance. Les requêtes seront ensuite créées par les métiers (RH, Finances et Conseiller en gestion et performances) et seront diffusées aux directions métiers pour consultation périodiques

PV

AXE
SI_C

FACILITER L'USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION

CONTEXTE

Le système d'information est un levier essentiel de la performance des services, par une instantanéité des échanges, une disponibilité de l'information et une formalisation des processus métiers informatisés

PROGRAMME SI_C_1 : DÉPLOYER LES OUTILS COLLABORATIFS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Nombre d'équipes « Teams » collaboratives	Nombre d'équipes actives dans Microsoft Teams	NC	NC	5	25	12	40	Chaque équipe est créée avec une formation du propriétaire sur le fonctionnement des outils collaboratifs

Projets 2023

- L'utilisation de Microsoft Teams sur son versant collaboratif nécessite un déploiement contrôlé et accompagné par de la formation aux propriétaires de Teams. L'industrialisation du déploiement est prévu sur 2023 avec en moyenne deux directions par mois de déployées.

PROGRAMME SI_C_2 : DÉPLOYER DE NOUVEAUX SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE

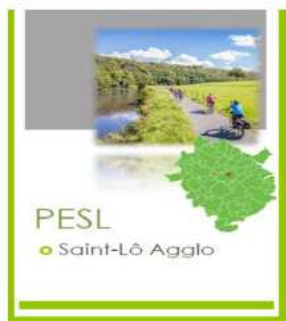
ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Déployer des centre d'appels interne dans les services	Nombre de centre d'appels déployés	NC	NC	1	3	1	3	Déployer le service support de la DMSI et un autre service à déterminer
Utilisation de la nouvelle téléphonie par les agents	Taux de ligne fixe basculée sur la nouvelle téléphonie	NC	NC	3%	60%	15%	60%	On estime à 60% le nombre d'agents doté d'une ligne fixe qui est connectée sur l'Alcatel. Le projet a pris du retard suite à une défaillance du prestataire.

Projets 2023

- Les centres d'appels permettent de monter la qualité de réponse, en externe pour les usagers et en interne (inter services). Il permet de gérer la prise d'appel sur différents postes, plusieurs postes en même temps, avec une gestion des files et messages d'attente et de dissuasion.
- La nouvelle téléphonie permet d'intégrer un annuaire fiable des collègues, des fonctions de transfert d'appels et de prise d'appel à domicile pour le télétravail, et utilise une sortie téléphonique aux coûts de communications bien plus faible

PV



PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL

PESL

FINALITÉS

Créer les conditions nécessaires pour améliorer l'offre de services et le bien vivre sur le territoire de Saint Lô Agglo, en s'appuyant sur une dynamique de réseau de professionnels intra et extra EPCI.



RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le projet éducatif social local, signé en janvier 2020, porte son attention sur l'accompagnement des enfants, des jeunes (0-25 ans) et de leur entourage.

Il définit la volonté politique d'être au plus proche des attentes et des besoins du public, par une démarche participative, de partenariat et de transversalité.

Il souligne la volonté :

- d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur,
- de prendre en compte et favoriser l'accueil de tous les publics (situation de handicap, rupture sociale, scolaire..)
- d'aller vers les jeunes à des échelles de proximité
- faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une approche globale

PAP 2023



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 2022

III - Compétences facultatives
3. Enfance-jeunesse

« - Élaboration, et pilotage du Projet Educatif Social Local et coordination des autres contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels (caisse d'allocations familiales, direction départementale de la cohésion sociale, conseil départemental de la Manche, mutualité sociale agricole côtes normandes, éducation nationale). »

Les événements de 2022

Quinzaine de la parentalité, 1ère édition en juin 2022

Mobilisation et implication d'une vingtaine d'acteurs du territoire pour une programmation avec **40 animations** de proposées aux familles.
Plus de **710 personnes** (adultes, enfants) ont bénéficié de l'événement

Cycle de 3 conférences :

Les 1000 ers jours pour bien démarrer dans la vie
Les violences éducatives ordinaires
Je porte mon enfant
Quarantaine de participants (des parents et des professionnels)

Cycle de journée de sensibilisation auprès des professionnels :

Accompagné financièrement par l'ARS, **2 journées** de sensibilisation proposées aux professionnels : la qualité de l'air intérieur et la communication dans le trio-enfant/parents/professionnels
49 professionnels petite enfance, enfance et parentalité ont participé à ces journées

« AGGLO? J'écoute »

8 rencontres avec les jeunes soit **479 contributions** de jeunes
16 acteurs (2 élus et 14 professionnels)

« Convention citoyenne de la jeunesse »

3 réunions de sensibilisations des acteurs (élus et professionnels)
Sur l'ensemble de la démarche : **46 professionnels** et **27 élus** investis
1 temps fort d'échange et d'écoute élus - jeunes le 3 novembre 2022 :
25 jeunes / 18 élus (14 communautaires et 4 municipaux)

En 2022, le réseau PESL est constitué d'acteurs issus de structures associatives, privées, institutionnelles, éducation nationale et collectivités. Aujourd'hui, ce réseau d'acteurs comprend plus de **80 professionnels** représentant **12 champs de compétences**.



LES AXES

PESL_A Le PESL au service des acteurs du territoire

PESL_B Jeunesse 11-25 ans

PESL_C Parentalité

CONTEXTE

À l'échelle nationale, seul le département de la Manche, au travers des cinq institutions, a impulsé la démarche du PESL, en intégrant fortement la notion de prise en compte globale de l'individu, du lien social.

Le 15 janvier 2020, le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo, a été conventionné avec ces institutions.

Depuis 2020 et les arrivées respectives des coordinateurs jeunesse et parentalité, le PESL de Saint-Lô Agglo est dans sa phase opérationnelle. Sa mise en œuvre repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié, comme étant une ressource, un relais en terme de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population.

Pour mémoire; en 2022 deux temps forts ont marqué le PESL. La quinzaine de la parentalité a permis de mettre en lumière et valoriser le service local proposé aux familles en juin et la rencontre jeunes-élus pour écouter la parole des jeunes et la partager avec les élus en novembre.

L'année 2023 est l'année de renouvellement du PESL. Evaluation de la mise en œuvre des objectifs définis sur la période de 2020 à 2023 et préconisation pour la période de 2024 à 2027.

AXE
PESL_A

LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

La mise en œuvre du PESL repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats identifiés, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié aujourd'hui, comme étant une ressource, un relais en terme de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population.

L'enjeux de la démarche PESL repose sur :

- un réseau d'acteurs impliqués, réactifs et soucieux du service rendu à la population
- une coordination à l'écoute des besoins des acteurs du réseau, qui impulse et fédère des projets collectifs
- une transversalité dans les différents champs d'actions.

PROGRAMME PESL_A_1 : IDENTIFIER ET PÉRENNISER UN RÉSEAU TERRITORIAL DE PROFESSIONNEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Diversifier le réseau PESL d'acteurs, dans les différents champs de compétences du PESL et impulser des projets coconstruits	Nombre de structures représentées dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	38	40	37	45	Le réseau PESL permet à chacun des acteurs du territoire, dans les différents domaines qui gravitent autour du public 0-25 ans et de leur familles, d'avoir une vision globale des réponses apportées ou à apporter aux familles. Il est à l'interface des acteurs.
	Diversité des champs de compétences dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	9	12	10	15	Il participe à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'identité du territoire de Saint-Lô Agglo (appartenance, attractivité, cohérence, dynamisme...) Le réseau est aussi facilitateur pour l'interconnaissance des champs de compétences des professionnels, afin de mieux accompagner les publics et les familles. Il contribue à la complémentarité des actions dans un souci de continuité éducative, d'équité territoriale: quinzaine de la parentalité, convention citoyenne de la jeunesse, accompagnement des dispositifs institutionnels, appels à projets, conseil des collèges ruraux, conseil des ACM associatifs, observatoire, éléments de diagnostic...
	Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche et le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	65	70	48	90	
	Déploiement en 2023 de réseau PESL décliné à des échelles de proximité	/	/	/	3	Le réseau PESL est bien identifié à l'échelle de l'EPCI, mais sa structuration pose des limites à la co-construction de projets. L'instauration des réseaux de proximité permettra d'accompagner et d'initier des projets, des réflexions en tenant compte des particularités des territoires de proximité (population, géographie, ressources locales, besoins...), avec les acteurs et les élus locaux. Sur l'année 2023, à titre expérimental, 3 territoires seront plus spécifiquement accompagnés. Une évaluation de l'accompagnement de proximité sera effectuée en vue du développement pour l'ensemble des secteurs de proximités (6).
Accompagner les acteurs locaux pour des projets innovants et structurants	Nombre de porteurs de projets bénéficiant d'un accompagnement méthodologique pour une meilleure réponse et adéquation aux besoins du public et faciliter le partenariat et la complémentarité	5	6 à 10	5	10	Le PESL est reconnu en tant que ressource auprès des acteurs (solicitation de ceux-ci dans l'ébauche ou renouvellement de leurs projets : LAEP/ espace de parents / rencontre participative avec les jeunes / journée de la randonnée en familles...) De part sa structuration avec deux axes de développement identifiés et portés, des initiatives émergent autour de la parentalité et du bien-être des jeunes en complémentarité avec l'éducation nationale (établissements second degré/collèges...).

Projets 2023

- Proposition de temps de réseaux spécifiques dans les domaines de la santé, le bien-être et l'inclusion + compétences psychosociales
- Instauration de réseau de proximité, pour favoriser les projets locaux co construits, une meilleure identification et lisibilité des acteurs en proximité
- Lancement des projets territoriaux PESL 2023
- Phase d'évaluation du PESL en vue du renouvellement 2024-2027 (contexte global au début)

PV

AXE
PESL_B

JEUNESSE 15-25 ANS

CONTEXTE

Aujourd'hui, l'offre d'accueil destinée aux jeunes ne semble plus répondre à leurs attentes et à leurs besoins. On constate de manière globale, sur l'ensemble du territoire, une diminution de la fréquentation des structures. Néanmoins, des besoins subsistent sur les créneaux suivants: soirées, week-end et hors périodes scolaires. Il est donc nécessaire d'aller vers tous les jeunes à des échelles de proximité. L'outil porteur de parole a permis d'avoir un premier échange avec les jeunes et confirme ce constat.

La contribution des acteurs du territoire va tenter de répondre à ce constat et le projet jeunesse de l'EPCI a pour vocation d'être ambassadeur de la prise en compte de la parole des jeunes, en leur laissant la place et en favorisant leur implication dans la vie locale.

PROGRAMME PESL_B_1 : FACILITER L'INSERTION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA VIE LOCALE

« Agglo ? J'écoute ! » : Nous sommes l'avenir, écoute comment je l'imagine!

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Écouter et prendre en compte la parole des jeunes	Nombre de rencontre auprès des jeunes par le dispositif « Agglo ? J'écoute ! »	0	8	15	L'écoute des jeunes a été mise en œuvre d'une part par 8 rencontres « Agglo ? J'écoute ! » et d'autre part par la rencontre élus-jeunes du 3/11/22. Les huit rencontres se sont organisées avec 16 acteurs jeunesse différents (2 élus et 14 professionnels). Cela a permis 479 contributions de jeunes (entre le mois de juin et d'octobre 2022) issues de 35 communes différentes de l'agglomération.
	1) Lieu de rencontre 2) Contributions	0	479	700	
	Implication de jeunes à la rencontre jeunes élus	8	25	50	L'ensemble des jeunes présents, sont venus par l'intermédiaire d'un professionnel jeunesse (Kiosk, campus connecté, le FJT, la Mission Locale, les Saltimbrés, le référent du conseil départemental de jeunes).
	Nombre de jeunes valorisés pour leur engagement	10	4 jeunes ont témoigné + 2 vidéos	10	Concernant la place des jeunes dans l'organisation, il était prévu que huit jeunes puissent témoigner de leur engagement. Ce sont finalement quatre jeunes qui ont partagé leurs expériences. Cela semble peu, compte tenu des différentes structures existantes sur l'ensemble du territoire. Cependant, force est de reconnaître que dans le contexte actuel, il n'est pas toujours simple de mobiliser les jeunes pour des rencontres d'un nouveau genre.
	Implication des élus	10	27	30	27 élus ont participé au moins une fois à la démarche CCJ entre 2021 et 2022 : Il est important de noter que sur le début de la démarche, il a été difficile de mobiliser les élus municipaux et communautaires, sur la question de la prise en compte de la parole des jeunes. En 2022, seulement 4 élus sur 24 invités de la commission enfance jeunesse se sont retrouvés pour être sensibilisés sur la parole des jeunes et pouvoir faire une préconisation auprès de l'EPCI (préconisation qui n'a pas abouti au conseil communautaire). Pour la rencontre élus-jeunes du 3/11/22, 36 élus ont été invités personnellement et 18 élus ont été présents. On peut noter que la présence de 6 élus qui n'ont pas eu d'invitation personnelle, mais qui se sont sentis concernés lors de la diffusion de l'affiche de l'évènement, envoyée à l'ensemble des 61 communes de l'agglomération.
Réseau VIGIE JEUNES Repérer et accompagner les jeunes dits invisibles	Sensibilisation auprès des acteurs de proximité.	Dispositif enclenché en 2021	5	3	2022 : Signature du conventionnement Mission locale avec EPCI / Familles rurales Moyon-Tessy / Familles Rurales région de Daye / Saint-Lô / Ligue de l'Enseignement
	Instaurer un réseau d'acteurs identifiés, langage commun, piste d'actions, méthode d'accompagnement		1	1	Lancement du réseau Vigie Jeunes : conférence/débat sur « comprendre les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique » .
			1 temps de réseau	3	Temps de réseau Vigie Jeunes : interconnaissance, définition d'objectifs partagés interprofessionnels

- Projets 2023 -
- Continuité de la démarche CCJ en favorisant l'implication et la récolte de la parole des jeunes (porteur de parole / événement jeunes et élus) afin d'aboutir à un positionnement politique dans ce projet.
 - Logement jeunes / réalisation du diagnostic des besoins de logements jeunes en lien avec le PLH
 - Vigie Jeunes: phase opérationnelle / langage commun, mode opératoire
 - Accompagnement au déploiement du dispositif de la CAF « PS jeunes » sur le territoire afin d'avoir une offre d'accueil le soir et le week-end pour les 11-18 ans
 - Création d'un outil de communication commun à tous les acteurs

PV

AXE
PESL_C

PARENTALITÉ

CONTEXTE: La collectivité a comme stratégie de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des familles quelle que soit leur forme, sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il s'agit de faire de Saint-Lô Agglo un territoire où la qualité de vie est reconnue par les familles et les jeunes.

Les objectifs identifiés pour l'axe de la parentalité sont:

1 – Valoriser et renforcer la place des parents dans leur rôle d'éducateur.

2 – Développer l'offre d'accompagnement et l'animation en direction des familles du territoire

PROGRAMME PESL_C_1 : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent- enfant	Évolution du nombre de conférences parentalité proposées et complémentaires	EPCI =2 Autres acteurs = 3	EPCI = 4/5 Autres acteurs = inconnu ce jour	3 conférences EPCI 0 conférence associative	4/5	L'enjeu de la coordination est de répondre aux attentes des familles sur les thématiques abordées au cours des conférences.
	Évolution du nombre de participants aux conférences / ateliers sur la thématique de la parentalité	2 conférences = 100 inscriptions / 65 présents par conférence	4/5 conférences = 80 présents par conférence	3 conférences = 50 participants	5 conférences (50% en co- construction avec les associations) 50 présents par conférence	Le nombre d'inscriptions et de participants a augmenté entre la première et la seconde conférence. La communication visuelle dans différents lieux du territoire a permis le développement de l'action. Les conférences en visio ont un nombre de participants plus élevés qu'en présentiel.
	Présence du PESL dans le pilotage des lieux d'accompagnement à la parentalité	1	1	1	2	Ouverture du lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) porté par l'association Mandela en janvier 2022.
Développer des outils de communication adaptés	Nombre et diversité des outils de communication déployés et relayés auprès des familles du territoire (ex: Kit enfance – jeunesse, agenda des familles, réseaux sociaux ..)	1	3 Agenda des familles Site internet/ carte interactive Réseau social	0	3	L'enjeu de la coordination est de porter une vigilance sur le calendrier des actions proposées aux familles dans un souci de complémentarité, d'accessibilité et d'équité territoriale. En 2022, la non-réalisation des actions est dû au fait de l'absence pendant 6 mois de la coordinatrice PESL parentalité et de son non-remplacement.
Poursuivre et conforter la dynamique de parentalité à l'échelle territoriale	Nombre d'acteurs mobilisés sur la quinzaine de la parentalité		20	20	25	La quinzaine de la parentalité a permis de mettre en avant les différents acteurs et services en direction des familles et des parents, pour et avec l'ensemble du territoire. Evènement qui a connu un réel succès. Une deuxième édition est prévue pour 2023. Cet événement fait des émules sur le département de la Manche. La coordination parentalité est sollicitée par les autres EPCI pour échanger; les accompagner dans la réflexion et leur mise en œuvre (Coutances Mer et Bocage, Granville terre et mer). Les territoires de proximité correspondent sensiblement aux anciennes communautés de communes. Proposer des actions sur l'ensemble des territoires de proximité et accessibles à tous.
	Nombre d'actions proposées sur la quinzaine de la parentalité	NC / 1 ^{re} édition de la quinzaine de la parentalité en 2022	20	40	60	
	Nombre de territoire de proximité bénéficiaire d'actions parentalité sur la quinzaine de la parentalité		3	6	6	
	Nombre d'acteurs professionnels participants aux cycles de conférence et aux journées pédagogiques dans le cadre des appels à projets institutionnels	NC	20	40	45	

Projets 2023

- Poursuite de la dynamique parentalité enclenchée par l'appel à projet des 1000 premiers jours de l'enfant (appel à projet ARS Normandie).
- Accompagner et favoriser la co-construction entre acteurs dans la dynamique partenariale de territoire parentalité
- Partenariat EPCI – UDAF : Fêtes des familles le 2 juillet 2023

PV



TERRITOIRE

TERRI



FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique contribue à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer les projets engagés, prioriser ceux à venir pour répondre aux grands enjeux de demain tout en garantissant une capacité d'investissement pour les générations futures : préserver le cadre de vie et l'environnement et favoriser un développement économique et durable qui soit attractif pour de nouveaux jeunes actifs.

PAP 2023



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



- ✓ La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville et la conclusion des contrats de ville à l'échelle intercommunale
- ✓ Le contrat de ville de Saint-Lô signé le 28 septembre 2015
- ✓ Convention tripartite LEADER Région Normandie/Agence de services et de paiement/Groupe d'action locale signée le 2 novembre 2015
- ✓ Contrat de territoire 2017-2022 signé le 24 juillet 2018
- ✓ Convention cadre action cœur de ville signée le 26 septembre 2018
- ✓ Délibération du 22 mars 2021 approuvant la mise en place du contrat Agglo-Communes
- ✓ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 07 janvier 2022



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022



- ✓ 10 contrats Agglo-Communes signés
- ✓ 43 communes accompagnées
- ✓ 28 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville



LES AXES

TERRI_A Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

CONTEXTE

La contractualisation avec les partenaires financeurs (Europe, Etat, Département, Région) est un outil indispensable qui permet de porter des projets d'investissement structurants à l'échelle du territoire.

Le contrat de territoire 2017-2022 avec la Région et le Département s'est achevé au 31 décembre 2022. Le contrat présente un bon taux d'engagement avec l'accompagnement de plus de 80% des opérations inscrites. Seules 3 projets portés par Saint-Lô Agglo n'ont pas été programmés avant la fin du contrat.

Une nouvelle contractualisation est proposée par la Région Normandie et le Département de la Manche dès janvier 2023.

Le dispositif LEADER arrive en fin de programmation. Au 31 décembre 2022, le taux d'instruction était de 73% et le taux de paiement de 39%.

Les rencontres entre l'Agglo et les communes se sont multipliées au cours de cette année d'installation du dispositif. Plus de 40 communes ont été rencontrées et 10 contrats ont été signés.

AXE
TERRI_A

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

CONTEXTE

Impulser une dynamique d'investissement et doter le territoire d'équipements modernes, attractifs et structurants.
Améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants de l'Agglomération.

PROGRAMME TERRI_A_1 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
PT Permettre l'émergence de projets innovants et structurants à l'échelle du territoire et au sein des communes	Nombre de projets privés accompagnés par les fonds européens	NC	NC	2	5	8	6	Objectifs 2026 en attente de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de projets communaux accompagnés dans les différents dispositifs contractuels	NC	NC	60	10	16		En fonction des projets qui seront inscrits au sein des futurs contrats de territoire Manche et Région et des modalités de la future programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de contrats Agglo-Communes signés	NC	NC	1	8	10	12	
PT Apporter une ingénierie technique et financière aux communes	Nombre de communes accompagnées	NC	NC	15	20	43	48	
	Montant subvention notifié par l'Agglo	NC	NC	0	400 000 €	175 291,88 €	400 000 €	Montant inscrit au PPI. Peut varier en fonction des sollicitations des communes Les demandes de paiements pourront intervenir jusqu'en 2029

Projets 2023

- Contrat de territoire Manche 2023-2028 avec la Département
- Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région
- Programmation Leader 2023-2027 et nouveaux appels à projets FEDER
- Convention ORT Petites villes de demain

PROGRAMME TERRI_A_2 : AGIR SUR LE CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
PT Mobiliser les politiques publiques de l'Agglo a destination des habitants des deux quartiers	Nombre de porteurs de projets accompagnés par Saint-Lô Agglo dans le cadre de l'appel à projets	NC	NC	5	5	7	4	
	Nombre d'actions portées par l'Agglo	NC	NC	3	4	1	1	2022 : estimation faite à partir du nombre de dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2021. 2022 : seul un dossier porté par l'Agglo a été déposé
PT Mobiliser les partenaires signataires du contrat de ville	Nombre de porteurs de projets accompagnés	NC	NC	25	28	28	29	Objectifs 2026 en fonction du nouveau contrat de ville 2024 (nouvelles modalités appel à projets)

Projets 2023

- Appel à projets 2023
- Définition de la nouvelle contractualisation 2024

PV



Politique publique :

RESSOURCES HUMAINES

RH



FINALITÉS

Accompagner les changements, une fonction RH performante et ressource

PAP 2023



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

326 agents permanents
(contre 331 en 2021)

- **20% en catégorie A** (contre 19 % en 2021)
- **28 % en catégorie B** (contre 23 % en 2021)
- **52 % en catégorie C** (contre 58 % en 2021)



64% de femmes et 36% d'hommes



3 réussites à concours et examens professionnels en 2022 (contre 6 en 2021)

14 avancements de grades et promotions internes en 2022 (contre 31 en 2021)

1 282 jours de formation (contre 681 en 2021)



LES AXES

- RH_A Développer le partage de la fonction RH**
- RH_B Assurer le développement de compétence des agents**
- RH_C Piloter la masse salariale**

CONTEXTE

L'année 2022 a été marquée au niveau national, par l'augmentation du point d'indice de +3,5 % à compter du 1^{er} juillet.

En interne, un travail de remise à plat de l'organisation du temps de travail des agents de Saint-Lô Agglo a été réalisé ainsi qu'un nouveau mode de gestion des titres-restaurant calé sur la présence effective des agents.

La mise à disposition des bulletins de salaires, la gestion des congés ainsi que la mise en œuvre des entretiens annuels via le SIRH en 2022 permettent une gestion plus efficiente.

Dans un contexte d'inflation forte, d'une nécessaire maîtrise du budget de l'Agglo, la politique «ressources humaines» sera au cœur des transformations des organisations.

La poursuite du déploiement des outils numériques accompagnera les agents et l'encadrement grâce à une meilleure diffusion de l'information et une efficacité de gestion renforcée (gestion des frais de missions, des fiches de postes par le SIRH, démarrage du projet de mise en place d'un intranet)

AXE
RH_A

DÉVELOPPER LE PARTAGE DE LA FONCTION RH

CONTEXTE

- Accompagner les encadrants en élaborant avec eux des outils formalisés de type chartes ou règlements définissant les parts de responsabilités entre la direction des ressources humaines et les encadrants dans une logique de partenaire.
- Insuffler une dynamique managériale dans laquelle l'agent devient un acteur RH. Élaborer des outils de gestion mis à disposition des services et directions (gestion des congés, des frais de déplacements ...). En s'appuyant sur des référents dans les services décentralisés afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information RH.

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Organisation et qualité de vie au travail	Taux de prise des congés et RTT via SIRH	85 %	90 %	Déploiement de la gestion du CET sur le SI RH en 2023
Accompagner les agents vers un rôle d'acteur RH	Gestion des frais de déplacement via le SIRH	0	60 %	Gestion opérationnelle à partir de juin 2023

Projets 2023

- Gestion du compte-épargne temps via le SIRH
- Mise en place d'un module de gestion des frais de missions par le SIRH

AXE
RH_B

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCE DES AGENTS

CONTEXTE

- Accompagner les mutations et processus de changement au sein des services,
- Apporter un soutien adapté aux besoins des managers, et accompagner l'agent dans sa carrière et son projet personnel : mobilité, parcours professionnel, formation, concours...

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Accompagnement des mutations et des priorités de territoire	-Nombre moyen de jours de formation par agent permanent	1,8	3,3	3,7	3,36	Comparaison au niveau des intercommunalités de 100 à 349 agents en France : • le nombre moyen de jours de formation est de 2,1 • le taux de départ en formation de 48 %
	Taux de départ en formation des agents permanents	60,5 %	78,7 %	74 %	73 %	
Mettre en place les 1ères briques d'une gestion prévisionnel des emplois et compétences	Taux de réalisation des entretiens professionnels des agents permanents	98%	90%	92% *	95%	*Chiffre 2022 en cours de consolidation, Editeur logiciel sollicité pour apporter une réponse précise

Projets 2023 - Refonte des fiches de postes

PV

AXE
RH_C

PILOTER LA MASSE SALARIALE

CONTEXTE

Répondre aux besoins de pilotage de l'Agglo par :

- La mise en œuvre d'un suivi mensuel de la masse salariale,
- Une gestion des effectifs en bonne adéquation avec les projets,

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRÉVI. 2023	COMMENTAIRE
Pilotage de la masse salariale	Suivi mensuel de la masse salariale par politique publique à compter de janvier 2023	100 %	Permettre un pilotage du coût de chaque politique publique

Projets 2023

- Dématérialisation des titres restaurant
- Mise en place d'un suivi de la masse salariale par politique publique
- Mise en œuvre de la base forfaitaire de cotisations pour les animateurs non permanents
- Conclusion d'un accord sur l'exercice du droit de grève, la mise en place d'un service minimum



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche



cc2023-03-27-003 - Instauration d'une révision libre des attributions de compensation et correction de deux erreurs matérielles
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-5,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°cc2022-05-23-002 du conseil communautaire du 23 mai relatif au rapport quinquennal sur les attributions de compensation,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Saint-Lô Agglo du 16 mars 2023.

Considérant ce qu'il suit :

La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées et rétrocédées.

Elle s'est réunie le 16 mars 2023 afin d'évoquer deux points :

- L'instauration d'une révision libre de l'attribution de compensation d'un montant de 10 € par habitant,
- Deux erreurs matérielles à corriger.

1. L'instauration d'une révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.1 Le contexte général

L'évolution de la situation financière de l'Agglo ne permet plus de répondre dans de bonnes conditions aux enjeux du territoire tant au regard de ses besoins de développement que du maintien de l'offre de services proposé à la population. Il empêche de fait, la mise en œuvre du projet de territoire adopté par le conseil communautaire.

Il est par ailleurs constaté un écart important des attributions de compensation : le rapport quinquennal des attributions de compensation démontre que l'Agglo ne perçoit pas de ses communes le montant de 80 € par habitant et par an.

Au regard de cette situation, il a été mis en place entre juin et novembre 2022 quatre groupes de travail afin de rechercher les meilleures solutions pour préserver les capacités financières d'intervention de l'Agglo. Le scénario retenu permet de maintenir le périmètre sur lequel s'exercent les compétences de l'agglomération tout en lui donnant de nouvelles capacités de financement.

La proposition de fixer l'attribution de compensation libre à hauteur de 10 € par habitant et par an, permet de limiter le déséquilibre. Elle s'inscrit dans un ensemble de mesures :

- Veiller autant que cela est possible à ne pas augmenter les impôts,
- Limiter les inscriptions budgétaires,
- Augmenter certains tarifs des services,
- Adapter le périmètre de certains services,

- Baisser une partie des subventions versées à des tiers,
- Ne pas renouveler tous les postes se trouvant vacants,
- Prioriser les investissements sur les économies d'énergie,
- Réinterroger le maintien ou non de certaines politiques arrivant à échéance,
- Instaurer la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - puisque les actions réalisées à ce jour sont prises en charge au titre du budget général et augmenter la taxe sur les surfaces commerciales.

1.2 Les principes à retenir pour toute évolution libre des attributions de compensation

L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale. Elle correspond à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

Le code général des impôts prévoit que lorsque l'attribution de compensation a été fixée, elle peut être révisée à la hausse comme à la baisse après accord entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres intéressées.

Il n'est pas possible de réviser une attribution de compensation sans que la commune n'ait auparavant donné son accord à cette révision.

2. Correction de deux erreurs matérielles

2.1 Le service commun de la commande publique

Par délibération du 14 décembre 2020, la communauté d'agglomération a décidé de faire évoluer le mode de financement du service commun de la commande publique par une facturation au coût réel du service. Cette méthode se substitue au forfait appliqué en déduction de l'attribution de compensation versée à la commune de Saint-Lô. Le montant du forfait s'élève à 75 130 €.

Or, le montant de la contribution de référence pour l'exercice 2021 n'a pas été mis à jour de cette décision. Il convient ainsi de procéder à son actualisation et d'étaler cette correction sur plusieurs exercices.

Il est proposé un étalement de la dépense sur trois ans. Un complément de versement de 50 086,67 € serait effectué en 2023, 2024, 2025.

La participation au coût du service est facturée annuellement à chaque commune par l'émission d'un titre de recettes.

2.2 Le service autorisation du droit des sols

L'erreur matérielle est de même nature que celle expliquée au point précédent. Il s'agit ainsi de corriger la dépense relative à l'instruction des demandes de certificat d'urbanisme liquidée par la commune de Saint-Lô et non déduite de l'attribution de compensation depuis 2022. Le montant s'élève à 3 655 €.

Il est proposé que le complément de versement de 3 655 € soit effectué lors de l'exercice 2023.

Débats :

Monsieur Rihouey note avec satisfaction que le terme « pérenne » n'est pas mentionné dans la délibération au vu de la révision prévue en 2025. Il estime que la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mars n'a pas délibéré sur l'instauration d'une attribution de compensation de 10 € par habitant.

Monsieur Lemazurier confirme que cette commission a bien délibéré sur ce sujet.

Monsieur Rihouey a compris que ce point était uniquement une information à la commission locale d'évaluation des charges transférées. Mais si cela implique un processus de vote, il s'interroge sur le fait que la commission locale d'évaluation des charges transférées intervienne en dernier ressort après les réunions des groupes de travail. Il estime que cette commission devrait faire des propositions puisqu'elle est composée de représentants de l'Agglo et des communes membres.

Monsieur Lemazurier confirme que dans le cadre d'une révision libre des charges transférées la commission locale d'évaluation des charges transférées donne un avis après la réunion des groupes de travail.

Monsieur Rihouey souhaite connaître les noms du président et du vice-président de cette commission.

Monsieur Lemazurier répond que le président est celui de l'agglomération et par délégation l'animation peut être confiée au vice-président en charge des finances. Il rappelle que le président de l'Agglo est président de l'ensemble des commissions de droit. Il précise qu'il peut également inviter des personnes qualifiées si nécessaire.

Monsieur Rihouey rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférées n'est pas une commission de l'Agglo.

Monsieur Lemazurier indique que les représentants de chaque commune y sont représentés.

Monsieur Clairaux remarque que, dans l'avenant 1 du pacte financier et fiscal, il est précisé que cette contribution est pérenne.

Monsieur Lemazurier rappelle que dans les faits, l'attribution de compensation est pérenne. Il précise cependant que la commission locale d'évaluation des charges transférées peut faire varier les contributions à la hausse comme à la baisse. C'est donc un engagement politique de revoir l'attribution de compensation en 2025.

Monsieur Clairaux demande si une commune peut prendre une délibération différente de celle de l'Agglo concernant la durée ou le montant.

Monsieur Lemazurier répond par la négative. Il souligne que la délibération des communes doit être concordante.

Monsieur Braud est un peu surpris des propos du président. Il rappelle être déjà intervenu concernant cette demande de participation lors d'un précédent conseil. Il a bien noté qu'une clause de revoyure est envisagée en 2025. Il prend acte également que des équipements transférés à certaines communes pour une raison d'équité pourront être revus et repris par l'Agglo. Il demande si le terrain multisport retransféré par l'Agglo à sa commune pourra être repris par l'agglomération en 2023.

Monsieur Lemazurier répond que ce n'est pas ce type d'équipement qui est concerné. Il souligne que la reprise concerne plutôt les équipements de certains clubs où des investissements sont à prévoir.

Monsieur Braud note que, lors de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées, dans le transfert financier, il était déjà acté la diminution des 10 € par habitant dans les montants présentés alors que les communes n'ont pas encore délibéré au sein de leurs conseils municipaux.

Monsieur Lemazurier précise que ce n'était qu'une proposition.

Monsieur Braud estime que l'instauration d'une attribution de compensation de 10 € par habitant n'est pas juste pour les communes rurales. Il rappelle que, lors des transferts de compétence, les biens transférés par les communes rurales n'ont pas généré des coûts de fonctionnement supplémentaires à l'Agglo. C'est pourquoi il ne lui semble pas juste de parler de solidarité sous cette forme. Il n'est pas convaincu par cette proposition. Celle-ci représente, pour sa commune, une diminution de 5 000 € de capacité d'autofinancement donc moins d'investissement possible. Il indique également qu'il ne faut pas que les communes soient obligées de faire évoluer leurs impôts parce que Saint-Lô Agglo ne souhaite pas augmenter ces taux. Il précise que, lors du vote, il s'abstiendra.

Monsieur Lemazurier estime qu'il est important que l'ensemble des habitants du territoire dispose des services proposés par l'agglomération.

Monsieur Richard indique que la solidarité semble difficile au sein de l'Agglo compte tenu des propos évoqués. Il souhaite connaître après le vote des communes, les raisons pour lesquelles certaines ne contribuent pas au versement de 10 € par habitant. Car dans ce cas, il est possible de diminuer la participation de l'Agglo pour les communes qui n'ont pas accepté les 10 € dans les contrats Agglo-communes. Il estime que la solidarité est le principe même de l'Agglo.

Madame Godard rejoint les propos de Monsieur Richard. Elle se demande s'il est possible de mentionner dans les délibérations des communes la notion de la durée soit deux ans.

Monsieur Lemazurier répond par la négative. D'un point de vue juridique, il n'est pas possible de mentionner une durée dans la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il souligne que ce n'est pas le président qui détermine de façon totalitaire les choix. Il indique qu'il sera proposé en 2025, avant la fin du mandat, de revoir cette contribution en fonction de la situation financière de l'Agglo. Si majoritairement, il est décidé que ce n'est pas opportun de poursuivre, une commission locale d'évaluation des charges transférées pourra être réunie.

Monsieur Pien estime que la solidarité communautaire est le fondement de l'agglomération. Il rappelle que les élus s'étaient engagés, dès 2014, à travailler dans le même sens pour le bien commun du territoire. Il convient que certaines communes ont des équipements que d'autres non pas. Il rappelle, cependant, que la jouissance des équipements de Saint-Lô Agglo va au-delà des limites administratives des communes où ils sont situés. Il précise que, lorsque les habitants décident de vivre en milieu rural, en contrepartie d'une imposition fiscale plus faible, ils doivent utiliser leur voiture pour se rendre aux divers équipements du territoire.

Monsieur Lebouvier estime que la solidarité et l'équité sont de beaux mots. Il rappelle que les mâts pour les projecteurs de son terrain de football communal doivent être changés depuis quatre ans. Il indique avoir reçu, récemment, une information de l'Agglo lui précisant que cette intervention est prévue dans le plan pluriannuel d'investissement de 2024. Il

remarque que d'ici là, la commune devra abonder à 49 % puisque la délibération sera votée. Il estime que la solidarité n'est pas également présente dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

Monsieur Savary ne souhaite pas que les communes qui s'interrogent sur la contribution de 10 € soient traitées « de vilains petits canards » de l'Agglo. Il précise que sa commune doit entretenir son stade de football compte tenu du transfert des équipements sportifs. Il rappelle que l'entretien d'un terrain de football coûte environ 20 000 € de fonctionnement à l'Etat alors que l'Agglo a redonné une somme de 4 000 € lors de cette rétrocession. Par conséquent il estime que la commune du Lorey fait gagner une économie de 16 000 € à l'Agglo, ce qui représente une contribution de 25 € par habitant. Il estime nécessaire de faire cette mise au point face aux donateurs de leçon.

Monsieur Richard rappelle que la commune de Tessy-Bocage n'a rien demandé à l'Agglo. Il précise que la salle de sport existait déjà avant l'Agglo et aucun équipement sportif particulier n'a été demandé. Il indique que la seule réalisation portée par l'Agglo est le pôle enfance qui est une belle réussite. Il est nécessaire d'être solidaire.

Monsieur Lemazurier estime qu'il ne faut pas résumer l'Agglo à la compétence sport. Il rappelle qu'un territoire dynamique doit mettre en place différents projets : le transport à la demande, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, l'offre de l'enfance jeunesse. Il indique qu'avoir une règle commune sur un ensemble de projets est nécessaire.

Il rappelle qu'il est important d'accueillir les habitants dans de bonnes conditions. Il considère que les contrats Agglo-communes ont permis des investissements dans les communes. Il souligne que l'objectif est d'avoir des finances saines et qu'il faut assumer ses choix politiques.

Monsieur Pien rappelle que le contrat Agglo-commune n'a jamais été remis en cause.

Monsieur de Beaucoudrey estime que la solidarité doit représenter l'ensemble des communes-membres et qu'un nombre de communes qui ne souhaite pas suivre cette démarche est difficile à expliquer en conseil municipal. Il se demande si la délibération ne doit pas mentionner une condition indiquant un pourcentage minimum pour la valider.

Monsieur Lemazurier rappelle que la délibération présentée doit être votée favorablement aux deux tiers des votants. Après ce vote à l'Agglo, si seulement 50 % des communes votent pour cette délibération, il estime qu'une question politique se posera. Il rappelle que cette année toutes les collectivités sont confrontées à des difficultés budgétaires. En termes d'équité, il souligne que l'Agglo et les communes les plus importantes du territoire ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur l'énergie. Pour autant, c'est le territoire de l'Agglo qui est important. Il comprend que les délibérations concordantes entre l'agglomération et les communes ne soient pas considérées comme démocratique. Il convient d'assumer collectivement les choix.

Madame Lejeune rappelle que les compétences communales ne sont pas les compétences intercommunales. Il est nécessaire de trouver un équilibre pour faire avancer le territoire. Elle constate qu'actuellement il existe des turbulences sur les budgets communaux. Elle souligne que le projet de territoire et les moyens pour y arriver ont déjà été discutés au sein de l'Agglo. Elle estime qu'il convient maintenant d'avancer et qu'il ne faut pas se focaliser sur les équipements sportifs.

Monsieur Leplatois estime qu'il ne faut pas créer des tensions entre les membres de l'Agglo. Il constate que des adaptations sont nécessaires. Il souligne que sur la somme de 80 € qui pourrait être réclamée, il n'est demandé qu'une participation de 10 € par habitant.

Monsieur Pacary demande si la révision de l'attribution de compensation peut se faire en 2024.

Monsieur Lemazurier répond qu'il a mentionné 2025 car il y a une certitude de l'équilibre financier sur deux ans. Il estime également que, politiquement, cette date avant la fin du mandat permet éventuellement d'acter de nouveaux choix et de ne pas engager le mandat suivant.

Monsieur Rihouey estime difficile à comprendre que l'Agglo, pour résoudre ses problèmes financiers, se tourne vers les communes puisqu'elle dispose des impôts, des emprunts et des dotations qui lui sont propres. S'agissant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, il remarque que c'est le montant maximum par habitant qui a été choisi. Concernant la redevance pour la collecte, il rappelle l'écart de 20 € entre la zone urbaine et rurale.

Il indique que l'Agglo doit être capable de s'autofinancer à hauteur de ses compétences. Il estime que les 10 € par habitant vont être difficile à expliquer dans les conseils municipaux des communes du territoire.

Monsieur Lemazurier invite monsieur Rihouey à relire le bilan quinquennal de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui a été établi par un cabinet extérieur concernant les transferts de compétence. Ce document montre que 6,5 millions d'euros n'ont pas été transférés au bénéfice de l'Agglo.

Concernant les difficultés financières, il rappelle que la proportion des recettes dynamiques et des bases fiscales ne sont pas identiques entre l'Agglo et les communes.

S'agissant de la redevance des ordures ménagères incitative, il souligne que l'objectif est d'avoir une redevance identique pour l'ensemble des contribuables du territoire.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour, 10 voix contre (Monsieur Philippe BRIARD, Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Serge DESVAGES, Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Louis JANNIÈRE, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Madame Fabienne LECLER, Monsieur Dominique QUINETTE, Monsieur Jacky RIHOUEY), 1 ne prend pas part au vote (Madame Liliane BOSCHER) et 10 abstentions (Monsieur Jean-Pierre LECOT, Monsieur Jean AUVRAY, Monsieur Jean-Claude BRAUD, Madame Morgane BUISSON, Monsieur Jacques CLAIRAUX, Monsieur Rémy DESLANDES, Monsieur Pascal LANGLOIS, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Monsieur Thierry LEHARIVEL, Monsieur Michel SAVARY) :

- l'instauration d'une attribution de compensation libre de 10 € par habitant à compter de 2023 pour chaque commune,
- l'approbation des montants des attributions de compensation tels qu'ils figurent en annexe,
- la correction des erreurs matérielles au détriment de la commune de Saint-Lô.



Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

16 mars 2023

PVCC

NORMANDIE

Altitude
Manche

saint-lo-agglo.fr



1. Révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.1 Le contexte général

- **L'évolution de la situation financière de l'agglomération** : ne permet plus de répondre dans de bonnes conditions aux enjeux du territoire tant au regard de ses besoins de développement que du maintien de l'offre de services proposés à la population. Il empêche la mise en œuvre du projet de territoire adopté par le conseil communautaire.
- **Un écart important du montant des attributions de compensation** : le rapport quinquennal des attributions de compensation démontre que l'Agglo ne percevait pas de ses communes membres 80 € par habitant chaque année (soit environ 6 400 000 € de manque de recette chaque année).

1. Révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.1 Le contexte général (suite)

- Mise en place entre juin et novembre 2022 de **quatre groupes de travail** afin de rechercher les meilleures solutions pour préserver les capacités d'intervention de l'agglomération.
- Le scénario retenu permet de **maintenir le périmètre sur lequel s'exercent les compétences de l'agglomération** tout en lui en donnant la capacité d'en assurer le financement.

1. Révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.2 Rappels sur l'attribution de compensation

L'attribution de compensation est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale

Elle correspond à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

1. Révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.3 Les principes à retenir pour toute évolution libre des attributions de compensation

Les modalités de la révision libre fixées au 1° bis du V de l'article 1609 nonies du CGI disposent que lorsque le montant de l'attribution de compensation a déjà été fixé, **il peut être révisé à la hausse comme à la baisse après accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées.**

Une révision libre ne s'effectue pas nécessairement à la suite d'un transfert de compétences et de charges entre l'intercommunalité et ses communes membres. **La révision libre peut s'effectuer sans transfert de charges supplémentaires.**

Seules les communes membres bénéficiant déjà d'une attribution de compensation peuvent demander à procéder à une révision libre de cette dernière en accord avec l'EPCI.

Il n'est pas possible de réviser une attribution de compensation sans que la commune concernée n'ait auparavant donné son accord à cette révision : l'Agglo va adresser à chaque commune une délibération type.

1. Révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.3 Les principes à retenir pour toute évolution libre des attributions de compensation (suite)

La révision libre ne peut être mise en œuvre qu'après avoir réuni **trois conditions cumulatives** :

- Une présentation de la révision libre à l'occasion d'une commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- Une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée ;
- Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation.

1. Révision libre de l'attribution de compensation à hauteur de 10 € par habitant

1.4 La proposition de fixer une attribution de compensation libre de 10 €

La proposition de fixer l'attribution de compensation libre à hauteur de **10 € par habitant**, permet de **limiter le déséquilibre constaté entre les communes et la communauté d'agglomération**.

Elle s'inscrit dans un **ensemble de mesures** :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- Limiter les inscriptions budgétaires
- Augmenter certains tarifs des services
- Adapter le périmètre de certains services
- Baisser une partie des subventions versées aux associations,
- Ne pas renouveler tous les postes se trouvant vacants,
- Prioriser les investissements sur les économies d'énergie,
- Requestionner certaines politiques publiques arrivant à échéance (PESL, PAT)
- Instaurer taxe GEMAPI et hausse de la TASCOT

Les orientations budgétaires ont été élaborées sur ces bases. Le budget primitif traduit cette disposition au titre de l'inscription des dotations affectées aux attributions de compensation.

2. Erreurs matérielles à corriger

2.1 Service commun de la commande publique

- Par délibération du 14 décembre 2020, la communauté d'agglomération a décidé de faire évoluer le mode de financement du service commun de la commande publique par une facturation au coût réel du service. Cette méthode se substitue au forfait appliqué en déduction de l'attribution de compensation versée à la commune de Saint Lô. **Le montant du forfait s'élève à 75 130 €.**
- Le montant de la contribution de référence pour l'exercice 2021 n'a pas été mis à jour de cette décision. Il convient de procéder à son actualisation et d'étaler cette correction sur plusieurs exercices. **Le dispositif d'étalement s'effectuera sur trois ans.**

Un complément de versement de 50 086,67 € sera effectué en 2023-2024-2025.

2. Erreurs matérielles à corriger

2.2 Service autorisation du droit des sols (ADS)

- L'erreur matérielle est de même nature que celle expliquée au point précédent. Il s'agit de corriger la dépense relative à l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme liquidée par la commune de Saint Lô et non déduite de l'attribution de compensation depuis 2022. **Le montant s'élève à 3 655 €.**

Le complément de versement de 3 655 € sera effectué lors de l'exercice 2023.

Lissage de l'erreur matérielle commune de Saint Lô	2023	2024	2025
- Commande publique	50 086,67	50 086,67	50 086,67
- ADS	3 655,00		
Attribution de compensation prévisionnelle de Saint Lô	2 886 976,71	2 883 321,71	2 883 321,71

ANNEXE

COMMUNES	POPULATION 2022	AC REVUE 2022	AC REVUE 2023
AGNEAUX	4616	608 808,00	562 648,00
AIREL	576	32 626,00	26 866,00
AMIGNY	166	449 017,00	447 357,00
BAUDRE	566	4 905,00	-755,00
BEAUCOUDRAY	141	10 707,00	9 297,00
BERIGNY	444	31 830,00	27 390,00
BEUVRIGNY	145	6 599,00	5 149,00
BIEVILLE	201	11 994,00	9 984,00
BOURGVALLEES	3381	251 446,79	217 636,79
CANISY	1856	207 307,02	188 747,02
CARANTILLY	665	53 398,12	46 748,12
CAVIGNY	278	27 769,00	24 989,00
CERISY-LA-FORET	1106	93 626,00	82 566,00
CONDE-SUR-VIRE	4241	1 092 786,00	1 050 376,00
COUVAINS	559	51 120,00	45 530,00
DANGY	714	54 200,30	47 060,30
DOMJEAN	1056	93 438,00	82 878,00
FOURNEAUX	134	8 388,00	7 048,00
GOUVETS	318	34 127,00	30 947,00
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	933	53 124,00	43 794,00
LA BARRE-DE-SEMILLY	1077	-5 355,00	-16 125,00
LA LUZERNE	81	-78,00	-888,00
LA MEAUFFE	1059	47 271,00	36 681,00
LAMBERVILLE	179	17 047,00	15 257,00
LE DEZERT	630	44 409,00	38 109,00
LE LOREY	646	41 236,00	34 776,00
LE MESNIL-AMEY	297	7 662,00	4 692,00
LE MESNIL-EURY	182	2 929,00	1 109,00
LE MESNIL-ROUXELIN	524	15 959,00	10 719,00
LE MESNIL-VENERON	120	5 418,00	4 218,00
LE PERRON	203	12 668,00	10 638,00

ANNEXE

COMMUNES	POPULATION 2022	AC REVUE 2022	AC REVUE 2023
MARIGNY LE LOZON	2779	158 436,91	130 646,91
MONTRABOT	97	5 626,00	4 656,00
MONTREUIL-SUR-LOZON	350	6 772,00	3 272,00
MOON-SUR-ELLE	855	74 973,00	66 423,00
MOYON VILLAGES	1524	148 992,00	133 752,00
PONT-HEBERT	2164	53 311,00	31 671,00
QUIBOU	917	88 086,82	78 916,82
RAMPAN	215	15 620,00	13 470,00
REMILLY-LES-MARAIS	1119	52 943,00	41 753,00
SAINT-AMAND VILLAGES	2601	420 210,00	394 200,00
SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE	561	104 361,83	98 751,83
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	992	121 115,00	111 195,00
SAINT-FROMOND	799	143 831,00	135 841,00
SAINT-GEORGES-D'ELLE	402	32 307,74	28 287,74
SAINT-GEORGES-MONTCOCQ	1006	40 271,00	30 211,00
SAINT-GERMAIN-D'ELLE	228	17 693,00	15 413,00
SAINT-GILLES	988	92 749,00	82 869,00
SAINT JEAN D'ELLE	2584	234 774,00	208 934,00
SAINT-JEAN-DE-DAYE	655	57 497,00	50 947,00
SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY	472	32 716,00	27 996,00
SAINT-LO	20245	2 956 900,04	2 833 235,04
SAINT-LOUET-SUR-VIRE	214	15 584,00	13 444,00
SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE	550	38 609,56	33 109,56
SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY	466	46 765,43	42 105,43
SAINT-VIGOR-DES-MONTS	325	33 655,00	30 405,00
SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE	712	177,00	-6 943,00
TESSY BOCAGE	2431	354 514,00	330 204,00
THEREVAL	1859	90 546,00	71 956,00
TORIGNY LES VILLES	4516	650 691,00	605 531,00
VILLIERS-FOSSARD	679	79 973,00	73 183,00
POPULATION D.G.F ST LO AGGLO	80399	9 536 083,56 €	8 810 878,56 €



Merci

POPULATION D.G.F DE SAINT-LÔ AGGLO 2022

COMMUNES	POPULATION 2022	AC REVUE 2022	AC REVUE 2023
AGNEAUX	4616	608 808,00	562 648,00
AIREL	576	32 626,00	26 866,00
AMIGNY	166	449 017,00	447 357,00
BAUDRE	566	4 905,00	-755,00
BEAUCOUDRAY	141	10 707,00	9 297,00
BERIGNY	444	31 830,00	27 390,00
BEUVRIGNY	145	6 599,00	5 149,00
BIEVILLE	201	11 994,00	9 984,00
BOURGVALLEES	3381	251 446,79	217 636,79
CANISY	1856	207 307,02	188 747,02
CARANTILLY	665	53 398,12	46 748,12
CAVIGNY	278	27 769,00	24 989,00
CERISY-LA-FORET	1106	93 626,00	82 566,00
CONDE-SUR-VIRE	4241	1 092 786,00	1 050 376,00
COUVAINS	559	51 120,00	45 530,00
DANGY	714	54 200,30	47 060,30
DOMJEAN	1056	93 438,00	82 878,00
FOURNEAUX	134	8 388,00	7 048,00
GOUVETS	318	34 127,00	30 947,00
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	933	53 124,00	43 794,00
LA BARRE-DE-SEMILLY	1077	-5 355,00	-16 125,00
LA LUZERNE	81	-78,00	-888,00
LA MEAUFFE	1059	47 271,00	36 681,00
LAMBERVILLE	179	17 047,00	15 257,00
LE DEZERT	630	44 409,00	38 109,00
LE LOREY	646	41 236,00	34 776,00
LE MESNIL-AMEY	297	7 662,00	4 692,00
LE MESNIL-EURY	182	2 929,00	1 109,00
LE MESNIL-ROUXELIN	524	15 959,00	10 719,00
LE MESNIL-VENERON	120	5 418,00	4 218,00
LE PERRON	203	12 668,00	10 638,00
MARIGNY LE LOZON	2779	158 436,91	130 646,91
MONTRABOT	97	5 626,00	4 656,00
MONTREUIL-SUR-LOZON	350	6 772,00	3 272,00
MOON-SUR-ELLE	855	74 973,00	66 423,00
MOYON VILLAGES	1524	148 992,00	133 752,00
PONT-HEBERT	2164	53 311,00	31 671,00
QUIBOU	917	88 086,82	78 916,82
RAMPAN	215	15 620,00	13 470,00
REMILLY-LES-MARAIS	1119	52 943,00	41 753,00
SAINT-AMAND VILLAGES	2601	420 210,00	394 200,00
SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE	561	104 361,83	98 751,83
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	992	121 115,00	111 195,00
SAINT-FROMOND	799	143 831,00	135 841,00
SAINT-GEORGES-D'ELLE	402	32 307,74	28 287,74
SAINT-GEORGES-MONTCOCOQ	1006	40 271,00	30 211,00
SAINT-GERMAIN-D'ELLE	228	17 693,00	15 413,00
SAINT-GILLES	988	92 749,00	82 869,00
SAINT JEAN D'ELLE	2584	234 774,00	208 934,00
SAINT-JEAN-DE-DAYE	655	57 497,00	50 947,00
SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY	472	32 716,00	27 996,00
SAINT-LO	20245	2 956 900,04	2 833 235,04
SAINT-LOUET-SUR-VIRE	214	15 584,00	13 444,00
SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE	550	38 609,56	33 109,56
SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY	466	46 765,43	42 105,43
SAINT-VIGOR-DES-MONTS	325	33 655,00	30 405,00
SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE	712	177,00	-6 943,00
TESSY BOCAGE	2431	354 514,00	330 204,00
THEREVAL	1859	90 546,00	71 956,00
TORIGNY LES VILLES	4516	650 691,00	605 531,00
VILLIERS-FOSSARD	679	79 973,00	73 183,00
POPULATION D.G.F ST LO AGGLO	80399	9 536 083,56 €	8 810 878,56 €

Lissage de l'erreur matérielle commune de Saint Lô	2023	2024	2025
- Commande publique	50 086,67	50 086,67	50 086,67
- ADS	3 655,00		
Attribution de compensation prévisionnelle de Saint Lô	2 886 976,71	2 883 321,71	2 883 321,71

cc2023-03-27-004 - Avenant n°1 au pacte financier et fiscal
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-28-4,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu la délibération n°cc2021-06-21-001 relative à l'adoption d'un pacte financier et fiscal.

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Par délibération du 21 juin 2021, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé un pacte financier et fiscal fixant pour les cinq années restantes du mandat les relations financières et fiscales entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses 61 communes membres.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- permettre au territoire et à ses acteurs de disposer d'une capacité d'investir dans les équipements communautaires et communaux,
- mettre en œuvre le projet de territoire et notamment la transition,
- clarifier les engagements financiers réciproques,
- organiser la solidarité financière entre la communauté d'agglomération et les communes.

Dans ce cadre, le pacte financier et fiscal s'est décliné en trois axes :

- axe n°1 : rationaliser les compétences communautaires et clarifier les engagements financiers,
- axe n°2 : fixer un cap pour les ressources communautaires,
- axe n°3 : mettre en œuvre de nouvelles mutualisations.

Or, depuis le printemps 2022, la situation financière de Saint-Lô Agglo s'est très nettement fragilisée. Les causes sont connues : le renchérissement des matières premières, l'envolée des prix de l'énergie depuis la guerre en Ukraine – trois équipements de loisirs concentrent à eux seuls la moitié des dépenses énergétiques – mais aussi l'inflation. Ceci intervient alors que les charges fixes de la communauté d'agglomération telles que la contribution au service départemental d'incendie et de secours progressent.

Enfin, le rapport quinquennal des attributions de compensation présenté devant l'assemblée communautaire a démontré que les communes, en 2021, n'avaient en moyenne transféré à l'Agglo que 4 millions d'euros par an alors que le coût était de 10,5 millions d'euros. Le montant non transféré à la charge de la communauté d'agglomération s'élève donc en moyenne et par an à 6,5 millions euros. Ceci représente un montant de près de 80 € par habitant et par an non transféré à la communauté d'agglomération.

Au regard de ce constat, quatre groupes de travail composés de l'ensemble des conseillers communautaires et des maires ont été mis en place à compter de juin 2022 sur les thèmes suivants :

- les subventions et les contributions,
- le patrimoine et les compétences,
- les tarifs et le périmètre des services,

- les ressources.

Ces groupes ont été réunis entre deux et quatre fois entre juin et septembre 2022, des orientations finales ont été prises le 9 novembre 2022 avec les élus communautaires et les maires non membres. Ceci explique une évolution du pacte financier et fiscal initial.

Le document annexé à ce rapport d'une part évoque les suites données aux premières mesures validées et, d'autre part propose des adaptations aux orientations évoquées.

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- l'évolution des cofinancements des opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire : le fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation est désormais fixé à 49 % du reste à charge hors taxe (orientation 1.2.1),
- la prise en charge par les communes des frais relatifs à la natation scolaire (orientation 1.3),
- l'instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ainsi que la hausse de la taxe sur les surfaces commerciales (orientation 2.1),
- l'instauration d'une attribution libre de compensation à hauteur de 10 euros par habitant (orientation 2.2).

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le projet d'avenant n°1 tel qu'il figure en annexe au rapport étant entendu que les dispositions financières qui figurent dans le document (instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, par exemple) font l'objet de délibérations spécifiques de la communauté d'agglomération. S'agissant de l'instauration libre des attributions de compensation, ceci nécessite à la fois une délibération spécifique de la communauté d'agglomération et une délibération de chacune des communes en plus de la délibération du conseil communautaire sur le pacte financier et fiscal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 82 voix pour, 5 voix contre (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Louis JANNIÈRE, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 4 abstentions (Monsieur Henri FONTAINE, Madame Fabienne LECLER, Monsieur Dominique QUINETTE, Monsieur Michel SAVARY) :

- le premier avenant du pacte financier et fiscal tel qu'il est présenté dans le rapport.

SAINT-LÔ AGGLO



Investir Territoire Projets Finances

Engagements

PACTE FINANCIER ET FISCAL

2021-2026

Cofinancements Solidarité

Fiscalité

Mutualiser

Anticiper

Partenariat

Fixer un cap

Renforcer les liens

Optimiser

Stratégie

Rationaliser

AVENANT N° 1

27 mars 2023

PARADIGME PACTE

saint-lo-agglo.fr



L'avenant n°1 au pacte financier et fiscal de Saint-Lô Agglo et ses communes membres est établi pour la période **2023-2026**.

D'autres avenants sont susceptibles d'être proposés.

SOMMAIRE

1. RAPPEL DEFINITION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL	3
1.1. Qu'est-ce qu'un pacte financier et fiscal	4
1.2. Le contexte	5
1.3. La méthodologie	7
2. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER ET SES LEVIERS	8
AXE N°1 Rationaliser les compétences communautaires et clarifier les engagements financiers	9
<u>Orientation 1.1</u> Modification statutaire	9
<u>Orientation 1.2</u> Cofinancements	10
1.2.1. Les cofinancements des opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire	10
1.2.2. Le financement des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales	11
1.2.3. L'accompagnement des communes récupérant des installations/ équipements d'intérêt communal	11
<u>Orientation 1.3</u>	12
1.3.1. Prise en charge par les communes des frais relatifs à la natation scolaire	12
AXE N°2 Fixer un cap pour les ressources communautaires	13
Orientation 2.1 Concernant les ressources fiscales exclusivement communautaires	13
Orientation 2.2 Concernant la fiscalité partagée avec les communes	13
Orientation 2.3 Maintenir le partage du FPIC entre l'agglo et les communes	14
Orientation 2.4 Maintenir le reversement de la taxe d'aménagement communale sur les zones d'activités communautaires	14
Orientation 2.5 Renforcer la mise en commun des ressources sur les zones d'activités : la taxe sur le foncier bâti	15
AXE N°3 Mettre en œuvre de nouvelles mutualisations	16
Orientation 3.1 Redéfinir l'appui aux communes avec les contrats agglo-communes	16
Orientation 3.2 Mettre en œuvre de nouvelles règles relatives aux conventions de mises à disposition	17
Orientation 3.3 Accroître la mutualisation avec la création d'offres d'achats groupés	18
ANNEXE n°1	19
ANNEXE n°2 Consolidation des ressources de l'agglo synthèse et calendrier	21

1

RAPPEL

Définition du pacte financier et fiscal



Pacte fiscal et financier

Saint-Lô Agglo

1 - RAPPEL



1.1

QU'EST-CE QU'UN

PACTE FINANCIER ET FISCAL ?

La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit officiellement la notion de « pacte financier et fiscal de solidarité » codifié d'abord dans l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif aux règles fiscales et financières des établissements publics de coopération intercommunale en fiscalité professionnelle unique, et depuis 2020, dans l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales. Ce dernier prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) appliquant le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) et signataires d'un contrat de ville doivent élaborer, au plus tard l'année qui suit la signature du contrat, un pacte financier et fiscal de solidarité.

Ce pacte doit tenir compte des diverses relations financières existantes entre l'EPCI et ses communes membres, à savoir a minima :

- les efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à travers les transferts de compétences ;
- les règles d'évolution des attributions de compensation ;
- les politiques communautaires poursuivies à travers les fonds de concours et/ou la dotation de solidarité communautaire (DSC), et les critères de péréquation retenus ;
- les critères retenus par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce pacte peut en outre comporter les règles de versement et d'évolution de tout autre dispositif de redistribution.

La spécialisation fiscale résultant du transfert de la totalité de la taxe professionnelle à l'intercommunalité, accompagnée de larges transferts de compétences et de charges aux intercommunalités, ont fait émerger la question de l'allocation de la croissance des recettes fiscales au sein d'un territoire et du partage du surplus de taxe professionnelle entre la communauté, pour financer l'accroissement de ses charges, et ses communes membres.

En l'absence de cadre juridique à l'époque, les pactes financiers et fiscaux ne se référaient pas toujours à des documents formalisés, mais ils constituaient un cadre de référence d'accords territoriaux qui se concrétisaient parfois par la définition de règles de valorisation des transferts de charges ou de mobilisation d'outils de solidarité financière plus ou moins encadré comme les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire, ou encore les conventions de reversement de fiscalité.

1 - RAPPEL



1.2 LE CONTEXTE

La communauté d'agglomération est confrontée depuis le printemps 2022 à une situation financière fragilisée. Celle-ci interroge sur les mesures à prendre au cours du mandat pour préserver le niveau d'autofinancement.

La cause est d'abord locale : le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation évoquant le bilan des coûts et des moyens transférés par les communes au titre des compétences prises par l'Agglo depuis 2010 est nettement défavorable pour les équilibres financiers de l'Agglo. Ainsi, le coût annuel mesuré en 2021 des politiques publiques à la communauté est de 10 495 647 €.

Or, les moyens annuels transférés par les communes à l'Agglo ne se sont élevés qu'à 4 052 666 €. Le solde net à la charge de la communauté est donc de 6 442 981 €/an, soit 80 € par habitant/an.

Charges de fonctionnement nettes des recettes affectées – total principales compétences transférées en 2021	7 069 506
Dépenses d'investissement nettes cumulées annuelles moyennes (2017-2021) – total principales compétences transférées	3 426 141
Total à la charge de la communauté – montant annuel mesuré en 2021	10 495 647
Moyens annuels transférés par les communes = AC charges transférées par les communes entre 2010 et 2022 (toutes	-4 052 666
Solde net à la charge de la communauté	6 442 981
En € par habitant	79,9

1 - RAPPEL

La conjoncture liée à la fois à la relance de l'activité économique et à la guerre en Ukraine finit de fragiliser encore plus la situation :

- Au niveau international, d'abord avec l'envol du prix des matières premières dont le gaz et le pétrole,
- Au niveau national, ensuite avec l'inflation, la hausse du point d'indice à venir.

Or, le budget de l'Agglo se singularise par une rigidité prononcée des charges de fonctionnement :

Le budget général de Saint-Lô Agglo en 2022 était de 50 609 000 €. Il se décomposait comme suit :

- 9 170 000 € de charges à caractère général,
- 12 602 000 € d'attributions de compensation versées,
- 12 653 000 € de contributions et de subventions,
- 16 184 000 € de charges de personnel.

La possibilité de faire des économies de fonctionnement déjà engagée est réduite à une part limitée du budget, notamment les charges à caractère général.

S'agissant de ses compétences, l'article L.5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'aucune des compétences supplémentaires antérieurement détenues par les communautés préexistantes sur leur ancien territoire respectif ne peut être rétrocédée aux communes. En revanche, le périmètre de celles-ci peut être revu ainsi que l'intérêt communautaire.

Seules de nouvelles compétences ne figurant pas dans la décision créant la communauté en janvier 2017 auraient pu être totalement rétrocédées. Or, aucune compétence n'a été transférée à la communauté depuis 2017.

1 - RAPPEL



1.3 LA MÉTHODOLOGIE

Quatre groupes de travail composés de l'ensemble des conseillers communautaires et maires ont été mis en place à compter de juin 2022 :

- Subventions et contributions,
- Patrimoine et compétences,
- Tarifs et périmètre des services,
- Ressource.

Ces groupes se sont réunis entre deux et quatre fois entre juin et septembre 2022.

Une restitution intermédiaire a eu lieu le 19 septembre 2022.

Des orientations finales ont été prises le 9 novembre 2022.

Objectif du pacte adopté en juin 2021 :

- Pouvoir **mettre en œuvre le projet de territoire** et notamment la transition.
- **Clarifier les engagements financiers** réciproques.
- **Organiser la solidarité financière** Agglo-communes.



2

LE PACTE FISCAL ET
FINANCIER
ET SES LEVIERS



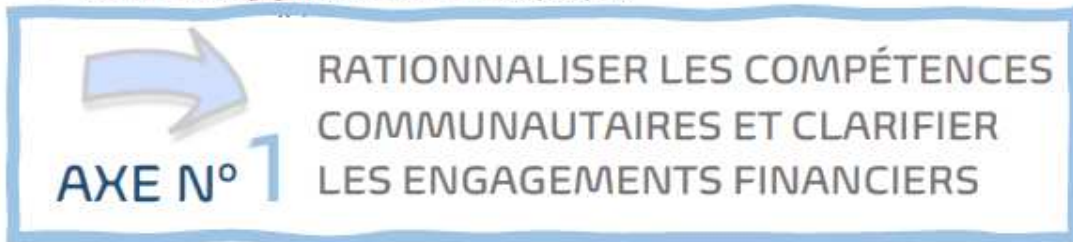
Pacte fiscal et financier

Saint-Lô Agglo

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Rappel des objectifs du pacte adopté en juin 2021 :

- Permettre au territoire et à ses acteurs de disposer de la **capacité d'investir** dans les équipements communautaires et communaux.
- Pouvoir **mettre en œuvre le projet de territoire** et notamment la transition.
- **Clarifier les engagements financiers** réciproques.



La communauté a été dotée, au démarrage, d'une compétence optionnelle en matière de sport large et sans définition de la notion « d'intérêt communautaire » en la matière, ce qui l'a conduite à devoir prendre en charge l'ensemble des installations à caractère sportif en lieu et place des communes.

Pour autant, elle n'a pas reçu les transferts financiers nécessaires lui permettant de se substituer aux communes pour le gros entretien et le renouvellement de ce patrimoine (absence de valorisation des investissements en attribution de compensation – choix politique).

Orientation n° 1.1

MODIFICATION STATUTAIRE PERMETTANT DE PRÉCISER LE CHAMP DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE ET DE DÉLIMITER :

- Les équipements relevant d'un intérêt communautaire, et qui ont vocation à relever de la responsabilité communautaire.
- Les équipements relevant d'un intérêt communal, et qui ont vocation à relever de la responsabilité communale.

Suite donnée :

Les statuts de la communauté d'agglomération ont été revus et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 15 juillet 2021. Les élus communautaires estiment depuis les réunions de l'été 2022 que toute nouvelle évolution des statuts sur le sujet du sport n'emporterait pas la majorité qualifiée pour être appliquée.

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Orientation n° 1.2

COFINANCEMENTS DES OPÉRATIONS DE GROS ENTRETIEN OU DE RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

1.2.1 Les cofinancements des opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire

- Depuis juin 2021, les gros travaux ou opérations de renouvellement réalisés sur des équipements sportifs d'intérêt communautaire, à l'exception des équipements relevant de la notion « d'équipement unique à l'échelle du territoire », font l'objet d'un fonds de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 30 % du montant HT, plafonné à 40 % du reste à charge (HT), calculé dans chaque cas selon les règles applicables aux fonds de concours.
- Le versement du fonds de concours nécessite la prise d'une délibération préalable par le conseil municipal de la commune concernée.

Nouvelle règle de co-financement proposée :

- Il est proposé que les projets nouveaux fassent désormais l'objet d'un fond de concours d'investissement de la commune d'implantation à hauteur de 49 % du reste à charge (HT) incluant les éventuels avenants.
- Liste des équipements à vocation unique exclus de la règle de cofinancement (non changé) :
 - Centre aquatique de Saint-Lô,
 - Bassins de Graignes Mesnil-Angot et de Saint-Amand,
 - Terrain de rugby de Saint-Lô Aurore,
 - Equipements d'athlétisme de Saint-Lô Berthelem,
 - Equipement du golf de Saint-Lô,
 - Equipement de base-ball de Saint-Lô.
- Mise en place d'un nouveau fonds de concours pour les communes réalisant des nouveaux équipements sportifs qui répondent à un besoin supra communal, accueillant des clubs affiliés et répondant à des normes fédérales avec une participation de l'Agglo à hauteur de 20 % du reste à charge plafonné à 150 000 € dès lors que l'investissement initial est de 50 000 €/HT minimum.

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

1.2.2 Le financement des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales

En matière de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, les investissements sont de deux ordres :

- Lorsque les investissements sont à l'initiative de Saint-Lô Agglo car d'ordre stratégique, notamment ceux qui seront identifiés par le schéma directeur des eaux pluviales en cours d'élaboration, le coût est supporté à 100 % par Saint-Lô Agglo.
- Lorsque les investissements sont « en accompagnement » de travaux de voirie (par exemple rénovation de centre-bourg) initiés par les communes, un fonds de concours de 30 % du montant HT de l'investissement est demandé aux communes ».

Suite donnée :

Application de la mesure

Une nouvelle analyse sera effectuée lors du projet de BP 2024.

1.2.3 L'accompagnement des communes récupérant des installations/équipements d'intérêt communal

Les communes reprennent à leur compte l'entretien courant de l'installation/équipement et les opérations de gros travaux ou de renouvellement

Suite donnée :

La proposition de rétrocéder aux communes concernées une enveloppe financière via l'attribution de compensation leur permettant d'assurer elles-mêmes l'entretien courant de l'installation/équipement (forfait d'entretien annuel déterminé pour chaque équipement) tant que son utilisation perdure est maintenue.

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Orientation n° 1.3



1.3.1 Prise en charge par les communes des frais relatifs à la natation scolaire (nouveau)

- Depuis 2014, la communauté d'agglomération prend en charge les frais relatifs à la natation scolaire. Ceci trouve son fondement dans l'histoire liée au centre aquatique. Dans un souci de clarification de ses compétences, le conseil du 27 mars 2023 examine une prise en charge à hauteur de 100 % du coût de la natation scolaire (hors transport, toujours à la charge de l'agglomération).

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER



AXE N°2

FIXER UN CAP POUR LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Orientation n° 2.1

CONCERNANT LES RESSOURCES FISCALES EXCLUSIVEMENT COMMUNAUTAIRES

Etudier la possibilité de moduler à la hausse la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Instaurer la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI- NOUVEAU).

Suite donnée :

Le conseil communautaire du 27 mars 2023 étudie une hausse de la taxe sur les surfaces commerciales. Le même conseil étudie l'instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Orientation n° 2.2

CONCERNANT LA FISCALITE PARTAGEE AVEC LES COMMUNES (TFB, NOTAMMENT)

Proposition :

Le recours communautaire au levier fiscal (THS, FB, FNB) n'est pas envisagé sur la durée du pacte, sauf si l'environnement de l'agglomération (récession économique, retrait de partenaires, etc.) ou l'environnement national (nouvelles réformes, contribution redressement finances publiques, etc.) rendait ce recours indispensable.

Suite donnée :

Bien que la situation internationale et nationale se soit fortement dégradée, le conseil communautaire du 27 mars 2023 n'étudie pas de hausse. Une nouvelle analyse sera effectuée lors du projet de BP 2024.

Le conseil communautaire du 27 mars 2023 étudie la possibilité d'instaurer une attribution libre pérenne de 10 € par habitant versée par les communes à l'agglomération tenant compte du déséquilibre constaté lors de l'examen du rapport quinquennal sur les attributions.

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Orientation n° 2.3

MAINTENIR LE PARTAGE DU FPIC ENTRE L'AGGLO ET LES COMMUNES, ET DEFINIR UNE RÈGLE DE PARTAGE FIXE (60/40), DANS LA LIMITE DES CONTRAINTES INDUITES PAR LES ENCADREMENTS RÉGLEMENTAIRES.

Suite donnée :

La règle de partage 60 % Agglo (1 336 887 € en 2022) /40 % communes (891 258 € en 2022) est pérennisée.

Orientation n°2.4

MAINTENIR LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Le présent pacte entérine le dispositif conventionnel déjà mis en œuvre sur le territoire depuis 2019.

Suite donnée :

Toutes les communes concernées ont signé la convention.

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Orientation n° 2.5

RENFORCER LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS : LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

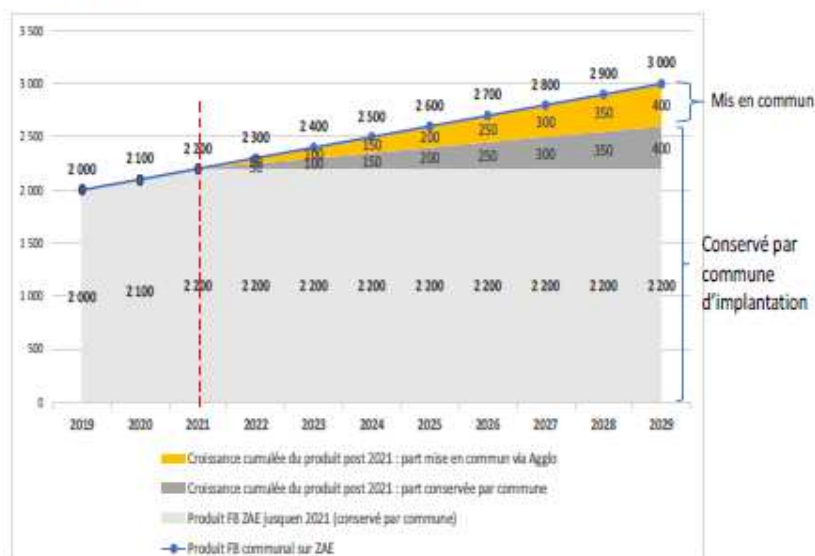
Un dispositif conventionnel devrait être proposé aux communes, dont les termes pourraient être par exemple les suivants :

- Zones concernées : toutes les ZAE communautaires actuelles et futures
- Taxes concernées : TFB communale
- Base du partage : croissance future cumulée du produit communal de TFB issu de la zone à compter de 2022
- Taux communal de TFB utilisé pour le calcul : taux communal de l'année
- Taux de partage de cette croissance de produit : 50 % au profit de l'Agglo / 50 % au profit de la commune
- Modalités de mise en œuvre : conventions bipartites

Suite donnée :

Pour réaliser cette orientation, il convenait d'abord que le périmètre des zones d'activité soit clarifié. Ceci est le cas depuis la délibération du conseil du 18 octobre 2021. Des conventions vont être proposées en 2023 aux communes concernées, organisant le partage de la dynamique de fiscalité à part égale entre Agglo et les communes concernées.

TFB ZAE - illustration



2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER



METTRE EN ŒUVRE DE
NOUVELLES MUTUALISATIONS

Orientation n° 3.1

RÉDÉFINIR L'APPUI AUX COMMUNES AVEC LES CONTRATS AGGLO – COMMUNES

Proposition :

Le contrat Agglo-Communes a vocation à mieux accompagner les communes dans leur projet de territoire et impulser la mise en œuvre d'opérations structurantes à l'échelle de leur bassin de vie. Il vise à soutenir et accompagner financièrement les projets locaux, sous maîtrise d'ouvrage communale sur la durée de la mandature. Il sera signé entre le représentant de Saint-Lô Agglo et le représentant de la commune.

Le contrat Agglo-Communes s'adresse à l'ensemble des 61 communes membres de Saint-Lô Agglo. Une enveloppe budgétaire est définie sur la mandature à hauteur de 50 € par habitant. Cette enveloppe s'est substituée aux fonds de concours en vigueur jusqu'alors en faveur des communes.

- Le nombre d'opérations inscrites reste limité à 3 projets par contrat.
- Pour la ville de Saint-Lô, l'intervention financière s'effectue sur deux projets structurants.

Suite donnée :

A la date du 27 mars 2023 :

- 17 contrats Agglo-communes examinés en conseil communautaire
- 16 contrats signés
- Montant d'investissement pour les communes : 6 436 333,19 €
- Montant de l'enveloppe dédiée : 648 020,68 €

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Orientation n° 3.2

METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AUX CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION

Problématiques posées par le système précédent :

- Conventions basées sur des éléments déclaratifs datant de 2014
- Rédactions des conventions disparates
- Manque d'équité en termes de volumes facturés, de coût horaire, de charges, selon les communes pour les mêmes types de prestations
- Interlocuteurs agglo mal identifiés, circuits non efficaces
- Complexité administrative et financière (modes de calcul, pièces justificatives...)

Objectifs du nouveau système proposé en cours d'élaboration :

- Equité
- Simplification de gestion

Suite donnée :

La délibération du 13 décembre 2021 fixe le cadre du partenariat s'agissant des mises à disposition entre les communes et la communauté d'agglomération. Les conventions sont désormais effectives depuis 2022.

2 – LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Orientation n° 3.3

ACCROÎTRE LA MUTUALISATION AVEC LA CRÉATION D'OFFRES D'ACHATS GROUPÉS

Des propositions seront faites en ce sens dans les prochains mois du mandat. L'objectif est de permettre des gains collectifs sans pour autant pénaliser la commande et l'activité locales.

Suite donnée :

Après analyse, il s'avère que la grande hétérogénéité de la taille des communes rend complexe la réalisation d'offres d'achats groupés. Pour certaines, la centrale d'achat publique nationale apparaît plus adaptée. Toutefois des achats groupés sont envisagés entre Saint-Lô et Saint-Lô Agglô.

ANNEXE n°1





Le PACTE FINANCIER ET FISCAL de Saint-Lô Agglo et ses communes

Mettre en œuvre les projets de territoire
Être capable d'investir Clarifier les engagements financiers
Organiser la solidarité financière

3 axes

AXE N°1

**RATIONNALISER LES COMPÉTENCES
COMMUNAUTAIRES ET CLARIFIER LES
ENGAGEMENTS FINANCIERS**

➔ MODIFICATION STATUTAIRE

Délimiter les équipements relevant d'un intérêt communautaire, et les équipements relevant d'un intérêt communal.

➔ METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX COFINANCEMENTS

Pour les opérations de gros entretien ou de renouvellement des équipements d'intérêt communautaire et dans l'accompagnement des communes récupérant des installations/équipements d'intérêt communal.

AXE N°2

**FIXER UN CAP POUR LES RESSOURCES
COMMUNAUTAIRES**

➔ RESSOURCES FISCALES EXCLUSIVEMENT COMMUNAUTAIRES

Etudier la possibilité de moduler à la hausse la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).
Instauration de la taxe GEMAPI

➔ RESSOURCES FISCALES PARTAGÉES AVEC LES COMMUNES

Le recours communautaire au levier fiscal (THS, FB, FNB) n'est pas privilégié.
Au regard de l'écart constaté sur les attributions de compensation en défaveur de la communauté et du souhait, après analyse, de maintenir le périmètre de la compétence sportive, il est proposé une contribution d'attribution de compensation de 10 €/habitant versée par les communes à l'agglomération.

➔ MAINTENIR LE PARTAGE DU FPIC ENTRE L'AGGLO ET LES COMMUNES

➔ RENFORCER LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS : LA TAXE SUR LE FONCIER BATI

➔ MAINTENIR LE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

AXE N°3

**METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES
MUTUALISATIONS**

➔ RÉDÉFINIR L' APPUI AUX COMMUNES AVEC LES CONTRATS AGGLO – COMMUNES

➔ ACCROÎTRE LA MUTUALISATION AVEC LA CRÉATION D'OFFRES D'ACHATS GROUPÉS

➔ METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AUX CONVENTIONS DE MISES À DISPOSITION

ANNEXE n°2



Pacte fiscal et financier

Saint-Lô Agglo

Consolidation des ressources de l'Agglo

Synthèse et calendrier

Thème	Acte officiel	Date	Invt Fonct	Montant	Commentaire
Subventions	Délibération conseil communautaire du vote du budget (ou en bureau à compter d'avril pour certaines subventions)	27 mars 2023	Fonctionnement	50 000 €	<p>Objectif est de recentrer les subventions sur les compétences, ne pas proposer de subventions inférieures à 250 € ou si le montant de la subvention est inférieur à 5 % ou supérieur à 50 % du budget de l'association</p> <p>Chaque commission concernée est appelée avant le vote du BP à formuler des propositions permettant de répondre à cet objectif global a minima en proportion du montant total des subventions qu'elle a accordé en 2022</p>
Attribution de compensation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de la CLECT 1^{er} trimestre 2023 - Délibération du conseil communautaire 27 mars 2023 - Délibération de chacune des communes membres à compter du 27 mars 2023 	1er juillet 2023 (date d'effet)	Fonctionnement	800 000 € (10€/hab/commune/an)	<p>Conserver les équipements communautaires tels que les bassins nécessite, au regard des frais de fonctionnement et des investissements nécessaires à réaliser pour diminuer les factures énergétiques, une contribution pérenne des communes à hauteur de 10 € par habitant chaque année.</p> <p>Applicable sur l'année 2023.</p>

Fonds de concours – pacte financier et fiscal (1)	Conseil communautaire	27 mars 2023	Investissement		Nécessité de revoir le pacte financier et fiscal en conseil. Financement des équipements sportifs communautaires : 51 % du reste à charge par l'Agglo / 49 % par la commune. Tout projet communautaire nécessitant une participation financière de la commune de résidence fait l'objet en amont d'accords en termes d'échéancier et de coûts. Ceci se matérialise par des délibérations concordantes de l'Agglo et de la commune.
Fonds de concours – pacte financier et fiscal (2)	Conseil communautaire	27 mars 2023	Investissement		Financement des équipements communaux sportifs rétrocédés : fonds de concours possible de l'Agglo vers les communes à hauteur de 20 % du reste à charge pour les travaux supérieurs à 50 000 €.
Tarifs centre aquatique	Décision du président	1 ^{er} janvier 2023	Fonctionnement Budget annexe	120 000 €	Evolution des tarifs enfant et adulte <ul style="list-style-type: none"> • Entrée unitaire enfant : de 3.55€ à 4€ • Entrée unitaire adulte : de 4.80€ à 6€ • Activité enfant : de 8.80€ à 9€ • Activité adulte : de 10€ à 12€
Tarifs bassins apprentissages Graignes MA et St Amand	Décision du président	1 ^{er} janvier 2023	Fonctionnement Budget annexe	25 000 €	Evolution des tarifs enfant et adulte <ul style="list-style-type: none"> • Entrée unitaire enfant : de 2.40€ à 3€ • Entrée unitaire adulte : de 3.20€ à 4€ • Activité enfant : de 8.80€ à 9€ • Activité adulte : de 10€ à 12€
Tarifs accueil de loisirs	Décision du président	1 ^{er} avril 2023	Fonctionnement Budget annexe	25 000 €	Augmentation de 10 % des tarifs dont les modalités doivent être élaborées en commission avant fin mars. <ul style="list-style-type: none"> • ½ journée 1^{er} enfant : de 5.90€ à 6.50€ • ½ journée 2^{ème} enfant : de 2.95€ à 3.25€ • Journée 1^{er} enfant : de 8€ à 8.80€ • Journée 2^{ème} enfant : de 5.90€ à 6.50€ • Pas de hausse sur le prix des repas

Tarifs inscription sports vacances	Délibération du conseil communautaire	27 mars 2023	Fonctionnement	12 000 €	Suppression de la notion d'adhésion annuelle au profit d'une inscription par période de vacances scolaires ou pour l'année Adhésion annuelle de 10.60€ pour les enfants de l'agglo et 21.20€ pour les enfants hors agglo Passage à une adhésion de 10€ (agglo) et 20€ (hors agglo) par période de vacances ou de 30€ (agglo) et 60€ (hors agglo) pour l'année
Tarif visiteur extérieur foyer jeunes travailleurs	Décision du président	1 ^{er} janvier 2023	Fonctionnement Budget annexe	10 000 €	Création d'un tarif visiteur extérieur partenaires De 8.50€
Prise en charge communale natation scolaire	Délibération du conseil communautaire	27 mars 2023	Fonctionnement Budget annexe	250 000 €	Prise en charge communale de 100 % sur le coût de la natation primaire.
Adapter le périmètre d'ouverture des deux bassins de natation	Décision du président	1 ^{er} janvier 2023	Fonctionnement Budget annexe	215 000 €	Les bassins d'apprentissage de Graignes MA et de Saint-Amand sont confortés dans leur mission d'apprentissage de la natation notamment auprès des enfants : l'ouverture est prévue du lundi matin au vendredi soir des périodes scolaires. Ils sont fermés lors des vacances scolaires. Cette orientation est distincte des décisions prises à l'occasion de la pénurie constatée de maître nageurs sauveteurs.
Recentrer l'accès de la carte KioskAgglo aux enfants de moins de 16 ans	Délibération du conseil communautaire	27 mars 2023	Fonctionnement	90 000 €	Considérant les dispositifs d'aides à l'accès aux activités physiques et sportives, culturelles ou artistiques, la carte KioskAgglo est réservée aux enfants âgés de 3 ans à 15 ans

Adapter les tarifs des transports scolaires sur ceux de la Région	Délibération du conseil communautaire	27 mars 2023	Fonctionnement Budget annexe	15 000 €	<p>Une dégressivité serait néanmoins appliquée pour les fratries.</p> <p>Effectivité rentrée scolaire 2023-2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demi-pensionnaire 1^{er} enfant : de 96€ à 120€ • Demi-pensionnaire 2^{ème} enfant : de 71€ à 100€ • Demi-pensionnaire 3^{ème} enfant : de 47€ à 80€ • Pensionnaire 1^{er} enfant : de 64€ à 60€ • Pensionnaire 2^{ème} enfant de 40€ à 50€ • Pensionnaire 3^{ème} enfant : de 15 à 40€
Instauration de la taxe GEMAPI	Délibération du conseil communautaire	27 mars 2023	Fonctionnement	400 000 €	Ne sera effectif qu'à compter du BP 2024
Optimisation recouvrement recettes	Délibération conseil communautaire	27 mars 2023	Fonctionnement	50 000 €	<p>La délibération concerne une hausse de + 5 % de la taxe de séjour (soit + 10 000 €).</p> <p>Outre la taxe de séjour sont également concernés par l'optimisation des recettes les baux ruraux, les fermages ainsi que les redevances d'occupation.</p>

cc2023-03-27-005 - Évolution des attributions de compensation concernant l'urbanisme et l'évolution des statuts de juillet 2021
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-5,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°cc2021-10-18-009 du conseil communautaire du 18 octobre 2021 relative à la nouvelle convention d'adhésion au service d'application du droit des sols,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Saint-Lô Agglo du 16 mai 2022,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées de Saint-Lô Agglo du 16 mars 2023,

Vu l'avis concordant des délibérations des communes de Saint-Lô Agglo.

Considérant ce qu'il suit :

La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission principale de procéder à l'évaluation des charges transférées et rétrocédées.

Elle s'est réunie le 16 mai 2022 au sujet de l'instruction des actes d'urbanisme et de la rétrocession de certains équipements sportifs. 58 communes sur 61 ont délibéré et ont exprimé un avis concordant.

1. L'instruction des actes d'urbanisme

Faisant suite au désengagement de l'Etat de l'instruction du droit des sols, Saint Lô Agglo a créé un service mutualisé de droit des sols auquel les communes peuvent recourir après délibération de leur conseil municipal. De nouveaux principes ont été validés par la délibération n°2021-10-18-009 du conseil communautaire du 18 octobre 2021.

37 communes ont adhéré au service et le financent via leur attribution de compensation.

Or, l'adhésion au service (dont le calcul a été validé lors de la création du service) est conditionnée à une participation financière qui a à tort été imputée sur l'attribution de compensation.

L'attribution de compensation ne peut être révisée que lors de nouveaux transferts de charges (transferts de compétences ou rétrocessions de compétence) et l'instruction du droit des sols n'est pas une compétence.

De plus, ce montant est figé et ne peut donc être révisé lors de l'adhésion de nouvelles communes ou pour prendre en compte l'évolution du coût du service.

Ainsi, la commission locale d'évaluation des charges transférées propose de corriger le montant de l'attribution de compensation de chaque commune adhérente au service.

La participation au coût du service est facturée annuellement à chaque commune par l'émission d'un titre de recettes.

2. La rétrocession de certains équipements sportifs

L'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 a actualisé les statuts de la communauté d'agglomération.

La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs utilisés par les clubs est réduite aux équipements utilisés par les clubs sportifs développant une action de formation éducative en direction des jeunes.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du CGCT, l'actualisation de statuts de l'agglomération Saint Lô Agglo et du libellé de la compétence Promotion et développement du sport entraîne de droit le retour de biens dans le patrimoine des communes.

Ainsi, la commission locale d'évaluation des charges transférées propose de valoriser le transfert de charges consécutif à ces retours de biens afin que l'attribution de compensation des communes concernées soit modifiée en conséquence et permette aux communes de financer l'entretien de ces biens.

Dans un souci d'équité et de cohérence, pour permettre cette évaluation, il est proposé d'utiliser la méthode retenue dans le cadre des nouvelles conventions de mises à disposition de services en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

En l'espèce, pour chaque catégorie de bien concernée, une grille de prestations a été établie et est utilisée pour calculer le coût d'entretien de chaque équipement.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées a été transmis à l'ensemble des communes membres de Saint-Lô Agglo pour approbation.

Les communes disposaient de trois mois et ont approuvé ce rapport à la majorité qualifiée (*accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population*).

Ainsi, il est proposé de retenir le montant des attributions de compensation tel que présenté en annexe et dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.




Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 89 voix pour et 2 abstentions (Madame Françoise LOUIS, Monsieur Michel SAVARY) :

- les nouveaux montants d'attributions de compensation 2022 tenant compte de la correction proposée par la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mai 2022 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous et le rapport de la commission ci-joint.



16 MAI 2022

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES RAPPORT

-  1 – RAPPEL : COMPETENCES ET MISSIONS DE LA CLECT
-  2 – RAPPEL : LE PRINCIPE DE TRANSFERT DE COMPETENCE
-  3 - RAPPORT DE LA CLECT
 - A – Application du droit des sols : service commun
 - B – Équipements sportifs : rétrocession d'équipements



77 MEMBRES DE LA CLECT

42 membres présents

Délibération n° 2020-07-16-010 du 16 juillet 2020 « création et élection des membres de la CLECT »

COMMUNES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR COMMUNE	COMMUNES	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR COMMUNE
AGNEAUX	3	MARIGNY-SUR-LOZON	2
AIREL	1	MONTRABOT	1
AMIGNY	1	MONTREUIL-SUR-LOZON	1
BAUDRE	1	MOON-SUR-ELLE	1
BEAUCOUDRAY	1	MOYON-VILLAGES	1
BÉRIGNY	1	PONT-HÉBERT	2
BEUVRIGNY	1	QUIBOU	1
BIÉVILLE	1	RAMPAN	1
BOURGVALLÉES	2	RÉMILLY-LES-MARAIS	1
CANISY	1	SAINT-AMAND-VILLAGES	2
CARANTILLY	1	SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE	1
CAVIGNY	1	SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	1
CERISY-LA-FORÊT	1	SAINT-FROMOND	1
CONDÉ-SUR-VIRE	3	SAINT-GEORGES-D'ELLE	1
COUVAINS	1	SAINT-GEORGES-MONTCOCQ	1
DANGY	1	SAINT-GERMAIN-D'ELLE	1
DOMJEAN	1	SAINT-GILLES	1
FOURNEAUX	1	SAINT JEAN D'ELLE	2
GOUVETS	1	SAINT-JEAN-DE-DAYE	1
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	1	SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY	1
LA BARRE-DE-SEMILLY	1	SAINT-LO	5
LA LUZERNE	1	SAINT-LOUET-SUR-VIRE	1
LA MEAUFFE	1	SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSÉ	1
LAMBERVILLE	1	SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY	1
LE DÉZERT	1	SAINT-VIGOR-DES-MONTS	1
LE LOREY	1	SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE	1
LE MESNIL-AMEY	1	TESSY-BOCAGE	2
LE MESNIL-EURY	1	THÉREVAL	1
LE MESNIL-ROUXELIN	1	TORIGNY-LES-VILLES	3
LE MESNIL-VÉNERON	1	VILLIERS-FOSSARD	1
LE PERRON	1		



ORGANISATION DE LA CLECT

Le IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une **commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT)**. Cette évaluation est un **préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation** entre une commune et son EPCI.

Suite au renouvellement de 2020, la CLECT a été créée par Saint-Lô-Agglo, par délibération n°2020-07-16-010 du 16 juillet 2010.

Elle a un **rôle consultatif important** puisque chaque évaluation de transfert de compétence et chaque calcul d'attribution de compensation sera adopté sur la base de son rapport.

La CLECT est composée de **77 membres** et doit élire un président et un vice-président parmi ses membres.

Les membres de la CLECT sont donc invités à procéder à l'élection du président et du vice-président.



ORGANISATION DE LA CLECT

Les alinéas 2 et 3 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI prévoient que le président de la CLECT est chargé de la convocation de la commission, de la détermination de l'ordre du jour et de la présidence des séances. Le vice-président le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

L'alinéa 3 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que la CLECT se réunit :

- la première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (création ex-nihilo d'un EPCI à FPU, transformation d'un EPCI à FA en EPCI à FPU), c'est-à-dire la première année où l'EPCI délibère sur un taux unique de CFE.
- **lors de tout transfert de charge ou de toute restitution de compétence ultérieure entre l'EPCI et ses communes membres**



MISSIONS DE LA CLECT

- Décliner les compétences transférées et définir leur champ.
- Faire la liste des communes concernées par les différentes compétences.
- Définir la méthode retenue pour les charges transférées
- Calculer le coût du transfert de charge
- Rédiger un rapport

Pour **garantir l'équilibre financier des transferts de compétences**, la CLECT a donc pour mission d'estimer le transfert de charges.

Le rapport de la CLECT a pour finalité de retracer le montant des charges transférées ou rétrocédées afin d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision de l'AC.

Le rapport qui en découle doit être transmis aux communes, pour qu'elles se prononcent par délibération concordante à la majorité qualifiée sur l'évaluation financière définitive du transfert de compétences concerné. (article 1609 nonies C du CGI)

Le calcul de l'attribution de compensation doit donc être voté en conseil communautaire sur la base du rapport de la CLECT adopté par les communes.



RAPPEL : LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETENCE

LE PRINCIPE DE NEUTRALITE DE TRANSFERTS DE CHARGES

L'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la **neutralité budgétaire** du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

La loi du 12 juillet 1999 prévoit une révision de l'attribution de compensation par le conseil de l'EPCI dans deux situations précises :

- lors de chaque nouveau transfert de charges ;
- après accord des conseils municipaux des communes intéressées ;

Le principe de neutralité concerne également la nécessaire mise à disposition ou le nécessaire transfert de propriété des biens relatifs à la compétence.

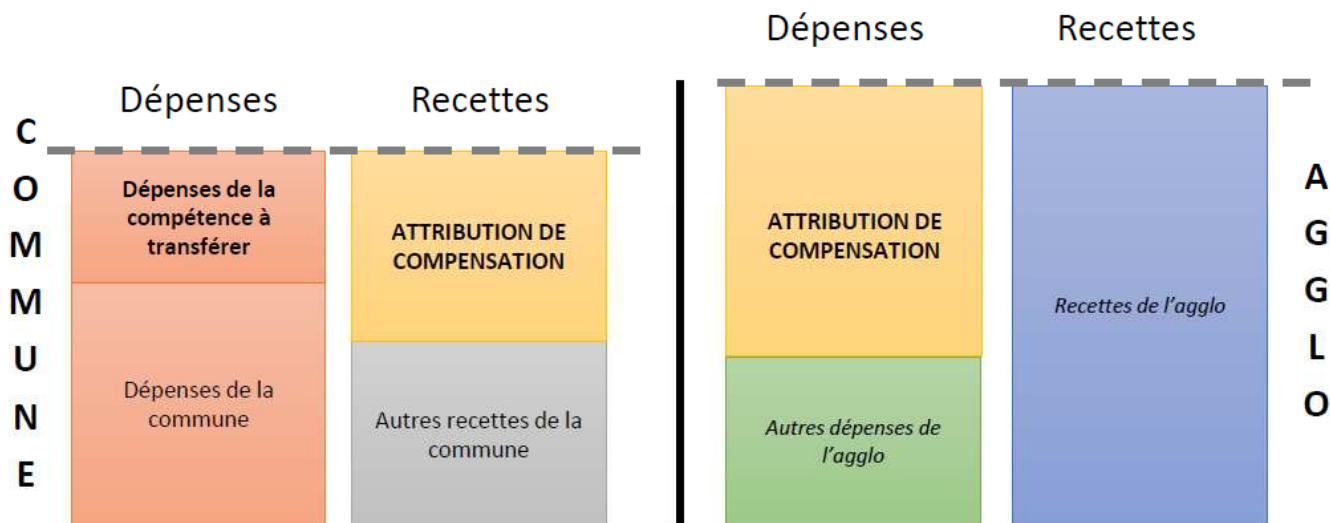
2 – LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPET.



RAPPEL : LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETENCE

TRANSFERT d'une compétence d'une COMMUNE à l'AGGLO

Situation avant transfert :

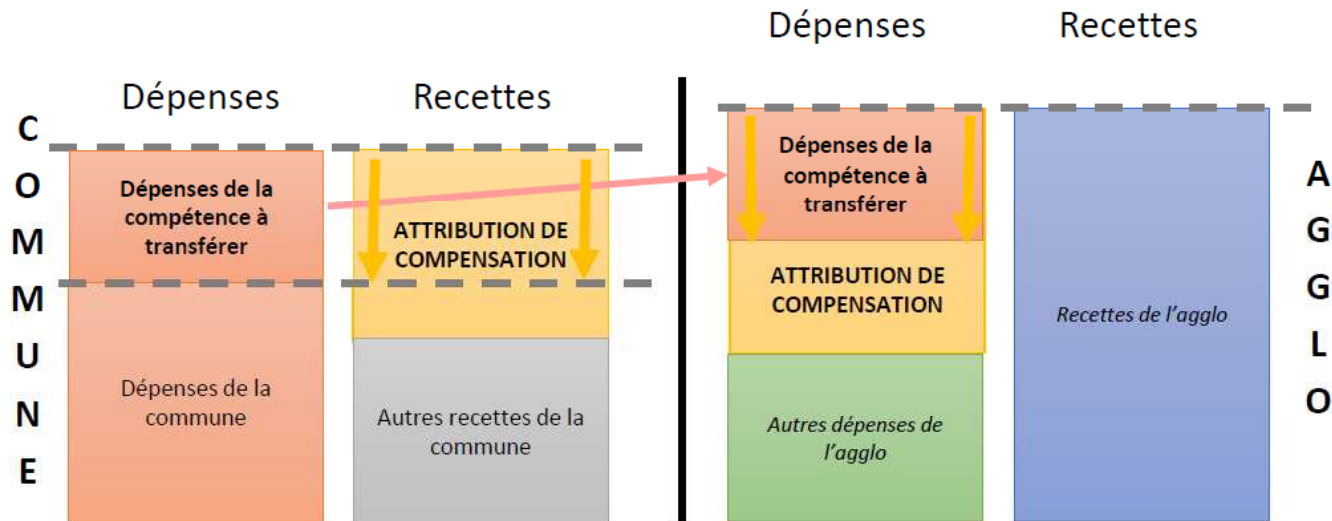


2 – LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPET.

RAPPEL : LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETENCE

TRANSFERT d'une compétence d'une COMMUNE à l'AGGLO

Situation avant transfert :

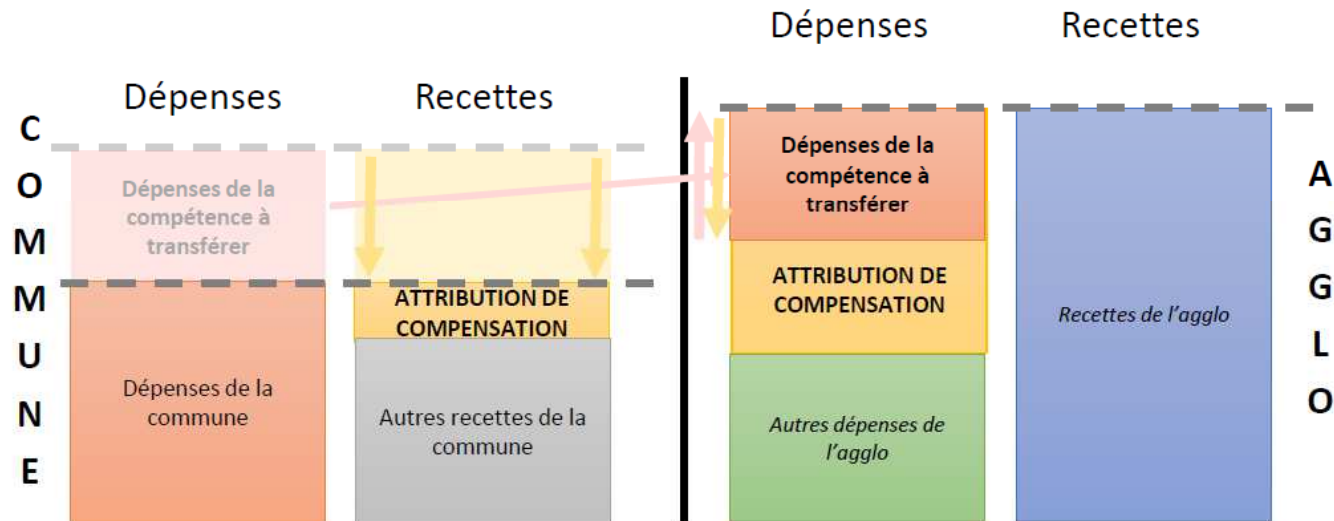


2 – LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETET.

RAPPEL : LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETENCE

TRANSFERT d'une compétence d'une COMMUNE à l'AGGLO

Situation avant transfert :



Opération neutre financièrement. L'équilibre du budget de la commune n'est pas modifié et l'agglomération dispose des ressources pour assurer la compétence transférée, « en l'état ». Toute dépense supplémentaire suite à la volonté de faire évoluer le service public sera à financer par des recettes nouvelles propres à l'AGGLO.

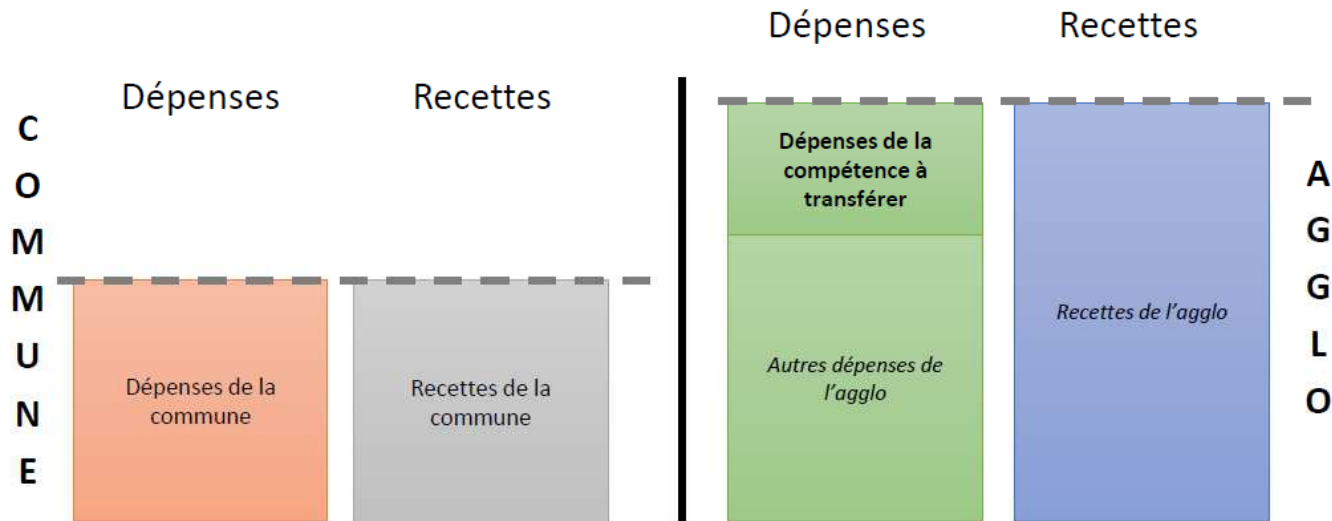
2 – LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPET.



RAPPEL : LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETENCE

RETROCESSION d'une compétence de L'AGGLO AUX COMMUNES

Situation avant transfert :

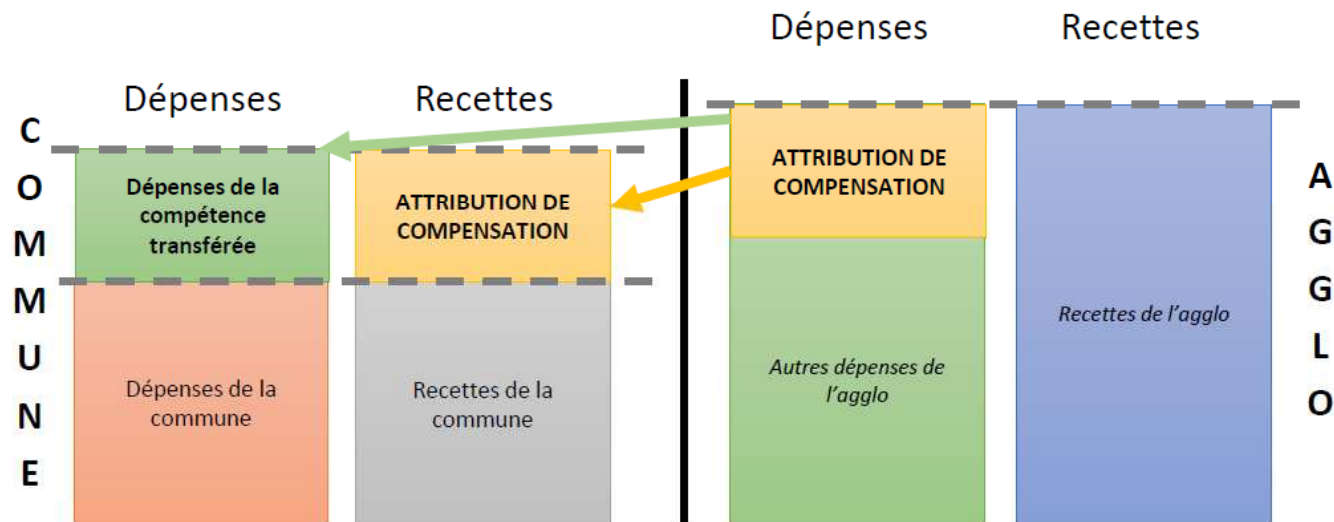


2 – LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPET.

RAPPEL : LE MECANISME DU TRANSFERT DE COMPETENCE

RETROCESSION d'une compétence de L'AGGLO AUX COMMUNES

Situation avant transfert :



Opération neutre financièrement. L'équilibre du budget de l'aglo n'est pas modifié et la Commune dispose des ressources pour assurer la compétence transférée, « en l'état ». Toute dépense supplémentaire suite à la volonté de faire évoluer le service public sera à financer par des recettes nouvelles propres à la commune.



OBJET DU RAPPORT

La CLECT a donc aujourd'hui pour mission de définir les thématiques concernées et la méthode d'évaluation des charges transférées afin d'établir son rapport.

Le rapport de la CLECT a ainsi pour finalité d'éclairer la décision du conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant de l'AC.

DELAIS

Il revient au président de la CLECT d'effectuer la transmission du rapport aux conseils municipaux pour adoption, ainsi qu'à l'organe délibérant de l'EPCI pour information.

Le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI).

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la CLECT.



LES THEMATIQUES CONCERNEES

A – Application du droit des sols : service commun

B – Équipements sportifs : rétrocession d'équipements



A - Application du droit des sols : service commun

Contexte

Suite au désengagement de l'Etat de l'instruction du droit des sols, Saint-Lô Agglo a créé un service mutualisé de l'ADS auquel les communes peuvent recourir après délibération de leur conseil municipal.

A ce jour, 37 communes ont adhéré au service et le finance via leur attribution de compensation.

Problématique

En effet, l'adhésion au service (dont le calcul a été validé lors de la création du service) est conditionnée à une participation financière qui a à tort été IMPUTÉE SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION.

Or, l'attribution de compensation ne peut être révisée que lors de nouveaux transferts de charges (transferts de compétences ou rétrocessions de compétence) et l'instruction du droit des sols n'est pas une compétence.

De plus, ce montant est figé et ne peut donc être révisé lors de l'adhésion de nouvelles communes ou pour prendre en compte l'évolution du coût du service.

Proposition et méthode

Il est donc proposé de corriger le montant de l'attribution de compensation de chaque commune adhérente au service en le majorant du montant déduit au titre de cette adhésion au service, tel qu'il a été déterminé lors de précédentes CLECT.

La participation au coût du service sera facturée annuellement à chaque commune par l'émission d'un titre de recettes.



A - Application du droit des sols : service commun

Communes concernées et montants

37 communes concernées

Montants issus des CLECT
et des délibérations du
conseil communautaire.

Commune	Montant AC déduit	Commune	Montant AC déduit
Agneaux	10 892,00 €	Moyon villages	5 258,22 €
Airel	1 950,00 €	Pont-Hébert	5 806,89 €
Baudre	2 216,00 €	Quibou	2 921,66 €
Bourgvallées (y/c Souilles)	12 574,04 €	Rampan	790,00 €
Canisy	5 403,90 €	Saint-Amand Villages	8 427,65 €
Carantilly	1 854,55 €	Saint-André-de-l'Épine	1 832,00 €
Cavigny	868,06 €	Saint-Clair sur L'elle	2 944,00 €
Cerisy-la-Forêt	3 765,02 €	Saint-Fromond	2 464,37 €
Couvains	1 952,64 €	Saint-Georges-d'Elle	1 378,09 €
Dangy	1 993,90 €	Saint-Georges-Montcocq	3 452,00 €
Fourneaux	844,72 €	Saint-Gilles	2 996,00 €
Graignes-Mesnil-Angot	2 826,00 €	Saint-Jean-D'Elle	9 144,26 €
Le Lorey	2 518,89 €	SAINT-LO (hors Cua)	52 878,31 €
Marigny le Lozon	9 015,29 €	Saint-Martin-de-Bonfossé	1 940,97 €
La Meauffe	3 232,00 €	Tessy-Bocage	5 256,00 €
Le Mesnil-Amey	1 062,35 €	Thereval	6 529,13 €
Le Mesnil-Rouxelin	2 002,00 €	Torigny-les-Villes	15 029,79 €
Moon-sur-Elle	2 562,76 €	Villiers-Fossard	2 112,65 €

Adopté par la CLECT à l'unanimité



B - Equipements sportifs : rétrocession d'équipements

Contexte

En ce début de mandat, il est apparu nécessaire de reprendre le libellé global de la compétence Promotion et développement du sport. Ainsi, celle-ci, en vertu des dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021, a fait l'objet d'une actualisation de sa définition. La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs utilisés par les clubs est réduite aux équipements utilisés par les clubs sportifs développement une action de formation éducative en direction des jeunes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du CGCT, l'actualisation de statuts de l'agglomération Saint-Lô Agglo et du libellé de la compétence Promotion et développement du sport entraîne de droit le retour de biens dans le patrimoine des communes.

Proposition et méthode

Dans ce cadre, il est proposé de valoriser le transfert de charges consécutif à ces retours de biens afin que l'attribution de compensation des communes concernées soit modifiée en conséquence et permette aux communes de financer l'entretien de ces biens.

Dans un souci d'équité et de cohérence, pour permettre cette évaluation, il est proposée d'utiliser la méthode retenue dans le cadre des nouvelles conventions de mises à disposition de services en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

En l'espèce, pour chaque catégorie de bien concernée, une grille de prestations a été établie et est utilisée pour calculer le coût d'entretien de chaque équipement.

Lors de la CLECT de novembre 2021, une remarque a été faite sur le coût horaire unitaire relatif à l'entretien des stades. Ce coût était le même que celui utilisé dans les conventions de mises à disposition relative à l'entretien. Or, lors de cette rétrocession, les charges en retour aux communes ne concernant pas exclusivement l'entretien mais aussi d'autres charges annexes (électricité, assurances, contrôles...).

Ainsi, pour prendre en compte cela, il est proposé de porter le coût unitaire forfaitaire à 32 € (au lieu de 24 €).



B - Equipements sportifs : rétrocession d'équipements

Communes concernées
et montants

*Calcul présentés à la
CLECT de novembre
2021 (non retenus)*

COMMUNE	EQUIPEMENT(S) RÉTROCÉDÉ(S)	VOLUME HORAIRE ANNUEL	COÛT HORAIRE UNITAIRE	EVALUATION CHARGES
AIREL	Stade	142	24,00 €	3 408,00 €
BOURGVALLEES	Terrain multisports / Court de tennis	5 / 32	24,00 €	888,00 €
CERISY LA FORET	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
CONDE SUR VIRE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
DANGY	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
DOMJEAN	Terrain pétanque / Stade / Terrain multisports	6 / 142 / 5	24,00 €	3 672,00 €
GRAIGNE MESNIL ANGOT	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
LA BARRE DE SEMILLY	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
LA MEAUFFE	Stade / Terrain multisports	142 / 5	24,00 €	3 528,00 €
LE DEZERT	Stade	142	24,00 €	3 408,00 €
LE LOREY	Stade / Terrain multisports	142 / 5	24,00 €	3 528,00 €
MARIGNY LE LOZON	Salle multiactivités / Piste bicross / Parcours sportif / Terrain pétanque	*	*	7 747,91 €
MOON SUR ELLE	Stade / Terrain multisports	142 / 5	24,00 €	3 528,00 €
MOYON VILLAGE	Halle sportive	5	24,00 €	120,00 €
PONT HEBERT	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
RAMPAN	Plateau sportif	5	24,00 €	120,00 €
REMILLY LES MARAIS	Terrain de pétanque / Terrain multisports	6 / 5	24,00 €	264,00 €
SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT FROMOND	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT GEORGES MONTCOCQ	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT GILLES	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT JEAN DE DAYE	Terrain de tennis / Stade / Terrain multisports	32 / 142 / 5	24,00 €	4 296,00 €
SAINT JEAN D'ELLE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT LO	2 terrains multisports	5 / 5	24,00 €	240,00 €
SAINT PIERRE DE SEMILLY	Plateau sportif	5	24,00 €	120,00 €
TESSY BOCAGE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
THEREVAL	2 terrains multisports	5 / 5	24,00 €	240,00 €
TORIGNY LES VILLES	Terrain de football / 2 terrains multisports	142 / 5 / 5	24,00 €	3 648,00 €

**Evaluation faite sur la
base du coût des
entreprises intervenant
actuellement*



B - Equipements sportifs : rétrocession d'équipements

Communes concernées
et montants

PROPOSITION

**Adopté par la CLECT
à l'unanimité**

**Evaluation faite sur la
base du coût des
entreprises intervenant
actuellement*

COMMUNE	EQUIPEMENT(S) RÉTROCÉDÉ(S)	VOLUME HORAIRE ANNUEL	COÛT HORAIRE UNITAIRE	EVALUATION CHARGES
AIREL	Stade	142	32,00 €	4 544,00 €
BOURGVALLEES	Terrain multisports	5	24,00 €	888,00 €
	Court de tennis	32	24,00 €	
CERISY LA FORET	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
CONDE SUR VIRE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
DANGY	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
DOMJEAN	Terrain pétanque	6	24,00 €	
	Stade	142	32,00 €	4 808,00 €
	Terrain multisports	5	24,00 €	
GRAIGNE MESNIL ANGOT	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
LA BARRE DE SEMILLY	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
LA MEAUFFE	Stade	142	32,00 €	4 664,00 €
	Terrain multisports	5	24,00 €	
LE DEZERT	Stade	142	32,00 €	4 544,00 €
LE LOREY	Stade	142	32,00 €	4 664,00 €
	Terrain multisports	5	24,00 €	
MARIGNY LE LOZON	Salle multiactivités / Piste bicross / Parcours sportif / Terrain pétanque	*	*	7 747,91 €
MOON SUR ELLE	Stade	142	32,00 €	4 664,00 €
	Terrain multisports	5	24,00 €	
MOYON VILLAGE	Halle sportive	5	24,00 €	120,00 €
PONT HEBERT	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
RAMPAN	Plateau sportif	5	24,00 €	120,00 €
REMILLY LES MARAIS	Terrain de pétanque	6	24,00 €	264,00 €
	Terrain multisports	5	24,00 €	
SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT FROMOND	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT GEORGES MONTCOCO	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT GILLES	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
	Terrain de tennis	32	24,00 €	
SAINT JEAN DE DAYE	Stade	142	32,00 €	5 432,00 €
	Terrain multisports	5	24,00 €	
SAINT JEAN D'ELLE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
SAINT LO	2 terrains multisports	10	24,00 €	240,00 €
SAINT PIERRE DE SEMILLY	Plateau sportif	5	24,00 €	120,00 €
TESSY BOCAGE	Terrain multisports	5	24,00 €	120,00 €
THEREVAL	2 terrains multisports	10	24,00 €	240,00 €
TORIGNY LES VILLES	Terrain de football	142	32,00 €	4 784,00 €
	2 terrains multisports	10	24,00 €	



PROPOSITIONS DE LA CLECT

Adopté par la CLECT à l'unanimité

Il est proposé à la CLECT d'adopter le présent rapport, faisant état de l'évaluation des charges transférées telles que présentées dans le document et résumées ci-dessous :

Communes	CHARGES RÉTROCÉDÉES AUX COMMUNES		
	Application du droit des sols	Equipements sportifs	TOTAL
	A	B	
Agneaux	10 892,00 €		10 892,00 €
Airel	1 950,00 €	4 544,00 €	6 494,00 €
Baudre	2 216,00 €		2 216,00 €
Bourgvallées	12 574,04 €	888,00 €	13 462,04 €
Canisy	5 403,90 €		5 403,90 €
Carantilly	1 854,55 €		1 854,55 €
Cavigny	868,06 €		868,06 €
Cerisy-la-Forêt	3 765,02 €	120,00 €	3 885,02 €
Condé-sur-Vire		120,00 €	120,00 €
Couvains	1 952,64 €		1 952,64 €
Dangy	1 993,90 €	120,00 €	2 113,90 €
Domjean		4 808,00 €	4 808,00 €
Fourneaux	844,72 €		844,72 €
Graignes-Mesnil-Angot	2 826,00 €	120,00 €	2 946,00 €
La Barre de Semilly		120,00 €	120,00 €
Le Dezert		4 544,00 €	4 544,00 €
Le Lorey	2 518,89 €	4 664,00 €	7 182,89 €
Marigny le Lozon	9 015,29 €	7 747,91 €	16 763,20 €
La Meauffe	3 232,00 €	4 664,00 €	7 896,00 €
Le Mesnil-Amey	1 062,35 €		1 062,35 €
Le Mesnil-Rouxelin	2 002,00 €		2 002,00 €
Moon-sur-Elle	2 562,76 €	4 664,00 €	7 226,76 €

Communes	CHARGES RÉTROCÉDÉES AUX COMMUNES		
	Application du droit des sols	Equipements sportifs	TOTAL
	A	B	
Moyon villages	5 258,22 €	120,00 €	5 378,22 €
Pont-Hébert	5 806,89 €	120,00 €	5 926,89 €
Quibou	2 921,66 €		2 921,66 €
Rampan	790,00 €	120,00 €	910,00 €
Remilly les Marais		264,00 €	264,00 €
Saint-Amand Villages	8 427,65 €		8 427,65 €
Saint-André-de-l'Épine	1 832,00 €		1 832,00 €
Saint-Clair sur l'Elle	2 944,00 €	120,00 €	3 064,00 €
Saint-Fromond	2 464,37 €	120,00 €	2 584,37 €
Saint-Georges-d'Elle	1 378,09 €		1 378,09 €
Saint-Georges-Montcocq	3 452,00 €	120,00 €	3 572,00 €
Saint-Gilles	2 996,00 €	120,00 €	3 116,00 €
Saint-Jean-de-Daye		5 432,00 €	5 432,00 €
Saint-Jean-D'Elle	9 144,26 €	120,00 €	9 264,26 €
Saint-Lô	52 878,31 €	240,00 €	53 118,31 €
Saint-Martin-de-Bonfossé	1 940,97 €		1 940,97 €
Saint-Pierre-de-Semilly		120,00 €	120,00 €
Tessy-Bocage	5 256,00 €	120,00 €	5 376,00 €
Thereval	6 529,13 €	240,00 €	6 769,13 €
Torigny-les Villes	15 029,79 €	4 784,00 €	19 813,79 €
Villiers-Fossard	2 112,65 €		2 112,65 €

CLECT DU 16 MAI 2022



101 rue Alexis de Tocqueville - CS 43708 - 50008 Saint-Lô Cedex
Tél. 02 14 29 00 00 - fax : 02 14 29 00 09 - contact@saint-lo-agglo.fr

www.saint-lo-agglo.fr

cc2023-03-27-006 - Vote des budgets primitifs 2023
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L-1612 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu les instructions budgétaires et comptables,

Vu la délibération n°cc2023-02-27-002 du conseil communautaire du 27 février 2023 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission finances en date du 6 mars 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Les budgets primitifs 2023 et les rapports associés sont présentés à votre examen.

Il s'agit du budget principal et chacun de ses budgets annexes.

Débats :

Monsieur Quinette remarque que les recettes des bassins aquatiques de Graignes et Saint-Amand sont mentionnées en page 7 mais il n'est pas fait état du centre aquatique de Saint-Lô.

Monsieur Renimel répond que le centre aquatique dépend du budget annexe alors que les bassins aquatiques de Graignes et Saint-Amand sont intégrés au budget principal. Il souligne que les trois bassins aquatiques seront présentés sur le même budget « espace de natation et bassins » l'année prochaine.

Monsieur Briard souhaite connaître le coût de la collecte par habitant : frais de ramassage, de personnel et des camions.

Monsieur Pien indique que la répartition est la suivante : 80 € pour la collecte réalisée par Saint-Lô Agglo et 160 € pour le syndicat mixte du Point Fort environnement dont 33 € de dette. Il confirme que la dette représente donc 14 % de la somme de 240 €.

S'agissant du budget transports, Monsieur Rihouey souhaite connaître la répartition entre les différents modes de mobilités.

Monsieur Lemazurier répond que le détail pourra être transmis.

Monsieur Richard souhaite préciser que les accords Ségur positionnés par l'Etat sont à la charge des communes.

S'agissant des panneaux photovoltaïques et la pépinière agro-alimentaire, monsieur Enguehard estime que ce sont des investissements qui apportent des bénéfices ou un retour d'investissement. Un astérisque pourrait être mentionné en marge de ces investissements qui sont conséquents pour le futur. Il estime que cela est important de le signaler pour l'information des citoyens.

Monsieur Lemazurier confirme qu'il faut avoir la capacité de porter des investissements nouveaux cette année sur les économies ou la production d'énergie afin d'atténuer son impact dans le temps. Il rappelle que la pépinière agro-alimentaire est un investissement

d'avenir. Des financements de projets sont nécessaires car certains équipements ne sont plus aux normes.

Monsieur Briard revient sur le coût de la collecte par habitant. Après calcul, il informe que la collecte représente 42 € pour le personnel et les frais de ramassage, ce qui représente une somme de 142 € par habitant alors qu'il va être réclaté 230 € ou 250 € par habitant avec la redevance incitative.

Monsieur Lemazurier répond qu'un foyer de trois personnes règle également 230 € ou 250 €. Il rappelle que pour l'instant c'est la modalité de calcul appliquée.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 81 voix pour, 5 voix contre (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Henri FONTAINE, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 5 abstentions (Madame Fabienne LECLER, Madame Françoise LOUIS, Monsieur Dominique QUINETTE, Monsieur Michel SAVARY, Madame Isabelle VIOLETTE) :

- le vote du budget primitif 2023 de chacun des budgets de la communauté d'agglomération de Saint-Lô-Agglomération, tels que présentés dans les annexes jointes et dans les documents budgétaires,
- le vote des deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe 1 du rapport budgétaire,
- le vote des autorisations de programme et les crédits de paiement conformément à l'annexe 2 du rapport budgétaire,
- l'autorisation donnée au président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

Investir

Territoire Projets Finances

Engagements

Cofinancements Solidarité

Mutualiser Anticiper

Renforcer les liens Optimiser Rationnaliser

Fiscalité Stratégie

Partenariat Fixer un cap

BUDGET PRIMITIF

2023

Rapport de présentation

27 mars 2023

SOMMAIRE

Rapport de présentation du budget primitif 2023.....	3
Préambule	3
1. Principales caractéristiques du budget principal	4
1.1 L'investissement.....	4
1.2 Le fonctionnement.....	5
Synthèse budget principal.....	9
Budgets annexes	10
2. Principales caractéristiques 2023 des budgets annexes.....	10
2.1 Budgets financièrement autonomes.....	10
2.1.1 Budgets transports.....	10
2.1.2 Budget eau potable.....	11
2.1.3 Budget assainissement.....	11
2.1.4 Budget redevance incitative.....	11
2.1.5 Budget opérations immobilières	13
2.1.6 Budget pépinières agglo 21.....	13
2.1.7 Budget foyer jeunes travailleurs Carentan.....	13
2.1.8 Budget panneaux photovoltaïques	14
2.2 Budgets dont l'équilibre dépend d'une subvention du budget principal	14
2.2.1 Centre aquatique	14
2.2.2 Foyer des jeunes travailleurs Saint-Lô	15
2.2.3 Pôle Agglo21.....	15
2.2.4 Budgets zones d'activités et lotissements intercommunaux.....	16
Annexe 1 - Maquettes budgétaires	17
Budget Principal	18
Budget Transports.....	18
Budget Eau potable	19
Budget Assainissement.....	19
Budget Redevance incitative	20
Budget Opérations immobilières	20
Budget Pépinières Agglo 21.....	21
Budget Centre aquatique	21
Budget Foyer jeunes travailleurs Saint-Lô.....	21
Budget Foyers jeunes travailleurs Carentan	22
Budget Pôle Agglo 21	22
Budget Lotissements communaux	23
Budget Panneaux photovoltaïques	23
Budget Zones d'activités intercommunales.....	23
Annexe 2 - Autorisations de programme et crédits de paiement	25
Annexe 3 - Plan pluriannuel d'investissement 2023	29
Annexe 4 – Budget principal par politiques publiques	47



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Préambule :

Ce budget a été préparé dans un contexte économique inédit. En effet, l'absence de visibilité de l'environnement géopolitique contrarie les perspectives de reprise de l'activité économique qui étaient attendues dès 2022. Les travaux de préparation des présents budgets ont été ainsi environnés par un fond de crise énergétique mais aussi un niveau d'inflation qui n'avait pas été atteint depuis longtemps.

Il convient de ne pas omettre la suspension par la Commission européenne de la procédure de déficit excessif (DPE) arrivée à son terme. Cette mesure a amené le parlement à définir une trajectoire des finances publiques dont le projet de loi de finances 2023 amorce le nécessaire rétablissement. Dès lors, les orientations retenues sont déterminantes aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités locales.

C'est dans ce cadre contraint que l'ensemble des actions menées au cours de l'année 2022 a permis de préserver pour 2023 les taux de fiscalité à leurs niveaux précédents. L'équilibre du budget principal, même s'il reste fragile permet de poursuivre auprès de la population de l'ensemble du territoire, une politique ambitieuse en matière de services et d'équipements.

Pour mémoire, les principales mesures mises en œuvre se déclinent comme suit :

En dépenses :

- L'attribution de compensation versée aux communes est prévue en réduction de 10€ par habitant. Ce sujet a fait l'objet d'une présentation à la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Le resserrement du public cible de la carte Kiosk,
- La baisse de 10 % du montant total des subventions aux associations.

En recettes :

- La facturation dans un premier temps des frais d'administration générale aux budgets annexes qui sont en mesure de la soutenir (elle s'établit sur la base de 6% des dépenses réelles de l'année n-1). Cette mesure est susceptible d'être revue lors du vote du budget supplémentaire.
- L'augmentation différenciée des tarifs dont il convient de mesurer à ce stade l'effet sur le niveau de fréquentation des services proposés.
- La présentation au vote de mesures nouvelles participera au financement de l'exercice 2024. Il s'agit de l'instauration de la taxe relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations appelée communément taxe Gemapi et de l'actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales appelées Tascom.

1. Principales caractéristiques du budget principal

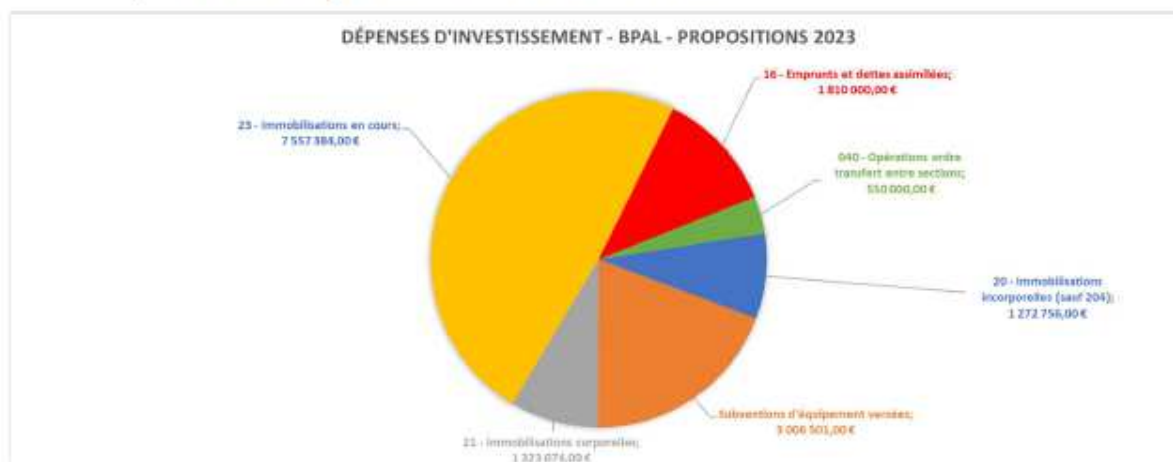
1.1 L'investissement

Par nature de dépenses hors emprunts :

Chapitre	Libellés	Montants budget primitif en €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 272 756
204	Subventions d'équipement versées	3 006 501
21	Immobilisations corporelles	1 323 074
23	Immobilisations en cours	7 557 384
Total		13 159 715

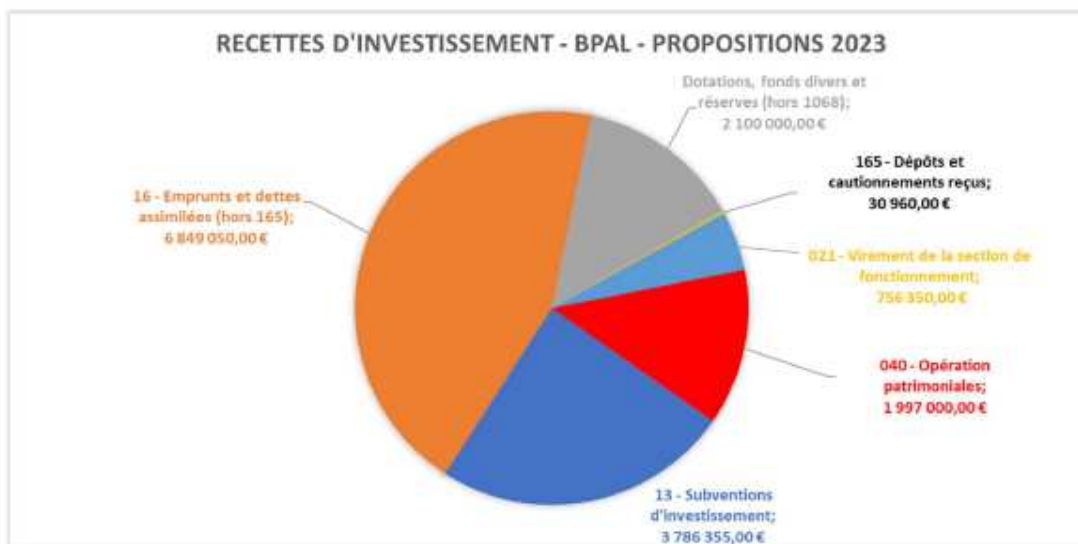
Les propositions nouvelles s'élèvent à un montant total de plus de 13,1 millions d'euros. Ces dotations montrent non seulement le niveau d'ambition que porte l'agglomération pour développer, d'une part, l'attrait du territoire par son offre d'équipements de qualité et d'autre part, son implication auprès du tissu économique local.

Par ailleurs, il convient de souligner que les dotations prévisionnelles inscrites au chapitre « 21- acquisitions » et « 23- Travaux en cours » seront augmentées des reports lors de la présentation du budget supplémentaire. Ces derniers s'élèvent à 6,2 M€. Compte tenu des enjeux budgétaires et politiques de cette dotation, un calendrier prévisionnel de réalisation régulièrement mis à jour sera présenté tout au long de l'exercice en commission des finances.



Les subventions prévues qui participent au financement du programme d'équipement s'élèvent à 3,7 millions d'Euros.

La section d'investissement du présent budget primitif s'équilibre grâce à l'inscription d'une recette non définitive (emprunt) de 6,85 millions d'Euros. Il convient de souligner qu'il s'agit d'une inscription prévisionnelle. Le montant mobilisé dépendra étroitement du taux de réalisation des investissements mais aussi de l'autofinancement développé par le cycle d'exploitation.



Les recettes d'investissements se déclinent comme suit :

Subventions d'investissement	3 786 355,00 €
Autofinancement (Dotations aux amortissements et versement de la section de fonctionnement)	2 753 350,00 €
FCTVA	2 100 000,00 €

1.2 Le fonctionnement

En dépenses par chapitre :

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
011	Charges à caractère général	9 169 619	9 237 139

La faible variation à la hausse de ce chapitre (+ 0,58%) résulte du transfert des dépenses de même nature au budget annexe « redevance incitative » qui prend en charge désormais l'ensemble des dépenses et recettes y afférent.

Les principales dépenses transférées sont les suivantes :

- Contrat de prestations de services : - 926 380 €
- Carburants : - 203 500 €
- Entretien de matériel roulant : - 198 800 €
- Catalogues et imprimés* : - 109 100 €

*Il s'agit de la campagne de communication relative à la mise en place de la redevance incitative faite en 2022.

La principale hausse résulte des dépenses d'énergie et combustibles : +1 350 000 €

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 183 605	16 261 574

Il convient de préciser que les dotations inscrites à ce chapitre couvrent l'ensemble des dépenses des personnels rémunérés par l'agglomération. Les frais des personnels dont les missions relèvent d'une comptabilité prise en charge par les budgets annexes donnent lieu par ces derniers à un remboursement au budget principal lors de la période d'inventaire.

La dotation inscrite évolue très faiblement (0,48 %). En effet, les services ont mis en œuvre une procédure de prévision budgétaire rénovée. L'érosion de cette dotation fait l'objet d'un monitoring mensuel compte tenu de la réduction des marges de manœuvre habituelles.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
014	Atténuations de produits	12 601 590	12 109 400

La prévision de la dotation est prévue à la baisse compte tenu de la révision de l'attribution de compensation dans les conditions décrites supra.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
65	Autres charges de gestion courantes	12 652 910	7 930 810

La baisse apparente de ce chapitre résulte :

- du transfert au budget annexe « redevance incitative » de la contribution au syndicat du point fort et de la taxe générale sur les activités polluantes pour un montant de 5 432 400 €,
- de la baisse des subventions aux associations pour un montant de 382 707 €.

Les dotations en hausse sont les suivantes :

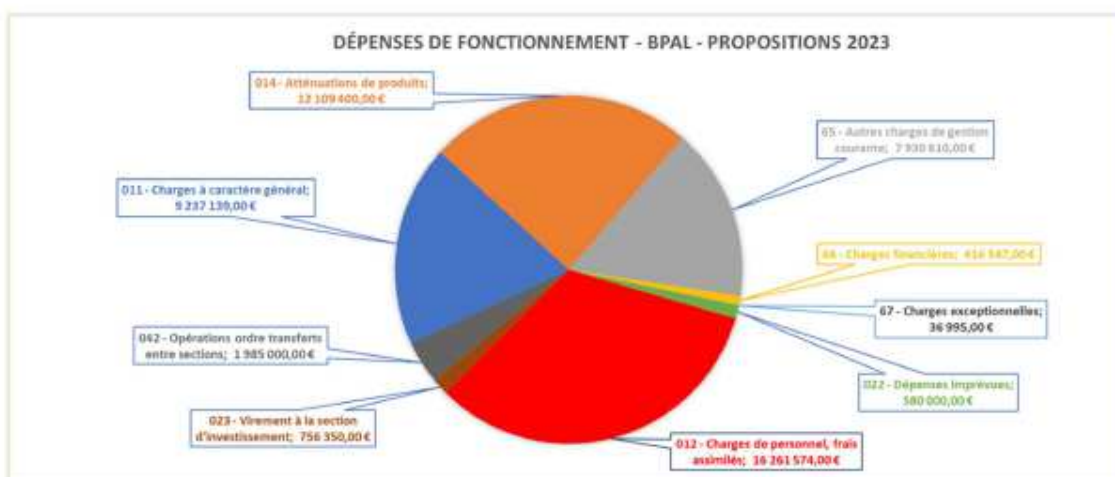
- la contribution au service d'incendie et de secours : + 148 317 €,
- la participation aux déficits des budgets annexes : + 900 000 € en augmentation de 43,47 %.

Il s'agit de financer :

- le centre aquatique pour 1 903 000 € contre 1 100 000 € au budget primitif 2022,
- le foyer de jeunes travailleurs pour 673 600 € contre 490 000 € au budget primitif 2022,
- Le pôle aggro21 pour 393 500 € contre 480 000 € au budget primitif 2022.

L'augmentation de ces dotations résultent en partie de la hausse du coût de l'énergie par rapport à 2021 pour 662 000 € pour le centre aquatique et 188 150 € pour le foyer de jeunes travailleurs.

Les charges financières représentent la liquidation des intérêts des emprunts pour un montant de 416 547 €. Elles résultent de contrats d'emprunts signés.



En recettes

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
70	Produits des services	4 048 499	5 964 290

Ce chapitre enregistre notamment le produit des services facturés auprès de leurs usagers.

Ces recettes se ventilent comme suit :

- Redevances des services à caractère sportif (Bassin de Graignes et St Amand) : 129 000 €
- Redevances des services à caractère social (Crèches) : 359 500 €
- Redevances des services à caractère de loisir (Guichet famille) : 249 000 €

L'augmentation de ce chapitre résulte du remboursement des frais de personnel du budget annexe « redevance incitative » au budget principal pour la somme de 1 635 500 €. En effet, le budget principal assure la prise en charge des dépenses de personnel pour l'ensemble des budgets tout au long de l'exercice et se fait rembourser en fin d'exercice.

Les remboursements des frais de personnel des budgets annexes au budget principal représentent un montant total de 4 124 700 € soit 69,2% de la dotation.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
73	Impôts et taxes	36 316 500	28 608 000

La baisse des dotations de ce chapitre résulte du transfert de la taxe des ordures ménagères sur le budget annexe « redevance incitative » pour 9 404 914 €.

La fraction de reversement TVA s'élève à 11 637 000 € en augmentation de 983 000 € soit 9,2%.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
74	Dotations et participations	12 475 303	11 933 409

Ce chapitre recouvre les recettes versées sous forme de dotations par l'État mais aussi le financement par la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole, des activités de la petite enfance jeunesse ainsi que le projet éducatif social local (achats et frais de personnel).

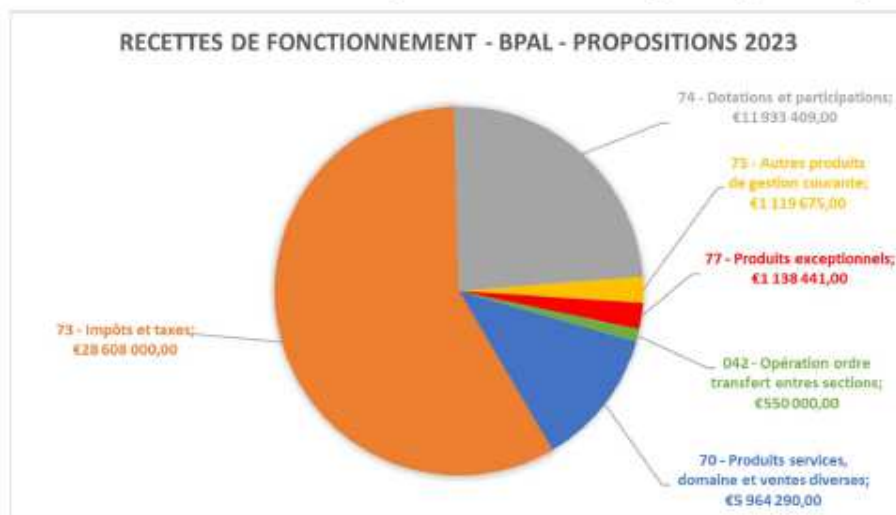
La baisse de la dotation résulte notamment :

- de l'évolution des modalités d'accompagnement des financeurs des activités de la jeunesse et de la petite enfance. La dotation prévue est d'un montant de 1 908 709 € contre 2 340 889 € en 2022.
- de l'ajustement à la réalisation 2022 des subventions État visant les financements d'actions particulières.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget primitif 2023 en €
75	Autres produits de gestion	497 700	1 119 675

Ce chapitre recouvre les produits de location d'immeubles en hausse de 104 522 € et le remboursement des frais d'administration générale par les budgets annexes tels que décrits supra pour 500 000 €.

Les recettes exceptionnelles résultent du reversement par le syndicat départemental d'électrification de la Manche du produit issu d'une clause de type « Swap marché » pour 725 000 €.



SYNTHESE BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	9 237 139,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	5 964 290,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 261 574,00 €	73	Impôts et taxes	28 608 000,00 €
014	Atténuations de produits	12 109 400,00 €	74	Dotations et participations	11 933 409,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 930 810,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 119 675,00 €
66	Charges financières	416 547,00 €	77	Produits exceptionnels	1 138 441,00 €
67	Charges exceptionnelles	36 995,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	550 000,00 €
022	Dépenses imprévues	580 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	756 350,00 €			
042	Opérations ordre transfert entre sections	1 985 000,00 €			
TOTAL		49 313 815,00 €	TOTAL		49 313 815,00 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 272 756,00 €	13	Subventions d'investissement	3 786 355,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 006 501,41 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 849 050,85 €
21	Immobilisations corporelles	1 323 074,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	7 557 384,44 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	30 960,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 810 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	756 350,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	550 000,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	1 997 000,00 €
TOTAL		15 519 715,85 €	TOTAL		15 519 715,85 €

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	49 313 815,00 €	49 313 815,00 €
INVESTISSEMENT	15 519 715,85 €	15 519 715,85 €
TOTAL	64 833 530,85 €	64 833 530,85 €

BUDGETS ANNEXES

L'exercice budgétaire 2023 montre de profondes évolutions au regard de l'organisation des budgets annexes.

En effet, le nombre de budgets qui prennent en charge les dépenses et recettes des services eau et assainissement passe de 6 à deux budgets.

Le budget principal transfère l'ensemble des dépenses et recettes des ordures ménagères sur le budget de la redevance incitative (ex budget O.M Canisy). Ces différentes mesures sont sources de simplifications administratives tant pour les services de l'agglomération que ceux du trésor public.

Ces budgets se déclinent en trois groupes homogènes en fonction de l'élaboration de leurs équilibres ou du type de comptabilité pris en charge, il s'agit :

- des budgets qui sont financièrement autonomes, c'est-à-dire : l'eau, l'assainissement, le transport, la redevance incitative, les opérations immobilières, les opérations dites « panneaux photovoltaïques »,
- des budgets qui nécessitent une subvention d'équilibre du budget principal, c'est-à-dire : le pôle aggro21, le FJT, le centre aquatique,
- des budgets sous comptabilité de stock : les zones d'activités et lotissements intercommunaux.

2. Principales caractéristiques 2023 des budgets annexes

2.1 Budgets financièrement autonomes

2.1.1 Budget transports

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 936 700,00 €	5 936 700,00 €
INVESTISSEMENT	1 379 000,00 €	1 379 000,00 €
TOTAL	7 315 700,00 €	7 315 700,00 €

L'exercice 2023 s'équilibre grâce à l'augmentation de la recette du versement mobilité qui représente la ressource principale et s'élève de manière prévisionnelle à 3 745 000 € en augmentation de 962 000 € par rapport au budget primitif 2022. Cette augmentation résulte d'une mesure votée en 2022. Il convient de souligner qu'au-delà du financement de la Délégation de Service Public en charge du réseau de transport urbain (SLAM Bus et TAD) et du service SLAM covoiturage, ce budget finance par ailleurs, le transport scolaire délégué à la Région jusqu'en 2022. Au titre des transports « doux » l'agglomération finance l'acquisition et la location de vélos à assistance électrique mais aussi la

création du réseau routier dédié à la circulation de vélo. Il convient de souligner que la création de réseau routier est régulièrement contrariée par la nécessité de s'assurer de l'adhésion des différents propriétaires du patrimoine routier que l'agglomération souhaite aménager. Ceci est le frein principal au développement de ce type de transport.

L'exercice 2023 inaugure la prise en charge du transport qui permet aux enfants des écoles situées sur les communes de l'agglomération de se rendre aux différents bassins de nage. Cette mesure est motivée par la nécessité de garantir l'accessibilité de tous sur le territoire de l'agglomération aux activités nautiques.

2.1.2 Budget eau potable

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 075 650,00 €	7 075 650,00 €
INVESTISSEMENT	7 796 290,00 €	7 796 290,00 €
TOTAL	14 871 940,00 €	14 871 940,00 €

La maquette budgétaire est présentée en annexe et n'appelle pas à ce stade de remarques particulières.

2.1.3 Budget assainissement

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 109 500,00 €	5 109 500,00 €
INVESTISSEMENT	6 939 500,00 €	6 939 500,00 €
TOTAL	12 049 000,00 €	12 049 000,00 €

Le budget doit prendre en charge sur l'exercice 2023 le financement du traitement, pendant la période de la Covid, de la désinfection des boues des stations. Le coût prévisionnel s'élève à 774 000 €.

La décision des services de l'État de ne plus traiter les boues au titre de la Covid aura un impact favorable sur les dépenses, même si le budget 2023 aura encore à supporter les frais constatés sur les années antérieures.

2.1.4 Redevance incitative

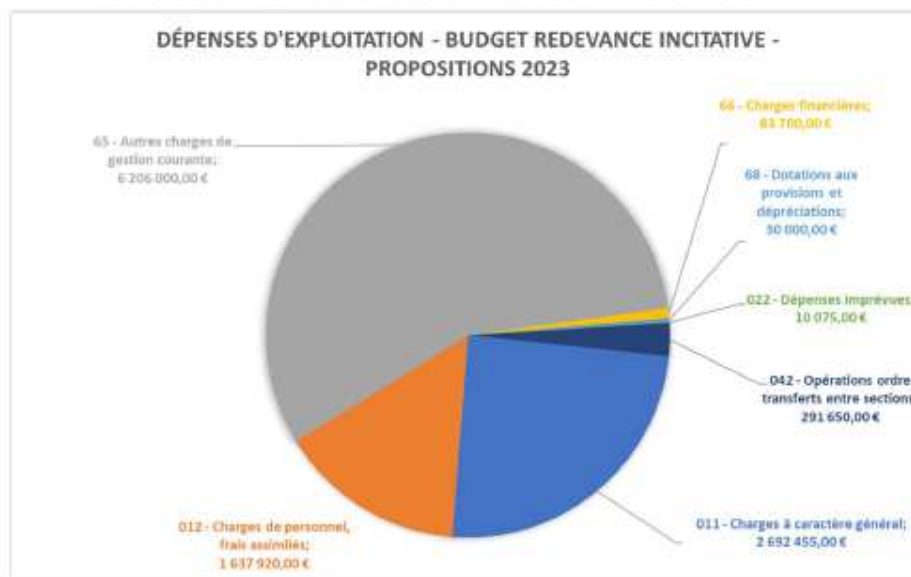
	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 951 800,00 €	10 951 800,00 €
INVESTISSEMENT	1 986 920,95 €	1 986 920,95 €
TOTAL	12 938 720,95 €	12 938 720,95 €

Ce budget résulte d'une novation tant sur le plan financier qu'organisationnel. En effet, il inaugure non seulement l'identification de l'ensemble des charges et recettes dédiées à ses activités mais aussi mesure la performance des actions qui relèvent de l'économie du volume des déchets à traiter. Ce budget permet de passer du discours des pratiques souhaitables en matière de tri et de traitement du volume des déchets à une réalité concrète encouragée par des tarifs qui récompensent des pratiques vertueuses.

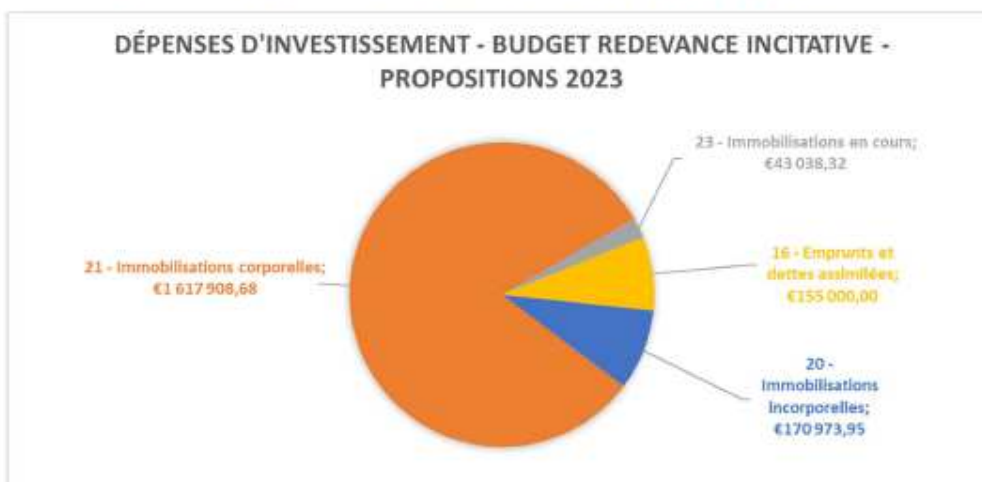
De manière simplifiée, sur un budget de 10 951 800 € en dépenses et recettes réelles de fonctionnement, la structure des dépenses incompressibles se décompose comme suit :

- Contributions obligatoires au point fort : 6 196 000 €
- Taxe générale sur les activités polluantes : 546 000 €
- Frais de personnel : 1 635 000 €
- Sous-traitance : 1 215 000 €
- Carburant et maintenance du parc routier : 527 500 €

L'ensemble de ces postes de dépenses représente 92,4 % du budget de fonctionnement ce qui à l'évidence laisse peu de marges de manœuvre sur la politique tarifaire.



Par ailleurs, il est envisagé de se doter de deux bennes à ordures ménagères en remplacement de matériels en fin de vie. Le choix du système propulsif reste à ce stade à arrêter.



2.1.5 Budget opérations immobilières

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 053 000,00 €	1 053 000,00 €
INVESTISSEMENT	1 245 000,00 €	1 245 000,00 €
TOTAL	2 298 000,00 €	2 298 000,00 €

Ce budget prend en charge l'ensemble des dépenses et recettes relatives à la location des bâtiments et ateliers relais aux entreprises.

Les recettes principales de ce budget sont en conséquence les produits des loyers qui s'élèvent à 867 500 €. Ils sont calculés sur le coût de revient des bâtiments augmentés des charges d'emprunt.

2.1.6 Budget pépinières agglo21

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	2 440 468,00 €	2 440 468,00 €
TOTAL	2 440 468,00 €	2 440 468,00 €

Ce budget à vocation à offrir aux jeunes entreprises du secteur de l'agroalimentaire souhaitant développer leurs projets d'entreprise mais aussi à celles de tout autre secteur souhaitant s'installer dans un atelier relais pour servir leur développement. Ces ateliers agroalimentaires et ateliers relais favoriseront la consolidation de leurs activités avant de se développer au-delà de ces locaux à une échéance de 3 à 5 ans.

A ce stade il est prévu de construire et mettre à disposition des entreprises :

- 2 ateliers froid de 500 et 200 m²
- 2 ateliers relais de 150 et 250 m²
- 1 atelier collaboratif de 60 m²

Le budget 2023 finance la construction du bâtiment qui accueillera ses futurs locataires. Le montant des travaux s'élève à 2 440 468 €.

Compte tenu du contexte budgétaire, l'autorisation de programme des ateliers tertiaires est annulée.

Ce budget devrait à court terme trouver un équilibre financier.

2.1.7 Budget foyer jeunes travailleurs Carentan

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	224 450,00 €	224 450,00 €
INVESTISSEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	236 450,00 €	236 450,00 €

2.1.8 Budget panneaux photovoltaïques

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	36 600,00 €	36 600,00 €
INVESTISSEMENT	21 800,00 €	21 800,00 €
TOTAL	58 400,00 €	58 400,00 €

2.2 Budgets dont l'équilibre dépend d'une subvention du budget principal

2.2.1 Centre aquatique

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 831 444,00 €	2 831 444,00 €
INVESTISSEMENT	1 314 000,00 €	1 314 000,00 €
TOTAL	4 145 444,00 €	4 145 444,00 €

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget Primitif 2023 en €
011	Charges à caractère général	796 014	1 398 069

Ce chapitre en dépenses se caractérise principalement par une augmentation importante des postes budgétaires consacrés aux énergies. C'est ainsi que les dotations prévues pour financer l'électricité sont en hausse de + 411 000 € et le gaz de + 242 000 € soit une augmentation totale de 653 000 €. Ces augmentations représentent une multiplication par deux du poste énergie.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget Primitif 2023 en €
012	Charges de personnel	817 400	765 890

Ce chapitre est en baisse sensible car il résulte des décisions de redéploiement du personnel des bassins de Graignes et Saint-Amand aux périodes de fermetures de leurs bassins au profit du centre aquatique. Il s'agit ici d'une mesure de rationalisation des moyens des services de l'agglomération.

Ce budget s'équilibre en recettes comme suit :

- Recettes issues de l'exploitation du centre :
Les recettes de l'ordre de 722 500 € sont en baisse de 110 000 € par rapport à l'exercice précédent. Cette prévision résulte d'une baisse probable de la fréquentation compte tenu de l'ajustement à la baisse de la régulation des températures du bassin (air et eau).
- Subvention d'équilibre du budget principal :
Elle s'élève à 1 903 000 € en augmentation de 803 000 € au budget primitif 2022.

Cette subvention représente 68 % des recettes de ce budget et pèse fortement sur les finances du budget principal.

2.2.2 Foyer des jeunes travailleurs Saint-Lô

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 779 100,00 €	1 779 100,00 €
INVESTISSEMENT	94 500,00 €	94 500,00 €
TOTAL	1 873 600,00 €	1 873 600,00 €

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget Primitif 2023 en €
011	Charges à caractère général	737 610	833 350

Ce chapitre est en augmentation compte tenu de la hausse du prix des énergies. En effet les dotations prévisionnelles relatives au financement du gaz et de l'électricité augmentent de 105 700 € par rapport aux dotations inscrites en 2022 (82 400 €). Il s'agit ici d'une multiplication par deux de ce poste budgétaire.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget Primitif 2023 en €
012	Frais de personnel	667 920	861 250

L'augmentation en dépenses de ce chapitre résulte notamment des accords nationaux dit « Ségur » sur quelques agents du foyer.

Sur un total de 1 779 000 € de recettes réelles, ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget principal prévue à hauteur de 673 600 € en augmentation de 183 700 € soit 37 %.

2.2.3 Pôle Agglo21

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	527 850,00 €	527 850,00 €
INVESTISSEMENT	177 500,00 €	177 500,00 €
TOTAL	705 350,00 €	705 350,00 €

Le pôle Agglo a pour vocation de créer un lieu d'accueil pour les entrepreneurs. Il participe au soutien de leurs initiatives et offre un panel de services qui encourage leurs développements. C'est par ailleurs un lieu de rencontre qui favorise la mise en réseau des entreprises.

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget Primitif 2023 en €
011	Charges à caractère général	291 524	272 300

Ce chapitre présente une légère baisse, même si les dépenses d'énergie sont en augmentation de 6 900 €. Cette baisse résulte notamment de l'ajustement des prévisions aux réalisations de l'exercice 2022

Chapitre	Libellés	Budget primitif précédent en €	Budget Primitif 2023 en €
012	Frais de personnel	100 000	75 550

La baisse des dépenses inscrites à ce chapitre résulte de l'ajustement des prévisions aux réalisations de l'exercice 2022, mais aussi à la volonté de maîtrise de ce poste budgétaire.

En recettes, il convient de souligner que l'agglomération souhaite amener à terme ce budget sur une trajectoire proche de l'autonomie financière. C'est ainsi que les recettes provenant des activités facturées sont prévues à hauteur de 114 000 € contre 34 000 € en 2022. Ceci autorise la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 86 650 €. La subvention est proposée à hauteur de 393 350 € sur un budget total de 527 850 €.

2.2.4 Budgets zones d'activités et Lotissements intercommunaux

ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 158 404,00 €	16 158 404,00 €
INVESTISSEMENT	11 140 304,00 €	14 027 004,00 €
TOTAL	27 298 708,00 €	30 185 408,00 €

LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 700,00 €	50 700,00 €
INVESTISSEMENT	50 700,00 €	50 700,00 €
TOTAL	101 400,00 €	101 400,00 €

Ces budgets sont tenus sous la forme de comptabilités de stocks. Ainsi, les acquisitions et aménagements de terrains peuvent être valorisés et plus aisément rapprochés des prix de vente pratiqués. Ceci permet de déterminer dans les meilleures conditions la nécessité de soutenir ou non ces budgets par le budget principal.



ANNEXE 1 MAQUETTES

BUDGETAIRES 2023

Budget principal

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	9 237 139,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	5 964 290,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 261 574,00 €	73	Impôts et taxes	28 608 000,00 €
014	Atténuations de produits	12 109 400,00 €	74	Dotations et participations	11 933 409,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 930 810,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 119 675,00 €
66	Charges financières	416 547,00 €	77	Produits exceptionnels	1 138 441,00 €
67	Charges exceptionnelles	36 995,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	550 000,00 €
022	Dépenses imprévues	580 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	756 350,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	1 985 000,00 €			
TOTAL		49 313 815,00 €	TOTAL		49 313 815,00 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 272 756,00 €	13	Subventions d'investissement	3 786 355,00 €
204	Subventions d'équipement versées	3 006 501,41 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 849 050,85 €
21	Immobilisations corporelles	1 323 074,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 100 000,00 €
23	Immobilisations en cours	7 557 384,44 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	30 960,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 810 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	756 350,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	550 000,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	1 997 000,00 €
TOTAL		15 519 715,85 €	TOTAL		15 519 715,85 €

Budget transports

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	4 005 950,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	288 500,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	226 250,00 €	73	Produits issus de la fiscalité	3 745 700,00 €
014	Atténuations de produits	1 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	1 881 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 623 500,00 €	75	Autres produits de la gestion courante	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	20 000,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	29 000,00 €			
TOTAL		5 936 700,00 €	TOTAL		5 936 700,00 €

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles	194 000,00 €	13	Subventions d'investissement	609 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	373 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	741 000,00 €
23	Immobilisations en cours	792 000,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	29 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	20 000,00 €			
TOTAL		1 379 000,00 €	TOTAL		1 379 000,00 €

Budget eau potable

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	3 831 050,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	6 306 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	431 600,00 €	76	Produits financiers	5 650,00 €
014	Atténuations de produits	273 000,00 €	77	Produits exceptionnels	764 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	314 000,00 €			
66	Charges financières	450 860,00 €			
67	Charges exceptionnelles	18 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	189 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	868 140,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	700 000,00 €			
TOTAL		7 075 650,00 €	TOTAL		7 075 650,00 €

Recettes de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles	580 000,00 €	13	Subventions d'investissement	3 006 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	110 850,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 222 150,00 €
23	Immobilisations en cours	5 779 500,00 €	021	Virement à la section d'exploitation	868 140,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 280 000,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	700 000,00 €
020	Dépenses imprévues	45 940,00 €			
TOTAL		7 796 290,00 €	TOTAL		7 796 290,00 €

Recettes d'investissement

Budget assainissement

Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	2 644 035,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	4 110 500,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	151 250,00 €	74	Subventions d'exploitation	283 000,00 €
014	Atténuations de produits	80 000,00 €	77	Produits exceptionnels	16 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	236 000,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	700 000,00 €
66	Charges financières	145 500,00 €			
67	Charges exceptionnelles	790 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	137 215,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	104 500,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	821 000,00 €			
TOTAL		5 109 500,00 €	TOTAL		5 109 500,00 €

Recettes de fonctionnement

Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles	456 000,00 €	13	Subventions d'investissement	1 658 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	29 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 474 500,00 €
23	Immobilisations en cours	4 073 000,00 €	45	Total des opérations pour le compte de tiers	881 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	021	Virement à la section d'exploitation	104 500,00 €
45	Total des opérations pour compte de tiers	881 500,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	821 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	700 000,00 €			
TOTAL		6 939 500,00 €	TOTAL		6 939 500,00 €

Recettes d'investissement

Budget redevance incitative

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	2 692 455,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	10 939 400,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 637 920,00 €	77	Produits exceptionnels	12 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 206 000,00 €			
66	Charges financières	83 700,00 €			
68	Dotations aux provisions et dépréciations	30 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	10 075,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	291 650,00 €			
TOTAL		10 951 800,00 €	TOTAL		10 951 800,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles	170 973,95 €	13	Subventions d'investissement	602 968,51 €
21	Immobilisations corporelles	1 617 908,68 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 092 302,44 €
23	Immobilisations en cours	43 038,32 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	291 650,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €			
TOTAL		1 986 920,95 €	TOTAL		1 986 920,95 €

Budget opérations immobilières

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	231 350,00 €	75	Produits services, domaine et ventes diverses	892 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 700,00 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
66	Charges financières	91 400,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	160 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	164 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	1 600,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	374 950,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	156 000,00 €			
TOTAL		1 053 000,00 €	TOTAL		1 053 000,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
21	Immobilisations corporelles	95 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	709 050,00 €
23	Immobilisations en cours	460 000,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	374 950,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	160 000,00 €	040	Opération ordre de transfert entre sections	156 000,00 €
TOTAL		1 245 000,00 €	TOTAL		1 245 000,00 €

Budget pépinières Agglo 21

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
23	Immobilisations en cours	2 440 468,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 257 460,00 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 183 008,00 €
TOTAL		2 440 468,00 €	TOTAL		2 440 468,00 €

Budget centre aquatique

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	1 398 069,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	722 500,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	765 890,00 €	74	Dotations et participations	43 544,00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	1 910 400,00 €
66	Charges financières	21 850,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	155 000,00 €
022	Dépenses imprévues	10 635,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	260 000,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	340 000,00 €			
TOTAL		2 831 444,00 €	TOTAL		2 831 444,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	714 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	99 000,00 €	021	Virement à la section d'exploitation	260 000,00 €
23	Immobilisations en cours	737 000,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	340 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	298 000,00 €			
040	Opérations ordre transfert entre sections	155 000,00 €			
TOTAL		1 314 000,00 €	TOTAL		1 314 000,00 €

Budget foyer jeunes travailleurs Saint-Lô

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	833 350,00 €	013	Atténuations de charges	3 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	861 250,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	911 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 500,00 €	74	Dotations et participations	186 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	678 600,00 €
042	Opérations ordre transferts entre sections	62 000,00 €			
TOTAL		1 779 100,00 €	TOTAL		1 779 100,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
21	Immobilisations corporelles	64 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	12 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00 €
020	Dépenses imprévues	10 000,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	62 000,00 €
TOTAL		94 500,00 €	TOTAL		94 500,00 €

Budget foyer jeunes travailleurs soleil Carentan-les-Marais

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	127 400,00 €	74	Dotations et participations	109 050,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	64 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	115 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	28 200,00 €			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
022	Dépenses imprévues	3 350,00 €			
TOTAL		224 450,00 €	TOTAL		224 450,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
21	Immobilisations corporelles	2 000,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €
TOTAL		12 000,00 €	TOTAL		12 000,00 €

Budget Pôle Agglo 21

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	272 300,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	20 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 550,00 €	75	Autres produits de gestion courante	507 850,00 €
66	Charges financières	38 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €			
022	Dépenses imprévues	500,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	119 000,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	21 000,00 €			
TOTAL		527 850,00 €	TOTAL		527 850,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
21	Immobilisations corporelles	33 500,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	33 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	144 000,00 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	119 000,00 €
			040	Opérations ordre transfert entre sections	21 000,00 €
TOTAL		177 500,00 €	TOTAL		177 500,00 €

Budget lotissements intercommunaux

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	50 700,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	50 700,00 €
TOTAL		50 700,00 €	TOTAL		50 700,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
040	Opérations ordre transfert entre sections	50 700,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	50 700,00 €
TOTAL		50 700,00 €	TOTAL		50 700,00 €

Budget panneaux photovoltaïques

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	2 100,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 200,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	16 600,00 €
66	Charges financières	1 900,00 €			
022	Dépenses imprévues	2 600,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	13 200,00 €			
042	Opérations ordre transferts entre sections	8 600,00 €			
TOTAL		36 600,00 €	TOTAL		36 600,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200,00 €	021	Virement de la section d'exploitation	13 200,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	16 600,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	8 600,00 €
TOTAL		21 800,00 €	TOTAL		21 800,00 €

Budget zones activités intercommunales

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
011	Charges à caractère général	2 546 400,00 €	70	Produits services, domaine et ventes diverses	5 544 100,00 €
66	Charges financières	25 000,00 €	042	Opération ordre transfert entre sections	10 614 304,00 €
042	Opérations ordre transferts entre sections	13 587 004,00 €			
TOTAL		16 158 404,00 €	TOTAL		16 158 404,00 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chap.	Libellé	Propositions 2023	Chap.	Libellé	Propositions 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	561 000,00 €	13	Subventions d'investissement (hors 138)	440 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	10 579 304,00 €	040	Opérations ordre transfert entre sections	13 587 004,00 €
TOTAL		11 140 304,00 €	TOTAL		14 027 004,00 €



ANNEXE 2

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

BATIMENTS

Étâle: Division - Services et sport
Commission: ST/ST/ST

Programme (AP/CP): 01201804 - SAINT-LO EST - MAISON DE L'ENFANCE AUBRE - AP 2020-2024

	TOTAL AP	2020	2021	2022	2023	2024
pour rappel - AP/CP votée 2021	3 700 000,00	-	200 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 000 000,00
pour rappel - AP/CP votée 2022	1 450 000,00	-	-	200 000,00	1 000 000,00	250 000,00
Rapports			0,00	0,00		
Rapports provisionnels	0,00					
Trait. du reste à compte N-1	-200 000,00			-200 000,00		
Propositions 2023 (B)	1 450 000,00				100 000,00	1 350 000,00
TOTAL AP/CP après vote	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	1 350 000,00
				Total inscription budget		100 000,00
Four info. (votée)					100 000,00	100 000,00

Étâle: Division Services et sport
Commission: ST/ST/ST

Programme (AP/CP): 012017036 - CONDE SUR VIRE - SALLE MULTISPORT - AP 2020-2022

	TOTAL AP	2020 et anc.	2020	2021	2022	2023
pour rappel - AP/CP votée 2021	3 249 577,51	57 871	62 830,71	661 755,17	2 466 931,00	-
pour rappel - AP/CP votée 2022	3 249 577,51	57 871	62 830,71	535 231,73	2 593 444,44	
Rapports provisionnels	-307 144,70			-121 021,20	-185 123,50	
Trait. du reste à compte N-1	172 213,29			-5 502,24	-4 407,87	186 123,50
Propositions 2023 (B)	160 278,50					160 278,50
TOTAL AP/CP après vote	3 401 248,11	57 870,62	62 830,71	535 231,73	2 238 815,07	346 402,00
				Total inscription budget		346 402,00
						Rapports N-1
						0,00
Four info. (votée)	1 297 633,39			161 094,78	661 679,11	161 679,11

Étâle: Division - Services et sport
Commission: ST/ST/ST

Programme (AP/CP): 012017067 - SAINT-LO - STADE DE RUGBY DE L'AUBRE - AP 2020-2022

	TOTAL AP	2020	2021	2022	2023	2024
pour rappel - AP/CP votée 2021	988 685,78	86 777,78	101 308,00	800 000,00	-	-
pour rappel - AP/CP votée 2022	988 685,78	86 777,78	4 464,80	897 443,10	-	-
Rapports provisionnels	-85 512,00		-85 512,00	-80 794,96	80 794,96	
Trait. du reste à compte N-1	-25 136,12		-11 901,10	-111 901,10		797 724,08
Propositions 2023 (B)	14 205,00				14 205,00	
TOTAL AP/CP après vote	988 685,78	86 777,78	4 464,80	4 717,02	85 000,00	797 724,08
				Total inscription budget		797 724,08
						Rapports N-1
						0,00
Four info. (votée)	827 696,00	278 000,00	0,00	14 682,00	200 546,00	

Étâle: Division Services et sport
Commission: ST/ST/ST

Programme (AP/CP): 5021504 - SAINT-LO - REHABILITATION CS BEAUFILS - AP 2020-2022

	TOTAL AP	2020 et anc.	2020	2021	2022	2023	2024
pour rappel - AP/CP votée 2021	6 300 000,00	387 067,94	75 622,25	3 645 444,87	2 131 864,94		-
pour rappel - AP/CP votée 2022	6 300 000,00	387 067,94	75 622,25	1 333 379,36	4 501 930,45		-
Rapports provisionnels	0,00				-3 240 632,36	1 240 632,36	
Trait. du reste à compte N-1	-500 124,00				-500 124,00		250 000,00
Propositions 2023 (B)	500 124,00					250 124,00	250 000,00
TOTAL AP/CP après vote	6 300 000,00	387 067,94	75 622,25	1 222 579,38	783 273,07	1 490 737,38	250 000,00
				Total inscription budget		250 124,00	250 000,00
						Rapports N-1	0,00
Four info. (votée)	1 890 622,09			161 210,99	372 237,22	2 464 969,88	

PLU: AMénagement du territoire
Comptabilité: PLU

Programme (AP/CP): A320170533 - PLH - AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ENERGETIQUEMENT PERFORMANTS

	TOTAL AP	2021	2022	2023	2024	2025	2026
pour rappel - AP/CP votée 2021	1 350 000,00	130 000,00	200 000,00	350 000,00	330 000,00	300 000,00	
pour rappel - AP/CP votée 2022	1 350 000,00	-	230 000,00	300 000,00	330 000,00	330 000,00	200 000,00
Rapports prévisionnels	0,00		-55 000,00	55 000,00			
Trait. du reste à consor.	-100 000,00		-100 000,00				
Propositions 2023	100 000,00			100 000,00			
TOTAL AP/CP après vote	1 350 000,00	0,00	0,00	350 000,00	300 000,00	300 000,00	200 000,00
				Total inscription budget	495 000,00		
				Rapports N-1	50 000,00		

PLU: AMénagement du territoire
Comptabilité: PLU

PROGRAMME: PHL DIVERS ACTIONS

OPERATIONS: 0320170534 - PLH - BESOINS SPECIFIQUES - SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE
0320170535 - PLH - OPERATIONS PILOTE
0320170536 - PLH - ANIMER LE PARTENARIAT
0320170537 - PLH - BESOINS SPECIFIQUES SENIORS
0320170538 - PLH - SENSIBILISER LES HABITANTS AUX ECONOMIES D'ENERGIE

	TOTAL AP	2021	2022	2023	2024	2025
pour rappel - AP/CP votée 2021	410 000,00	140 000,00	80 000,00	135 000,00	37 500,00	37 500,00
pour rappel - AP/CP votée 2022	310 000,00	-	80 000,00	75 000,00	125 000,00	30 000,00
Rapports prévisionnels	0,00					
Trait. du reste à consor.	-60 000,00		-60 000,00			
Propositions 2023	60 000,00			20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL AP/CP après vote	310 000,00	0,00	0,00	101 000,00	131 000,00	50 000,00
				Total inscription budget	101 000,00	
				Rapports N-1	0,00	

POLITIQUE CONTRACTUELLE - CONTRAT AGGLO/COMMUNES

PLU: RESOURCES ET PERFORMANCES
Comptabilité: CONTRAT AGGLO/COMMUNES

Programme (AP/CP): 032021001 - POLITIQUE CONTRACTUELLE - CONTRATS AGGLO/COMMUNES

	TOTAL AP	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
pour rappel - AP/CP votée 2021	4 000 000,00	400 000,00	800 000,00	800 000,00	700 000,00	700 000,00	600 000,00	
pour rappel - AP/CP votée 2022	4 000 000,00	-	400 000,00	800 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Rapports prévisionnels			-374 477,52	374 477,52				
Trait. du reste à consor.			-6 052,30	6 052,30				
Propositions 2023				700 000,00				100 000,00
TOTAL AP/CP après vote	4 000 000,00	0,00	11 870,18	1 081 125,82	700 000,00	700 000,00	700 000,00	800 000,00
				Total inscription budget	700 000,00			
				Rapports N-1	374 477,52			

BUDGET PEPINIERES AGGLO21

PLU: DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Comptabilité: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Programme (AP/CP): A0310016 - PEPINIERE AGROALIMENTAIRE

	TOTAL AP	2021	2022	2023
pour rappel - AP/CP votée 2021	2 485 679,00	535 500,00	1 950 120,00	1 950 120,00
pour rappel - AP/CP votée 2022	2 916 525,00	430 175,00	428 100,00	3 064 195,00
Rapports prévisionnels				
Trait. du reste à consor.			-397 700,00	397 700,00
Propositions 2023				
TOTAL AP/CP après vote	2 916 525,00	428 175,00	28 430,00	2 461 900,00
				Total inscription budget
				Rapports N-1
				0,00
Pour info. walter				1 204 000,00

PLU: DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Comptabilité: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Programme (AP/CP): A0310017 - PEPINIERE TERTIAIRE

	TOTAL AP	2021	2022	2023
pour rappel - AP/CP votée 2021	2 892 594,00	171 970,00	1 630 950,00	1 089 674,00
pour rappel - AP/CP votée 2022	2 416 054,00	87 700,00	30 000,00	2 278 254,00
Rapports prévisionnels				
Trait. du reste à consor.			-37 700,00	37 700,00
Propositions 2023				
TOTAL AP/CP après vote	2 416 054,00	87 700,00	12 300,00	2 316 054,00
				Total inscription budget
				Rapports N-1
				0,00
Pour info. walter				240 000,00



ANNEXE 3
PLAN PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT
2023

PPI 2023 SANS REPORTS PAR BUDGET ET PAR GESTIONNAIRE

PPI propositions dépenses BP2023	PPI propositions recettes BP2023
31 335 455	11 381 784
31 335 455	11 381 784

Budget (L)	PPI propositions dépenses BP2023
43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO	13 159 718
43006 - EAU POTABLE RÉGIE	8 470 360
43016 - CENTRE AQUATIQUE	881 000
43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE	4 558 000
43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LO	84 500
43019 - TRANSPORTS	1 359 000
43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS	1 831 921
43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES	655 000
43036 - POLE AGGLO21	33 500
43038 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	2 000
43037 - PEPINIERS AGGLO21	2 440 488
	31 335 455

Budget (L)	PPI propositions recettes BP2023
43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO	3 788 355
43006 - EAU POTABLE RÉGIE	3 008 000
43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE	1 868 000
43019 - TRANSPORTS	808 000
43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS	802 988
43038 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	2 000
43037 - PEPINIERS AGGLO21	1 257 480
43080 - ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	440 000
	11 381 784

43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO

AGGLO - COMMUNICATION

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
COMMUNICATION - MATERIELS	21	6 000
COMMUNICATION - PANNEAUX ET LOGOS	21	10 000
DEVELOPPEMENT SITE INTERNET DE L'AGGLO	20	12 000
PLH - SENSIBILISER LES HABITANTS AUX ECONOMIES D'E	20	10 000
PLUI	20	16 000
		62 000

AGGLO - DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
CONTROLES CAMERA	23	10 000
EAUX PLUVIALES	23	300 000
MATERIEL POUR BUREAU D'ETUDES	21	9 000
MISE A LA COTE 2023	23	30 000
PAS D'OPERATION	204	12 000
RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE	23	100 000
RESTAURATION DE L'ELLE PARTIE AVAL	23	200 000
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT	23	340 000
		1 028 000

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
EAUX PLUVIALES	13	100 000
PLANTATIONS BOGAGERES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	13	0
RESTAURATION DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE	13	80 000
RESTAURATION DE L'ELLE PARTIE AVAL	13	184 000
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT	13	272 000
		636 000

AGGLO - DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION VEHICULES	21	117 000
BOITIERS ELECTRONIQUES VOTE	21	6 000
DIVERS MATERIEL ET MOBILIER	21	100 000
		222 000

ADQLO - DIRECTION DES BÂTIMENTS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ADAP	23	60 000
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - TRAVAUX	23	300 000
CADASTRE SOLAIRE	20	16 000
CAMPAONE DEFIBRILLATEURS	21	10 000
CANISY-REPAM-AMENAGEMENT MOBILIER D'UN LOCAL REPAM	23	38 000
CERISY LA FORET - STADE - VESTIAIRES	23	26 000
CONDE SUR VIRE - SALLE MULTISPORT	23	142 279
DIAG AMIANTE ET PLOMB DIVERS BÂT	20	6 000
DIVERS TRAVAUX ET MATERIEL FOURRIERE	23	6 000
DIVERS TRAVAUX POLES DE SANTE	23	18 000
ETUDES GEOTHERME	20	30 000
ORGANIS CLES ET REMPLAC CYLINDRES	21	16 000
PROGRAMME AMELIORATION DES ASCENSEURS	23	10 000
PROGRAMME P3-AMELIOR.CHAUFFERIES	23	201 360
REAMENAGEMENT DE LA TOUR	23	820 809
RESIDENCE ETUDIANTS TRAVAUX	23	16 000
SAINT JEAN DE DAYE VESTIAIRES FOOT ET GYMNASE	20	9 000
SAINT-JEAN-D'ELLE-MAISON DE LA JEUNESSE	23	164 318
SAINT LO CS ST GHISLAIN RENOVATION	20	22 000
SAINT-LO EST - MAISON DE L'ENFANCE	23	100 000
SAINT-LO - REHABILITATION CS BEAUFELS	23	260 124
SAINT-LÔ SOL SPORTIF + CIRCULATION GYMN LE VERRIER	23	10 000
SAINT-LO - STADE DE RUGBY DE L'AURORE	23	14 206
SAINT-LÔ TOITURE GYMN GUILBERT	23	300 000
ST-LO-KIOSK-POLE ADDS-REAMENAGEMENT	23	15 000
ST-LO-MA VAL ST-JEAN ET FONTAINE VENISE-TVX	23	30 000
TESSY BOCCAGES-MAISON DE LA JEUNESSE	23	10 000
TORIGNY LES VILLES-SANITAIRES TENNIS CLUB HOUSE	23	264 300
TOUS BÂTIMENTS SPORTIFS-TRAVAUX DIVERS	23	228 600
TOUS EQUIPEMENTS-CONTRÔLE ACCES ET REMPL SERRURES	21	30 900
TOUS MULTI-ACCUEILS-REPAM-TRAVAUX	21	140 000
TRAKERS SOLAIRES PISCINES ST AMAND ET GRAIGNES	23	288 000
		3 866 284

ADQLO - DIRECTION DES DÉCHETS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PAS D'OPERATION	21	3 214
		3 214

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - TRAVAUX	13	0
REMPLACEMENT CHAUDIERE GYMNASE VIVIEN	13	67 089
Somme		67 089

AOIQLD - DIRECTION DES TIC

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
A21 - TOURISME	21	8 890
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - TRAVAUX	20	3 600
AMENAGEMENT NUMERIQUE KIOSK	21	2 600
DEMATERIALISATION DU DOSSIER AGENT	20	15 000
DEMATERIALISATION DU DOSSIER AGENT	21	10 000
DM&I CERTIFICATS ELECTRONIQUES 2022	20	2 100
F10 OBSERVATOIRE FONCIER/HABITATURBA	20	40 000
F17C -SECURISATION DES ACCES LOGIQUE	20	90 000
F18C MISE EN OEUVRE OFFICE 366	20	100 600
F24C - SITES INTRANET	20	25 000
F26C GESTION MULTICANAL	20	100 000
F28 PORTAIL FAMILLE	20	130 000
F34 CARTE KIOSK	20	40 860
F38C SIF	20	10 000
F40C S1 COMMANDE PUBLIQUE	20	13 000
FDC DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	204	640 193
LOGICIELS	20	10 000
MAT INFORMATIQUE	21	60 000
MODULE FONCIER CARTADS	20	1 440
PORTAIL DE PUBLICATION DES ACTES	20	18 000
R4 TELEPHONES MOBILES ET FIXES	21	20 000
R5 MAT INFORMATIQUE INFRASTRUCTURES SUR SITE	21	10 000
R6 PARC COPIEURS ET IMPRIMANTES	21	40 000
R8 - ECRAN JULIEN LEBAS	21	26 000
T13 SECURITE INFORMATIQUE (P&SI)	20	21 000
T1 SALLE INFORMATIQUE MAIRIE SAINT LO	204	6 000
T6 INTERCONNEXION	21	30 000
T8 SECURISATION ACCES ET FLUX INTERNET	20	20 000
		1 378 043

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PAS D'OPERATION	13	199 900
	Somme :	199 900

AOIQLD - ENFANCE JEUNESSE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
TOUS ACM-DIV MATERIELS ET MOBILERS	21	30 000
		-30 000

AOIQLD - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
CAMPUS CONNECTE	204	7 000
		7 000

AGGLO - FILIERS EQUINE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
FDC SYND MIXTE POLE HIPPIQUE	204	100 000
		100 000

AGGLO - INFRASTRUCTURES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PONT-HEBERT STADE TERRAIN D'ENTRAINEMENT	23	100 000
PROGRAMME RENO ECLAIRAGE STADES	23	130 000
REAMENAGEMENT ZAE LA CROIX CARREE AGNEAUX	23	1 200 000
SAINT-LO - RONCHETTES - TERRAIN D'ENTRAINEMENT	20	90 000
SPORTS - SAINT-LO PISTE ATHLETISME SYNTHETIQUE	20	90 000
SPORTS - SAINT-LO PISTE ATHLETISME SYNTHETIQUE	23	1 360 000
TRAVAUX DE VOIRIE	21	100 000
		2 980 000

AGGLO - INNOVATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
MATERIEL D'ANIMATION PAT	21	10 000
OCM - OPE COLLECT MODERN ART ET COMM	204	338 000
SIGNALÉTIQUE ZA	21	10 000
		358 000

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AMGT PARVIS HALL TECHNI + CONNEXION PISTE CYCLABLE	13	0
EQUIPEMENT ATELIER AGROALIMENTAIRE	13	0
MATERIEL D'ANIMATION PAT	13	80 000
OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DU COMMERCE ET DE L'ARTISAN	13	0
OCM - OPE COLLECT MODERN ART ET COMM	13	198 900
PROGRAMME RENOVATION DES ZAE	13	0
REAMENAGEMENT ZAE LA CROIX CARREE AGNEAUX	13	680 000
Somma :		858 900

AGGLO - PETITE ENFANCE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AIRE S DE JEUX EXTERIEURES - RENOV + CREATION	23	75 000
TOUS MULTI-ACCUEILS-REPAM-MOBILIER	21	16 000
TOUS MULTI-ACCUEILS-REPAM-MATERIEL SELECTROMENA GER	21	7 600
		97 600

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
SAINT-LO EST - MAISON DE L'ENFANCE	13	500 000
Somma :		500 000

AGGLO - PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AIRE DE LA CHAPELLE SUR VIRE	20	16 000
CERISY - SITE PATRIMONIAL	21	8 000
DT ANTENNES TERRI-DIVERS	204	2 746
SYMPOSIUM	21	3 000
TOTEM NUMERIQUE-PANNEAUX INFO	20	26 000
TRAVAUX AMELIORATION BAT. TOURISTIQUES	23	20 000
		71 746

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
TOTEM NUMERIQUE-PANNEAUX INFO	13	20 000
	Somme :	20 000

AGGLO - SECURITE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
DATI DISPOSITIF TRAVAILLEURS ISOLÉS	21	4 200
MATERIEL ET MOBILIER TRAVAILLEURS ISOLÉS/HANDICAPÉ	21	1 000
		5 200

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
MATERIEL ET MOBILIER TRAVAILLEURS ISOLÉS/HANDICAPÉ	13	3 400
	Somme :	3 400

AGGLO - SERVICE DEVELOPPEMENT & APPLI AUX COMMUNES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
POLES DE SANTE - ACQUISITION MATERIEL	21	6 600
POLITIQUE CONTRACTUELLE CONTRAT AGGLO	204	708 852
		712 152

AGGLO - SPORT

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
BASSIN DE NATATION	23	288 000
CONDE SUR VIRE - SALLE MULTISPORT	21	18 000
EVENEMENTIEL-RENOUV MAT	21	10 000
INTERVENTION ECLAIRAGE STADES	23	26 600
SPORTS VACANCES-RENOUV MAT	21	8 000
TOUS EQUIPEMENTS-DIV MAT	21	100 000
		427 700

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
BASSIN DE NATATION	13	32 200
CERISY LA FORET - STADE - VESTIAIRES	13	104 160
CONDE SUR VIRE - SALLE MULTISPORT	13	288 180
PONT-HEBERT STADE TERRAIN D'ENTRAINEMENT	13	20 860
SAINT-LO - ESPACE DE GLISSE URBAINE	13	100 000
SAINT LO GYMNASSE GHUILLAIN GYMNASSE	13	9 870
SAINT-LO - STADE DE RUGBY DE L'AURORE	13	238 648
SAINT-LO TOITURE GYM GUILBERT	13	264 880
TORIGNY LES VILLES-SANITAIRES TENNIS CLUB HOUSE	13	87 000
	Somme :	1 108 488

AGGLO - TRANSITIONS ÉCOLOGIE ET NUMÉRIQUE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION CAPTEUR CO2 POUR SURVEILLANCE QAI	21	2 400
SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE	20	33 200
		35 600

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
CERTIFICATS D'ÉNERGIE	13	60 000
PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ENR SUR TERRITOIRE	13	16 000
	Somme :	76 000

AGGLO - URBANISME

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION GARAGE RUE LECACHEUX	21	8 100
ACQUISITION RUE DES HAUTS VENTS	21	5 100
ÉVOL DOCS URBA COMMUNES	20	10 000
OPAH AUX PARTICULIERS - RU 2020-2024	204	208 881
OPAH DROIT COMMUN 2020-2024	204	181 104
PA3 D'OPERATION	20	38 000
PA3 D'OPERATION	204	15 000
PLANTATIONS BOCAGÈRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	21	7 400
PLH - AIDE À L'ACQUISITION DANS L'ANCIEN	204	282 760
PLH - AIDE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ÉNERGETIQUES	204	486 000
PLH - AIDE À LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE RENOUV	204	84 188
PLH - ANIMER LE PARTENARIAT	20	21 000
PLH - BESOINS SPÉCIFIQUES SENIORS	20	30 000
PLH - BESOINS SPÉCIFIQUES - SENSIBILISATION AUX EC	20	30 888
PLH - SENSIBILISER LES HABITANTS AUX ÉCONOMIES D'É	20	10 000
PLUI	20	182 600
RÉSERVES FONCIÈRES	21	337 600
		1 888 277

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - TRAVAUX	13	360 000
PA3 D'OPERATION	13	0
	Somme :	360 000

43005 - EAU POTABLE REGIE

AD3LO - COMMUNICATION

Operation (L)	Chapre (C)	Proposition BP2023
COMMUNICATION : MATERIELS	21	2 000
		2 000

AD3LO - DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Operation (L)	Chapre (C)	Proposition BP2023
COMPTEUR DE SECTORISATION SECTEUR SAINT-CLAIR	23	10 000
COMPTEUR DE SECTORISATION SECTEUR SAINT-LO HT	23	10 000
COMPTEURS	21	80 000
COMPTEUR SECTORISATION SECTEUR SAINT-JEAN-DE-DAYE	23	10 000
CREATION DE BRANCHEMENTS	23	60 000
DEVUEMENT AEP CHEMIN DE LA FERRONIERE (P)STE CYCL	23	80 000
DIAGNOSTICS RESERVOIRS	20	10 000
DIAG. RESERVOIRS SECTEUR ST-LO - HT	20	25 000
ETUDE ETANGS SEMILLY	20	20 000
ETUDE PERIM PROTECTION	20	25 000
INTERCONNEXION FUMICHON/ST JEAN DES BAISANTS	23	2 015 000
INTERCONNEX SECOND GRAIGNES ST JEAN DE DAYE	23	712 600
MISE A LA COTE	23	18 000
MISE A LA COTE BAC ET TAMPONS SECTEUR SAINT-CLAIR	23	10 000
MOE TRAVAUX REHABILITATION RESERVOIR DES RONCHETTE	23	160 000
MOE TRAVAUX REHABILITATION RESERVOIR LA RAOULERIE	23	20 000
MOE TRAVAUX SUR RESERVOIRS	23	36 000
PERIMETRE PROTECTION SEMILLY - CLOTURES	23	210 000
PERIMETRE PROTECT LE DEZERT - ANIMATION AAC	20	45 000
PERIMETRE PROTECT SEMILLY - BOCCAGE ANTIEROSIF	23	45 000
PLANTATION ARBRES PERIMETRE DE PROTECTION	23	2 000
PROVISION RENOUV RESEAUX	23	975 000
PROVISION RENOUV RESEAUX SECTEUR HT	23	450 000
RENOUV RESEAUX SECTEUR MARIGNY HT	23	100 000
RESEAUX EAU SECTEUR ST CLAIR SUR ELLE / TORIGNI	23	250 000
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	20	75 000
SECURISATION DE RESEAUX	23	10 000
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE HT	20	100 000
SUBV EXPLOIT AGRIC SECTEUR SEMILLY, VIRE	20	250 000
SUBV RESEAUX CAUSE CVM	23	100 000
SUIVIS AIRE ALIMENTATION CAPTAGE	20	25 000
TELEGESTION	20	5 000
TRAVAUX AEP RUE ALSACE LORAIN SAINT-LO	23	350 000
TRAVAUX CAPTAGE BEAUCOSTIL	23	15 000
TRAVAUX COMPLEMENT CAPTAGE DAIRIE ST FROMOND	23	30 000
TRAVAUX DIVERS	23	40 000
TRAVAUX DIVERS SUR OUVRAGES	23	10 000
TRAVAUX USINE FUMICHON	23	100 000
TVX RENFORCEMENT RESEAU AEP SAINT-GEORGES-ELLE	23	285 000
TVX RENOUVELLEMENT SOUTS MONTES SECTEUR ST-LO HT	23	10 000
		8 419 600

Operation (L)	Chapre (C)	Proposition BP2023
ACHAT ETANGS SEMILLY	13	0
INTERCONNEXION FUMICHON/ST JEAN DES BAISANTS	13	1 912 000
INTERCONNEX SECOND GRAIGNES ST JEAN DE DAYE	13	570 000
MOE TRAVAUX REHABILITATION RESERVOIR DES RONCHETTE	13	80 000
MOE TRAVAUX REHABILITATION RESERVOIR LA RAOULERIE	13	10 000
MOE TRAVAUX SUR RESERVOIRS	13	0
PERIMETRE PROTECTION SEMILLY - CLOTURES	13	84 000
PERIMETRE PROTECT LE DEZERT - ANIMATION AAC	13	38 000
PROVISION RENOUV RESEAUX	13	0
RESEAUX EAU SECTEUR ST CLAIR SUR ELLE / TORIGNI	13	0
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	13	80 000
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE HT	13	80 000
SUBV EXPLOIT AGRIC SECTEUR SEMILLY, VIRE	13	188 000
SUBV RESEAUX CAUSE CVM	13	40 000
SUIVIS AIRE ALIMENTATION CAPTAGE	13	20 000
TRAVAUX AEP RUE ALSACE LORAIN SAINT-LO	13	140 000
TRAVAUX SUR RESERVOIR DES RONCHETTES SUITE DIAG	13	0
TRAVAUX SUR RESERVOIRS	13	70 000
TVX RENFORCEMENT RESEAU AEP SAINT-GEORGES-ELLE	13	68 000
	Somme :	3 208 000

AGGLO - DIRECTION DES TIC

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
TABLETTES INFORMATIQUES	21	1 860
		1 860

AGGLO - URBANISME

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PAS D'OPERATION	21	47 000
		47 000

43015 - CENTRE AQUATIQUE

AGGLO - DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION VEHICULE CENTRE AQUA	21	18 000
		18 000

AGGLO - DIRECTION DES BÂTIMENTS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PLAN PISCINE PERF ENERGIE	23	702 600
PROGRAMME PS-AMELIOR. CHAUFFERIES	23	24 600
		727 000

AGGLO - DIRECTION DES TIC

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
A18 - ECRAN CENTRE AQUATIQUE	21	3 000
PORTAIL USAGERS CENTRE AQUATIQUE	20	25 000
		28 000

AGGLO - INFRASTRUCTURES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACCESIBILITE TRANSPORT CIRCULATION PARKING AQUA	23	10 000
		10 000

AGGLO - SPORT

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
CENTRES AQUATIQUE DIVERS MOB ET MATERIELS	21	70 000
ESPACE FORME DIVERS MOB ET MATERIELS	21	10 000
		80 000

43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE

AGGLO - COMMUNICATION

Opération (L)	Chapitre	Proposition BP2023
COMMUNICATION : MATERIELS	21	6 000
		6 000

AGGLO - DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACHAT CABANE STEP COUVAINS	21	2 000
Campagne R3DE	20	20 000
CONTROLES CAMERA	23	30 000
CREATION DE BRANCHEMENTS (PARTICULIERS)	23	30 000
DEVOIEMENT EU TUNNEL DE LA FERRONIERE ST LO (PISTE)	23	100 000
ETUDE BATHYMETRIQUE SAINT-JEAN-DES-SAISANTS	20	2 000
ETUDE BOUES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LO AGGLO	20	100 000
ETUDE EPANDAGE LAGUNES DOMJEAN ET PONT-FARCY	20	4 000
ETUDES BOUES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LO AGGLO	20	60 000
EXTENSION DE RESEAU EU A COUVAINS	23	100 000
EXTENSION DE RESEAU EU A MOONELLE	23	180 000
EXTENSION RESEAU EU LA BOUTELLERIE ST JEAN DE SAV	23	8 000
EXTENS° RESEAU EU LE HAMEAU PONT DE VIRE BOURGVALL	23	280 000
FOURNITURE ET POSE TELESURVEILLANCE AU POSTE DE RE	23	10 000
MISE A LA COTE	23	26 000
MISE A LA COTE ST-LO - MARIGNY (HT)	23	60 000
MOE REHABILITAT° STEP ST-JEAN-SAISANTS TESSY MOYON	23	60 000
RESEAUX DIVERS	23	360 000
SCHEMA DIRECTEUR REMILLY	20	70 000
SCHEMA DIRECTEUR ST-SAMSON ST-ROMPHAIRE CONDE	20	210 000
STATION EPURATION CONDE	23	126 000
STATION EPURATION DOMJEAN	23	20 000
STEP MARIGNY	23	160 000
STEP SAINT-LO - TRAVAUX	23	100 000
TRAVAUX BRANCHEMENTS	23	20 000
TRAVAUX BRANCHEMENTS EU	23	30 000
TRAVAUX DIVERS SUR STATIONS	23	30 000
TRAVAUX RESEAUX SECTEUR MARIGNY HT	23	360 000
TRAVAUX RESEAUX SECTEUR ST-LO ET MARIGNY (HT)	23	700 000
TRAVAUX RESEAUX TORIGNY LES VILLES (TTC)	23	801 000
TRAVAUX SUR BASSIN TAMPON DE SAINT-LO	23	100 000
TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVAGE DE SAINT-LO	23	636 000
		4 631 000

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ETUDE BATHYMETRIQUE SAINT-JEAN-DES-SAISANTS	13	300
ETUDE EPANDAGE LAGUNES DOMJEAN ET PONT-FARCY	13	2 000
ETUDES BOUES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LO AGGLO	13	0
EXTENS° RESEAU EU LE HAMEAU PONT DE VIRE BOURGVALL	13	112 000
MOE REHABILITAT° STEP ST-JEAN-SAISANTS TESSY MOYON	13	20 000
SCHEMA DIRECTEUR REMILLY	13	96 000
SCHEMA DIRECTEUR ST-SAMSON ST-ROMPHAIRE CONDE	13	106 000
SD ASSAINISSEMENT DIVERS	13	0
STATION EPURATION DOMJEAN	13	8 000
STEP SAINT-LO - TRAVAUX	13	80 000
TRAVAUX RESEAUX SECTEUR MARIGNY HT	13	140 000
TRAVAUX RESEAUX SECTEUR ST-LO ET MARIGNY (HT)	13	280 000
TRAVAUX RESEAUX TORIGNY LES VILLES (TTC)	13	423 800
TRAVAUX SCHEMA DIRECTEUR DOMJEAN TESSY MOYON	13	96 000
TRAVAUX SUR BASSIN TAMPON DE SAINT-LO	13	80 000
TRAVAUX SUR LES POSTES DE RELEVAGE DE SAINT-LO	13	321 800
Somme :		1 868 000

AGQLO - DIRECTION DES TIC

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
TABLETTES INFORMATIQUES	21	1 100
		1 100

AGQLO - URBANISME

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
EXTENSION DE RESEAU EU A MOONVILLE	21	10 800
EXTENSION RESEAU EU LA BOUTEILLERIE ST JEAN DE SAV	21	1 300
EXTENS ³ RESEAU EU LE HAMEAU PONT DE VIRE BOURGVALL	21	1 800
REHABILITATION STEP SAINT-JEAN-DES-BASANTS	21	4 900
STATION EPURATION CONDE	21	2 400
		20 800

43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ

AGQLO - DIRECTION DES BÂTIMENTS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
FJT-RENOVATION	21	26 000
		26 000

AGQLO - FJT ET VIE ETUDIANTE

Opération (L)	Chapit	Proposition BP2023
SAINTE-LO-FJT-MATERIEL	21	38 600
		38 600

43019 - TRANSPORTS

AGQLO - COMMUNICATION

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
"1001 GARES" - TRAVAUX LOCAL - ATELIER VELO	21	13 000
PISTES CYCLABLES - ENTRETIEN ZA	21	2 600
TRANSPORTS SCOLAIRES	21	22 000
		37 600

AGQLO - DIRECTION DES BÂTIMENTS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ABDENSEUR DOLLEE DIV TVX	23	30 000
		30 000

AGGLD - DIRECTION DES TIC

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
APPLICATION SLAM	20	60 000
NOUVELLE SOLUTION BILLETIQUE	21	20 000
TRANSPORTS SCOLAIRES	20	32 000
		102 000

AGGLD - INFRASTRUCTURES

Opération (L)	Chapitre	Proposition BP2023
AMI CONTINUITÉS CYCLABLES	23	182 000
PISTES CYCLABLES-PROG.PDU	23	600 000
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE (PDU)	23	90 000
		782 000

AGGLD - MOBILITE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION ABRIS BUS ET CADRE PUBLICITAIRE	21	6 000
ETUDE ESPACE DES MOBILITES	20	12 000
POLE ECHANGES MULTIMODAUX	20	100 000
POLE ECHANGES MULTIMODAUX	21	21 000
SERVICE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE	21	240 000
TOTEM + BORNES INFORMATION	21	2 600
		380 600

AGGLD - URBANISME

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PISTES CYCLABLES - ENTRETIEN ZA	21	47 000
		47 000

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AMI CONTINUITÉS CYCLABLES	13	441 000
PISTES CYCLABLES-PROG.PDU	13	88 000
Somme :		529 000

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
"1001 GARES" - TRAVAUX LOCAL - ATELIER VELO	13	0
"1001 GARES" - TRAVAUX LOCAL - LOCAL CHAUFFEURS	13	0
POLE ECHANGES MULTIMODAUX	13	70 000
Somme :		70 000

43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS

ADSLD - COMMUNICATION

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PANNEAUX PAV	21	6 000
		6 000

ADSLD - DIRECTION DES BATIMENTS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
OMISPORTS - NOUVEAU CENTRE TECHN ST GEORGES	23	40 038
PROGRAMME P3-AMELIOR.CHAUFFERIES	23	3 000
		43 038

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
OMISPORTS - NOUVEAU CENTRE TECHN ST GEORGES	13	16 688
Somme :		16 688

ADSLD - DIRECTION DES DECHETS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION D'UN BOM	21	550 000
INVST. PASSAGE EN REOMI	20	170 987
INVST. PASSAGE EN REOMI	21	1 021 468
OM - GROSSES REPARATIONS	21	20 000
PAS D'OPERATION	21	20 460
		1 782 915

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
ACQUISITION D'UN BOM	13	0
BACS SEMI ENTERRES	13	0
INVST. PASSAGE EN REOMI	13	688 383
Somme :		688 383

ADSLD - DIRECTION DES TIC

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
LOGICIELS	20	677
MAT INFORMATIQUE	21	1 000
		1 677

43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES

AGGLO - DIRECTION DES BATIMENTS

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
DIVERS TRAVAUX BAT INDUSTRIELS	21	95 000
TRAVAUX ALGAIA	23	489 000
		584 000

43035 - POLE AGGLO21

AGGLO - INNOVATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
AMENAGEMENT - AMEUBLEMENT	21	11 000
MATERIEL AUDIOVISUEL	21	20 000
SIGNALETIQUE SUR BATIMENT	21	2 500
		33 500

43036 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS

AGGLO - FINANCES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023

AGGLO - FJT ET VIE ETUDIANTE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
MATERIEL ET MOBILIER FJT CARENTAN	21	2 000
		2 000

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
MATERIEL ET MOBILIER FJT CARENTAN	13	2 000
Somme :		2 000

43037 - PEPINIERES-AGGLO21

AGGLO - FINANCES

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023

AGGLO - INNOVATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PEPINIERE AGROALIMENTAIRE	23	2 440 488
		2 440 488

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
PEPINIERE AGROALIMENTAIRE	13	1 267 480
	Somme :	1 267 480

43060 - ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

AGGLO - INNOVATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023

Opération (L)	Chapitre (C)	Proposition BP2023
EXTENSION ZAE	13	440 000
	Somme :	440 000



ANNEXE 4
BUDGET PRINCIPAL
PAR
POLITIQUES PUBLIQUES

BUDGET PRIMITIF PAR POLITIQUE PUBLIQUE

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
ADG	AGGLO - LES DECISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME	317 750
DDCH	AGGLO - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	1 004 480
DDE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	1 660 804
DRH	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	2 800
DST	DIRECTION MATIERE D'OUVRAGES ET GRANDS PROJETS	8 500
EAU	AGGLO - CYCLE DE L'EAU	1 440 885
EJ	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	5 108 505
ENER	AGGLO - TRANSITION ENERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	48 700
ESER	AGGLO - ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMISUP	67 620
FE	AGGLO - ÉQUIPE ÉQUINE	228 500
FOU	AGGLO - POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE	261 800
HAB	AGGLO - POLITIQUE DE L'HABITAT	784 180
MDSB	AGGLO - MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS	256 110
NUM	AGGLO - DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE	2 800
PE	AGGLO - PETITE ENFANCE	2 616 700
PLTU	AGGLO - PLANNIFICATION TERRITORIALE ET URBANISME	332 550
PTDC	AGGLO - VALORISATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE	887 720
SAN	AGGLO - SANTÉ BIEN ÊTRE	157 240
SPO	AGGLO - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT	7 400 500
TSPV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	25 778 000
TOTAL		48 513 815

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DDE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	1 461 234
EAU	AGGLO - CYCLE DE L'EAU	1 008 000
EJ	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	398 588
ENER	AGGLO - TRANSITION ENERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	305 400
ESER	AGGLO - ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMISUP	7 000
FE	AGGLO - ÉQUIPE ÉQUINE	100 000
FOU	AGGLO - POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE	378 300
HAB	AGGLO - POLITIQUE DE L'HABITAT	1 008 877
NUM	AGGLO - DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE	35 200
PE	AGGLO - PETITE ENFANCE	319 300
PLTU	AGGLO - PLANNIFICATION TERRITORIALE ET URBANISME	282 500
PTDC	AGGLO - VALORISATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE	38 300
SAN	AGGLO - SANTÉ BIEN ÊTRE	23 400
SPO	AGGLO - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT	3 555 938
TSPV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	5 637 534
TOTAL		18 519 738

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
ADG	AGGLO - LES DECISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME	121 881
DDCH	AGGLO - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	1 635 500
DDE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	664 784
EAU	AGGLO - CYCLE DE L'EAU	705 585
EJ	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	2 117 851
ESER	AGGLO - ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMISUP	780
FE	AGGLO - ÉQUIPE ÉQUINE	60 000
FOU	AGGLO - POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE	458 550
HAB	AGGLO - POLITIQUE DE L'HABITAT	300 600
MDSB	AGGLO - MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS	220 000
PE	AGGLO - PETITE ENFANCE	1 474 769
PTDC	AGGLO - VALORISATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE	94 700
SAN	AGGLO - SANTÉ BIEN ÊTRE	108 800
SPO	AGGLO - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT	512 000
TSPV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	85 071 350
TOTAL		89 513 815

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DDE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	437 580
EAU	AGGLO - CYCLE DE L'EAU	608 000
EJ	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	30 000
ENER	AGGLO - TRANSITION ENERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	152 080
HAB	AGGLO - POLITIQUE DE L'HABITAT	300 000
PE	AGGLO - PETITE ENFANCE	930 000
PLTU	AGGLO - PLANNIFICATION TERRITORIALE ET URBANISME	12 000
PTDC	AGGLO - VALORISATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE	20 000
SPO	AGGLO - PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT	468 820
TSPV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	13 111 147
TOTAL		15 519 738

**BUDGET EAU POTABLE
FONCTIONNEMENT**

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AGSD - CYCLE DE L'EAU	5 446 431
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	1 629 270
TOTAL		7 075 696

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AGSD - CYCLE DE L'EAU	6 308 000
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	767 696
TOTAL		7 075 696

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AGSD - CYCLE DE L'EAU	6 516 290
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	1 280 000
TOTAL		7 796 290

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AGSD - CYCLE DE L'EAU	6 306 300
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	1 489 990
TOTAL		7 796 290

BUDGET CENTRE AQUATIQUE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
SPO	AGSD - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SPORT	2 084 908
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	632 689
TOTAL		2 831 444

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
SPO	AGSD - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SPORT	713 666
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	2 092 089
TOTAL		2 831 444

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
SPO	AGSD - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DU SPORT	861 000
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	451 000
TOTAL		1 314 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
TRSV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	1 314 000
TOTAL		1 314 000

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AVISIO - CYCLE DE L'EAU	5 100 000
TRSV	AVISIO - POLITIQUE TRANSVERSALE	7 000
TOTAL		5 107 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	L'EAU	5 200 000
TOTAL		5 200 000

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AVISIO - CYCLE DE L'EAU	8 000 000
TOTAL		8 000 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EAU	AVISIO - CYCLE DE L'EAU	2 000 000
TRSV	AVISIO - POLITIQUE TRANSVERSALE	5 970 000
TOTAL		8 000 000

BUDGET FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EJ	AVISIO - ENFANTS - JEUNES	1 770 000
TOTAL		1 770 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EJ	AVISIO - ENFANTS - JEUNES	1 770 000
TOTAL		1 770 000

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EJ	AVISIO - ENFANTS - JEUNES	34 000
TOTAL		34 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EJ	AVISIO - ENFANTS - JEUNES	34 000
TOTAL		34 000

BUDGET TRANSPORTS

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
MOBI	MOBIL - MOBILITE ET DEPLACEMENTS	5 986 700
TRSV	MOBIL - POLITIQUE TRANSVERSALE	50 000
TOTAL		5 986 700

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
MOBI	MOBIL - MOBILITE ET DEPLACEMENTS	5 936 700
TOTAL		5 936 700

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
MOBI	MOBIL - MOBILITE ET DEPLACEMENTS	1 379 000
TOTAL		1 379 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
MOBI	MOBIL - MOBILITE ET DEPLACEMENTS	838 000
TRSV	MOBIL - POLITIQUE TRANSVERSALE	541 000
TOTAL		1 379 000

BUDGET REDEVANCE INCITATIVE

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DECH	MOBIL - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	10 543 950
TRSV	MOBIL - POLITIQUE TRANSVERSALE	807 870
TOTAL		10 951 820

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DECH	MOBIL - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	10 951 800
TOTAL		10 951 800

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DECH	MOBIL - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	1 825 017
TRSV	MOBIL - POLITIQUE TRANSVERSALE	330 904
TOTAL		2 990 921

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DECH	MOBIL - PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	1 676 585
TRSV	MOBIL - POLITIQUE TRANSVERSALE	308 236
TOTAL		1 984 821

BUDGET OPERATIONS IMMOBILIERES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	679 850
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	177 350
TOTAL		1 853 000

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	1 085 000
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	100 000
TOTAL		1 185 000

BUDGET POLE AGGLO21

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	527 850
TOTAL		527 850

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	177 500
TOTAL		177 500

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	1 082 000
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	1 000
TOTAL		1 083 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	1 245 000
TOTAL		1 245 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	527 850
TOTAL		527 850

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DSE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	177 500
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	11 500
TOTAL		177 500

BUDGET FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EI	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	207 900
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	16 500
TOTAL		224 400

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EI	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	224 400
TOTAL		224 400

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EI	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	11 000
TOTAL		11 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
EI	AGGLO - ENFANCE - JEUNESSE	11 000
TOTAL		11 000

BUDGET PEPINIERS AGGLO21

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DEE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	2 440 400
TOTAL		2 440 400

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DEE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	2 217 400
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	2 227 000
TOTAL		2 440 400

BUDGET ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DEE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	2 483 400
FON	AGGLO - POLITIQUE FONCIERE ET PATRIMOINALE	88 000
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	11 917 000
TOTAL		14 488 400

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DEE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	5 548 100
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	10 914 000
TOTAL		16 462 100

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DEE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	503 000
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	30 170 300
TOTAL		30 673 300

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
DEE	AGGLO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	480 000
TRSV	AGGLO - POLITIQUE TRANSVERSALE	13 587 000
TOTAL		14 067 000

BUDGET LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
FOR	AGSD - POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE	700
RIAB	AGSD - POLITIQUE DE HABITAT	30 000
TOTAL		30 700

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	30 700
TOTAL		30 700

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	30 700
TOTAL		30 700

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	30 700
TOTAL		30 700

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

FONCTIONNEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
ENR	AGSD - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	10 000
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	26 000
TOTAL		36 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
ENR	AGSD - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	26 000
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	10 000
TOTAL		36 000

INVESTISSEMENT

Dépenses

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	21 000
TOTAL		21 000

Recettes

POLITIQUE PUBLIQUE		Propositions 2023
TRV	AGSD - POLITIQUE TRANSVERSALE	21 000
TOTAL		21 000



**cc2023-03-27-007 - Revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
Rapporteur - L. RENIMEL**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés,

Vu le point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu la délibération n°cc2021-06-21-001 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant sur le pacte financier et fiscal 2021-2026,

Vu la délibération n°cc2021-09-20-012 du 20 septembre 2021 portant revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),

Vu l'avis de la commission finances du 06 mars 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée). Elle est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail, dès lors qu'elle dépasse 400 m². La taxe ne s'applique qu'aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 460 000 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la taxe sur les surfaces commerciales est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable.

L'organe délibérant de la collectivité affectataire de la taxe peut appliquer un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales. Il peut ensuite varier de 0,05 maximum chaque année.

Saint-Lô Agglo affecte au montant de la taxe sur les surfaces commerciales un coefficient multiplicateur de 1,10.

Pour information, le produit issu de la taxe sur les surfaces commerciales s'est élevé à 1 131 005 € en 2022.

Ainsi, il est proposé de moduler à la hausse le coefficient multiplicateur de 0,05, qui s'établirait ainsi à 1,15, soit une hausse prévisionnelle de + 54 000 € de produit en 2024, à base constante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 88 voix pour et 3 abstentions (Monsieur Philippe BRIARD, Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LÉBOUVIER) :

- le coefficient multiplicateur affecté à la taxe sur les surfaces commerciales à 1,15.

cc2023-03-27-008 - Fixation des taux de fiscalité 2023
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 mars 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Saint-Lô Agglo est amenée à délibérer afin de déterminer la fiscalité applicable sur son territoire pour l'exercice 2023.

Le budget primitif 2023 a été élaboré sans augmentation de la pression fiscale sur le territoire.

Aussi, il vous est proposé de voter les taux qui seront appliqués en 2023 sur le territoire de Saint-Lô Agglo identiques à ceux votés en 2022 :

Rappel des taux 2022 :

- Taxe d'habitation : 12,23 %
- Taxe sur le foncier bâti : 4,51 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 10,85 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21,09 %

Débats :

Monsieur Lebéhot demande si l'Agglo va percevoir le produit attendu.

Monsieur Lemazurier répond par l'affirmative.

Monsieur Renimel précise que l'Agglo dispose d'une recette de 200 000 € de plus de ce qui était prévu mais le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises n'est encore pas connue.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 86 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Philippe BRIARD, Madame Dominique JOUIN) et 2 abstentions (Madame Fabienne LECLER, Monsieur Jacky RIHOUEY) :

- les taux de fiscalité ménages et professionnelle comme suit :
 - Taxe d'habitation : 12,23 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 4,51 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 10,85 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 21,09 %

cc2023-03-27-009 - Institution de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
Rapporteur - J-L. LEROUXEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment son l'article 1530 bis,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L211-7,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM ».

CONSIDERANT ce qui suit :

1.Rappel du contexte

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPTAM » a confié la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018.

Les missions sont définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'Environnement :

- aménagement de bassins hydrographiques
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique)
- protection et restauration des milieux aquatiques

À ce titre, Saint-Lô Agglo restaure et entretient les affluents des bassins de la Vire, de la Taute et de l'Aure situés sur son territoire, porte des opérations d'hydraulique douce (bocage et mares) et engagera à compter de l'année prochaine un programme visant à préserver les zones humides. Elle participe également à l'animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vire, des Côtiers Ouest Cotentin et de la Douve et de la Taute et adhère au syndicat de la Vire en charge de la gestion et de l'entretien de la Vire.

Ces actions permettent à Saint-Lô Agglo d'agir en faveur de la préservation de la ressource en eau sur le plan qualitatif et quantitatif, de la biodiversité, du soutien à la filière bois-énergie et plus globalement pour la qualité du cadre de vie et l'attractivité du territoire.

2.Le produit envisagé

La compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations peut être financée par la taxe prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts.

La taxe est plafonnée à 40 € par habitant et par an. Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation pour les contribuables restant assujettis, notamment sur les résidences secondaires).

Sous réserve du respect du plafond fixé, le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence. Le produit de cette imposition exclusivement affecté au financement de ces charges, dont l'établissement public de coopération intercommunale assure le suivi au sein d'un budget annexe spécial.

Au regard du plan d'actions porté par Saint-Lô Agglo, le produit de taxe envisagé est de 400 000 € pour l'année 2024.

La délibération d'institution de la taxe doit être prise avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le produit de cette taxe doit être arrêté par l'établissement public de coopération intercommunale avant le 15 avril de chaque année, soit dans la même temporalité que l'adoption du budget primitif de l'établissement public.

Débats :

Monsieur Enguehard souhaite connaître le taux exact qui sera réclamé.

Monsieur Lerouxel précise que le taux appliqué en 2024 sera voté avant le mois d'avril de cette même année. Il souligne que le montant est calculé par l'administration fiscale. Il donne pour exemple un habitant ayant une taxe foncière de 500 € devra régler une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations comprise entre 14 € et 18 €.

Madame Boisgerault précise qu'une partie des habitants de Saint-Lô régleront sûrement le taux maximum correspondant au montant de 40 € par habitant.

Monsieur Renimel indique que la recette attendue est de 400 000 €. Les services fiscaux sont chargés de calculer le taux à appliquer pour obtenir ce montant.

Monsieur Lerouxel confirme que l'Agglo présentera le programme de travaux correspondant à 400 000 € pour 2024. Ce montant est à répartir sur la taxe du foncier bâti, du foncier non bâti et sur la taxe dédiée aux entreprises.

Monsieur Rihouey indique que la somme de 40 € est la règle maximum mais individuellement un ménage pourra régler plus. Il estime que selon les secteurs habités, il y a une incidence certaine. Il rappelle qu'actuellement l'Agglo n'a pas choisi de mettre en place cette taxe. Il demande si la nouvelle imposition financera des travaux déjà pris en charge par l'agglomération.

Monsieur Lerouxel répond par l'affirmative et précise que le montant de ces travaux sont inscrits au budget principal.

S'agissant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, monsieur Lemazurier précise que l'Agglo est actuellement le seul établissement public de coopération intercommunale de la Manche à n'avoir pas mis en place cette taxe considérant que le budget principal suffisait. Dans le cadre du groupe de travail « fiscalité », il a été proposé de créer cette taxe pour financer les travaux qui étaient mis en œuvre actuellement notamment via le syndicat de la Vire.

Monsieur Lerouxel confirme que le montant attendu de cette taxe, soit 400 000 €, sera réparti comme suit : 80 % par les habitants et 20 % par les entreprises.

Monsieur Renimel précise qu'un contrôle sera effectué. Les travaux financés par cette taxe seront fléchés pour réaliser des dépenses d'ordre environnemental et notamment sur la partie fluviale.

Monsieur Lerouxel indique que la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations est intégrée au budget annexe.

Madame Louis demande si la restauration des cours d'eau est incluse dans cette taxe.

Monsieur Lerouxel répond par l'affirmative. Il confirme que c'est un financement différent des dépenses qui sont déjà effectuées.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 69 voix pour, 7 voix contre (Madame Anita AUBERT, Monsieur Laurent ENGUEHARD, Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Louis JANNIÈRE, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Gilbert PIEDAGNEL, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 12 abstentions (Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Hubert BOUVET, Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Serge DESVAGES, Monsieur Claude JAVALET, Monsieur Daniel JORET, Monsieur Jean LEBOUVIER, Madame Françoise LOUIS, Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Michel PACARY, Monsieur Michel RICHARD) :

- la proposition d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations fixée à 400 000 €,
- l'autorisation donnée au président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

cc2023-03-27-010 - Taxe de séjour 2024
Rapporteur - M. GRANDIN

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-26 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-21 et L.5722-6,

Vu le code du tourisme et notamment les articles L.133-7,

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment l'article 74 relatif au filet de sécurité des collectivités territoriales, l'article 123 relatif à l'abattement forfaitaire, l'article 124 relatif à la date limite d'adoption de la délibération, l'article 125 relatif au mécanisme de plafonnement de la taxe proportionnelle,

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 et notamment l'article 76,

Vu le décret n° 2019-1062 relatif aux taxes de séjour du 16 octobre 2019,

Vu la délibération du conseil départemental de la Manche du 13 octobre 2011,

Vu la délibération n°cc2017-09-18-209 instituant la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

CONSIDERANT ce qui suit :

Suite aux préconisations des élus communautaires, dans le but de trouver des pistes d'amélioration des ressources financières de Saint-Lô Agglo, il a été entendu et validé le principe de réévaluer le taux de collecte de la taxe de séjour sur l'ensemble des hébergements touristiques du territoire.

Il est proposé au conseil communautaire d'appliquer les nouvelles modalités pour la taxe de séjour sur son territoire :

ARTICLE 1

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour, annule et remplace toutes les délibérations antérieures avant le premier janvier 2024.

ARTICLE 2

La taxe de séjour est perçue au réel, sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération, par toutes les natures d'hébergements touristiques proposés à titre onéreux :

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h,
- Terrains de camping et de caravanage.
- Ports de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes à titre onéreux, qui n'y sont pas domiciliés et qui n'y possèdent pas de résidence principale à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation (cf. article L.2333-29 du code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée du séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

ARTICLE 3

La période de perception de la taxe est fixée du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4

Le produit de la taxe collecté par tous les hébergeurs, fera l'objet de 4 versements par an, obligatoirement accompagné des justificatifs prévus à l'article R.2333-50 du code général des collectivités territoriales aux échéances suivantes :

- avant le 30 avril pour les taxes perçues entre le 1^{er} janvier et le 31 mars
- avant le 31 juillet pour les taxes perçues entre le 1^{er} avril et le 30 juin
- avant le 31 octobre pour les taxes perçues entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre
- avant le 31 janvier pour les taxes perçues entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre.

Les hébergeurs ont la possibilité de procéder à des télédéclarations sur la plateforme logicielle de télédéclaration communautaire.

ARTICLE 5

Les communes recevant des versements de la taxe de séjour par les plateformes de réservation en ligne ont l'obligation d'en reverser le produit intégral à la communauté d'agglomération.

ARTICLE 6

Le conseil départemental de la Manche, par délibération du 13 octobre 2011, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L3333-1 du code général des collectivités territoriales, la taxe additionnelle est recouvrée par Saint-Lô Agglo pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Le montant devant être collecté est égal au tarif de la catégorie de l'hébergement multiplié par le nombre de personnes adultes hébergées, non exonérées, et par la durée du séjour (nuitées). Une convention est signée entre les deux parties.

ARTICLE 7

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du code général des collectivités territoriales, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} juillet 2023 pour être applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Barème

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	A partir du 1 ^{er} janvier 2024		
	SAINT-LO AGGLO	TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE 10 %	TARIF PAR PERSONNE PAR NUITEE
Palaces	2,48 €	0,25 €	2,73 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 5 étoiles	2,10 €	0,21 €	2,31 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 4 étoiles	1,05 €	0,11 €	1,16 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 étoiles	0,96 €	0.10 €	1,06€

Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,67 €	0,07 €	0,74€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives,	0,47 €	0,05 €	0,52 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,34 €	0,03 €	0,37 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalents, ports de plaisance.	0,21 €	0,02 €	0,23 €

ARTICLE 8

Pour tous **les hébergements en attente de classement ou sans classement** à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 2,73 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes et hors frais annexes. La taxe additionnelle départementale (10 %) s'ajoute à ces tarifs calculés soit 5,5 % pour obtenir le calcul final. Ce tarif est applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

Calcul final du tarif de la taxe de séjour par personne assujettie et par nuitée =
Prix de la nuitée (hors frais annexes) / nombre d'occupants x 5,5 %

ARTICLE 9

Conformément à l'article L133-7 du code du tourisme, l'intégralité de la taxe de séjour communautaire est affectée au financement des actions touristiques afin de promouvoir et développer le territoire.

ARTICLE 10

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de Saint-Lô Agglo,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux à vocation touristique dont le loyer est inférieur à un montant de 10 € par jour.

ARTICLE 11

Sans préjudice des faits réprimés au cinquième alinéa de l'article L.2333-43, sont punis des peines d'amendes prévues pour les contraventions de quatrième classe :

1. Le fait, pour les logeurs, hôteliers, propriétaires et intermédiaires mentionnés à l'article L.2333-40, de ne pas avoir produit la déclaration mentionnée à l'article L. 2333-56 ou de ne pas l'avoir produite dans les délais et conditions prescrits au II de l'article R.2333-43 ;
2. Le fait, pour les logeurs, hôteliers, propriétaires et intermédiaires mentionnés à l'article L.2333-40, d'avoir établi une déclaration inexacte ou incomplète
3. Le fait, pour les logeurs, hôteliers, propriétaires et intermédiaires mentionnés à l'article L.2333-40, de ne pas avoir acquitté le montant de la taxe de séjour due dans les délais et conditions prescrits II de l'article R.2333-43 ;

Chaque manquement à l'une de ces obligations prévues du 1. au 3. donne lieu à une infraction distincte. Les amendes éventuelles donnent lieu à l'émission d'un titre de recette adressé par le président de Saint-Lô Agglo au receveur de la collectivité. En cas de non-paiement, les mesures d'exécution forcée sont effectuées comme en matière de contribution directe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 86 voix pour et 2 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LEBOUVIER) :

- les modalités de la taxe de séjour telles qu'elles figurent dans le rapport à compter du 1^{er} janvier 2024,
- l'autorisation donnée au président à procéder à toute formalité relative à la taxe de séjour et à son recouvrement.

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
7362	7 000,00 €

cc2023-03-27-011 - Modification du dispositif KioskAgglo 2023 Rapporteur - M. RAIMBEAULT

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° cc2022-04-25-008 du 25 avril 2022 relative à la dématérialisation de la carte KioskAgglo,

Vu l'avis favorable de la commission de l'enfance et de la jeunesse du 14 décembre 2022.

CONSIDERANT ce qui suit :

La carte KioskAgglo est actuellement un dispositif d'accompagnement financier pour les loisirs en direction des jeunes de 3 à 25 ans, résidant ou étudiant sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Lors de sa séance du 25 avril 2022 le conseil communautaire a adopté le projet d'un nouveau dispositif dématérialisé à compter du 15 août 2023, plus souple et plus efficient, impliquant une limitation de son contenu à 40 € pour un coût à l'utilisateur de 5 €. Pour rappel, ce porte-monnaie électronique proposera 25 € utilisables pour les pratiques régulières et 15 € pour les pratiques occasionnelles.

Il est souligné lors de cette séance que ce nouveau format implique une attention appuyée quant à son financement, considérant à la fois l'augmentation prévisionnelle du taux d'utilisation avec une estimation du panier moyen à 35 € (32 € avec l'ancienne formule) et du nombre d'adhérents potentiellement à réviser à la hausse.

Un groupe de travail sur les tarifs et périmètres des services, constitué d'élus communautaires, s'est réuni les 22 et 29 juin 2022, accompagné d'une lettre de cadrage du président en date du 07 juin 2022 et tenant compte du contexte général actuel.

A l'issue de ses travaux il est proposé de limiter la tranche d'âge des bénéficiaires aux 3-15 ans, considérant la juxtaposition des dispositifs d'aides à l'accès aux activités physiques et sportives, culturelles ou artistiques.

Dans ces conditions, la réduction des dépenses pour ce nouveau dispositif serait d'environ 90 000 € afin de maintenir le même équilibre de financement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 84 voix pour, 2 voix contre (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 2 abstentions (Madame Fabienne LECLER, Monsieur Michel SAVARY) :

- la nouvelle tranche d'âge des bénéficiaires de la carte KioskAgglo fixée aux 3-15 ans à compter du 21 août 2023.

cc2023-03-27-012 - Tarifs inscription Sports Vacances 2023

Rapporteur - H. LE GENDRE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-17 et L5211-2.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contexte économique et inflationniste national, la hausse des charges de fonctionnement des services communautaires, impliquent de modifier le montant de l'adhésion annuelle pour l'accès aux activités Sports Vacances.

Actuellement, l'adhésion est 10,60 € pour les enfants de Saint-Lô Agglo et 21,20 € pour les enfants hors Saint-Lô Agglo.

Dans le but de continuer à favoriser l'accès au sport dans sa dimension pluridisciplinaire, il est proposé d'ajouter la possibilité d'une adhésion de deux semaines consécutives d'activité et d'appliquer les tarifs suivants :

- 10 € (enfant agglo) et 20 € (enfant hors agglo), pour deux semaines d'activités consécutives, valable sur toutes périodes de vacances scolaires.
- 30 € (enfant agglo) et 60 € (enfant hors agglo), pour une adhésion annuelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 87 voix pour et 1 voix contre (Monsieur Louis JANNIÈRE) :

- la mise en place d'une adhésion de deux semaines consécutives, à l'activité Sports Vacances, aux tarifs de 10 € (Saint-Lô Agglo) et 20 € (hors agglo), applicables à compter du 1^{er} juillet 2023,
- l'approbation des tarifs de 30 € (Saint-Lô Agglo) et 60 € (hors agglo) pour l'adhésion annuelle, applicables à compter du 1^{er} juillet 2023,
- la délégation à donner au président pour décider des tarifs d'inscription à l'activité Sport Vacances.

cc2023-03-27-013 - Prise en charge de la natation scolaire **Rapporteur - H. LE GENDRE**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-17 et L5211-2.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le contexte économique et inflationniste national, la hausse des charges de fonctionnement des services communautaires impliquent de proposer d'instituer une prise en charge communale sur le volet de la natation scolaire primaire.

La natation scolaire est une obligation du code de l'éducation, au titre de la prévention de la noyade.

Une convention lie Saint-Lô Agglo et la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche. Elle précise notamment la mise à disposition d'un professionnel de la natation par classe, en soutien pédagogique.

Les charges du coût d'une séance de natation scolaire s'élèvent à 75 € par classe, pour l'accès aux bassins, la surveillance de la baignade (obligatoire) et à 25 € pour la mise à disposition d'un éducateur sportif en soutien pédagogique.

Débats :

Monsieur Laurence demande qui est le signataire de la convention avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche.

Monsieur Le Gendre répond qu'il s'agit de l'Agglo.

Monsieur Enguehard demande que la participation des communes s'élevant à 100 € soit détaillée.

Monsieur Lemazurier indique qu'il convient de préciser, dans la délibération, que la somme de 75 € correspond au coût de la séance surveillée et les 25 € à la mise à disposition d'un éducateur sportif en soutien pédagogique.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 5 voix contre (Monsieur Nicolas BONABE de ROUGÉ, Madame Liliane BOSCHER, Monsieur Louis JANNIÈRE, Monsieur Dominique PAIN, Monsieur Nicolas TOSTAIN) et 8 abstentions (Monsieur Valentin GOETHALS, Monsieur Wilfried GUILLEMET, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Madame Fabienne LECLER, Monsieur Jean-Pierre LOUISE, Monsieur Jacky RIHOUEY, Monsieur Michel SAVARY) :

- l'application de ces dispositions à compter du 1^{er} septembre 2023 :
 - o d'une participation communale de 100 € par classe et par séance pour les écoles publiques,
 - o d'une participation des écoles privées et des établissements spécialisés de 75 € pour une séance surveillée et 25 € supplémentaire pour l'encadrement,
 - o d'une participation de 75 € des collèges et des lycées, pour une séance seulement surveillée.

cc2023-03-27-014 - Subventions 2023 aux associations sportives
Rapporteur - H. LE GENDRE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-17 et L5211-2,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu l'avis de la commission du sport du 1^{er} mars 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Le rapport a pour objet d'étudier les subventions au titre du développement du sport, du soutien à l'emploi sportif, des événements sportifs d'intérêts communautaires.

1 – Subventions au titre du développement du sport

La commission du sport réunie le 1^{er} mars 2023 a confirmé sa volonté de voir appliquer, dès 2023, l'attribution des subventions aux clubs à hauteur des valeurs cibles (montants théoriques).

Elle souhaite également sanctuariser le crédit des subventions au titre du développement du sport et concéder l'effort d'économie de 10 % de l'enveloppe globale des subventions (passage de 495 100 € à 446 000 €, soit – 49 000 € arrondis) sur les crédits relatifs aux événements d'intérêt communautaire et au soutien aux associations du sport scolaire.

Parallèlement, afin que les subventions aient un vrai effet levier, le groupe de travail portant sur la recherche des économies, fixe un plancher d'attribution à partir de 250 €.

Par ailleurs, conscient de l'augmentation des charges liées aux déplacements sportifs, Saint-Lô Agglo propose d'injecter 35 000 € supplémentaires dans l'enveloppe dédiée aux déplacements.

La subvention du club la Saint-Loise Gymnastique est plafonnée à 30 000 €. Afin que le club bénéficie équitablement de l'aide supplémentaire aux déplacements, il est proposé de majorer le montant de la Saint-Loise Gymnastique de 1680 €, correspondant à sa quote-part sur l'aide supplémentaire aux déplacements.

Pour cette campagne, l'enveloppe globale est donc portée à 422 600 € et la répartition par critère s'établit de la manière suivante :

- Licences : 155 040 €, soit 36,7 %,
- Déplacements : 170 660 €, soit 40,4 %,
- Performances : 96 900 €, soit 22,9 %.

La campagne 2023 des subventions au titre de l'aide au développement du sport recense 110 demandes d'accompagnement.

Les écarts constatés entre la subvention votée n-1 et la proposition 2023, se justifient, soit par une baisse ou une hausse d'activité, soit par l'application de la valeur cible.

18 clubs présentent des montants inférieurs au plancher de 250 €. Ils ne sont pas éligibles.

92 clubs sont donc subventionnables, au titre de la campagne 2023.

La commission du sport du 1^{er} mars 2023 a émis un avis favorable à la proposition de répartition des montants proposés.

2 – Subventions au titre du soutien à l'emploi sportif

Les membres de la commission du sport ont confirmé, le 1^{er} mars 2023, la volonté que cette enveloppe de soutien à l'emploi sportif soit maintenue à hauteur de 50 000 €.

73 salariés sont recensés dans les clubs sportifs et représentent 60 équivalents temps plein (ETP). 58 d'entre eux sont en contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) et 15 en contrat d'apprentissage.

Deux personnes sont également en service civique et une en contrat universel d'insertion (CUI).

Le plus gros employeur reste le club de gymnastique la Saint-Loise avec 9 salariés + 1 personne en CUI.

Dans le prolongement des orientations prises l'année dernière, il est proposé de plafonner l'aide à 1 équivalent temps plein par club et de soutenir l'emploi dans ses formes CDD, CDI et contrats d'apprentissage, en maintenant l'abattement de 50 % pour les contrats d'apprentissage de moins de 26 ans.

La commission du sport du 1^{er} mars 2023 a émis un avis favorable, à la majorité moins 1 voix, à la proposition de répartition des montants proposés.

3 – Subventions au titre des événements sportifs d'intérêt communautaire

Il est demandé aux directions, dans le cadre du budget primitif 2023, la mise en œuvre d'un plan d'économie, de l'ordre de 10 % sur l'enveloppe globale des subventions.

Au regard des 495 100 € dédiés au sport, il convient de minorer ce montant de 49 000 € et de l'abaisser à 446 000 €.

Le 1^{er} mars 2023, la commission du sport s'est prononcée en faveur :

- du maintien des enveloppes au titre du développement du sport et du soutien à l'emploi sportif,
- d'une diminution conséquente de l'aide au sport scolaire s'appuyant uniquement sur les écoles primaires et ramenée de 12 500 € à 5 500 €,
- d'une suppression de l'enveloppe de 45 000 € (BP 2022) au titre des événements récurrents d'intérêts communautaires.

Considérant ces orientations, le cumul de ces trois subventions, hors forfait supplémentaire de 35 000 € au titre des transports, s'établit à 443 100 €, arrondi à 443 000 €. Le crédit global étant de 446 000 €, il reste donc un solde disponible de 3 000 €.

Pour 2023, Il est proposé d'attribuer, à titre exceptionnel et non reconductible, ce solde de 3 000 € à la Saint-Loise Gymnastique, au motif de la rencontre de championnat « Top 12 » du 11 février 2023.

La commission du sport du 1^{er} mars 2023 a émis un avis favorable à la suppression de l'enveloppe au titre des manifestations sportives communautaire récurrentes et au versement d'une aide de 3 000 € à la Saint-Loise Gymnastique pour l'organisation de la rencontre du championnat « Top 12 » du 11 février 2023.

Débats :

Madame Le Brousois demande l'impact de la baisse de l'enveloppe budgétaire sur le sport scolaire.

Monsieur Le Gendre répond qu'auparavant Saint-Lô Agglo accompagnait les écoles primaires, les collèges et les lycées. Il précise que la commission a retenu uniquement l'accompagnement des écoles primaires.

Monsieur Richard demande si les clubs ont été informés de cette décision.

Monsieur Le Gendre répond qu'il est compliqué d'informer d'une décision avant qu'elle ne soit votée. Il souligne que l'attribution des subventions a été déterminée en application de critères définis.

Il rappelle, qu'en 2014, une valeur théorique a été calculée qui devait aboutir à une mise en œuvre progressive des nouveaux critères. Celle-ci n'a été appliquée que partiellement. Les trois années de covid ont bloqué le système. Les subventions des années de 2020 à 2022

ont systématiquement été renouvelées. Des décalages importants sont apparus entre les montants théoriques et ceux attribués. Il précise que l'idée est de faire preuve d'équité.

Monsieur Lemazurier rappelle que l'enveloppe sur l'accompagnement des clubs est supérieure à celle de l'an dernier. Il confirme qu'il s'agit plus d'une logique d'équité de traitement entre les différents clubs.

S'agissant de la suppression de l'enveloppe au titre des événements récurrents, monsieur Enguehard craint que cela ne fragilise les clubs. Il pense à un club en particulier qui organise des événements dédiés aux jeunes avec un rayonnement régional. Il estime qu'une discussion avec le club concerné est nécessaire pour être sûr que cette décision ne met pas en péril l'organisation de l'évènement.

Monsieur Le Gendre précise qu'aucun évènement n'est mis en péril. Il indique que l'équité est nécessaire.

Monsieur Enguehard craint que les clubs visés organisant des événements axés sur la politique sportive jeunesse abandonnent leurs projets. Il estime qu'une contractualisation aurait pu être mise en place avec ces clubs.

Monsieur Le Gendre précise que ces choix doivent être assumés.

Monsieur Lebéhot souhaite connaître le nombre d'associations qui ne vont plus percevoir de subventions compte tenu du nouveau seuil mini fixé à 250 €.

Monsieur Le Gendre répond que le nombre s'élève à 18. Ce sont essentiellement des associations de gymnastique volontaire.

Monsieur Rihouey regrette que ces associations ne soient plus éligibles. Il estime que c'est une mesure mesquine.

Monsieur Lemazurier rappelle que cette décision émane du groupe de travail qui a choisi de ne plus attribuer de subventions inférieures à 250 €.

Monsieur Louise comprend l'équité. Il évoque les associations touchées par ces diminutions qui pourraient les mettre en difficulté financière. Il estime que les communes seront sollicitées par les clubs pour les accompagner. Il précise qu'en terme de fonctionnement, ce n'est pas un bon message envoyé aux bénévoles.

Monsieur Lemazurier rappelle que l'aide aux clubs hors manifestations a augmenté de 35 000 €. Il indique que la commission a privilégié les clubs.

Monsieur Le Gendre rappelle qu'au moment de la fusion des communautés de communes en 2014, le montant global des subventions attribué aux clubs sportifs a été déterminé au vu de l'enveloppe globale attribuée aux subventions que versaient les communes.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 75 voix pour, 3 voix contre (Monsieur Daniel JORET, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Hubert BOUVET) et 5 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Serge DESVAGES, Monsieur Laurent ENGUEHARD, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Monsieur Jean-Pierre LOUISE) :

- la fixation d'un plancher d'attribution supérieur à 250 €,
- les versements des subventions 2023 :
 - o au titre du développement du sport pour un montant de 422 600 €,
 - o au titre du soutien à l'emploi sportif pour un montant de 50 000 €,
 - o à titre exceptionnel et non reconductible, pour l'organisation d'un évènement d'intérêt communautaire, pour un montant de 3 000 €, à la Saint-Loise Gymnastique.

soit un total de 475 600 €.
- l'autorisation donnée au président à signer les conventions d'objectifs pour les associations dont le montant annuel des subventions allouées dépassent la somme de 23 000 €.

DEPENSES	
Imputation budgétaire	Montant
6574.40 SPORT	422 600,00 €
6574.415	50 000,00 €
6474.40 SPORT	3 000,00 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Axe								
Subvention au développement du sport	La Saint-Loise Gymnastique	Michelizza Sébastien	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	sport	30 000 €	Pas de montant sollicité	31 680 €	515 970 €
Subvention au développement du sport	Football Club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	sport	21 930 €	Pas de montant sollicité	24 612 €	400 000 €
Subvention au développement du sport	Club Nautique du Pays de Saint-Lô	Lagarde Vincent	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	16 095 €	Pas de montant sollicité	22 474 €	184 037 €
Subvention au développement du sport	Stade Saint-Lois athlétisme	Perrines Maurice	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	sport	13 243 €	Pas de montant sollicité	21 030 €	90 800 €
Subvention au développement du sport	Vélo Club Saint-lô Pont-Hébert	Cousin Gilles	Mairie rue du Général de Gaulle 50880 Pont-Hébert	sport	15 232 €	Pas de montant sollicité	20 527 €	120 000 €
Subvention au développement du sport	Moyon Percy vélo club	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	sport	5 376 €	Pas de montant sollicité	17 189 €	298 689 €
Subvention au développement du sport	Association sportive Elle et Vire	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak	sport	11 640 €	Pas de montant sollicité	15 999 €	210 562 €
Subvention au développement du sport	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	sport	11 247 €	Pas de montant sollicité	15 714 €	201 810 €
Subvention au développement du sport	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	10 577 €	Pas de montant sollicité	14 271 €	145 307 €
Subvention au développement du sport	Stade Saint-Lois haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	sport	7 763 €	Pas de montant sollicité	13 454 €	64 620 €
Subvention au développement du sport	ASPTT St-Lô section Handball	Simon Daniel	2 rue de Beaucourday 50000 St-Lô	sport	15 319 €	Pas de montant sollicité	11 739 €	370 070 €
Subvention au développement du sport	Etoile sportive Torignaise cyclisme	Simon Louis	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	10 723 €	Pas de montant sollicité	10 958 €	163 500 €
Subvention au développement du sport	Club Alpin Français de la Vire	François Arnaud	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	4 045 €	Pas de montant sollicité	10 310 €	39 260 €
Subvention au développement du sport	Stade Saint-Lois basket	Guibert Eva	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	sport	9 540 €	Pas de montant sollicité	8 718 €	55 950 €
Subvention au développement du sport	Agneaux Football Club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	sport	9 798 €	Pas de montant sollicité	8 643 €	235 109 €
Subvention au développement du sport	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	sport	9 875 €	Pas de montant sollicité	6 947 €	120 255 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention au développement du sport	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	sport	12 072 €	Pas de montant sollicité	6 746 €	45 900 €
Subvention au développement du sport	Condé Sports	Viard Romain	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	sport	8 198 €	Pas de montant sollicité	6 488 €	231 311 €
Subvention au développement du sport	Manche Tennis Club	Le Port François	915 rue Henri Dunant	sport	5 944 €	Pas de montant sollicité	6 373 €	104 500 €
Subvention au développement du sport	Bad Boys Saint-Lô	Canteux Thierry	Bowling Le Macao - Rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô	sport	4 067 €	Pas de montant sollicité	6 324 €	23 130 €
Subvention au développement du sport	Judo Club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	sport	3 631 €	Pas de montant sollicité	6 094 €	99 050 €
Subvention au développement du sport	Amicale laïque Marigny Handball	Dubosq Sammy	6 bis Rue Jacques Bainville 50570 Marigny-le-Lozon	sport	5 981 €	Pas de montant sollicité	6 071 €	30 141 €
Subvention au développement du sport	Etoile sportive Torigni handball	Marie Ludovic	3 Rue de l'Abbaye 50160 Torigny-les-villes	sport	4 400 €	Pas de montant sollicité	5 530 €	23 250 €
Subvention au développement du sport	Rugby Club Saint-Lô Agglo	Rauline Guillaume	Hôtel de ville - BP45 50000 Saint-Lô	sport	10 599 €	Pas de montant sollicité	5 388 €	100 100 €
Subvention au développement du sport	Football club 3 rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	sport	4 956 €	Pas de montant sollicité	5 338 €	140 850 €
Subvention au développement du sport	Football club des étangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	sport	8 072 €	Pas de montant sollicité	4 884 €	60 800 €
Subvention au développement du sport	Club athlétique Pontois	Ruaults Raphael	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	sport	4 509 €	Pas de montant sollicité	4 673 €	36 900 €
Subvention au développement du sport	Handball club de l'Elle	Frisch Mathieu	Place Guillaume le Conquérant 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	sport	3 773 €	Pas de montant sollicité	4 635 €	43 450 €
Subvention au développement du sport	Club d'athlétisme Condé-Torigni	Vignet Guillaume	47b Route de St Lô 50890 Condé-sur-Vire	sport	3 720 €	Pas de montant sollicité	4 360 €	39 120 €
Subvention au développement du sport	Patronage Laïque Saint-lô tennis de table	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	7 281 €	Pas de montant sollicité	3 833 €	41 664 €
Subvention au développement du sportG	Union sportive Semilly Saint André	Marie Olivier et Aumont Dimitri	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	sport	3 285 €	Pas de montant sollicité	3 691 €	51 667 €
Subvention au développement du sport	Avenir sportif Tessy Hand	Fourny Christophe	Mairie Place de Jean-Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	sport	3 581 €	Pas de montant sollicité	3 533 €	16 890 €
Subvention au développement du sport	Association sportive de Bérigny et Cerisy la forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	sport	3 067 €	Pas de montant sollicité	3 507 €	57 658 €

PV

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention au développement du sport	Union sportive Sainte-Croix de saint-lô	Gosselin Kévin	821 avenue de Paris 50000 Saint-lô	sport	3 380 €	Pas de montant sollicité	3 491 €	47 600 €
Subvention au développement du sport	Saint-Lô Volley	De Prato Pierre	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	3 111 €	Pas de montant sollicité	3 147 €	18 010 €
Subvention au développement du sport	Amicale Bouliste Saint-Loise	Bouvet Hubert	1 ter rocade 50000 St-Lô	sport	1 789 €	Pas de montant sollicité	3 147 €	24 650 €
Subvention au développement du sport	Judo club Marigny	Mulot Ludovic	Pole public 1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	sport	2 556 €	Pas de montant sollicité	3 038 €	26 379 €
Subvention au développement du sport	Etoile sportive torignaise tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	2 579 €	Pas de montant sollicité	2 876 €	21 745 €
Subvention au développement du sport	Etoile sportive Marigny Lozon Mesnil Vigot	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	sport	6 481 €	Pas de montant sollicité	2 860 €	60 130 €
Subvention au développement du sport	Picot'inter	Hairon Yann	102 chemin de la Chesnaie 50000 Saint-Lô	sport	2 142 €	Pas de montant sollicité	2 599 €	120 077 €
Subvention au développement du sport	Cercle d'escrime de Saint-Lô	Grimaux Ludovic	Salle du Bouloir - 48 bis boulevard du midi 50000 Saint-Lô	sport	2 353 €	Pas de montant sollicité	2 506 €	38 970 €
Subvention au développement du sport	Football club de l'Elle	Lenoel Christophe	44 Rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	sport	2 171 €	Pas de montant sollicité	2 424 €	59 500 €
Subvention au développement du sport	Boxing club St-Lois	Pierre Nadège	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	2 744 €	Pas de montant sollicité	2 305 €	26 000 €
Subvention au développement du sport	Club de roller Saint-Lois	Brun Juliën	Rue Paul Lecacheux	sport	2 539 €	Pas de montant sollicité	2 298 €	14 189 €
Subvention au développement du sport	Torigni Judo	Christien Virginie	Gymnase des Terriers 50160 Torigny-les-villes	sport	3 123 €	Pas de montant sollicité	2 174 €	18 880 €
Subvention au développement du sport	La Triplette Agneaux	Delafosse Maurice	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	sport	1 281 €	Pas de montant sollicité	2 173 €	32 455 €
Subvention au développement du sport	Association sportive Théréval	Pacary Dominique	13 rue Saint Martin 50180 Théréval Hébécrevon	sport	1 117 €	Pas de montant sollicité	2 173 €	39 550 €
Subvention au développement du sport	Agneaux Basket Club	Bernard Hélène	7 Route des écoles - Le haut manoir 50750 STE Suzanne Sur Vire	sport	2 049 €	Pas de montant sollicité	2 099 €	20 528 €
Subvention au développement du sport	Section Agnelaise de badminton	Chanut Bruno	20 l'Orée du bois 50180 Agneaux	sport	1 327 €	Pas de montant sollicité	2 029 €	18 090 €
Subvention au développement du sport	Les Jimmer's Baseball	Jiminian Juan Carlos	Route de Torigni 50000 Saint-Lô	sport	2 193 €	Pas de montant sollicité	1 975 €	15 000 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention au développement du sport	Moto Club La Licorne	Joubin Jean	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	2 412 €	Pas de montant sollicité	1 933 €	40 000 €
Subvention au développement du sport	Saint-Jean Sports	Ozouf François	Mairie 50810 Saint-Jean-des-Baisants	sport	1 117 €	Pas de montant sollicité	1 822 €	79 910 €
Subvention au développement du sport	Francs Archers d'Agneaux	Tirel Jean-Jacques	20 Avenue Ste Marie 50180 Agneaux	sport	1 014 €	Pas de montant sollicité	1 776 €	12 220 €
Subvention au développement du sport	Jeunesse sportive carantillaise	Lerouxel Henri	4 la Mazure - Salle André Rihouey 50570 Carantilly	sport	2 033 €	Pas de montant sollicité	1 759 €	10 800 €
Subvention au développement du sport	Entente de tir de Condé-sur-Vire	Tiennot Alain	Mairie - 50890 Condé-sur-Vire	sport	1 821 €	Pas de montant sollicité	1 626 €	2 850 €
Subvention au développement du sport	Tir sportif Saint-lois	Martin Pierre	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	1 364 €	Pas de montant sollicité	1 554 €	32 860 €
Subvention au développement du sport	Tennis club Torigni St Amand	Leconte Christophe	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	2 649 €	Pas de montant sollicité	1 552 €	14 416 €
Subvention au développement du sport	France Shokotan Karaté Do club	Genty Jérôme	Rue des Mimosas - dojo André Guilbert 50000 Saint-Lô	sport	2 109 €	Pas de montant sollicité	1 546 €	43 320 €
Subvention au développement du sport	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny le Lozon	sport	1 502 €	Pas de montant sollicité	1 546 €	12 843 €
Subvention au développement du sport	Tennis club des bords de vire	Sanchez Richard	9 rue du 8 mai 1945 50880 Pont-Hébert	sport	1 291 €	Pas de montant sollicité	1 469 €	51 000 €
Subvention au développement du sport	Olympique Club Agneaux tennis de table	Lavigne François	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	sport	1 050 €	Pas de montant sollicité	1 462 €	6 395 €
Subvention au développement du sport	Amicale cycliste canton de Marigny	Le Gohlisse Yvette	13 Le Bourg 50190 Feugères	sport	1 167 €	Pas de montant sollicité	1 362 €	14 900 €
Subvention au développement du sport	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Adam Stéphanie	Avenue du cotentin 50000 St-Georges-Montcocq	sport	1 484 €	Pas de montant sollicité	1 174 €	12 841 €
Subvention au développement du sport	Arc club Saint-Lois	Masson Gabin	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	1 763 €	Pas de montant sollicité	1 034 €	54 450 €
Subvention au développement du sport	Gymnastique Volontaire La Licorne	Alexandre Brigitte	179 rue des Charmilles 50000 Saint-Lô	sport	871 €	Pas de montant sollicité	926 €	40 970 €
Subvention au développement du sport	Badminton Saint-Lois	Lenoir Jean-Louis	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 255 €	Pas de montant sollicité	876 €	7 800 €
Subvention au développement du sport	Espoir Sainte-Suzanne Tennis de table	Deslandes Guillaume	La hure de loup 50750 Sainte-Suzanne-sur-vire	sport	622 €	Pas de montant sollicité	875 €	2 390 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention au développement du sport	Entente Le Lorey Hauteville Feugères	Gaslard Romain	Mairie 50570 Hauteville-la-Guichard	sport	853 €	Pas de montant sollicité	847 €	31 520 €
Subvention au développement du sport	Saint-Lô Triathlon	Bouillaud Nicolas	4 rue Hippolyte Gancel 50810 La Barre de Semilly	sport	638 €	Pas de montant sollicité	839 €	15 943 €
Subvention au développement du sport	Floragym de l'Elle	Hédou Jacqueline	Mairie - Place Guillaume le Conquérant 50680 Saint-Clair- sur-l'Elle	sport	956 €	Pas de montant sollicité	810 €	11 900 €
Subvention au développement du sport	Union des Cyclotouristes saint-lois	Brault Michel	300 rue de la Trapinière 50000 Saint-Lô	sport	436 €	Pas de montant sollicité	744 €	7 830 €
Subvention au développement du sport	Avenir Sportif Tessay - AST judo Taiso	Fouerrer Ludovic	Mairie - Place J. C. Lemoine 50420 Tessay-Bocage	sport	688 €	Pas de montant sollicité	702 €	15 064 €
Subvention au développement du sport	Gym 3	Rigot Janine	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	781 €	Pas de montant sollicité	689 €	19 800 €
Subvention au développement du sport	Amicale bouliste condéenne	Ficquet Thierry	Mairie de Condé-sur-Vire 50890 Condé-sur-Vire	sport	687 €	Pas de montant sollicité	667 €	7 450 €
Subvention au développement du sport	Team Sensas Torigni	Guillotte Patrick	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	567 €	Pas de montant sollicité	656 €	1 640 €
Subvention au développement du sport	Miniflotte 50	Cauty Jean-Claude	Place de la mairie 50570 Marigny	sport	436 €	Pas de montant sollicité	647 €	500 €
Subvention au développement du sport	Club subaquatique Saint-Lois Le Barracuda	Quinette Vincent	24 rue Croix Canuet	sport	1 098 €	Pas de montant sollicité	638 €	27 200 €
Subvention au développement du sport	Football club Claies de Vire	Boura Yann	2 place 35th division US 50880 La Meauffe	sport	489 €	Pas de montant sollicité	619 €	12 199 €
Subvention au développement du sport	Gymnastique volontaire Torigni	Legendre Irène	3 les sorbiers 50160 Torigny-les-villes	sport	715 €	Pas de montant sollicité	563 €	34 695 €
Subvention au développement du sport	Tennis club Tessay Bocage	Jouenne Franck	Mairie 50420 Tessay-Bocage	sport	439 €	Pas de montant sollicité	486 €	3 922 €
Subvention au développement du sport	Etoile sportive torignaise pétanque	Binet Daniel	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	621 €	Pas de montant sollicité	448 €	18 250 €
Subvention au développement du sport	Joie et Santé	Dupard Pascal	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	sport	482 €	Pas de montant sollicité	444 €	21 500 €
Subvention au développement du sport	Association sportive Guilbervilleaise	Murier Denis	Mairie de Guilberville Le Bourg 50160 Guilberville	sport	550 €	Pas de montant sollicité	432 €	9 230 €
Subvention au développement du sport	Amicale bouliste pontoise	Derreumaux Etienne	7 Rue du 8 mai 50880 Pont-Hébert	sport	380 €	Pas de montant sollicité	427 €	13 880 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	AIDE AU DEVELOPPEMENT DU SPORT	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention au développement du sport	ASPTT St-Lô section Tennis	Simon Daniel	2 rue de Beaucourday 50000 St-Lô	sport	545 €	Pas de montant sollicité	414 €	370 070 €
Subvention au développement du sport	Association sportive des bords de Vire Tennis de table	Allain Frédéric	2 place du Général de Gaulle 50880 Pont-Hébert	sport	433 €	Pas de montant sollicité	380 €	2 540 €
Subvention au développement du sport	Entente sportive d'Hébécrevon section tennis de table	Quatreboeuf Philippe	Salle socio culturelle "le triangle" 50180 Hébécrevon	sport	317 €	Pas de montant sollicité	345 €	1 534 €
Subvention au développement du sport	Elan Sportif le Désert	Harel Eric	Place de la Mairie 50620 Le Désert	sport	267 €	Pas de montant sollicité	334 €	4 350 €
Subvention au développement du sport	Saint-Lô auto club	Levilly François	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	728 €	Pas de montant sollicité	329 €	34 020 €
Subvention au développement du sport	Amicale des pêcheurs de compétition de St-Lô	Martin Charles	2 rue des Capucines 50180 Agneaux	sport	280 €	Pas de montant sollicité	272 €	1 100 €
Subvention au développement du sport	Gymnastique volontaire Condé-sur-Vire	Levasseur Mireille	Mairie Place Augustin Grandin 50890 Condé-sur-Vire	sport	1 242 €	Pas de montant sollicité	268 €	16 235 €
Subvention au développement du sport	ASPTT St-Lô section Badminton	Simon Daniel	2 rue de Beaucourday 50000 St-Lô	sport	221 €	Pas de montant sollicité	261 €	370 070 €
					382 847 €		422 600 €	

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Axe								
Subvention soutien à l'emploi sportif	La Saint-Loise gymnastique	Michelizza Sébastien	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	515 970 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	400 000 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club nautique du Pays Saint-Lois	Lagarde Vincent	Hôtel de ville 50000 St-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	184 037 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	45 900 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	120 255 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Agneaux Football club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	235 109 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Stade Saint-Joïs basket	Guibert Eva / Billon David	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	55 950 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	145 307 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	201 810 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	ASEV Canoe Kayak	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	210 562 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Condé Sports	Viard Romain	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	sport	1 596 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	231 311 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football club des Etangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	60 800 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Patronage Laïque Saint-Lois	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	41 664 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Etoile Sportive Marigny Le Lozon	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	60 130 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Stade Saint-Lois Haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	64 620 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Manche Tennis club	Le Port François	915 rue Henri Dunant	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	104 500 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention soutien à l'emploi sportif	FC 3 Rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	140 850 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Moyon Percy vélo sports	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	298 689 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Union sportive Semilly St-André	Marie Olivier / Aumond Dimitri	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	51 667 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club Alpin Français de la Vire	François Arnaud	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	39 260 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Association Saint Jean Sports	Ozouf François	14 route des vallées - 50160 Toringni-les-villes	sport	- €	Pas de montant sollicité	1 825 €	79 910 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Groupement d'employeurs Wakeru	Lereverend Laurence	Complexe sportif - 20 avenue Sainte-Marie - 50180 Agneaux	sport	- €	Pas de montant sollicité	1 825 €	10 000 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	ASPTT Saint-Lô Omnisport	Simon Daniel	2 rue de Beaucaudray 50000 St- Lô	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	1 825 €	370 070 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tennis club des bords de Vire	Sanchez Richard	17 rue du 11 novembre 1918 - 50880 Pont-Hébert	sport	- €	Pas de montant sollicité	1 459 €	51 000 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Club athlétic pontois	Ruaults Raphael	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	sport	831 €	Pas de montant sollicité	912 €	36 900 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Etoile Sportive Torigni tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	sport	1 006 €	Pas de montant sollicité	912 €	21 745 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	AS Bérigny Cerisy la Forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	sport	967 €	Pas de montant sollicité	912 €	57 658 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football club de L'Elle	Lenoel Christophe	44 Rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	sport	967 €	Pas de montant sollicité	912 €	59 500 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Judo club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	sport	1 934 €	Pas de montant sollicité	729 €	99 050 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Etoile sportive Torignaise cyclisme	Simon Louis	Le pavé - 50160 Torigni-les- villes	sport	- €	Pas de montant sollicité	693 €	163 500 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Adam Stéphanie	Avenue du cotentin 50000 St- Georges-Montcocq	sport	425 €	Pas de montant sollicité	456 €	12 841 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny le Lozon	sport	522 €	Pas de montant sollicité	365 €	12 843 €
Subvention soutien à l'emploi sportif	Avenir sportif Tessy Judo	Fourrer Ludovic	Mairie - Place J. C. Lemoine 50420 Tessy-Bocage	sport	212 €	Pas de montant sollicité	365 €	15 064 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES 2023

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION
Subvention soutien à l'emploi sportif	Cercle d'escrime de Saint-Lô	Grimaux Ludovic	Salle du Bouloir - 48 bis boulevard du midi 50000 Saint-Lô	sport	309 €	Pas de montant sollicité	310 €	38 970 €
							50 000 €	

cc2023-03-27-015 - Subventions aux associations culturelles
Rapporteur - M. GRANDIN

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu la délibération n°cc2018-01-29-005 du conseil communautaire du 29 janvier 2018, validant les conditions d'attribution de subventions aux associations dans le cadre du soutien à la culture,

Vu la délibération n°cc2020-01-20-004 du conseil communautaire du 20 janvier 2020, validant le projet de développement culturel,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, innovation et développement du 13 mars 2023.

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Saint-Lô Agglo dans le cadre du projet de développement culturel de janvier 2020, a validé le principe d'encourager la notion de projet et de programmation culturelle sur le territoire. En ce sens, elle soutient, au travers de subventions, de nombreuses associations.

Au regard du contexte économique contraint de Saint-Lô Agglo et pour répondre aux préconisations des élus communautaires en matière de pistes d'économies, il vous est proposé de faire évoluer la politique en matière d'accompagnement des associations culturelles, basée depuis 2018 sur des critères d'attributions.

En cohérence avec le projet de développement culturel, la forte diversité et la pluralité des initiatives culturelles portées par les associations, les subventions seraient attribuées forfaitairement en fonction de catégories, dans la limite des enveloppes budgétaires votées pour l'exercice. L'objectif serait de renforcer le rôle d'ingénierie et d'accompagner les associations pour les aider à faire évoluer leurs projets et leur permettre de passer d'une catégorie à une autre.

Il est à noter que l'ensemble des subventions entrerait dans l'enveloppe prévue au budget 2023 d'un montant de 98 100 €.

Le versement des subventions reste conditionné à la réalisation du projet et la production des justificatifs attendus.

1. Présentation des dispositifs

La politique en matière d'accompagnement culturel s'articule autour de quatre dispositifs :

Le dispositif « Aides en faveur des initiatives locales » : ce dispositif concerne les projets qui œuvrent au renforcement de la cohésion sociale et du mieux vivre ensemble de rayonnement local. Ce soutien est apporté pour trois années de suite maximum afin de varier la diversité des projets sur le territoire, permettre l'ouverture à d'autres associations, encourager les associations à grandir et intégrer des dispositifs plus ambitieux. Aide forfaitaire plafonnée à 1 000 €.

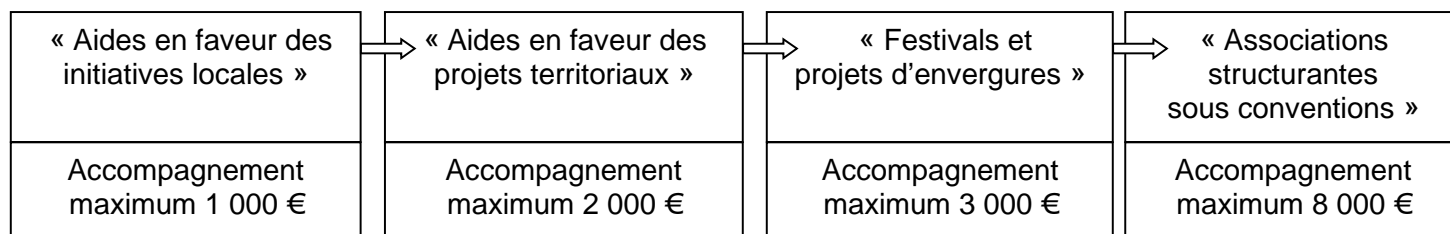
Le dispositif « Aides en faveur des projets territoriaux » : ce dispositif concerne les projets qui, par le nombre de participants et le rayonnement attendu œuvrent à l'attractivité du territoire. Ce dispositif concerne des associations disposant d'une programmation annuelle. Les projets éligibles feront obligatoirement intervenir, au minimum, un artiste professionnel rémunéré. Aide forfaitaire plafonnée à 2 000 €.

Le dispositif « festivals et projets d'envergures » : ce dispositif concerne les projets qui programment des artistes professionnels, qui ont une fréquentation significative au-delà des 3 000 participants et qui ont des retombées touristiques. Les projets d'une durée minimum de deux jours doivent avoir une programmation adaptée, accessible à tous les publics et financée par au minimum un autre partenaire public. Aide forfaitaire plafonnée à 3 000 €.

Le dispositif « associations structurantes » : ce dispositif est destiné aux associations qui ont la capacité par leur structuration de conduire des projets conséquents. Les associations concernées œuvrent autour de la médiation culturelle, en privilégiant les interactions, collaborations et mutualisations, dans leurs champs disciplinaires artistiques spécifiés dans leurs statuts. Les projets doivent s'étendre sur un minimum de trois communes et être soutenus par un autre partenaire public au travers de conventions d'objectifs et de moyens. Aide forfaitaire plafonnée à 8 000 €.

Il est à noter que trois associations relevant de conventions multi-partenariales ou s'inscrivant dans des lieux labellisés, bénéficient d'un accompagnement spécifique. Les conventions conclues définissent l'aide plafonnée avec les autres partenaires publics (minimum deux).

2. Présentation de l'évolution par dispositifs



3. Tableau de répartition par dispositifs

Sept dossiers sont proposés dans le cadre des dispositifs « aides en faveur des initiatives locales », « aides en faveur des projets territoriaux » et « aides en faveur « festivals et projets d'envergures » pour un total de 13 000 € (voir tableau en annexe).

Deux dossiers sont proposés dans le cadre du dispositif « associations structurantes » pour un total de 16 000 € (voir tableau en annexe).

Trois dossiers bénéficient d'un accompagnement spécifique dans le cadre de conventions multi-partenariales pour un total de 50 500 € (voir tableau en annexe). L'année 2023 marquera la dernière année d'accompagnement de l'école de musique de Canisy-Marigny par Saint-Lô Agglo avant rétrocession aux deux communes concernées.

4. Conventions avec des acteurs culturels structurants

Cinq conventions d'objectifs et de moyens par leurs contenus, précisent les engagements respectifs de Saint-Lô Agglo et des associations

Débats :

Monsieur Richard confirme que l'évènement « Au son d'Euh Lô » n'aura pas lieu cette année.

Monsieur Rihouey précise s'être étonné, lors de la commission, de ne pas voir l'association « Art plume » et son évènement « les hétéroclites » dans les demandes de subvention. Il lui a été répondu que c'était un problème de convention. Il souhaite connaître la nature de cette difficulté.

Monsieur Lemazurier rappelle que l'association Art plume peut être accompagnée dans le cadre de la politique de la ville et notamment sur le volet de la politique jeunesse.

Monsieur Grandin confirme que cette association n'a pas déposé de dossier de demande de subvention.

Monsieur Lemazurier demande aux membres des bureaux des associations de ne pas prendre part au vote. Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 74 voix pour, 3 voix contre (Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Louis JANNIÈRE, Monsieur Jacky RIHOUEY), 3 ne prennent pas part au vote (Madame Françoise LOUIS, Monsieur Michel RICHARD, Madame Julie TRAVERS) et 4 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jean LÉBOUVIER, Monsieur Jean-Pierre LOUISE) :

- l'attribution des subventions 2023, selon la répartition et à hauteur des montants indiqués sous réserve de production du contrat d'engagement républicain au moment du versement,
- l'autorisation donnée au président à signer les conventions et toutes pièces afférentes au dossier concerné.

DEPENSES	
Imputation budgétaire	Montant
6574	79 500,00 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES

(investissement et fonctionnement)

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION	BUDGET TOTAL DU PROJET
Axe : LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITE									
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Marigny Evènement	DOLOUE Cédric	9 place wesport – 50570 MARGINY SUR LOZON	Organisation et animation de manifestations culturelles pour venir en aide à d'autres associations	2 000 €	5 000 €	3 000 €	94 051 €	94 051 €
	Capa Photo 1827	ROUSSEL Robert	La Bénouvière Pont Farcy – 50420 TESSY BOCAGE	Promotion de l'art photographique. L'organisation de concours, d'expositions, de stages, de rencontres La publication de documents mettant en valeur la photo et les photographes La formation.	3 000 €	4 000 €	2 000 €	29 570 €	29 570 €
	Animathèque	GUERIEL Mélie	2 rue du Pressoir – 50750 QUIBOU	Soutenir encourager, provoquer toutes initiatives pour développer la pratique culturelle, faciliter la coordination des efforts afin de favoriser l'animation de la médiathèque et des antennes lecture.	2 200 €	4 300 €	2 000 €	9 850 €	9 850 €
	Horizon Chœur de Normandie	PIGNOLET Nelly	15, rue dame Gonnor 50 420 Domjean	Promouvoir la musique sacrée en milieu rural. Faire chanter des choristes amateurs avec orchestre et rendre cette musique accessible à tous.		1 270 €	1 000 €	7 808 €	7 808 €
	Amicale Cerisyaise	VAUDORNE Michel	1, rue des Halles – 50680 Cerisy-la-Forêt	Organisation de manifestations culturelles. Participation à l'animation et au développement touristique de la commune	1 300 €	1 500 €	1 000 €	8 200 €	8 200 €
	Comité Saint-Vigor	GOUPIL Michel	La mairie 50 680 Cerisy-la-Forêt	Découvrir un patrimoine exceptionnel au travers de manifestations culturelles : concert, manifestations, expositions	3 000 €	3 000 €	3 000 €	45 000 €	45 000 €
	ACDS	LEGOUX Nicole	Mairie-le bourg, 50 750 Saint-Martin-de-Bonfossé	Projets pour et avec les habitants autour du mouvement, des mots, de la pensée. Création, de micro projets sociaux, éducatifs, artistiques... quel que soit les publics.	- €	2 000 €	1 000 €	27 680 €	27 680 €
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Les Saltimbrés	TOURNIERE Isabelle	10, rue saint-Georges 50 000 Saint-Lô	Association structurante/subvention de partenariat	- €	Subvention de partenariat	8 000 €	247 912 €	Subvention de partenariat
	Bouillonnant Valthère	BESLON Florence	1, rue des Charmilles Hébécrevon- 50 180 Thèreval	Association structurante/subvention de partenariat	3 000 €	Subvention de partenariat	8 000 €	64 850 €	Subvention de partenariat
	ADN	CRESPY Daniel	Route de Pont Farcy - La minoterie – 50420 TESSY BOCAGE	Relai culturel régional/subvention de partenariat	33 903 € dont 6 603 € à titre exceptionnel pour indemnité de logement et 3 000 € pour le festival des bords de vire	Subvention de partenariat	24 300 €	210 693 €	Subvention de partenariat
	Ecole de musique Canisy-Marigny	FOSSEY Françoise	Pôle public, 1 place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Ecole de musique/subvention de partenariat	13 200 €	Subvention de partenariat	13 200 €	77 841 €	Subvention de partenariat
	Ecran Sonique	CARABOEUF Vincent	Place du champ de mars 50 000 Saint-Lô	Scène de musique actuelle /subvention de partenariat	8 000 €	Subvention de partenariat	13 000 €	1 091 110 €	Subvention de partenariat

cc2023-03-27-016 - Attribution de subventions à l'enseignement supérieur pour les établissements et laboratoires
Rapporteur - E. LEJEUNE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°c2019-09-24.205 du conseil communautaire du 24 septembre 2019 relative à l'approbation de la mise en place du dispositif d'appel à projets à destination des établissements de l'enseignement supérieur et des structures de recherche,

Vu la délibération n°cc2021-09-20-008 du conseil communautaire du 20 septembre 2021 approuvant la mise en place de nouveaux critères de sélection,

Vu l'avis favorable du jury, chargé d'examiner les projets, en date du 27 janvier 2023.

CONSIDERANT ce qui suit :

Pour soutenir les initiatives portées par les établissements de recherche et de formation post-bac en faveur du développement de l'enseignement supérieur et du tissu économique local, Saint-Lô Agglo a mis en place un dispositif d'appel à projets à destination des établissements de l'enseignement supérieur et des laboratoires de recherches universitaires.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- consolider la recherche à Saint-Lô Agglo,
- permettre des retombées potentielles pour le tissu économique local,
- renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire,

Une enveloppe de 55 000 € est inscrite au budget 2023 pour le dispositif global c'est à dire enveloppe à la fois destinée aux établissements de l'enseignement supérieur et aux laboratoires de recherche.

Le jury, chargé d'examiner les demandes de subvention, s'est réuni le 27 janvier dernier pour examiner les dossiers de demande de subvention. Il est proposé de subventionner quatre projets.

Établissement enseignement supérieur	Intitulé du projet	Montant total	Subvention proposée
FIM campus 2	Achat d'un système d'Eye tracking qui permet de mesurer et enregistrer le mouvement oculaire pour savoir comment l'individu interagit avec une interface web. Technique utilisée dans le domaine du marketing digital pour étudier le comportement de l'utilisateur.	18 660 €	9 000 €
IUT MT2E (Métiers de la Transition et Efficacité Energétique)	Equipement d'une salle de travaux pratiques d'automatisme Les travaux pratiques en automatisme sont intégrés dans le module automatisme du programme national du BUT et qui a pris une grande place dans le programme national des MT2E (module obligatoire). Souhait d'équiper la salle de travaux pratiques en automatisme dans le but d'assurer 6 cours de travaux pratiques tournants.	59 542 €	6 000 €
Laboratoire universitaire de recherche	Intitulé du projet	Montant total	Subvention proposée
GREYC	Demande pour le cofinancement d'un doctorant sur 3 ans (2024, 2025 et 2026) Le projet de recherche porte sur la conception d'une méthode d'édition d'attributs faciaux dans une optique biométrique afin de faciliter la reconnaissance de personnes.	40 000 €/an	20 000 €/an
LUSAC	Demande pour le cofinancement d'un doctorant sur 3 ans (2023, 2024 et 2025) Le projet de recherche concerne l'étude des moyens d'optimisation et d'économie d'énergie dans le bâtiment afin de réduire la consommation d'énergie et l'empreinte carbone sans dégradation du confort thermique. (convention pluriannuelle signée le 13 octobre 2022)	40 000 €/an	20 000 €/an
TOTAL des subventions			55 000 €

Débats :

Monsieur Rihouey ne comprend pas l'écart entre le montant attribué à l'IUT et celui relatif au Groupe Fim.

Madame Lejeune indique que l'Agglo dispose d'une enveloppe globale pour accompagner les projets. En fonction des critères définis, la commission a décidé des montants présentés.

Monsieur Rihouey note une différence de traitement entre un établissement public et un établissement privé.

Madame Lejeune répond que l'Agglo accompagne tous les établissements d'enseignements supérieurs et les laboratoires en tenant compte des critères définis par la commission.

Monsieur Letessier précise que les deux laboratoires subventionnés sont des émanations de l'IUT. Il rappelle que le Groupe Fim est un organisme consulaire et non privé.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 78 voix pour, 3 voix contre (Monsieur Henri FONTAINE, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY) et 2 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LEBOUVIER) :

- le versement des subventions,
- l'autorisation donnée au président à signer la convention pluriannuelle 2024/2026 avec le GREYC.

DEPENSES	
Imputation budgétaire	Montant
65738 - fonction 23	55 000,00 €

FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS VERSEES

(fonctionnement)

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT PROPOSE (AGGLO)	BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION	BUDGET TOTAL DU PROJET
Axe ESER n°A : 2									
Achat d'un système d'Eye tracking	FIM Campus 2	Isabelle PIHUIT	FIM campus 2, 170 rue Lycette Darsonval 50000 SAINT-LO	établissement de l'enseignement supérieur	9 000 €	9 330 €	9 000 €		18 660 €
Equipement d'une salle de travaux pratiques d'automatisme	IUT	Patrice GUILLERM	IUT, 120 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	établissement de l'enseignement supérieur		29 771 €	6 000 €		59 542 €
Cofinancement d'un doctorant	Laboratoire LUSAC	Sylvain GUILLOU	IUT, 120 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	Laboratoire universitaire de recherche		20 000 €	20 000 €		40 000 €
Cofinancement d'un doctorant (à compter de 2024)	Laboratoire GREYC	Christophe ROSENBERGER	IUT, 120 rue de l'Exode 50000 SAINT-LO	Laboratoire universitaire de recherche		20 000 €	20 000 €		40 000 €

cc2023-03-27-017 - Evolution des emplois
Rapporteur - A. SEVÊQUE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°cc2020-01-20-005 du conseil communautaire du 20 janvier 2020 prise pour la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le tableau des effectifs.

CONSIDERANT ce qui suit :

Afin de permettre la bonne mise en œuvre des projets décidés dans le cadre du projet de territoire, et pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil la création des postes listés ci-dessous et recensés en annexe 1. Il est également proposé de créer des emplois permettant d'organiser le déroulement de carrière des agents.

1- Nouveaux postes

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de pourvoir un poste de chauffeur de benne et agent de collecte au sein de la direction du cadre de vie et de la collecte des déchets. Le grade cible défini est un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de pourvoir un poste d'agent de collecte au sein de la direction du cadre de vie et de la collecte des déchets. Le grade cible défini est un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques afin de pourvoir un poste d'agent de pré collecte au sein de la direction du cadre de vie et de la collecte des déchets. Le grade cible défini est un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

- Un emploi non permanent d'une durée de trois ans, renouvelable une fois dans la limite de six ans à temps complet de technicien en contrat de projet pour exercer les missions de technicien bocage dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'animation de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Normandie Haies. Les missions principales pour mener à bien ce programme sont les suivantes :
 - Mettre en œuvre le programme pluriannuel de plantation bocagère sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo : accompagner les propriétaires et exploitants, réaliser les dossiers réglementaires, le suivi des travaux et l'évaluation des projets, conseiller les agriculteurs sur les différents aspects de la haie,
 - Réaliser des plans de gestion de haies pour l'approvisionnement de la filière bois énergie,
 - Assurer le lien avec l'ensemble des services de l'agglo sur le bocage : participer au développement de la filière bois énergie, suivre la mise en œuvre du PLUi, suivre les actions de l'Opération Normandie Haies.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens afin de pourvoir un poste de chargé de mission de restauration de la continuité écologique de la Vire et études stratégiques de gestion du marais.

2- Avancements de grades

L'avancement de grade est la procédure qui permet au sein d'un même cadre d'emplois, d'accéder au grade immédiatement supérieur. Ainsi, il est proposé au conseil la création des emplois suivants afin de mettre en œuvre le déroulement de carrière des agents en conformité avec les lignes directrices de gestion :

Grade actuel de l'agent	Direction	Catégorie	Emploi à créer
Filière technique			
Technicien ppal 2e cl	Cadre de vie et collecte déchets	B	Technicien principal de 1ère classe
2 adjoints techniques ppaux 2e cl	Jeunesse	C	2 Adjointes techniques ppaux 1ère classe
3 adjoints techniques ppaux 2e cl	Sports	C	3 Adjointes techniques ppaux 1ère classe
4 adjoints techniques ppaux 2e cl	Collecte	C	4 Adjointes techniques ppaux 1ère classe
Adjoint technique	Bâtiments	C	Adjoint technique ppal 2ème classe
Adjoint technique	Jeunesse	C	Adjoint technique ppal 2ème classe
Adjoint technique	Enfance	C	Adjoint technique ppal 2ème classe
Adjoint technique	Sports	C	Adjoint technique ppal 2ème classe
Filière administrative			
Rédacteur ppal 2e cl	Direction générale	B	Rédacteur principal 1ère classe
Rédacteur	Commande publique	B	Rédacteur ppal 2ème classe
Rédacteur	Finances	B	Rédacteur ppal 2ème classe
Adjoint administratif ppal 2e cl	Urbanisme	C	Adjoint administratif ppal 1ère classe
Adjoint administratif	Promotion du territoire	C	Adjoint administratif ppal 2ème classe
Adjoint administratif	Direction mutualisée SI	C	Adjoint administratif ppal 2ème classe

Filière animation			
Animateur	Enseignement supérieur	B	Animateur ppal 2e cl
Animateur	Enfance, jeunesse et sport	B	Animateur ppal 2e cl
Animateur ppal 2e cl	Enfance	B	Animateur ppal 1ère classe
Adjoint d'animation ppal 2e cl	Jeunesse	C	Adjoint d'animation ppal 1ère classe
2 Adjoints d'animation ppal 2e cl	Jeunesse	C	2 Adjoints d'animation ppaux 1ère classe
Adjoint d'animation	Enfance	C	Adjoint d'animation ppal 2ème classe
Filière sociale			
2 Agents sociaux	Petite enfance	C	2 agents sociaux principaux de 2ème classe
Agent social principal 2e cl	Petite enfance	C	Agent social principal de 1ère classe
Filière médico-sociale			
Auxiliaire de puériculture classe normale	Petite enfance	B	Auxiliaire de puériculture classe supérieure
Filière sportive			
Educateur des APS ppal 2e cl	Sports	B	Educateur des APS ppal 1ère classe
Educateur des APS	Sports	B	Educateur des APS ppal 2ème classe

Le tableau annuel d'avancement de grades sera déposé pour la session du 6 juin 2023 et les avancements seront mis en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 77 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Daniel JORET) et 4 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LEBOUVIER, Madame Fabienne LECLER, Madame Françoise LOUIS) :

- l'autorisation donnée au président à créer :
 - o Dans le cadre des créations de postes :
 - 3 emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques
 - 1 emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens
 - 1 emploi non permanent à temps complet de technicien dans le cadre d'un contrat de projet.

La rémunération correspondra aux cadres d'emplois concernés.

En cas de recherche infructueuse de candidat statutaire et pour les besoins de continuité du service, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public

- o Dans le cadre de la mise en œuvre des avancements de grades :
 - 3 emplois permanents à temps complet d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
 - 1 emploi permanent à temps non complet de 12h30 hebdomadaires d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- 9 emplois permanents à temps complet d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet de rédacteur principaux de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'animateurs principaux de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 3 emplois permanents à temps complet d'adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'agent social principal de 1^{ère} classe
- 2 emplois permanents à temps complet d'agents sociaux principaux de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 emploi permanent à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe.

ANNEXE NOUVEAUX POSTES 2023

Pôle	Direction	Intitulé du poste	Cadre d'emploi	Catégorie d'emploi	Temps de travail	Budget prévisionnel	Financement	Reste à charge
Environnement et ingénierie	Cadre de vie et collecte des déchets	Chauffeur et agent de collecte	Adjoints techniques	Permanent	Temps complet	36 200		36 200
Environnement et ingénierie	Cadre de vie et collecte des déchets	Agent de collecte	Adjoints techniques	Permanent	Temps complet	35 500		35 500
Environnement et ingénierie	Cadre de vie et collecte des déchets	1 agent de précollecte	Adjoints techniques	Permanent	Temps complet	35 500		35 500
Sous-total Collecte						107 200		107 200
Environnement et ingénierie	Eau, assainissement et infrastructures	technicien bocage - animation de l'AMI Normandie Haies	Techniciens	CDD de projet	Temps complet	38 000	Feder région, CD50, AMI	7 600
Environnement et ingénierie	Eau, assainissement et infrastructures	Chargé de mission Restauration de la continuité écologique de la Vire et études stratégiques de gestion du marais	Techniciens	Permanent	Temps complet	38 000	Syndicat de la Vire	0
Sous-total Eau						76 000		7 600
TOTAL						183 200		114 800

cc2023-03-27-018 - Désignation de deux représentants de Saint-Lô Agglo au groupement d'intérêt public de restauration collective centre Manche
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-33 et L.5211-1,

Vu la délibération n°cc2020-07-16-002 du 16 juillet 2020 portant désignation des conseillers communautaires aux organismes extérieurs,

Vu le courrier du 03 mars 2023 du groupement d'intérêt public de restauration collective centre Manche.

CONSIDERANT ce qui suit :

Depuis 2019, Saint-Lô Agglo disposait de trois droits statutaires sur les vingt-quatre qui composent l'assemblée générale du groupement d'intérêt public de restauration collective centre Manche. Cette répartition tenait compte de la part d'activités que représentaient les structures de Saint-Lô Agglo sur l'activité globale du groupement d'intérêt public de restauration collective centre Manche en 2017.

Au vu du nouveau volume d'activités annuelles estimé à 46 000 repas par an au foyer des jeunes travailleurs de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo disposera, à compter de 2023, de deux droits statutaires sur les vingt-quatre droits totaux.

Pour rappel, le conseil communautaire, en date du 16 juillet 2020, avait désigné les délégués suivants :

- Madame Florence MAZIER
- Madame Maryvonne RAIMBEAULT
- Madame Virginie MÉTRAL

Madame Florence MAZIER n'a pas souhaité se représenter.

Les conseillers communautaires intéressés sont :

- Madame Maryvonne RAIMBEAULT
- Madame Virginie MÉTRAL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 78 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Louis JANNIÈRE) et 3 abstentions (Monsieur Daniel JORET, Monsieur Jean-Pierre LEDOUIT, Madame Françoise LOUIS) :

- la désignation de Mesdames Maryvonne Raimbeaut et Virginie Métral pour siéger au sein du groupement d'intérêt public de restauration collective Centre-Manche.

INFORMATIONS

1 - Délibérations prises au bureau communautaire en février 2023 **Rapporteur - F. LEMAZURIER**

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les différentes délibérations prises au bureau communautaire du 1^{er} février au 28 février 2023.

Bureau communautaire du 27 février

- bc2023-02-27-001-Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 23 janvier 2023
- bc2023-02-27-002-Vente des lots 10 et 11 de la zone d'activités économiques de la Détourbe 2 à Saint-Amand-Villages au profit de la SAS FARAGO
- bc2023-02-27-003-Acquisition de la rue des hauts vents à Saint-Lô
- bc2023-02-27-004-Octroi de primes pour l'acquisition-rénovation de logements vacants dans le cadre du programme local de l'habitat 2021-2027
- bc2023-02-27-005-Octroi de subventions aux particuliers dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2020-2025

Les délibérations sont consultables sur le site internet de l'Agglo :

<http://www.saint-lo-agglo.fr/actes-administratifs>

2 - Arrêtés et décisions du président du 1er février au 28 février 2023

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les arrêtés et décisions pris du 1^{er} février au 28 février 2023.

NATURE	NUMERO	DATE	OBJET	DIRECTION
Arrêté	A016	03/02/2023	Arrêté relatif à la délégation de signature temporaire à Monsieur Philippe BRIOUT en l'absence du directeur général des services	Direction générale des services
Décision	17	09/02/2023	Fin de mise à disposition du bâtiment de l'ancien centre de secours de Saint-Clair-sur-l'Elle	Direction de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier
Arrêté	A018	17/02/2023	Arrêté relatif à la délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe BROSSARD pour l'acquisition d'un garage à la ville de Saint-Lô	Direction de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier

3 - Questions diverses

1 – Groupe de travail concernant l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères

Monsieur Rihouey rappelle que lors du dernier conseil communautaire, il a évoqué la création d'un groupe de travail pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Il indique qu'il a eu une réponse par voie de presse du président de Villedieu intercom. Puisque le Point Fort Environnement ne veut pas répondre, il renouvelle sa demande concernant la création de ce groupe de travail au sein de l'Agglo. Il estime que le problème est loin d'être traité sur la commune de Saint-Lô. S'agissant du traitement et de la collecte des ordures ménagères, il rappelle que 50 % de la population saint-loise et 80 % pour l'ensemble de l'Agglo payent plus qu'avant la mise en place de cette redevance incitative.

Monsieur Pien rappelle que chacune des collectivités est responsable sur son périmètre géographique de constituer ou non ce qui lui semble bon pour l'ensemble de la population. Lors du dernier comité syndical du Point Fort Environnement, il a été décidé de créer un lieu de concertation, de réunions et d'information. Il rappelle que le Point Fort environnement travaille sur le périmètre des cinq établissements publics de coopération intercommunale.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président propose de clore la séance.

**Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche**

SIGNATURES

Date de la séance : le 27 mars 2023

Arrêté le 22 mai 2023

Le président

Le secrétaire de séance

Fabrice Lemazurier



Serge Desvages

